

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB)

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Représenté par sa Présidente, Madame Blandine MONIER, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n° DEL_CC_2022_087 en date du 07 novembre 2022,
Ci-après désigné par la CASSB,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Evence Richard, Préfet du Var,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

La Banque des territoires représentée par Monsieur David De Araujo, Directeur Territorial du département du Var

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 introduit en ce sens les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, annexé à ce contrat, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Sur la base du projet de territoire réalisé en amont avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CRTE décline, à travers ses axes stratégiques et certaines orientations spécifiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comporte un portrait de territoire, basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'État. Il pourra être complété, le cas échéant, sur la durée du contrat, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il est annexé au présent contrat et traite a minima les thématiques suivantes : changement climatique, pollution atmosphérique, artificialisation des sols et sobriété foncière, exposition aux risques climatiques, biodiversité, eau, énergie, agriculture et forêt, mobilité et déchets et économie circulaire. Cet état des lieux comporte des indicateurs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Sud Sainte Baume a souhaité s'engager dans un CRTE, et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec M. le Préfet du Var le 26 juillet 2021. La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est un EPCI située en région PACA dans le Département du Var (83). Le territoire est composé de 9 communes et 61 283 habitants. Témoignant de son rôle d'interface entre Toulon et la métropole marseillaise, 5 communes appartiennent à l'aire d'attraction toulonnaise et 4 communes à l'aire d'attraction de Marseille-Aix-en-Provence.

Aire d'attraction des villes 2021 et structuration du territoire



Source : Observatoire des territoires, Insee 2018

Le territoire est structuré selon trois ensembles géographiques :

- Le versant sud du massif de la Sainte-Baume : il regroupe les communes de Signes (2927 habitants) et Riboux. Signes occupe près de 40% de la superficie de l'EPCI et Riboux constitue la commune ayant le plus petit nombre d'habitants du territoire. L'occupation du sol est principalement naturelle avec une densité d'occupation humaine faible.
- Le bassin du Beausset : il regroupe les communes d'Évenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset et Le Castellet. Le bassin possède un caractère agricole affirmé autour de la viticulture avec un tissu de villages perchés. L'urbanisation pavillonnaire s'y développe. Les communes du bassin forment près de 40% de la surface de l'EPCI.
- Le littoral : il regroupe les communes de Sanary-sur-Mer, Saint-Cyr-sur-Mer et Bandol. Le littoral concentre 60% de la population de l'EPCI, la majorité des activités et des infrastructures. Il est composé de communes touristiques qui sont les pôles de services et équipements de la CA Sud Sainte Baume. L'urbanisation est importante. Les communes littorales forment 14% de la surface de l'EPCI.

Article 2 – Ambition du territoire

La vision stratégique s'appuie à la fois sur l'existant, dans la continuité des démarches engagées ces dernières années sur le territoire de la CASSB, à savoir :

- Le Schéma de Cohérence Territorial Provence Méditerranée, dont la dernière révision a été adoptée le 13 Janvier 2020 ;
- L'Atelier des territoires « Amplifier la transition écologique avec les territoires - étude prospective autour du Plateau de Signes et feuille de route » piloté par la DDTM du Var,
- Le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'ANCT et la Banque des Territoires, sur la commune du Beausset.

Ainsi que dans le cadre de l'élaboration de nouveaux documents stratégiques (PCAET, PDM, PLH, etc.). Celle-ci a pour objet notamment de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire, sous la forme d'une approche synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces apparaissant sur le territoire :

La CASSB se démarque notamment du fait de la qualité de son environnement et de son patrimoine naturel. Le territoire offre une qualité de vie à ses résidents et un développement économique soutenu par son attractivité touristique. En revanche, le vieillissement de la population, la tension sur le marché du logement et la dépendance de la mobilité à la voiture sont des enjeux forts pour le territoire qui doit pouvoir renforcer son offre de services auprès des différentes catégories de population tout en préservant ses ressources.

Article 3 – Les axes d'intervention du CRTE de la CASSB

Sur la base du diagnostic de territoire, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume souhaite construire son projet de territoire autour des 5 axes "structurants", avec pour certains d'entre eux des orientations spécifiques :

3 AXES PRIORITAIRES

- LA MOBILITÉ
Enjeu majeur du territoire, la mobilité représente à la fois un enjeu environnemental (émissions de GES et de polluants atmosphériques), mais également économique, lié à la maîtrise du budget des ménages résidant sur le territoire. Afin de diversifier les modes de transports, des actions sont prévues en transversalité de cette thématique, comme la relocalisation de la gare de Saint-Cyr-sur-Mer avec le développement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) et un enjeu de développement des transports en commun, ainsi que d'autres actions plus spécifiques pouvant être déclinées au travers de *deux orientations* : la première liée au développement du covoiturage, et la seconde à la mise en place d'une stratégie communautaire permettant de favoriser la pratique du vélo sur le territoire.

- UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CASSB souhaite au travers de ses partenaires institutionnels et associatifs favoriser le dynamisme économique des entreprises et de l'emploi sur son territoire. Forte d'une zone d'activité développée autour d'un équipement d'envergure internationale, la Zone d'Activité du plateau de Signes représente un poumon économique du territoire pour lequel l'accompagnement de la CASSB a pour objet de concilier dynamisme économique et cadre de vie du territoire. Par ailleurs, l'aménagement de la zone de la Baou de Sanary permettra également de dynamiser les possibilités d'installation économiques sur le territoire tout en profitant d'atouts liés à la desserte autoroutière. Il s'agit d'affirmer l'ambition des espaces destinés à accueillir des activités économiques en termes de qualité d'accueil et de services.

- LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)

Le tourisme est un axe central d'attractivité et de développement du territoire, qui structure fortement l'organisation de celui-ci. Il s'appuie à la fois sur la qualité des espaces naturels présents, ainsi que sur le patrimoine historique. Afin de permettre de conserver la qualité de vie liée au patrimoine de son territoire, *deux orientations spécifiques* apparaissent ici : la première a pour objet de procéder à la réhabilitation du petit patrimoine rural du territoire, et la seconde de travailler sur la préservation des ressources du territoire, incluant la préservation des ressources en eau, la rénovation énergétique des bâtiments et la maîtrise et la valorisation des énergies.

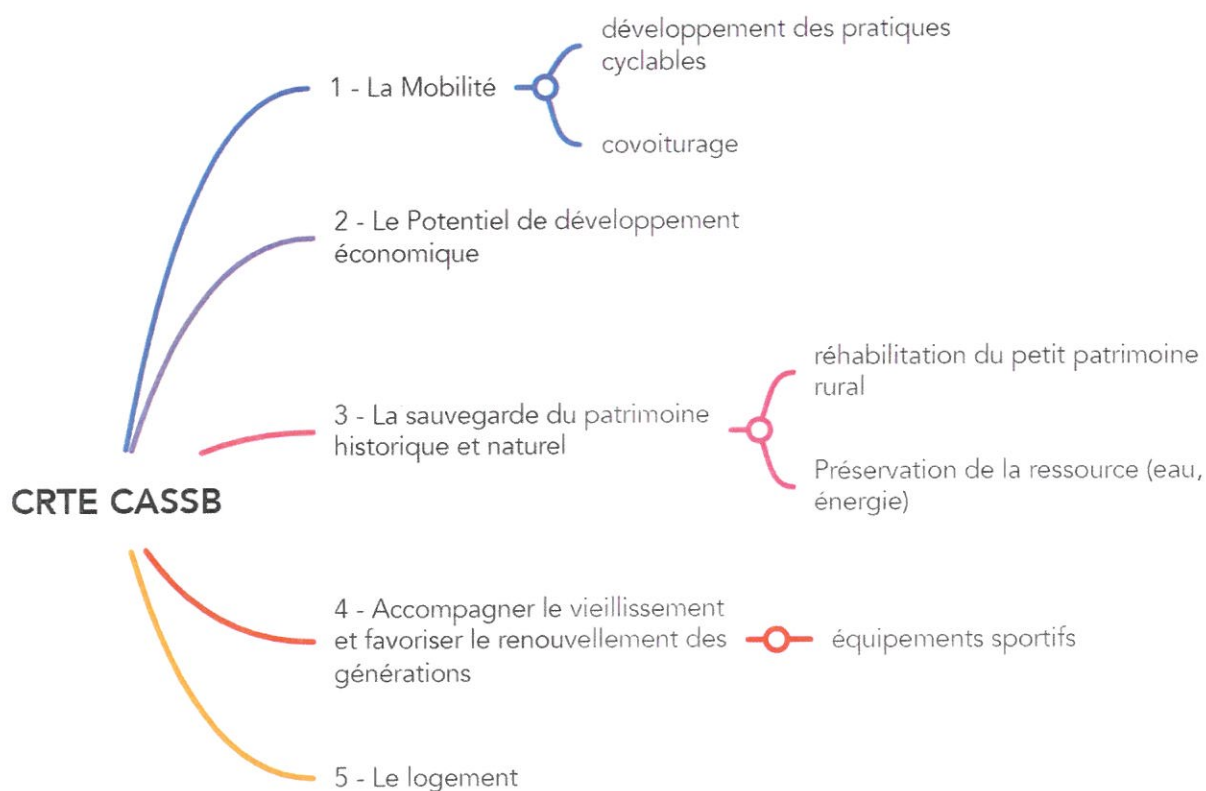
2 AXES IMPORTANTS

- LE LOGEMENT

La tension existante sur le territoire en matière de logement est importante. Au-delà de la forte densité d'habitats sur le territoire (y compris les résidences secondaires), la tension immobilière est amplifiée par une vacance très faible (4%) et une faiblesse de l'offre locative sociale par rapport aux besoins. Cette situation entraîne une augmentation des coûts et entraîne un éloignement des jeunes et des personnes précaires des polarités du territoire, et crée des situations de précarité sur lesquelles une approche intégrée par l'intercommunalité apparaît nécessaire (ex. renforcement des polarités existantes, diversification de l'offre de logement...). Des actions spécifiques sont prévues, comme c'est le cas notamment du réaménagement du parc résidentiel de loisir de la Bergerie du Castellet.

- ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

Le territoire est confronté à un vieillissement important de sa population, notamment sur le littoral. Plusieurs questions sont à la croisée de cet enjeu : comment adapter le logement à une population vieillissante ? Quelle offre en matière de santé, Quels équipements sportifs comme *orientation spécifique* pour permettre les interactions entre différentes générations ? Répondre à ces enjeux touche notamment la capacité du territoire à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles familles.



Synthèse des axes stratégiques du CRTE de la CASSB

En instituant cette stratégie comme principale feuille de route pour la mandature actuelle jusqu'en 2026, la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume entend miser sur :

- Le développement de ses atouts et de ses spécificités, dans un souci de cohésion et d'équilibre territorial
- La mobilisation et l'implication de tous les acteurs engagés, pour une mise en œuvre efficace et concertée du CRTE,
- Une meilleure articulation et mise en synergie des dispositifs et procédures contractuelles dans lesquelles le territoire est engagé.

Cette vision stratégique reste évolutive : elle doit nécessairement prendre en compte l'avancée du projet de territoire. Des actualisations régulières devront permettre de redéfinir et réorienter les axes et mesures du Contrat.

Article 4 – Le Plan d'action

4.1 Construction du plan d'action

Le contrat de relance et de transition écologique au sein de la CASSB a pour objet de structurer les démarches déjà initiées au sein du territoire, qu'elles soient portées à échelle communale ou intercommunale, qui concourent à l'atteinte des différentes finalités de développement du territoire et de la stratégie d'intervention du projet de territoire.

Egalement, cette démarche vise à contribuer à la construction d'une vision prospective d'ensemble du territoire, en centralisant l'ensemble des planifications et projets du territoire dans une démarche de transition écologique.

Ainsi, le plan d'action est composé des 85 actions déclinées par thématique (en annexe):

Concernant la mobilité : 18 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques
CA SSB	élaboration du PDM (réflexion modes actifs, grands axes routiers)	2022-2024	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Maillage du territoire en parkings de covoiturage	2023-2026	covoiturage
CA SSB	liaison modes actifs entre Evenos & le beausset	2023-2026	Pratiques cyclables
CA SSB	Voie de contournement du Beausset	2024-2028	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Réalisation d'un maillage du territoire en voies douces	2022-2027	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Réaménagement des circulations douces de l'entrée de ville du Grand Vallat au Casino, avec réalisation d'une voie verte en front de mer (mixte piétons/cycles)	2022-2023	Pratiques cyclables
Bandol	Réalisation d'un itinéraire cyclable à l'échelle de la ville	2023-2025	Pratiques cyclables
Le Beausset	Parking de covoiturage des vents d'anges	2022-2023	covoiturage
Le Beausset	Elaboration et définition d'un schéma de circulation, stationnement et modes actifs	2023-2025	Pratiques cyclables
Le Castellet	Aménagement pistes cyclables et garages à vélo	2023-2025	Pratiques cyclables

Le Castellet	Création d'une passerelle piétonne au Plan du Castellet	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Agrandissement de l'aire de covoiturage à proximité du Rond-Point des Mourvèdres	2023-2025	covoiturage
Saint-Cyr-sur-Mer	Pistes cyclables, stationnement vélo et accompagnement mobilité douce	2022/2023	Pratiques cyclables
Saint-Cyr-sur-Mer	relocalisation gare / création PEM	2022-2026 (à préciser ultérieurement)	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Création d'un passage piétonnier rue Bathélémy de Don	2022-2024	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Piétonisation rue Schumann- 18 juin- Desmazures	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création du parking du Boulodrome	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création d'une voie de dégagement quartier du Raby	2023-2026	Action en transversalité de la thématique

Concernant le potentiel de développement économique : 9 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action
CA SSB	Aménagement de la zone de la Baou	2017-2027
CA SSB	Requalification du plateau de Signes	2022-2025
Bandol	Restructuration des infrastructures portuaires (terrestres - les quais - et maritimes - les pannes centrale, & touristique) par la SOGEBEA, société d'économie mixte locale de gestion du port	2023-2027
Bandol	Création d'un pôle nautique et d'un parking en superstructure côté quai du stade, par la SOGEBEA, société d'économie mixte locale de gestion du port	2023-2027
Le Beausset	REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE GAULLE	2023-2026
Sanary-sur-Mer	Piétonnisation du port	2023-2025
Sanary-sur-Mer	Construction de la Maison des pêcheurs	2023-2024
Sanary-sur-Mer	Signalétique- sonorisation du centre-ville et des plages	2023-2025
Signes	Création d'une annexe à la mairie	2023-2029

Concernant le tourisme et la sauvegarde du patrimoine (historique et naturel) : 34 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques / axes de convergence
CA SSB	élaboration du PCAET	2022-2024	préservation des ressources
CA SSB	requalification des cœurs de village (la Cadière - Evenos - Signes)	2017-2025	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Raccordement des effluents d'Evenos à la STEP du Beausset/le Castellet - création d'une unité de refoulement / suppression des rejets parasites	à définir ultérieurement	préservation des ressources
CA SSB	Office de tourisme intercommunal - création d'un univers de promotion commun	2021-2023	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Renouvellement des canalisations des réseaux humides du territoire	2022-2026	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Réaménagement paysager du parking central et ses abords, avec recherche de désimperméabilisation et verdissement du site	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Aménagement d'un parc paysager côté Deferrari, complété par un espace sportif (skate parc) et réaménagement des circulations douces	2024-2026	Action en transversalité de la thématique

Bandol	Micro-folie	2022	Action en transversalité de la thématique
Bandol	gestion trait de côte	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	réhabilitation de l'Eglise	2023-2026	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	réhabilitation du bâtiment Marius Mari	2022-2023	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	réhabilitation du bâtiment mistral	2023-2026	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	rénovation de l'hôtel de ville (accessibilité)	2023-2026	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	Financement poste chef de projet PVD	2022	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	Micro-folie	2022	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Agrandissement Parking Cros du Loup	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Création d'une table d'orientation face à la Sainte-Baume et éclairage façade "nord" du Château	2023-2024	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Castellet	Réhabilitation du Presbytère (Réalisation d'un "Espace Créateurs")	2024-2025	réhabilitation du petit patrimoine rural
Evenos	création de parkings au vieux village d'Evenos	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Evenos	réfection du lavoir du Broussan	à définir ultérieurement	réhabilitation du petit patrimoine rural
Evenos	amélioration des performances énergétiques des bâtiments	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Evenos	mise en œuvre de photovoltaïques sur bâtiments et parkings	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Riboux	Création/Rénovation d'une Bergerie avec éco-paturage	à définir ultérieurement	réhabilitation du petit patrimoine rural
Riboux	Sécurisation de l'alimentation en eau	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	Création d'un pôle culturel	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation énergétique	2022-2026	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation du parc d'éclairage public	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	gestion trait de côte	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Construction d'un centre équestre	2023-2025	réhabilitation du petit patrimoine rural
Sanary-sur-Mer	Construction du pôle mer- espace muséal établi autour du monde la mer sur 3 sites différents de la commune	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Réfection d'ouvrages de lutte contre le désensablement et installation d'un brise-houle	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Confortement de la falaise de Portissol	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Signes	Etude diagnostic sur la réhabilitation du patrimoine	2022-2023	réhabilitation du petit patrimoine rural
Signes	programme pluri annuel de restauration du patrimoine historique	2023-2029	réhabilitation du petit patrimoine rural

Concernant le fait d'accompagner le vieillissement et de favoriser le renouvellement des générations : 15 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques
CA SSB	classes numériques	phase de déploiement 2022 - 2026	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Construction d'un pôle santé	2023-2027	Action en transversalité de la thématique

Bandol	Relocaliser le CCAS en centre-ville pour améliorer son accessibilité.	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
CASSB	Extension du complexe sportif le Défends	2023 -2024	équipements sportifs
Le Castellet	Construction d'un Dojo	2023-2025	équipements sportifs
Le Castellet	Déplacement/Agrandissement Crèche	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Construction Club-House Tennis	2022-2024	équipements sportifs
Evenos	regroupement des écoles de Sainte-Anne	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Nature en ville aux abords des écoles	2024	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Aires de sport, aires de fitness, parcours santé, Pump-track	à définir ultérieurement	équipements sportifs
Saint-Cyr-sur-Mer	Restauration scolaire sans matériel plastique et aménagement des sites	2022/2023	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Ouverture d'une crèche dans le cadre de l'opération Carbone	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Cohabitation intergénérationnelle: aménagement ou réhabilitation de logements	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Equipements sportifs et de loisirs: réaménagement de la médiathèque, aménagement espace public Bois du Colombet, réparation des stades	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création d'une salle omnisports	2023-2026	équipements sportifs

Concernant le logement : 9 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action
CA SSB	Elaboration du PLH	2022-2024
CA SSB	Aire de grande manifestation-Saint François la Reppe-Le Beausset	2023-2025
Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot de la Poste, avec la production d'environ 70 logements en mixité sociale (50% LLS), commerces et services, et parking public	2023-2028
Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot Boileau, avec la production d'une centaine de logements en mixité sociale (50% LLS) et locaux d'activités	2023-2028
Le Beausset	voie structurante de l'eco-quartier pignet 2	A partir de 2024 (/PLU)
Le Castellet	Réaménagement PRL Bergerie	2022-2024
Sanary-sur-Mer	Aménagement de 14 logements temporaires chemin de Bacchus- quartier de la Cride	2022-2023
Signes	Programme de réhabilitation des bâtiments communaux	2023-2029
Signes	Programme de réhabilitation parc locatif communal	2023-2029

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de

coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention d'engagement de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Maturité des projets et actions

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.

Les services de l’État apportent un appui à la collectivité pour établir l’état des lieux écologique du territoire. La contribution prend la forme d’un portrait écologique du territoire, en annexe au contrat, qui aura vocation à être mis à jour afin de tenir compte des actions réalisées par la collectivité et de leur impact.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat :

6.1. Dispositions générales concernant les financements des projets

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté d’agglomération Sud Sainte Baume assume le rôle d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s’engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE

et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Cet agent pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires, afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, à la réalisation des actions ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), à fournir un accompagnement pour la réalisation du projet de territoire de la CASSB dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement prend la forme d'une intervention d'un bureau d'études spécialisé (diagnostic de territoire) issu du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT, financés à 100 % par l'État.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets ou les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie ou d'animation du territoire ainsi que pour appuyer les projets.

En particulier :

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- **La Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État pourront être sollicités afin d'apporter leur concours à la réalisation du CRTE : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau ainsi que les chambres consulaires.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comités de pilotage et comités techniques existants, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération (CASSB) ou son représentant et M. le Préfet ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires du contrat à savoir : l'État, la CASSB, les communes membres de l'EPCI et la Banque des Territoires

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Il est en charge du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et rend compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres du comité technique sont :

- La CASSB

- Les référents techniques des communes membres
- L'État (plusieurs représentants possibles selon les services)
- En cas de besoin, à l'initiative de la CASSB ou de l'État : l'Ademe, le Conseil Régional, Le Conseil Départemental du Var, le Cerema, le CAUE, l'agence de l'eau, les chambres consulaires, les porteurs de projets structurants, ou toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur certains dossiers.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné et des membres du comité technique. Le tableau de bord est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme numérique CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif de suivi et d'évaluation sera porté par le territoire. Il devra être décliné par orientation et/ou par action. Un groupe de travail dédié à l'évaluation pourra être mis en place.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Article 10 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une extension de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

Fait à La Cadière d'Azur, le 6 décembre 2022

Le Préfet du Var
Délégué territorial de l'Agence Nationale de
Cohésion des Territoires



Evence RICHARD

Directeur Territorial Var de la Banque des
Territoires



David DE ARAUJO

La Présidente de la Communauté
d'Agglomération Sud Sainte-Baume



Blandine MONIER

Sommaire des annexes

Annexe 1 –Maquette financière CASSB

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Diagnostic du territoire

Annexe 4 - Portrait écologique du territoire

Annexe 5 – Présentation contribution Banque des territoires

**CONVENTION ANNUELLE D'ENGAGEMENT FINANCIER
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ANNÉES 2022-2023

ENTRE

Le Préfet du département du Var, d'une part,

ET

La Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022-2023 liste les actions engagées et à venir pour l'année 2022-2023.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU la délibération n° DEL_CC_2022_87 du 07 novembre 2022 relative à l'adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume,

VU les financements prévus au titre des années budgétaires 2022 et 2023 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours des années 2022 et 2023, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022 et 2023

Ces actions, qui seront susceptibles d'être engagées en 2022 et 2023, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 et 2023 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe I de la présente convention, les crédits appelés s'élevaient ainsi, à :

Axe stratégique	Action	Maître d'ouvrage	Montant total du projet	Montant sollicité auprès de l'Etat
Tourisme et Sauvegarde du patrimoine	Étude PCAET	CASSB	60 000,00 €	20 000,00 €
Tourisme et sauvegarde du patrimoine	Définition d'un univers de promotion commun et création d'une plateforme de l'office de tourisme intercommunal	CASSB	60 000,00 €	20 000,00 €
Tourisme et sauvegarde du patrimoine	Renouvellement des canalisations des réseaux humides du territoire	CASSB	10 000 000,00€	6 000 000,00 €
Tourisme et Sauvegarde du patrimoine	PVD - Réhabilitation du Bâtiment Marius Mari (étude de faisabilité)	Le Beausset	10 900,00€	5 450,00 €
Tourisme et Sauvegarde du patrimoine	PVD - Réhabilitation du bâtiment Mistral (étude de faisabilité)	Le Beausset	22 930,00€	11 465,00 €
Tourisme et Sauvegarde du patrimoine	PVD - Recrutement Chef de projet (depuis le 11/10/2021)	Le Beausset	110 802,72 €	83 102,04 €
Tourisme et sauvegarde du patrimoine	PVD - Micro-folies	Le Beausset	80 000,00 €	32 000,00 €
Tourisme et sauvegarde du patrimoine	Micro-folies	Bandol	35 300,00 €	17 650,00 €
Tourisme et Sauvegarde du patrimoine	Construction d'un pôle mer : espace muséal autour de la mer	Sanary sur Mer	4 955 000,00€	40 000,00 €
Potentiel de développement économique	PVD - Réaménagement de l'esplanade Charles de Gaulle (étude de faisabilité)	Le Beausset	5 500,00 €	2 200,00 €
Vieillessement-renouvellement générations	Construction d'un Dojo	Le Castellet	490 000,00 €	147 000,00 €
Vieillessement-renouvellement générations	Déplacement / agrandissement crèche	Le Castellet	1 000 000,00 €	600 000,00 €
Vieillessement-renouvellement générations	Construction d'un club house pour le tennis municipal	Le Castellet	220 000,00 €	70 000,00 €
Vieillessement-renouvellement générations	Restauration scolaire sans matériel plastique et aménagement des sites	Saint Cyr sur Mer	65 000,00€	39 000,00 €
Mobilité	Étude PDM	CASSB	60 000,00 €	20 000,00 €
Mobilité	PVD - Élaboration et définition d'un schéma de circulation, stationnement et modes actifs	Le Beausset	26 927,00 €	17 503,00 €
Mobilité	Réaménagement des circulations douces de l'entrée de ville du Grand Vallat au Casino, avec réalisation d'une voie verte en front de mer	Bandol	2 800 000,00€	560 000,00€
	Bureau d'étude : Accompagnement à l'élaboration du CRTE	CASSB	26 500,00 €	26 500,00 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	DSIL	FNADT	Banque des territoires	ANCT	Autres : ADEME, Agence de l'eau, CAF, CEREMA
7 711 870,04€	217 000,00 €	860 000,00 €	205 051,36 €	56 240,68€	26 500,00 €	6 347 078,00 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour les années 2022 et 2023 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites ont vocation à être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre de l'année considérée.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à La Cadière d'Azur, le 6 décembre 2022

La Présidente de la Communauté

d'agglomération de Sud Sainte Baume



La Banque des Territoires

Le Préfet du Var

Numéro d'action	Collectivité	Vitré portant l'action	Titre de l'action	Montant estim HT projet	Montant estim TTC projet	Etat d'avancement	Calendrier Prévisionnel	Montant participation Etat sollicitée	Subventions sollicitées/prévisionnelles	Axe stratégique concerné	Orientations spécifiques / axes de convergence	Indicateur de suivi	Fiche action / projet
			AR Prefecture										
1.01	CA SSB	083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_07-DE	élaboration du PDM (réflexion modes actifs, grands axes routiers)	60 000 €		A venir	2022-2024	20 000 €	FNADT, ADEME	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction PDM (%)	Fiche action
1.02	CA SSB	Reçu le 18/11/2022	Maillage du territoire en parkings de covoiturage	action cadre		En cours	2022-2026		défini par action opérationnelle	LA MOBILITÉ	covoiturage	nombre de parking de covoiturage existant sur le territoire de la CASSB	Fiche projet
1.03	CA SSB		liaison modes actifs entre Evenos & le beausset - tranche 1	775 000 €		A venir	2023-2025		Région, département	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement de réalisation de la liaison modes actifs (%)	Fiche action
1.04	CA SSB		Voie de contournement du Beausset	1 200 000 € (étude)		A venir	2024-2028		Europe, Etat, Région, département, CCI	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement études (%)	Fiche projet
1.05	CA SSB		Réalisation d'un maillage du territoire en voies douces	action cadre		A venir			S/O	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	voies douces réalisées sur le territoire de la CASSB (km)	Fiche projet
1.06	Bandol		Réaménagement des circulations douces de l'entrée de ville du Grand Vallat au Casino, avec réalisation d'une voie verte en front de mer (mixte piétons/cycles)		2 800 000 €	En cours	2022-2023	0 €	CRET-EPCI	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement du projet de réaménagement (%)	Fiche action
1.07	Bandol		Réalisation d'un itinéraire cyclable à l'échelle de la ville		500 000 €	En cours	2023-2025		Reste à identifier	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement de réalisation de l'itinéraire cyclable (%)	à réaliser ultérieurement
1.08	Le Beausset		PARKING DE COVOITURAGE DES VENTS D'ANGES	à définir ultérieurement		A venir	2022-2023		Partenariat avec SSB	LA MOBILITÉ	covoiturage	Etat avancement construction (%)	à réaliser ultérieurement
1.09	Le Beausset		ELABORATION ET DEFINITION D'UN SCHEMA DE CIRCULATION, STATIONNEMENT ET MODES ACTIFS	26 927 €		A venir	2023-2025	17 503 €	Banque des territoires et CEREMA	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement étude (%)	Fiche action (étude)
1.10	Le Castellet		Aménagement pistes cyclables et garages à vélo	250 000 €		A venir	2023-2025		non défini / à définir ultérieurement	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement aménagement (%)	à réaliser ultérieurement
1.11	Le Castellet		Création d'une passerelle piétonne au Plan du Castellet	200 000 €		A venir	2023-2024		non défini / à définir ultérieurement	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement aménagement (%)	à réaliser ultérieurement
1.12	Le Castellet		Agrandissement de l'aire de covoiturage à proximité du Rond-Point des Mourvèdes	à définir ultérieurement		A venir	2023-2025		non défini / à définir ultérieurement	LA MOBILITÉ	covoiturage	Etat avancement travaux (%)	à réaliser ultérieurement
1.13	Saint-Cyr-sur-Mer		Pistes cyclables, stationnement vélo et accompagnement mobilité douce		1 500 000 €	En cours	2022/2023	0 €	Fonds propres, Région, appel à projet (non identifiés à ce jour), DSIL	LA MOBILITÉ	Pratiques cyclables	Etat avancement aménagement (%)	fiche action
1.14	Saint-Cyr-sur-Mer		relocalisation gare / création PEM	à préciser ultérieurement			à préciser ultérieurement		à définir ultérieurement	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement projet	à réaliser ultérieurement
1.15	Sanary-sur-Mer		Création d'un passage piétonnier rue Bathélémy de Don	370 000 €		En cours	2022-2024		non défini / à définir ultérieurement	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement aménagement (%)	fiche projet
1.16	Sanary-sur-Mer		Piétonnisation rue Schumann- 18 juin- Desmazures	1 400 000 €		A venir	2023-2024		Région (CRET)	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement aménagement (%)	fiche action
1.17	Signes		Création du parking du Boulodrome	796 000 €		A venir	2023-2024		Etat-Département-Région	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	fiche projet
1.18	Signes		Création d'une voie de dégagement quartier du Raby	300 000 €		A venir	2023-2026		Etat-Département-Région	LA MOBILITÉ	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement réalisation aménagement (%)	à réaliser ultérieurement
2.01	CA SSB		Aménagement de la zone de la Baou	30 000 000 €		En cours	2017-2032		EPF PACA	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement du projet d'aménagement (%)	Fiche projet
2.02	CA SSB		Requalification du plateau de Signes - tranche 1	580 000 €		A venir	2022-2025		Région CRET 2, département, Etat (DETR)	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement du projet d'aménagement (%)	Fiche action
2.03	Bandol		Restructuration des infrastructures portuaires (terrestres - les quais - et maritimes - les pannes centrale, & touristique) par la SOGEBEA, société d'économie mixte locale de gestion du port		30 600 000 €	En cours	2023-2027	0 €	Auto financement par SOGEBEA	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement du projet de restructuration (%)	Fiche action
2.04	Bandol		Création d'un pôle nautique et d'un parking en superstructure côté quai du stade, par la SOGEBEA, société d'économie mixte locale de gestion du port		10 000 000 €	En cours	2023-2027	0 €	Auto financement par SOGEBEA	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement du projet de création du pôle nautique (%)	Fiche action
2.05	Le Beausset		REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE GAULLE	5 500€ (étude)		En cours	2023-2026	2 200 €	Banque des territoires	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement du projet d'aménagement (%)	Fiche action (étude)
2.06	Sanary-sur-Mer		Piétonnisation du port	15 000 000 €		A venir	2023-2026		CRET - département	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement aménagement (%)	fiche projet
2.07	Sanary-sur-Mer		Construction de la Maison des pêcheurs	2 000 000 €		A venir	2023-2024		Région CRET	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement construction (%)	fiche projet
2.08	Sanary-sur-Mer		Signalétique- sonorisation du centre ville et des plages	Non définis à ce jour		A venir	2023-2025		non défini / à définir ultérieurement	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	nombre d'équipements installés	fiche projet
2.09	Signes		Création d'une annexe à la mairie	140 000 €		A venir	2023-2029		Etat-Département-Région	LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	S/O	Etat avancement construction (%)	à réaliser ultérieurement
3.01	CA SSB		élaboration du PCAET		60 000 €	A venir	2022-2024	20 000 €	FNADT, ADEME, Région	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	Etat avancement construction PCAET (%)	Fiche action
3.02	CA SSB		requalification des cœurs de village (la cadière - Evenos - Signes)	5 000 000 €		En cours	2017-2025		Région CRET 2, département, Etat (DETR)	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement opérations requalifications (%)	Fiche projet
3.03	CA SSB		Raccordement des effluents d'Evenos à la STEP du Beausset/le Castellet - création d'une unité de refoulement / suppression des rejets parasitaires	1 000 000 €			2023	179 000 €	en cours de définition	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	Etat avancement travaux (%)	Fiche action
3.04	CA SSB		Office de tourisme intercommunal - création d'un univers de promotion commun	60 000 €			2021-2023	20 000 €	FNADT	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement projet	pas de fiche - action déjà financée en cours
3.05	CA SSB		Renouvellement des canalisations des réseaux humides du territoire	10 000 000 €			2022-2026	6 000 000 €	Agence de l'Eau	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement projet	à définir ultérieurement
3.06	Bandol		Réaménagement paysager du parking central et ses abords, avec recherche de désimperméabilisation et verdissement du site		2 100 000 €	En cours	2023-2024	0 €	Agence de l'Eau	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement du projet de réaménagement (%)	Fiche projet
3.07	Bandol		Aménagement d'un parc paysager côté Deferrari, complété par un espace sportif (skate parc) et réaménagement des circulations douces		3 100 000 €	En cours	2024-2026	0 €	Région Sud (CRET)	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement aménagement (%)	Fiche action
3.08	Bandol		micro-folie	35 300 €			2022	17 650 €	FNADT	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Réalisation de la micro-folie	pas de fiche - action déjà financée en cours
3.09	Bandol		gestion trait de côte	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement
3.10	Le Beausset		REHABILITATION DE L'EGLISE	8 690 € (étude)		A venir	2023-2026	0 €	Etat et partenaires dans le cadre de PVD	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement travaux réhabilitation (%)	Fiche action (étude)
3.11	Le Beausset		REHABILITATION DU BATIMENT MARIUS MARI	10 900 € (étude) 1 250 000€ (travaux)		En cours	2022-2023	5 450 €	Banque des territoires	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement travaux réhabilitation (%)	Fiche action (étude)
3.12	Le Beausset		REHABILITATION DU BATIMENT MISTRAL	22 930 € (étude) 3 632 000 € (travaux)		En cours	2023-2026	11 465 €	Banque des territoires	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement travaux réhabilitation (%)	Fiche action (étude)
3.13	Le Beausset		RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE (Accessibilité)	à définir ultérieurement		A venir	2023-2026		non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement travaux (%)	à réaliser ultérieurement
3.14	Le Beausset		chef de projet PVD	57 088 €			2022	83 102 €	FNADT et Banque des territoires	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	recrutement du chef de projet	pas de fiche - action déjà financée en cours

3.15	Le Beausset	MICROFOLIE	80 000 €			2022		32 000 €	FNADT	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Réalisation de la micro-folie	pas de fiche - action déjà financée en cours
3.16	Le Castellet	AR Prefecture 083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE Reçu le 18/11/2022	9 350 000 €		En cours	2023-2025			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement travaux (%)	fiche projet
3.17	Le Castellet	Création d'une table d'orientation face à la Sainte-Baume et éclairage façade "nord" du château	100 000 €		A venir	2023-2024			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement travaux (%)	à réaliser ultérieurement
3.18	Le Castellet	Réhabilitation du Presbytère (Réalisation d'un "Espace Créateurs")	500 000 €		A venir	2024-2025			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement travaux réhabilitation (%)	à réaliser ultérieurement
3.19	Evenos	CREATION DE PARKINGS AU VIEUX VILLAGE D'EVENOS	1 800 000 €		A venir	à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	fiche projet
3.20	Evenos	REFECTION DU LAVOIR DU BROUSSAN	65 000 €		A venir	à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement réfection (%)	fiche projet
3.21	Evenos	AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS	900 000 €		A venir	à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une amélioration des performances énergétiques	fiche projet
3.22	Evenos	MISE EN ŒUVRE DE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENTS ET PARKINGS	800 000 €		A venir	à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	quantité de panneaux solaires installée (m2)	fiche projet
3.23	Riboux	Création/Rénovation d'une Bergerie avec éco-pâturage		515 000 €		à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement construction (%)	Fiche projet
3.24	Riboux	Sécurisation de l'alimentation en eau		675 000 €		à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	Etat avancement construction (%)	Fiche projet
3.25	Saint-Cyr-sur-Mer	Création d'un pôle culturel			à définir ultérieurement	A venir	à définir ultérieurement		Fonds propres, Région, Département, DSIL	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	à réaliser ultérieurement
3.26	Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation énergétique		800 000 €		A venir	2022-2026		Fonds propres, Région, département	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	nombre de rénovations réalisées	à réaliser ultérieurement
3.27	Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation du parc d'éclairage public		250 000 €		A venir	à définir ultérieurement		Fonds propres, Région, département	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	préservation des ressources	part du parc d'éclairage public rénovée	à réaliser ultérieurement
3.28	Saint-Cyr-sur-Mer	gestion trait de côte			à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement	à définir ultérieurement
3.29	Sanary-sur-Mer	Construction d'un centre équestre	4 100 000 €		A venir	2023-2025			CRET - Fonds Eperon	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement construction (%)	fiche projet
3.30	Sanary-sur-Mer	Contruction du pôle mer- espace muséal établi autour du monde de la mer sur 3 sites différents de la commune	4 955 000 €		A venir	2023-2025		40 000 €	FNADT Région- FEDER - CRET - aide aux communes	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	fiche action
3.31	Sanary-sur-Mer	Réfection d'ouvrages de lutte contre le désensablement et installation d'un brise-houle	2 165 000 €		A venir	à définir ultérieurement			à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement travaux (%)	fiche projet
3.32	Sanary-sur-Mer	Confortement de la falaise de Portissol	454 000 €		A venir	à définir ultérieurement			à définir ultérieurement	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement travaux (%)	fiche projet
3.33	Signes	Etude diagnostic sur la réhabilitation du patrimoine	24 000 €		En cours	2022-2023			Etat-Département-Région	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	Etat avancement étude (%)	à réaliser ultérieurement
3.34	Signes	programme pluri annuel de restauration du patrimoine historique	500 000 €		A venir	2023-2029			Etat-Département-Région	LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)	réhabilitation du petit patrimoine rural	nombre de restaurations du patrimoine historique réalisées	à réaliser ultérieurement
4.01	CA SSB	classes numériques	4 000 000 €		En cours	phases de déploiement			Etat	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	nombre de classes équipées	Fiche projet
4.02	Bandol	Construction d'un centre de santé		2 000 000 €		En cours	2023-2027		Reste à identifier	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	à réaliser ultérieurement
4.03	Bandol	Relocaliser le CCAS en centre ville pour améliorer son accessibilité.		100 000 €		En cours	2023-2024		Principalement le budget du CCAS	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Ouverture du CCAS en centre-ville	à réaliser ultérieurement
4.04	CASSB	Extension du complexe sportif le Defends		600 000 €		A venir	2023-2024	0 €	Région - Département - EPCI	LE VIEILLISSEMENT	équipements sportifs	Etat avancement construction (%)	Fiche action
4.05	Le Castellet	Construction d'un Dojo	490 000 €		A venir	2023-2025		147 000 €	FRAT / DETR	LE VIEILLISSEMENT	équipements sportifs	Etat avancement construction (%)	Fiche action
4.06	Le Castellet	Déplacement/Agrandissement Crèche	1 000 000 €		A venir	2023-2025		600 000 €	DSIL et CAF	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement construction (%)	Fiche action
4.07	Le Castellet	Construction Club-House Tennis	220 000 €		En cours	2022-2024		70 000 €	DETR / FRAT	LE VIEILLISSEMENT	équipements sportifs	Etat avancement construction (%)	Fiche action
4.08	Evenos	REGROUPEMENT DES ECOLES DE SAINTE-ANNE	2 400 000 €		A venir	à définir ultérieurement			non défini / à définir ultérieurement	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement réalisation projet (%)	fiche projet
4.09	Saint-Cyr-sur-Mer	Nature en ville aux abords des écoles		1 200 000 €		A venir	2024		Fonds propres, DSIL	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement aménagement (%)	à réaliser ultérieurement
4.10	Saint-Cyr-sur-Mer	Aires de sport, aires de fitness, parcours santé, Pump-track			à définir ultérieurement	A venir	à définir ultérieurement		Fonds propres, Région, département, appel à projet	LE VIEILLISSEMENT	équipements sportifs	Etat avancement aménagement (%) nombre d'équipements créés	à réaliser ultérieurement
4.11	Saint-Cyr-sur-Mer	Restauration scolaire sans matériel plastique et aménagement des sites		65 000 €		A venir	2022/2023	39 000 €	Etat, Fonds propres, appel à projet ADEME	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Nombre de plats gastro changé	Fiche action
4.12	Sanary-sur-Mer	Ouverture d'une crèche dans le cadre de l'opération Carbone	462 500 €		En cours	2023-2024			CRET CAF	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	ouverture de la crèche	fiche action
4.13	Sanary-sur-Mer	Cohabitation intergénérationnelle: aménagement ou réhabilitation de logements Equipements sportifs et de loisirs: réaménagement de la médiathèque, aménagement espace public Bois du Colombet, réfection des stades	Non définis à ce jour		A venir	2023-2025			non défini / à définir ultérieurement	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Nombre d'aménagement et de réhabilitation effectuées	fiche projet
4.14	Sanary-sur-Mer	Bois du Colombet, réfection des stades	745 000 €		A venir	2022-2024			Département	LE VIEILLISSEMENT	Action en transversalité de la thématique	Etat avancement des réfections et réaménagements du parc identifié	fiche action
4.15	Signes	Création d'une salle omnisports	4 000 000 €		En cours	2023-2026			Etat-Département-Région	LE VIEILLISSEMENT	équipements sportifs	Etat avancement construction (%)	à réaliser ultérieurement
5.01	CA SSB	Elaboration du PLH		100 000 €		A venir	2022-2024		Etat (FNADT)	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement construction PLH (%)	à réaliser ultérieurement
5.02	CA SSB	Aire de grande manifestation-Saint François la Reppe-Le Beausset	500 000 €		A venir	2023-2025			en cours de définition	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement du projet d'aménagement (%)	Fiche projet
5.03	Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot de la Poste, avec la production d'environ 70 logements en mixité sociale (50% LLS), commerces et services, et parking public		20 000 000 €		En cours	2023-2028		Région Sud (CRET) ; EPF	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement du projet de renouvellement urbain (%)	à réaliser ultérieurement
5.04	Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot Boileau, avec la production d'une centaine de logements en mixité sociale (50% LLS) et locaux d'activités		17 000 000 €		En cours	2023-2028		Région Sud (CRET) ; EPF ; Mobilisation du fonds friche pour l'ancien cinéma	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement du projet de renouvellement urbain (%)	à réaliser ultérieurement
5.05	Le Beausset	VOIE STRUCTURANTE DE L'ECO-QUARTIER PIGNET 2	2 500 000 €		A venir	A partir de 2024 (PLU)			non défini / à définir ultérieurement	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement du projet d'aménagement (%)	à réaliser ultérieurement
5.06	Le Castellet	Réaménagement PRL Bergerie	18 100 000 €		En cours	2022-2024			non défini / à définir ultérieurement	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement construction (%)	Fiche projet
5.07	Sanary-sur-Mer	Aménagement de 14 logements temporaires chemin de Bacchus- quartier de la Crède	Non définis à ce jour		A venir	2022-2023			non défini / à définir ultérieurement	LE LOGEMENT	S/O	Etat avancement aménagement (%)	fiche projet
5.08	Signes	Programme de réhabilitation des bâtiments communaux	300 000 €		A venir	2023-2029			Etat-Département-Région	LE LOGEMENT	S/O	nombre de réhabilitation de bâtiments communaux réalisées	à réaliser ultérieurement
5.09	Signes	Programme de réhabilitation parc locatif communal	500 000 €		A venir	2023-2029			Etat-Département-Région	LE LOGEMENT	S/O	nombre de réhabilitation réalisées au sein du parc locatif communal	à réaliser ultérieurement
S/O	CA SSB	Accompagnement ANCT - élaboration du CRTE	26 500 €			2022		26 500 €	ANCT	S/O	S/O	adoption du CRTE	pas de fiche action - accompagnement du CRTE
Total				223 002 315 €				7 330 870,04 €					

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Annexe 2 – Fiches action & projet



FICHE ACTION
ACTION N° 1 - 01 : Elaboration du plan de mobilité

Rattachement à l'axe stratégique : Mobilité	DIAGNOSTIC : La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, compétente en matière de mobilité sur son territoire intercommunal, se doit d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Mobilité PDM (anciennement Plan de Déplacement Urbain) conformément à l'article L1214-3 du Code des Transports
Maitre d'ouvrage : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : L'élaboration du PDM de la CASSB déterminera ainsi les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur son ressort territorial pour une période de dix ans. son élaboration nécessitera la réalisation d'un diagnostic du territoire, la réalisation des orientations en matière de mobilité et la présentation d'un programme d'action. La validation de ce document de planification exigera par ailleurs que soit réalisé un état initial de l'environnement sur lequel se basera une étude des impacts environnementaux des actions proposées au sein du plan de mobilité. Il sera enfin nécessaire de réaliser l'évaluation environnementale stratégique de ce plan et son enquête publique afin de permettre son adoption. Le plan de mobilité se structurera notamment au travers d'un schéma cyclable intercommunal associant les communes du territoire ainsi qu'un travail sur la mobilité au sein de ses zones d'activité
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communes AUDAT ANCT	
Secteur géographique concerné: Territoire CASSB	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi : phase du plan de mobilité (diagnostic/scénarios/plan d'action/enquête publique)

Indicateur d'évaluation de l'action : délibération d'adoption du plan de mobilité

COÛT OPERATION HT										
- 60 000€		€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Détail des coûts :</u> <u>Bureau d'étude 60 000€</u>										
	recrutement BE		x							
	diagnostic			x						
	scénario			x						
	plan d'action			x	x					
	enquête publique				x					
	adoption				x					
Total du financement de l'opération	Financement Etat (FNADT)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI		Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	20 000			40 000						
100%	33%			67%						



AR Prefecture
 083-24830034-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu Le 18/02/2022

FICHE PROJET
ACTION N° 1 - 02 : Maillage du territoire en parkings de covoiturage

Rattachement à l'axe stratégique : Mobilité	DIAGNOSTIC : Afin de permettre de lutter contre l'autosolisme et permettre de réduire les impacts environnementaux des transports, la CASSB souhaite le déploiement de parkings de covoiturage aux endroits stratégiques du territoire
--	--

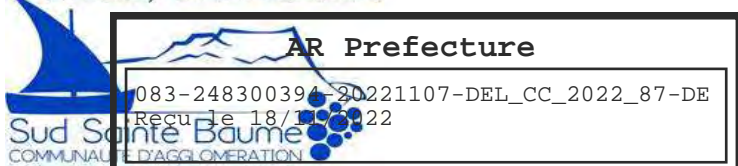
Maitre d'ouvrage : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action, liée aux opérations de constructions de parking spécifique, a pour objet de générer une plus grande fluidité des transports sur le territoire
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communes	

Secteur géographique concerné: Territoire CASSB	
---	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Indicateur de suivi : Nombre de parking de covoiturage réalisés sur le territoire de la CASSB
 Indicateur d'évaluation de l'action : Taux de fréquentation des parkings de covoiturage

COUT OPERATION HT	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Action cadre								
<u>Coûts liés aux fiches actions spécifiques</u>	déploiement maillage	x	X	X	X	X		

Total du financement de l'opération	Financement Etat (FNADT)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €	N/A					



FICHE ACTION
ACTION N° 1 - 03 : liaison modes actifs entre Evenos & le beausset - tranche 1

Rattachement à l'axe stratégique : Mobilité orientation spécifique : pratiques cyclables	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : La Communauté d'Agglomérations Sud-Sainte-Baume (CASSB) souhaite favoriser et sécuriser les cheminements doux entre le village de Sainte-Anne d'Evenos au Sud et le collège Jean GIONO du Beausset au Nord. Il est ainsi proposé d'aménager une voie douce le long de chemins intercommunaux traversant des parcelles viticoles. La CASSB souhaite que le projet d'aménagement réponde aux objectifs suivants : - Limiter voire supprimer les circulations de cycles sur la RDN8 qui est axe routier de forte intensité (véhicules lourds, transports en communs) et dangereux pour les cyclistes ; - Favoriser et sécuriser les cheminements doux entre Sainte-Anne et le Beausset ; - Étudier les impacts techniques sur les réseaux existants et sur le système
Maitre d'ouvrage : CASSB - commune	DESCRIPTION DE L'ACTION :
PARTENAIRES TECHNIQUES :	Le projet consiste en l'aménagement d'une voie douce de largeur minimale 3.00m le long des chemins communautaires limités à 50km/h, séparée de la voie circulaire par une bordure béton. L'itinéraire à étudier fait approximativement 3.5km. Il comprend plusieurs sections, définies du Sud au Nord comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 1 sur 350ml : chemin de la Reppe entre cimetière au Nord et place Père d'Orgère au Sud • Tronçon 2 sur 450ml : chemin de la Reppe puis Ancien chemin de Marseille à Toulon entre cimetière au Sud et l'intersection avec le Chemin de la Fontaine des Pères au Nord • Tronçon 3 sur 1000ml : Ancien chemin de Marseille à Toulon entre l'intersection avec le Chemin de la Fontaine des Pères au Sud au Chemin de Saint-François au Nord • Tronçon 4 sur 1700 ml : Chemin de Saint-François puis Chemin de Sainte-Brigitte puis Chemin de Pignet jusqu'au collège Jean GIONO Les sens de circulations sont uniques ou à double sens suivants les tronçons concernés. Les largeurs de voies circulables varient entre 2.50m pour les tronçons à sens uniques et de 4.50m pour les tronçons à double sens.
Secteur géographique concerné: CASSB - communes d'Evenos et du Beausset	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
Indicateur de suivi : Mètre linéaire de la liaison mode doux réalisée
Indicateur d'évaluation : nombre de passages sur la voie douce

COUT OPERATION HT	775 000 €								
	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts : 676 000 € Travaux 22 500 Foncier 76 500 Etudes	acquisition foncière		X						
	Etudes		X	X					
	Travaux			X	X				
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en € 775000		155 000 €	310 000 €	310 000 €					
100%		20%	40%	40%					



FICHE PROJET
ACTION N° 1 - 04 : Création de la voie de contournement du Beausset - phase étude

Rattachement à l'axe stratégique : MOBILITE	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Le parc d'activités du plateau de Signes induit un trafic important, générant une saturation des axes routiers desservant la zone, et notamment une aggravation des problèmes de trafic sur la commune du Beausset. Une réflexion quant à la réalisation d'une voie de contournement est nécessaire afin d'envisager les possibilités de réalisation d'une voie de contournement sur la commune du Beausset
Maitre d'ouvrage : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : Il convient de dimensionner et réaliser une étude de faisabilité portant sur la création d'une voie de contournement du Beausset, permettant d'atteindre le parc d'activité du plateau de Signes
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Territoire de la CASSB (Le Beausset, le Castellet, Signes)	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Suivi : Avancement de l'étude

COÛT OPERATION HT 1 200 000 €		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :		Réalisation étude	X	X	X	X	X	X	X
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : CCI 83			
Coût total en € - 1 200 000	300 000 €	300 000 €	300 000 €	150 000 €		150 000 €			
100%	25,00%	25,00%	25,00%	12,50%		12,50%			



FICHE ACTION
ACTION N° 1 - 06 : Réaménagement des circulations douces de l'entrée de ville du Grand Vallat au Casino, avec réalisation d'une voie verte en front de mer

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
LA MOBILITE	Entrée de ville principale de Bandol peu mise en valeur (cordon littoral très étroit, principalement dédié aux voitures et autres véhicules), avec des circulations piétonnes peu aisées. Valoriser cette entrée en privilégiant les circulations douces, par la réalisation d'une voie verte en front mer, et la création d'espaces verts complémentaires.
Maitre d'ouvrage :	DESCRIPTION DE L'ACTION :
Ville de Bandol	

PARTENAIRES TECHNIQUES :	Création d'une voie verte, du Grand Vallat au Casino, d'environ 750 mètres linéaires et d'une largeur moyenne de 3 à 4 mètres (voie mixte piétons & cycles non motorisés) ; Elargissement et reprise des trottoirs côté Nord ; Réaménagement des arrêts de bus, et de l'ensemble des mobiliers urbains (bancs, corbeilles...) ; Reprise de l'ensemble de l'éclairage public (sur voirie et circulations douces) ; Réalisation de bandes plantées d'espèces méditerranéennes de pleine terre de part et d'autre de la chaussée ; Reprise partielle des réseaux ; Reprofilage de la chaussée.
MOE désignée : Groupement Citta Urbanisme Paysage & Strada Ingenierie	
Secteur géographique concerné: Entrée Est de la ville	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION		€ TTC		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :											
Estimation des travaux d'aménagement (compris coût de maitrise d'œuvre) = 2,8 M€ TTC (dont 95 000 € de dépenses liées aux compétences CASSB : réseaux Aep, EU, EP dévoyés ou ajustés suivant le projet ; estimation à affiner)											
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région (CRET AP 23/04/2021)	Financement Département	Financement EPCI		Financement commune		autre : préciser			
Coût total en €	0	110 000	0	95 000		2 595 000		0			
100%	0%	4%	0%	3%		93%		0%			



FICHE ACTION (PHASE ETUDE)
ACTION N° 1 - 09 - ELABORATION ET DEFINITION D'UN SCHEMA DE CIRCULATION, STATIONNEMENT ET
MODES ACTIFS

Rattachement à l'axe stratégique : MOBILITE	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Dans le cadre de son projet de territoire, la Commune ambitionne : - le maintien d'un dynamisme commercial, économique et touristique - une amélioration des conditions de déplacement, eu égard notamment aux nuisances engendrées par les axes de transit délimitant son centre-bourg. Ces deux axes du projet de territoire répondent aux constats suivants : - à l'écart du trafic de transit intercommunal, le centre-ville de la Commune manque globalement de visibilité - les aires de stationnement se retrouvent fortement encombrées, tout particulièrement les jours de marchés - les circulations en centre-ville sont fortement impactées par le fonctionnement des deux RD le délimitant ("délestage" par le centre historique, très faiblement adapté au fort trafic) - les circulations en vélo ou en modes doux demeurent faiblement développées à l'échelle de la Commune.
---	--

Maitre d'ouvrage : Ville du Beausset	DESCRIPTION DE L'ACTION : Dans ce contexte, l'étude menée par le CEREMA intégrera les volets suivants : 1) diagnostic du schéma actuel de mobilité de la Commune : - analyse des principaux enjeux de mobilité de la Commune dans son territoire - analyse de la hiérarchisation des voiries, qui permet notamment de développer plus facilement les modes actifs sur certaines catégories de voies - analyse de l'organisation actuelle du stationnement - identification des espaces publics à potentiel pour le projet de revitalisation. 2) proposition d'un schéma de circulation, stationnement et vélo d'ensemble : l'objectif de cette seconde étape de la mission est de définir un schéma d'ensemble à partir : - d'orientations générales thématiques à hiérarchiser et/ou propositions éventuelles de variantes à arbitrer, - de la formalisation du schéma d'ensemble - d'une déclinaison concrète en plan d'actions possibles.
PARTENAIRES TECHNIQUES : Banque des Territoires CEREMA	

Secteur géographique concerné : Commune du Beausset	Un volet de l'étude sera également consacré au vélo, avec l'objectif en particulier de définir les continuités cyclables à développer dans la Commune en fonction des autres schémas cyclables, de définir les types d'aménagement envisageables pour les vélos, de proposer un maillage de stationnements vélo sécurisés sur voirie ou en parkings et d'identifier toute action pour développer la pratique du vélo dans la Commune. Ces éléments permettront ensuite au Maître d'ouvrage de lancer des études préliminaires d'aménagement des itinéraires puis des études d'avant-projet.
--	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
Niveau d'adéquation entre les enjeux et attentes de la Commune et les scénarios de circulation proposés.

COUT OPERATION HT	26 927 €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :		Signature proposition technique et financière du CEREMA	06-juil						
Recueil de données 1 943 €		Réunion de lancement	26-sept						
Diag et réunions 12 492 €		Rendu de l'étude (estimation entre 8 et 12 mois)		mai-sept					
Proposition schéma et réunions 12 492 €		MOE + TRAVAUX			X	X	X	x	x
TOTAL : 26 927 €									

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €	Banque des territoires 9 425 €				Le Beausset 9 424 €	CEREMA 8 078 €
100%	35%				35%	30%

FICHE ACTION
ACTION N° 1 - 13 : Pistes cyclables, stationnement vélo et accompagnement mobilité douce

<p>Rattachement à l'axe stratégique : Mobilité</p> <p>Orientation spécifique : Pratiques cyclables</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>La Commune a commandé au CAUE du Var en 2020 une mission d'accompagnement et d'aide à la décision sur la thématique du vélo.</p> <p>Cette mission de conseil c'est basé sur une approche territoriale du territoire, centré sur les usages et les mobilités douces.</p> <p>Lors du diagnostic de territoire, le travail d'arpentage du terrain à vélo a été complété par une approche urbanistique paysagère, géographique et historique.</p> <p>L'extraordinaire « potentiel vélo » du territoire de Saint-Cyr-sur-Mer a ainsi été révélé (faible topographie, contact direct avec la mer, structure en noyaux villageois bien identifiés, connexion ferroviaire, forte densité d'axe de circulation, croisement des dynamiques résidentielles et touristiques, etc).</p> <p>À partir de cette démarche, qui croise expertise technique et sensible et maîtrise d'usage, un schéma stratégique a émergé.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Ville de Saint-Cyr-sur-Mer</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES :</p>	<p>CREATION D'UNE VOIE DOUCE DU CENTRE-VILLE AU FRONT DE MER</p> <p>Les travaux consistent à créer une voie douce qui reliera le centre-ville au front de mer afin de favoriser les modes de déplacement doux et sécuriser les piétons et vélos sur un espace dédié et parfaitement identifié. Cette voie de 1848ml et 8000m² environ sera disposée sur les accotements d'un axe routier communal régulé entre 30 et 50 km/h, en modifiant les trottoirs et espaces verts existants. Sa largeur de référence est fixée à 4.20m. Le revêtement sera durable, non glissant et présentera des caractéristiques écologiques notables. La signalisation sera claire et explicite pour les utilisateurs de la voie comme pour les automobilistes. Les carrefours et traversées de chaussée seront conçues pour donner priorité aux modes de déplacement doux. La voie permettra enfin aux cyclistes et piétons d'évoluer et cohabiter en toute sécurité.</p>
<p>Secteur géographique concerné: Saint-Cyr-sur-Mer</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION HT			€ 1 001							
624,60			Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :				_	1 001 624,60 €	determ	determ	deter	deter	deter
Total du financement de l'opération Hors Taxe	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI		Financement commune		autre : préciser		
1 001 624,60 €		500 812,30 €	250 000,00 €			250 812,30 €				
100,00%		50,00%	24,96%			25,04%				



FICHE PROJET

ACTION N° 1 - 15 : CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LES RUES BARTHELEMY DE DON ET ANDRE TASSY

<p>Rattachement à l'axe stratégique : MOBILITE</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création en cours d'un nouveau pôle de service - Création en cours d'un parc de stationnement moyenne/longue durée - Opportunité de création d'un axe piéton reliant le parc de stationnement et le centre-ville - Nécessiter de désengorger certains axes de circulations aux abords du centre-ville
<p>Maitre d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité douce, la Commune souhaite irriguer son cœur de ville de liaisons piétonnes.</p> <p>Un nouveau parc de stationnement public, dit « Carbone » ouvrira ses portes prochainement. Contrairement aux autres parcs de stationnement de la Commune, il a vocation à accueillir une offre de stationnement de moyenne, à longue durée. Situé au cœur d'un nouvel îlot urbain de mixité sociale (logements incluant une offre sociale, crèche, futur commissariat), ce parc de stationnement présentera en effet une politique tarifaire attractive pour les actifs souhaitant disposer d'un stationnement pendant leur journée de travail ou pour les habitants du centre-ville ne disposant pas d'une offre privée.</p> <p>Pour favoriser un accès rapide, sécurisé et piétonnier au centre-ville aux futurs usagers de ce nouveau pôle de services et stationnement, la Commune a pour ambition de créer un passage piéton entre les rues Barthélémy de Don et André Tassy.</p> <p>Il s'agit de créer un passage au rez-de-chaussée d'un immeuble existant en R+2, mitoyen sur les deux côtés et comprenant des locaux d'habitations et des locaux commerciaux.</p> <p>Le projet consiste à démolir une surface habitable au RDC pour construire un nouveau passage libre pour piétons.</p> <p>Ce nouvel espace représente une surface totale d'environ 45 m² et l'opération nécessite des travaux de réaménagement d'un appartement existant au 1er étage pour la création d'une nouvelle réserve de 12 m².</p> <p><i>Le projet s'intègre parfaitement à l'architecture du site.</i></p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Maître d'œuvre</p>	
<p>Secteur géographique concerné: Sanary-sur-Mer : Rue Barthélémy de Don - Rue André Tassy</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi :

- Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre

Indicateurs d'évaluation :

COUT OPERATION HT		370 000								
€		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts :										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser				
Coût total en €										
100%										

FICHE PROJET
ACTION N° 1 - 17 : REQUALIFICATION DU PARKING DU BOULODROME

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
- MOBILITE - LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	La commune de Signes dispose à ce jour d'une aire de stationnement ancienne, non aménagée, en enrobé bitumineux. Ce parking non matérialisé permet l'accueil "anarchique" d'environ 80 véhicules. Régulièrement des camping cars stationnement su cette aire de stationnement, mais aucun aménagement n'est prévu à cet effet.

PARTENAIRES TECHNIQUES :	DESCRIPTION DE L'ACTION :
- Bureau d'études CETREA (maitre d'oeuvre) - SYMIELEC Var (éclairage public) - AZETCO (videp-protection) -ENEDIS : poste de distribution	La commune, maitre d'ouvrage de l'opération souhaite réaliser un parking arboré de 150 places, assurant une gestion alternative des eaux pluviales. (passage enrobé à matériau perméable). Dans ce même projet la commune prévoit d'aménager une aire pour l'accueil de 10 camping car. Le reséau d'éclairage public sera étendu à ce nouveau parking qui bénéficiera de vidéo-protection. Des équipements pour les bornes de recharge seront également prévus.
Secteur géographique concerné: Avenue de la Résistance - 83 870 SIGNES	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

indicateur de suivi : Etat avancement travaux requalification
 indicateur d'évaluation : taux de fréquentation du parking par type de véhicule

COUT OPERATION HT : 796 000 €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
--------------------------------------	-----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Détail des coûts :								
Requalification parking : 500 000 € HT			début 2eme trim	fin 1er trim 2024				
eclairage public : 121 000 € HT			début 2eme trim	fin 1er trim 2024				
video protection : 75 000 € HT			debut 3eme trim	fin 1er trim 2024				
poste de distribution : 50 000 € HT			début : 3eme trim	en cours	Fin : 2eme trim 2024			
MO, bureau contrôle, SPS: 50 000 € HT								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
--	------------------------------------	---------------------------	--------------------------------	-------------------------	----------------------------	-------------------------

Coût total en €	Plan de financement non défini à ce jour. la Commune s'engage à autofinancer l'ensemble des dépenses non subventionnées
100%	



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu le 18/11/2022

FICHE PROJET
ACTION N° 2 - 01 : Aménagement de la zone de la Baou

<p>Rattachement à l'axe stratégique :</p> <p>Potentiel de développement économique</p>	<p style="text-align: center;">DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>Situé en interface entre les Communes d'Ollioules et de Sanary sur Mer et entre les intercommunalités de Sud Sainte Baume et de Toulon Provence Méditerranée, la Baou bénéficie d'une excellente desserte routière (échangeur d'autoroute) et en transport en commun (gare d'Ollioules/Sanary).</p> <p>La Baou est une vaste zone sous-exploitée, en partie en friches dont sa maîtrise foncière permettra d'initier un aménagement cohérent de l'espace et une maîtrise du développement sur cette zone.</p>
--	--

<p>Maitre d'ouvrage : EPF PACA</p> <p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES :</u> CASSB Commune de Sanary</p> <p>Secteur géographique concerné: Commune de Sanary</p>	<p style="text-align: center;">DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Le projet de la commune et de l'EPCI sur le secteur de la Baou est d'aménager le quartier de la Baou en un nouvel espace de mixité urbaine permettant notamment le renouvellement urbain de ce quartier. Ce projet consiste à réaliser d'une part, une opération de développement économique et, d'autre part, une opération d'ensemble comportant notamment des logements et des équipements collectifs.</p>
--	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 suivi : avancement du projet d'aménagement

COUT OPERATION HT 30 000 000 €			Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Détail des coûts :</u>				X	X	X	X	X	X	X
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre :EPF PACA				
Coût total en € 30 000 000						30 000 000				
100%						100%				



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu le 18/11/2022

Sud Sainte Baume
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

FICHE ACTION
ACTION N° 2 - 02 : Requalification du plateau de Signes - phase 1

Rattachement à l'axe stratégique : Le potentiel de développement économique	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Aujourd'hui ce secteur aménagé est situé dans le milieu forestier karstique du plateau de Signes, il est nécessaire de conforter certaines continuités notamment pour les modes doux mais également pour les corridors écologiques qui ont tendance à se déliter au fur et à mesure de l'installation de nouvelles activités. La lisibilité de l'aménagement est également à accompagner pour identifier les deux entrées est et ouest de ce Parc d'Activité.
---	--

Maitre d'ouvrage : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : Les premières actions sont de 4 ordres décrites ci-après : 1- Marquer les entrées du Parc d'Activités (ouest et est) et les voies et giratoires 2- Renforcer les continuités écologiques et le confort des circuits modes doux 3- Requalifier l'espace de vie existant en un espace de centralité bien identifié 4- Améliorer le confort nocturne de l'utilisateur mais aussi la mise en place de la trame noire.
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Parc d'activité du plateau de Signes	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Indicateur de suivi : Etat avancement du projet d'aménagement (%)

COÛT OPERATION HT	580 000 €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :			X	X	X	X			

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en 580 000€		58 000	232 000	290 000		
100%		10%	40%	50%		



FICHE ACTION
ACTION N° 2 - 03 : Restructuration des infrastructures portuaires

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Les aménagements portuaires de Bandol datent des années 70 et ne satisfont plus les attentes des usagers. La composante environnementale et de développement durable doit être intégrée dans le développement des infrastructures portuaires.
Maitre d'ouvrage : SOGEBA	DESCRIPTION DE L'ACTION :
PARTENAIRES TECHNIQUES : Maître d'œuvre : Groupement EGIS WATER AND MARITIME & PIERRE LOUIS Ingénieurs Conseils	- Destruction de panes bétons et flottantes et construction de nouveaux pontons bétons et flottants selon une nouvelle configuration - Confortement et reconfiguration d'une partie des quais d'amarrage ceinturant le port vers la ville et intégration des infrastructures nécessaires à l'activité de transport de passagers (navettes Bendor et promenades en mer) - Destruction, reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement du port - Intégration d'ouvrages de dépollution des eaux pluviales dans les quais
Secteur géographique concerné: Port de plaisance et front de mer	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION		€ TTC								
		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts :										
- panne touristique : 1,1 M€	Panne touristique			██████████						
- panne centrale : 25 M€	Panne centrale			██████████						
- station avitaillement : 1,5 M€	Station avitaillement			██						
- restructuration des quais et ouvrages de dépollution : 3 M€	quai/ouvrages dépollution			██████████						
TOTAL ACTION : 30,6 M€										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : SOGEBA				
Coût total en € TTC	0	0	0	0	0	30,6 M€				
100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%				



FICHE ACTION
ACTION N° 2 - 04 : Création d'un pôle nautique et d'un parking

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Le port de Bandol ne dispose pas d'infrastructures permettant d'accueillir les activités commerciales et professionnelles indispensables à l'exploitation d'un port de cette catégorie (loueurs, club de plongée, accastilleur, etc..). Les capacités de stationnement offertes aux usagers du port sont très limitées.
Maitre d'ouvrage : SOGEBA	DESCRIPTION DE L'ACTION :
PARTENAIRES TECHNIQUES : Pas désignés à l'heure actuelle	- Création d'un bâtiment sur une partie de l'emprise actuelle du parking du stade intégrant des commerces liés aux activités nautiques et des services aux plaisanciers - Intégration d'un parc de stationnement en arrière du bâtiment et en R+1 à destination des usagers du port
Secteur géographique concerné: Port de plaisance et front de mer	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION		€ TTC								
		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts :		Pôle nautique / Parking								
- pôle nautique / parking : 10 M€										
TOTAL ACTION : 10 M€										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : SOGEBA				
Coût total en €	0	0	0	0	0	10 M€				
100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%				

FICHE ACTION (PHASE ETUDE)

ACTION N° 2 - 05 : PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE GAULLE

<p>Rattachement à l'axe stratégique : LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Place centrale de la Ville, utilisée notamment pour le grand marché forain hebdomadaire du vendredi mais aussi pour les foires et événements, l'Esplanade Charles de Gaulle souffre de son exigüité, contraignant la jauge des manifestations événementielles et restreignant le nombre de forains alors que la demande est bien présente. Notamment, l'Esplanade voit une grande partie de sa surface entamée par du stationnement en épi, et une autre partie (environ 1/3 de la surface de la place) est occupée par le Monument aux Morts.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Ville du Beausset</p> <p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Banque des Territoires CAUE Var</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Dans ce contexte, la Commune du Beausset souhaite réaménager l'Esplanade Charles de Gaulle dans sa globalité et améliorer sa connexion avec la Place Jean Jaurès (place de l'Hôtel de Ville). Il s'agit de donner une cohérence d'ensemble et une unité à cette esplanade en améliorant sa qualité paysagère sans porter atteinte à ses fonctions urbaines. Un lien fonctionnel serait à créer entre l'Esplanade et la Place Jean Jaurès, via la rue Portalis afin de drainer l'animation de l'esplanade vers la place et ainsi la valoriser davantage. Pour ce faire, la Commune a confié au CAUE Var une étude portant sur l'aménagement de l'esplanade Charles de Gaulle.</p>
<p>Secteur géographique concerné: Cœur de centre-ville Commune du Beausset</p>	<p>Objectifs du projet : -Disposer au coeur du centre ville d'un pôle de centralité en capacité à répondre à la demande en termes festive et événementielle (réaménagement) -Renforcer l'attractivité et l'offre commerciale du marché hebdomadaire du vendredi et en faire le marché central des environs</p>

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Budgets des scénarios proposés dans le cadre de l'étude et adéquation avec les capacités budgétaires de la Commune.

COUT OPERATION HT		5 500 €							
		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :									
Etude d'aménagement 4 400 €		Signature convention CAUE	12-juil						
Atelier participatif 1 000 €		Réunion de lancement	14-sept						
TOTAL 5 500 €		Rendu de l'étude		fév-mars					
MOE+TRAVAUX (coût prévisionnel) :		MOE + TRAVAUX		X	X	X	X		
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	Banque des territoires 2 200 €				Le Beausset 2 200 €				
100%	50%				50%				

FICHE PROJET
ACTION N° 06 - PIÉTONNISATION DU PORT

Rattachement à l'axe stratégique : POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de préserver l'authenticité et le patrimoine bâti du cœur de ville et du port - Travaux de restructuration des infrastructures portuaires terminés ayant endommagé le revêtement de surface (aspérités sur le revêtement existant présentant un danger pour les piétons) - Eclairage public ponctuellement défectueux - Expérimentation réussie de piétonnisation depuis plusieurs années mais nécessité pour pérenniser l'opération de "gommer" les traces de l'axe routier - Zone dense de commerces et services - Terrasses couvertes de certains restaurants dénaturant le fronton bâti
--	--

Maître d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer	DESCRIPTION DE L'ACTION :
PARTENAIRES TECHNIQUES : CASSB SYMIELEC Var ENEDIS GRDF Orange SEM Agence Guillermin (MOE)	Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité douce, la Commune entend poursuivre la piétonnisation de son centre-ville. Un schéma directeur du projet a été établi dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il s'agit d'une proposition de réorganisation globale des espaces intégrant la piétonnisation comme ligne directrice d'un projet de requalification des espaces publics des quais du port, dans la continuité des travaux récemment mis en œuvre sur les quais Esménard et Wilson. Le projet donnera une nouvelle identité forte d'aménagement urbain, tout en maintenant un esprit provençal traditionnel. Au niveau urbanistique, la Commune a pour ambition de créer une série d'aménagements urbains très qualitatifs s'articulant entre eux et assurant des rôles complémentaires. L'organisation permettra des animations quotidiennes tout en maintenant l'organisation d'animations hebdomadaires exceptionnelles, le tout intégrant les contraintes liées aux usages actuels (activités portuaires, marchés...).
Secteur géographique concerné: Sanary-sur-Mer : depuis le rond-point René Cassin, jusqu'au rond-point Popieluszko	Le nouvel aménagement sera largement végétalisé permettant ainsi de lutter contre les îlots de chaleur urbain. Comme dans chacun de ses aménagements paysagers, la Commune mettra l'accent sur la sélection des végétaux méditerranéens peu consommateurs d'eau et sur la diversité de la palette végétale. Le projet a vocation à : <ul style="list-style-type: none"> - Créer un nouvel espace public ombragé, emblématique et fédérateur de nouveaux usages sur le port de Sanary, s'articulant harmonieusement avec les espaces publics complémentaires attenants. - Donner une nouvelle identité qualitative et respectueuse de l'histoire du lieu, avec une ré-appropriation par les usagers de l'espace public totalement apaisé suite à la piétonnisation définitive du port. - Conforter la piétonnisation actuelle des lieux en travaillant les transitions depuis l'espace extérieur à la zone piétonnisée. - Renforcer le statut emblématique des espaces déjà piétonnés - Créer un square fortement végétalisé. - Améliorer l'accueil des plaisanciers et croisiéristes en escale. - Dynamiser le tissu économique local.

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Indicateur de suivi :
 - Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre
 Indicateurs d'évaluation :
 - Surface traitée (= piétonnisée et paysagée) en m²

COUT OPERATION HT		15 millions		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
€											
Détail des coûts :											
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser					
Coût total en €		515 274 (CRET)	***								
100%											

*** A venir : une demande doit être déposée prochainement pour 600 000 € Département (au titre de l'aide aux communes)

FICHE PROJET

ACTION N° 2-07 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DES PÊCHEURS

<p>Rattachement à l'axe stratégique : POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prud'homie de pêche actuellement installée dans des locaux excentrés par rapport à l'activité des pêcheurs - Locaux actuels non adaptés à l'installation de la nouvelle machine à glace - Différentes actions de soutien aux pêcheurs (notamment politique tarifaire) - Locaux actuels centrés sur l'activité professionnelle et non adaptés à l'ouverture vers des activités de pisciculture ou des activités pédagogiques - 11 AOT pour pêcheurs professionnels - 5 AOT pour pêcheurs retraités en activité
<p>Maitre d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Les prud'homies de pêcheurs sont un élément central du patrimoine maritime méditerranéen. De nos jours, face aux difficultés économiques que peuvent rencontrer les pêcheurs appliquant toujours les techniques de la petite pêche méditerranéenne traditionnelle, il devient nécessaire d'innover pour maintenir l'attractivité de leurs produits.</p> <p>A ce titre, la construction d'une maison de la mer et la pêche, aux fonctionnalités multiples, atteste de la volonté du territoire de soutenir l'économie de la pêche traditionnelle.</p> <p>Cette opération s'inscrit également dans le cadre de la refonte des infrastructures portuaires engagée depuis plusieurs années et du réaménagement des quais qui va se poursuivre dans les prochaines années. Amélioration des services et de l'accueil et performance environnementale ont été les maîtres mots de ces réalisations terminées ou à venir.</p> <p>Dès lors, la création d'une maison de la mer et de la pêche sur le port de Sanary-sur-Mer perpétue le processus de promotion économique et touristique du littoral de l'ouest varois, engagé depuis longtemps. Cette nouvelle construction sera située sur la partie ouest du parking de l'Esplanade, sur le port, dans la continuité du Comptoir Culturel d'Information (Office du Tourisme) le long du quai du Levant.</p> <p>Cet équipement est destiné pour partie aux professionnels de la pêche afin de renforcer leur activité et il aura également vocation à faire découvrir les métiers de la mer et le milieu marin à travers les activités qui seront menées en son sein.</p> <p>Le bâtiment (d'environ 400m²) proposera donc à la fois des locaux fonctionnels destinés aux pêcheurs (machine à glace, bureau, salle de réunion, locaux de stockage, locaux permettant la conservation et/ou transformation des produits bruts...) et des volumes polyvalents pour permettre une évolution permanente des activités qui y seront proposées tant dans les domaines pédagogiques (éducation du développement durable) qu'événementiels autour du monde de la mer.</p> <p>Cette opération traduit une volonté de soutenir une activité économique locale fragile et la promotion du patrimoine culturel et économique méditerranéen. En proposant un outil professionnel moderne, la collectivité offre la possibilité de mieux adapter l'offre à l'évolution de la demande de produits de la mer (ex : augmentation de la demande de produits dits « circuits courts » mais réduction de la demande en produits bruts, à la faveur des produits transformés).</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Maître d'œuvre Prud'homie des pêcheurs</p>	
<p>Secteur géographique concerné : Sanary-sur-Mer : Quai du Levant</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
Indicateur de suivi :
- Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre
Indicateurs d'évaluation :
- Nombre annuel de visiteurs accueillis

COUT OPERATION HT		2 millions							
€		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :									
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €		253 959 (CRET)				***			
100%									

*** Compte-tenu des échanges que nous avons pu avoir avec nos partenaires, ce dossier pourrait faire l'objet d'un financement FEAMPA et GALPA mais les demandes ne sont pas déposées à ce jour.

FICHE ACTION

ACTION N° 3 - 01 : Elaboration du plan-climat-air-énergie territorial de la CASSB

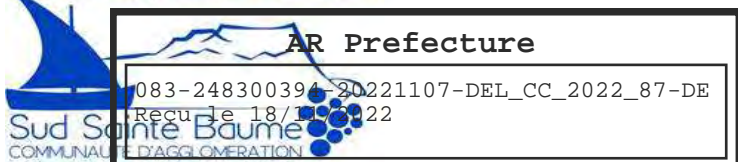
<p>Rattachement à l'axe stratégique : Sauvegarde du Patrimoine</p> <p>orientation spécifique : préservation des ressources</p>	<p>DIAGNOSTIC : le PCAET est l'outil opérationnel pour coordonner la transition énergétique à l'échelle intercommunale. La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets est un enjeu majeur de ce siècle, pour lequel la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume se doit de se doter d'un programme d'action à la hauteur des enjeux sur ses compétences et son patrimoine.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : CASSB</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : L'élaboration du PCAET de la CASSB constitue une opportunité de développement économique vertueux, social et environnemental pour réduire la facture énergétique du territoire, avec un impact sur la qualité de l'air et la qualité de vie, et enfin d'anticiper les conséquences humaines et économiques du dérèglement climatique. Ce document d'une durée de six ans nécessite pour son élaboration la réalisation d'un diagnostic du territoire, la réalisation de scénarios de développement énergétique du territoire et le choix d'une orientation et la présentation d'un programme d'action. La validation de ce document de planification exigera par ailleurs que soit réalisé un état initial de l'environnement sur lequel se basera une étude des impacts environnementaux des actions proposées au sein du PCAET. Il sera enfin nécessaire de réaliser l'évaluation environnementale stratégique de ce plan et son enquête publique afin de permettre son adoption.</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Communes AUDAT ANCT</p>	
<p>Secteur géographique concerné: Territoire CASSB</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi : phase d'élaboration du PCAET (diagnostic/scénarios/plan d'action/enquête publique)

Indicateur d'évaluation de l'action : délibération d'adoption du PCAET

COÛT OPERATION TTC € - 60 000€		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<p><u>Détail des coûts :</u> Bureau d'étude 60 000€</p>		recrutement BE	x						
		diagnostic		x					
		scénario		x					
		plan d'action		x	x				
		enquête publique			x				
		adoption			x				
Total du financement de l'opération	Financement Etat (FNADT)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	20 000	/	/	40 000	/	/			
100%	33%	/	/	67%	/	/			



FICHE PROJET
ACTION N° 3 - 06 : Réaménagement paysager du parking central et ses abords, avec recherche de désimperméabilisation et verdissement du site

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Parc de stationnement le plus proche du centre-ville et le plus sollicité, avec un accès depuis le quai de Gaulle peu satisfaisant. Parc à l'aménagement très imperméabilisé, peu qualitatif et paysagé. L'objectif visé du réaménagement de ce parking est de revaloriser cet espace en front de mer en le paysageant, pour mieux l'intégrer aux récents travaux du Quai de Gaulle, et d'améliorer son fonctionnement en retravaillant notamment son entrée depuis le rond point du Casino.

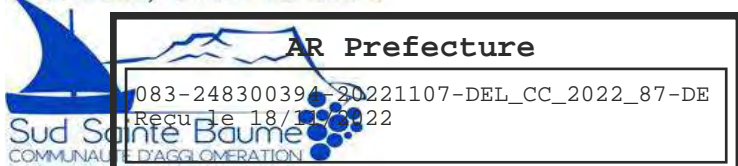
Maitre d'ouvrage : Ville de Bandol	DESCRIPTION DE L'ACTION :
--	----------------------------------

PARTENAIRES TECHNIQUES : MOE non désignée à ce jour	Réaménagement de l'entrée du parking central depuis le rond point du Casino (afin d'alléger la circulation sur le quai de Gaulle) avec reprise des aménagements paysagers adossés à la plage centrale et et des circulations douces dans la continuité de l'entrée Est de la ville ; Réaménagement de la globalité du parking avec recherche de désimperméabilisation et verdissement du site (plantations sur les pourtours et à l'intérieur du site) ; Réaménagement de la sortie du parking sur l'allée Pouyade.
---	---

Secteur géographique concerné: Front de Mer du centre ville	
---	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION		€ TTC		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :											
Estimation des travaux d'aménagement (compris coût de maitrise d'œuvre) = 2,1 M€ TTC				—							
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser					
Coût total en €	0	0	0	0	2 100 000	0					
100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%					



FICHE ACTION
ACTION N° 3 - 07 : Aménagement d'un parc paysager côté Deferrari et réaménagement des circulations douces

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :
LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Esplanade en face de l'île de Bendor actuellement occupée par un parking en surface dégradé, qui dénature le site et ses qualités paysagères. L'objectif du projet est de renaturiser et revaloriser cette esplanade en supprimant le stationnement et en aménageant un parc paysager en lien avec les aménagements futurs autour du port et du front de mer, du Grand Vallat à la Corniche Bonaparte.

Maitre d'ouvrage : Ville de Bandol	DESCRIPTION DE L'ACTION :
--	----------------------------------

PARTENAIRES TECHNIQUES : MOE non désignée à ce jour	Aménagement d'un parc paysager d'environ 7000 m2 (végétalisation méditerranéenne) en lieu et place du parking Defferari existant, situé derrière le stade de football ; Aménagement d'un nouveau skate park et autres équipements sportifs de plein air ; Insertion d'une voie verte le long de la digue en lien avec le port, dans le prolongement des aménagements du front de mer, du Grand Vallat à la Corniche Bonaparte.
---	--

Secteur géographique concerné: Front de Mer, en face de l'île de Bendor	
---	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION € TTC			Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :										
Estimation des travaux d'aménagement (compris coût de maitrise d'œuvre) = 3,1 M€ TTC										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région (AP du 23/04/2021)	Financement Département	Financement EPCI		Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	0	330 000	0	0		2 770 000	0			
100%	0%	11%	0%	0%		89%	0%			

FICHE ACTION (PHASE ETUDE) 18/11/2022

ACTION N° 3 10 : PROJET DE REHABILITATION DE L'EGLISE DU BEAUSSET

<p>Rattachement à l'axe stratégique : LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)</p>	<p>DIAGNOSTIC (et constat argumentaire l'action) :</p> <p>Située en plein centre ville, l'Eglise Notre Dame de l'Assomption du Beausset a été reconstruite au 19ème siècle. Elle dispose d'un intérêt architectural et patrimonial (clocher, campanile, oeuvres d'art...) mais elle souffre de désordres structurels. Des désordres structurels ont été signalés en 2014. Le BET SUDEX Ingénierie avait relevé des fissures verticales à l'axe des 5 voûtes, et des fissures obliques à la naissance des voûtes. Il suggérait un affaissement des voûtes anormal du fait des contreforts latéraux.</p> <p>Par voûte, et afin de bloquer ces affaissements, ce BET avait préconisé la pose d'un à deux tirants métalliques fixés à la naissance de la voûte, qui devraient traverser les contreforts.</p> <p>Il préconisait l'intervention d'un BET spécialisé dans les monuments anciens pour effectuer un diagnostic plus poussé avec montage d'un échafaudage roulant. Le montant des études et travaux correspondants avait été estimé à 80 k€ sous réserve de la confirmation de la pertinence de la solution de pose de tirants.</p> <p>En outre, les autres désordres structurels suivants ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vétusté de la toiture, - la présence d'un flocage amianté sur les voûtes, et sur les murs à partir du R+1, - un système de chauffage vétuste composé de radians suspendus qui ne fonctionnent plus, - une forte humidité en dépit de travaux réalisés dans les chapelles, et des reprises de gouttières et descentes d'eau pluviales en façade (travaux effectués par l'entreprise TGH), - la vétusté de l'installation électrique, - un éventuel problème de sécurité de l'escalier menant au clocher.
<p>Maitre d'ouvrage : Ville du Beausset</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Dans ce contexte, la Commune a lancé une étude permettant de compléter le diagnostic réalisé en 2014 sur la problématique des fissures, et décrivant l'ensemble des travaux à prévoir en grosses réparations. L'étude intègre un planning pluriannuel d'interventions, en les hiérarchisant en termes de priorités techniques en vue d'un arbitrage par la commune des actions proposées.</p> <p>Ce planning sera croisé avec les budgets annuels susceptibles d'être alloués à l'opération par la commune.</p> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un patrimoine architectural de grand intérêt (l'Eglise comprend 6 tableaux du peintre Michel Serre connu pour ses tableaux religieux et surtout pour ses représentations de la peste à Marseille en 1720 ainsi qu'un reliquaire consacré à Saint Louis) - Accentuer les flux touristiques au centre Ville du Beausset. Intégrer à l'itinéraire touristiques le patrimoine réhabilité dans le cadre du Programme PVD : Marius Maré, Mistral, Eglise. - Doter la Commune du Beausset d'une salle de spectacle d'une jauge > 150 personnes, permettant ainsi la programmation de certains spectacles de rayonnement intercommunal (ex : concerts de musique baroque ou classique).
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES : SPL ID 83 Fondation du patrimoine</p>	
<p>Secteur géographique concerné : Cœur de centre-ville Commune du Beausset</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Budgets des scénarios de réhabilitation proposés et adéquation avec les capacités budgétaires de la Commune.

COUT OPERATION HT 8 690 €			Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Détail des coûts :</u>										
<u>MOE+TRAVAUX (coût prévisionnel) :</u>			Réunion de lancement	03-oct						
			Rendu diag technique	nov						
			Rendu programmation	déc						
			MOE+TRAVAUX		X	X	X	X		
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune		autre : préciser			
Coût total en €					Le Beausset 8 690 €					
100%					100%					

FICHE ACTION (PHASE ETUDE)
ACTION N° 3 - 11 : PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT MARIUS MARI

<p>Rattachement à l'axe stratégique : LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>Le bâtiment Marius Mari est situé à l'entrée de l'artère commerçante de la Ville du Beausset, au 1 rue Portalis. Situé dans la principale rue du village, ce bâtiment en constituait le centre politique. En effet, la mairie du Beausset, avant d'être à son emplacement actuel, se trouvait depuis 1780 en ce lieu. Le bâtiment porte même le nom d'un ancien Maire de la commune, Marius MARI. La mairie avait été précédée par l'hospice du Saint-Esprit, puis l'hôpital des Passants. Lui succédera une école primaire. Le bâtiment dispose d'une cour nommée « Le petit jardin ». Elle sert de terrasse pour le restaurant « Le Clos des Arts », situé en face, au 2bis rue Portalis, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire.</p> <p>Actuellement, l'entrée principale du bâtiment n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite car elle est trop étroite. Au rez de chaussée, les usagers se trouvent également confrontés à des problèmes d'accessibilité : différences de niveaux dans le couloir, marches ...Aujourd'hui, seule la salle de danse, située au rez-de-chaussée, accueille les activités de quelques associations sportives beaussétanes. Le 1er étage est quant à lui désaffecté.</p>
<p>Maître d'ouvrage : Ville du Beausset</p> <p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Banque des Territoires Groupement en charge de l'étude de faisabilité : Mandataire SAGEM / Architecte Eric Dedeyan / structure SETB / économiste ECO2C</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Dans ce contexte, la Commune a décidé d'engager la réhabilitation de ce bâtiment patrimonial. Pour ce faire, elle a lancé une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation, avec les objectifs suivants à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter le bâtiment en vue d'y installer au rez-de-chaussée une boutique librairie et à l'étage une Microfolie - permettre l'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap - modifier la façade nord pour la réalisation d'une devanture d'une boutique. <p>L'étude inclura la proposition d'au moins 3 scénarios de réhabilitation avec chiffrage détaillé des travaux et aménagements à réaliser afin d'apporter un éclairage budgétaire sur le coût de l'opération (maîtrise d'oeuvre et travaux).</p> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un patrimoine architectural de grand intérêt (ancienne mairie du Beausset, bâtiment construit pour les miséreux en 1666) - Redonner une vitalité commerciale au centre-ville et notamment à la Rue Portalis, qui a longtemps été une artère commerçante de 1er plan
<p>Secteur géographique concerné : Cœur de centre-ville Commune du Beausset</p>	<p>INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION Budgets des scénarios proposés dans le cadre de l'étude et adéquation avec les capacités budgétaires de la Commune.</p>

COUT OPERATION HT		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
10 900 € (étude de faisabilité)									
1 250 000 € (MOE+TRAVAUX)									
Détail des coûts :									
Réunions, coordination 1 700 €	Réunion de lancement	25-mars							
Programmation 3 800 €	Rendu étude	11-mai							
Economiste 1 700 €	Rendu étude complémentaire	16-sept							
Structure 1 700 €									
Révision étude complémentaire 2 000 €									
TOTAL : 10 900 €									
MOE+TRAVAUX (coût prévisionnel) :									
1 250 000 €			X	X	X	X			
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	Banque des territoires 5 450 €				Le Beausset 5 450 €				
100%	50%				50%				



FICHE ACTION (PHASE ETUDE)

ACTION N° 3 - 12 : PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT MISTRAL

<p>Rattachement à l'axe stratégique : LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>Le complexe « Mistral » consiste en un ensemble de 3 bâtiments au coeur de la Ville du Beausset qui suscite un attachement fort de la part des Beaussetans. Les trois bâtiments reliés n'ont pas été réalisés à la même époque. Fondé en 1702, le bâtiment le plus ancien accueillait l'hôpital de Charité du Beausset. L'hospice fut ensuite agrandi au début du 19ème, puis une nouvelle fois vers 1964 pour se transformer en maison de retraite. Acheté par la commune en 1992, il a servi d'école avant d'être mis à disposition des associations et des Beaussetans, sous le nom d'Espace Mistral.</p> <p>Face aux dégradations consécutives et à l'absence d'entretien, mis à part le ravalement de façades réalisé en 2013, le maire de l'époque avait alors décidé de désaffecter l'ensemble des locaux en 2019.</p> <p>Au total, l'Espace Mistral réserve plus de 1 600 m² de surface habitable et environ 1</p>
---	---

<p>Maitre d'ouvrage : Ville du Beausset</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Constatant la forte vétusté de certains des locaux de l'Espace Mistral (en particulier les étages et l'ancienne chapelle), la Commune a lancé les études de diagnostic, faisabilité et programmation en vue de la réhabilitation de ce bâtiment.</p> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner lieu à un pôle artistique et culturel au coeur du centre ville, de surcroît au sein d'un bâtiment patrimonial à conserver et qui suscite un fort attachement de la part des Beaussetans, en réhabilitant et réaménageant le rez de chaussée en salle polyvalente à vocation prioritaire de salle des fêtes avec une cuisine attenante. - Renforcer l'offre artistique et culturelle par un développement des lieux culturels et d'expositions permanentes ou temporaires (salle voûtée de l'ancienne chapelle)
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES :</p> <p>Banque des Territoires SPL ID 83 Associations culturelles et artistiques de la Ville du Beausset</p>	
<p>Secteur géographique concerné: Coeur de centre-ville Commune du Beausset</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- nombre d'événements artistiques et culturels programmés au sein de l'Espace Mistral / an
- nombre d'associations accueillies au sein de l'Espace Mistral / an
- nombre d'expositions / événements au sein de l'ancienne chapelle
- suivi du coût travaux tout au long des étapes du projet : études, travaux, etc.

COUT OPERATION HT		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
22 930 € (étude de faisabilité)									
3 632 000€ (MOE+TRAVAUX)									
Détail des coûts :		Signature proposition technique et financière SPL	26-avr						
Diag 10 680 €		Réunion de lancement	04-mai						
Programmation 12 250 €		Rendu diag technique	01-juil						
TOTAL : 22 930 €		Rendu intermédiaire programmation	28-juil						
MOE+TRAVAUX :		Rendu final programmation	11-oct						
3 632 000 €		MOE + TRAVAUX	X	X	X	X	X		
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en €	Banque des territoires 11 465 €				Le Beausset 11 465 €				
100%	50%				50%				



FICHE PROJET
ACTION N° 3 - 16 : Agrandissement Parking Cros du Loup

Rattachement à l'axe stratégique : TOURISME	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Le Village médiéval est un pôle d'attraction touristique important. En saison et lors d'évènements les parkings du Village sont saturés et les visiteurs sont contraints de stationner en bordure de voies ou de repartir.
Maitre d'ouvrage : PARTENAIRES TECHNIQUES : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : Edification d'un parking en superstructure à 3 niveaux (590 places créées) venant recouvrir le parking de 250 places actuelles
Secteur géographique concerné: Le Castellet - Village Médiéval	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 - Avancement des travaux
 - Fréquentation du Parking

COUT OPERATION HT	9	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
350 000 €									
Détail des coûts :									
<u>Maîtrise d'Œuvre</u>				350 K	500 K				
<u>Travaux</u>				2000K	6500K				

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en € 9 350 000						
100%						



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022



FICHE PROJET

ACTION N° 3 - 19 : Création de parkings au vieux village d'Evenos

Rattachement à l'axe stratégique : tourisme et sauvegarde du patrimoine

DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Venue sur le site du vieux village de nombreux touristes mais manque de parkings, notamment pour les transports en commun.

Maitre d'ouvrage : Mairie d'EVENOS

DESCRIPTION DE L'ACTION : CREATION DE PARKINGS AU VIEUX VILLAGE D'EVENOS, AFIN DE FACILITER L'ACCES DES VISITEURS.

PARTENAIRES TECHNIQUES :

Parking bus, voitures, vélo, bornes de recharge électrique.

Secteur géographique concerné: Vieux village d'EVENOS, dit NEBRE

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COÛT OPERATION HT

€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts : 1,8 Million H.T								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €						
100%						



AR Prefecture
 083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu le 18/11/2022



FICHE PROJET
ACTION N° 3 - 20 : Réfection du lavoir du Broussan

<p>Rattachement à l'axe stratégique : tourisme et sauvegarde du patrimoine</p> <p>Orientation spécifique : Réhabilitation petit patrimoine rural</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Vieux lavoir au hameau du Broussan, structure saine, mais à améliorer; aménagements et mise en conformité PMR à réaliser .</p>
---	--

<p>Maitre d'ouvrage : Mairie d'EVENOS</p> <p>PARTENAIRES TECHNIQUES :</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : REFECTION DU LAVOIR DU BROUSSAN, DEVANT LE CHÂTEAU Création de poteaux et murs en pierre sèche, sol en calade de pierre. charpente chanlates bois, escalier en pierre csèche, accès PMR.</p>
<p>Secteur géographique concerné: Hameau du Broussan</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Indicateur de suivi : état avancement réfection (%)

COUT OPERATION HT €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts : 65 000,00 € H.T								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €						
100%						



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022



FICHE PROJET

ACTION N° 3 - 21 : Amélioration des performances énergétiques des bâtiments

Rattachement à l'axe stratégique : tourisme et sauvegarde du patrimoine

Orientation spécifique :
Préservation de la ressource

DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Bâtiments anciens, de classe énergétique élevée. Les prix de l'énergie montent régulièrement, ayant une incidence forte sur les budgets de la commune.

Maitre d'ouvrage : Mairie d'EVENOS

PARTENAIRES TECHNIQUES :

Secteur géographique concerné:
Hameaux de Sainte-Anne et du Broussan

DESCRIPTION DE L'ACTION :
PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
Les 3 écoles, la mairie de Sainte-Anne, les salles associatives "ESPACE", la crèche "Lou Pantai". L'objectif est de viser la classe d'énergie B.

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COÛT OPERATION HT

€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts : 900 000,00 € H.T (base 350,00 €/m ²)								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €						
100%						



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022



FICHE PROJET

ACTION N° 3 - 22 : Mise en œuvre de photovoltaïque sur bâtiments et parkings

Rattachement à l'axe stratégique : tourisme et sauvegarde du patrimoine

Orientation spécifique :
Préservation de la ressource

DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Economies d'énergie, gestion environnementale du patrimoine municipal, confort accru.

Maitre d'ouvrage : Mairie d'EVENOS

PARTENAIRES TECHNIQUES :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

MISE EN OEUVRE DE PHOTOVOLTAÏQUES SUR DIFFERENTS SITES -
BÂTIMENTS COMMUNAUX (en toiture) ET PARKINGS PUBLICS (sous forme d'ombrières)
Les 3 écoles, les salles associatives "Espace" et "Roux", la crèche "Lou Pantai", l'auberge du Broussan, le CTM ; les parkings de la mairie à Sainte-Anne, de la salle "Roux" et l'ancienne aire de jeu du Broussan.

Secteur géographique concerné:
Hameaux de Sainte-Anne et du Broussan

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION HT

€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts : 800 000,00 € H.T (bâtiments 500 000,00 et ombrières 300 000,00)								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €						
100%						



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu Le 18/11/2022

Sud Sainte Baume
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION



FICHE PROJET
ACTION N° 3 - 23 : Rénovation d'une Bergerie avec éco-pâturage sur la commune de Riboux

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Afin de préserver l'histoire de la commune de Riboux et permettre le développement touristique, les élus souhaitent réhabiliter la bergerie située sur le territoire de Riboux.
------------------------------------	--

Maitre d'ouvrage : Commune de Riboux	DESCRIPTION DE L'ACTION : création d'une piste d'accès à la bergerie, travaux de maçonnerie (reconstruction de murs, réfection de la toiture,...) pose de portes et fenêtres
PARTENAIRES TECHNIQUES : GOBAT	
Secteur géographique concerné:	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Etat avancement construction (%)

COUT OPERATION HT 513 843 €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts : <i>A préciser ultérieurement</i>								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €	A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement	
100%						



AR Prefecture
 083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu le 18/11/2022
 Sud Sainte Baume
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION



FICHE PROJET
ACTION N° 3 - 24 : Sécurisation de l'alimentation en eau sur la commune

<p>Rattachement à l'axe stratégique :</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : création d'un réservoir d'eau sur la commune de Riboux afin de disposer d'une autonomie suffisante et d'autre part de pouvoir faire face à l'arrêt des forages durant l'été par manque d'eau.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Commune de Riboux</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : La CASSB a mandaté la société Enveo Ingénierie pour une étude technique afin de réaliser un avant projet concernant la création d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Riboux. La première étape est de fixer les contraintes techniques et d'obtenir un devis.</p>
<p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES : ENVEO-CASSB</u></p>	
<p>Secteur géographique concerné: Riboux</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

<p>COUT OPERATION HT € 1 292 725</p>		<p>Planning</p>	<p>2022</p>	<p>2023</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2026</p>	<p>2027</p>	<p>2028</p>
<p><u>Détail des coûts : A préciser ultérieurement</u></p>									
<p>Total du financement de l'opération</p>	<p>Financement Etat (préciser)</p>	<p>Financement Région</p>	<p>Financement Département</p>	<p>Financement EPCI</p>	<p>Financement commune</p>	<p>autre : préciser</p>			
<p>Coût total en €</p>	<p>A préciser ultérieurement</p>	<p>A préciser ultérieurement</p>	<p>A préciser ultérieurement</p>	<p>A préciser ultérieurement</p>	<p>A préciser ultérieurement</p>				
<p>100%</p>									



FICHE PROJET

ACTION N° 29 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE EQUESTRE

Rattachement à l'axe stratégique : TOURISME ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (NATUREL ET HISTORIQUE)	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : - Zone boisée à proximité immédiate du centre-ville - Quartier non desservi par ce type d'activités sportives - Activités de formations aux métiers du cheval peu développées sur l'Ouest varois - Opportunité de développement d'un nouvel axe pour le Programme d'Education au Développement
---	---

Maître d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer PARTENAIRES TECHNIQUES : Maître d'œuvre Délégué de service public	DESCRIPTION DE L'ACTION : La commune de Sanary-sur-Mer souhaite procéder à la réalisation d'un nouvel équipement, chemin de Bacchus, sur un terrain communal d'une superficie de 35 860 m ² , afin d'y mener des activités sportives et de loisirs en relation avec le monde équestre. Le centre équestre permettra aux scolaires de la CASSB ainsi qu'à tout public de pratiquer des activités sportives telles que l'équitation, le dressage, tout en développant des valeurs de respect envers les animaux. Le site aura également vocation à promouvoir les métiers liés aux équidés, ... La concrétisation de ce nouvel équipement sportif et de loisirs permettra ainsi d'enrichir l'offre d'activités sportives et de loisirs de la commune et plus largement de la CASSB, en ouvrant ses infrastructures aux centres de loisirs et aux écoles et collèges du territoire, ainsi qu'aux habitants des communes de la CASSB et des communes voisines.
--	---

Secteur géographique concerné : Sanary-sur-Mer : Chemin de Bacchus	Par ailleurs, située à proximité immédiate du centre-ville, de ses services et structures hôtelières, il s'agit d'une opération d'envergure en matière d'élargissement de l'offre touristique. Cette infrastructure permettra également de développer l'offre de formation aux métiers du cheval ((BAPAAT, BEJEPS, DEJEPS, ...)) dans le domaine de l'équitation qui est peu représentée dans l'ouest varois, de même pour l'équithérapie. Outre les infrastructures propres aux activités équestres, le centre proposera une zone de stationnement et un espace de restauration pour mieux accueillir ses visiteurs. Le centre équestre pourra accueillir une quarantaine d'équidés afin de pratiquer l'équitation scolaire et également des activités de club comme des compétitions de niveau amateur et pro de petite envergure. Ce centre équestre répondra ainsi à : - des enjeux pédagogiques, en ouvrant ses portes à des publics variés pour des activités de loisirs et de formation, - des enjeux thérapeutiques par la mise en place d'équipements adaptés (équilève, cavalève permettant l'équithérapie), - des enjeux sociaux en concrétisant l'aboutissement de la démarche engagée par la collectivité en matière de services publics sportifs pour tous, - des enjeux économiques (emplois créés sur place, activité économique locale liées à l'exploitation du centre, dynamisme touristique) - des enjeux environnementaux en préservant un espace boisé en ville
--	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi :

- Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre
- Etape d'avancement de la procédure de Délégation de Service Public

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre annuel d'usagers accueillis (possibilité de distinguer par type de public)
- Origine géographique des usagers
- Nombre annuel de compétitions et statut de la compétition (départementale, régionale etc...)

COÛT OPERATION HT		4,1 millions		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :		NB : 4,1 millions hors éventuels besoin en approvisionnement en eau				**	**				
					1 million	3,1 millions					
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune		autre : préciser				
Coût total en €		745 000 (CRET)	519 000 (Aide aux communes)								***
100%											

** Sous réserve des recours des tiers et attribution Délégué de Service Public
 *** Compte-tenu de nos échanges avec les partenaires, le projet pourrait également être éligible au fonds éperon (montant non défini à ce jour)

FICHE ACTION

ACTION N° 5 - 50 : CONSTRUCTION DU POLE MER : ESPACE MUSEAL ETABLI AUTOUR DU MONDE DE LA MER SUR 3 SITES DIFFERENTS DE LA COMMUNE

Rattachement à l'axe stratégique :	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : - Evolution de la demande touristique vers des "produits" patrimoniaux, culturels... - Livraison d'un ERP en coque brute de plus de 1000 m ² fin 2022 - Batterie de la Cride nécessitant une réhabilitation en vue de sa sauvegarde patrimoniale - Support muséal actuel de la Tour de Sanary ne répondant plus aux attentes actuelles des visiteurs
Maitre d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer	DESCRIPTION DE L'ACTION : La Commune développe depuis plusieurs années un projet ambitieux : l'Aventure de l'Eau. Il s'agit d'un parcours touristique innovant développé sur 3 lieux emblématiques de la ville que sont : La Batterie de la Cride, La Tour de Sanary, L'Espace Mer (livraison en coque brute programmée pour fin 2022). Il s'agira d'accueillir un large et curieux public qui pourra découvrir, avec une scénographie innovante, pédagogique et accessible, les progrès scientifiques et technologiques existants et la contribution des entreprises et laboratoires français, notamment locales, dans ces évolutions. L'Espace mer sera un bâtiment de plus de 1000 m ² qui valorisera et développera les thématiques suivantes valorisant et sensibilisant ses visiteurs aux progrès scientifiques et technologiques liés au développement de la plongée sous-marine, à l'exploration des abysses, aux énergies marines. Le cycle de l'eau sera également évoqué dans ce centre et servira de fil conducteur. L'originalité de ce lieu réside dans la participation de partenaires nationaux et locaux qui présenteront les progrès scientifiques existants. Ce lieu, résolument innovant, sera à la portée de tous selon le niveau de visite et de lecture choisi. Ainsi il accueillera des experts et des scientifiques, des administrés et des visiteurs de Sanary, les scolaires de l'Agglomération en sortie pédagogique, ... Parrainé par Jean Michel Cousteau, ce projet aura sans nul doute une notoriété qui dépassera le périmètre régional. La batterie de la Cride, après avoir été le support de chantiers de formation d'ouvriers du patrimoine en 2013 doit connaître une nouvelle étape de rénovation pour y développer un projet de scénographie et d'informations (295 m ² + les espaces extérieurs) autour des thèmes suivants : navigation maritime, histoire du site, métiers de la mer, contes & légendes, préservation de l'environnement. Un dispositif digital sera déployé pour valoriser la visite. Enfin, la Tour de Sanary mettra en valeur des collections destinées à présenter l'histoire de Sanary, cité historique de la plongée sous-marine
PARTENAIRES TECHNIQUES : Université de Toulon AG studio	
Secteur géographique concerné:	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi :
- Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre pour chacun des sites
- Nombre de sites ouverts au public
Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de visiteurs accueillis sur les 3 sites

COUT OPERATION HT		4,955								
millions €		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts :										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	Financement Région (FRAT + Appel à projets NEXT)				
Coût total en €	40 000 (FNADT)	684 000 (CRET espace mer) 21 000 (NEXT Cride) 200 000 (FRAT Cride)	520 000 (aide aux communes)							
100%										

FICHE PROJET

ACTION N° 5 - 51. Réfection d'ouvrages de lutte contre le désensablement et installation d'un brise-houle

<p>Rattachement à l'axe stratégique : Trait de côte</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Maintien du trait de côte pour préserver des ouvrages et équipements ne pouvant faire l'objet d'une relocalisation. Maintien et développement de l'activité balnéaire. Les ouvrages de défense contre la mer existant de la plage de la Gorguette sont très déstructurés et ne jouent plus pleinement leur rôle de protection. Une partie du linéaire de la plage est fortement érodé et la mer atteint les propriétés riveraines d'un quartier urbanisé.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Les travaux consisteront en la réfection des ouvrages de défense contre la mer.</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES : DDTM</p>	<p>L'épi en enrochement sud sera reconstitué. Longueur de 90m, largeur de berme de 4,5 m et constitué d'une carapace de blocs de 2-3t. Cet ouvrage permettra d'assurer la protection d'un poste de relevage des eaux usées (et ses canalisations), le poste de secours et les équipements sanitaires de la plage. Un épi en enrochement de blocométrie identique assurera le maintien de l'anse sud et à l'accès aux propriétés riveraines. Un troisième épi en enrochement sur la partie nord sera reconstitué pour atteindre une longueur de 67 m avec une blocométrie entre 2 et 3 t pour la carapace. L'ouvrage devrait atteindre une hauteur de 2m NGF pour assurer la protection de la partie nord de la plage bordée par des immeubles d'habitation. Le projet prévoit également le rechargement de la partie centrale afin de retrouver une bande sableuse permettant d'absorber le déferlement des vagues. Ce rechargement sera associé à un géotube de 160m de long et 6 m de large positionné à 90m du bord afin de réduire l'énergie de la houle.</p>
<p>Secteur géographique concerné: Sanary sur Mer Baie de Bandol Quartier de la Gorguette</p>	<p>Ces travaux permettront également de supprimer des ouvrages en béton présent sur la plage sans droit ni titre. L'activité balnéaire très prisée par le public et les centres de vacances sera ainsi préservée et améliorée.</p>

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de suivi :

Indicateurs d'évaluation :

COUT OPERATION HT		€								
		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Détail des coûts :										
Moe : 140 000 € ht										
Travaux 2 000 000 €ht										
SPS : 25 000 €ht										
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser				
Coût total en €										
100%										

FICHE PROJET
ACTION N° 4 - 01 : renouvellement du parc des classes numériques

<p>Rattachement à l'axe stratégique :</p> <p>Accompagner le vieillissement et favoriser le renouvellement des générations</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine.</p> <p>La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) a anticipé cette mesure gouvernementale avec la volonté de former et préparer les écoliers et collégiens au numérique dans le cadre éducatif.</p> <p>Depuis 2015, la CASSB a équipé en numérique l'ensemble des écoles primaires et collèges de son territoire - ce qui représente pour les écoles primaires 3749 tablettes + 133 classes mobiles (intégrant logiciel, sécurité et connexion réseau) + 133 PC + 133 tableaux numériques interactifs, ainsi que pour les collèges : 3602 tablettes + 109 classes mobiles + 109 tableaux numériques interactifs.</p>
<p>Maitre d'ouvrage : CASSB</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>L'objectif de la CASSB rejoint celui du ministère de l'Education Nationale qui est de contribuer au renforcement des apprentissages fondamentaux, de faciliter la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève et leurs donner toutes les chances dans leurs futurs métiers.</p> <p>Dans un souci de pérenniser ce projet devenu indispensable pour le corps enseignant et les élèves, la CASSB projette le renouvellement des TNI en ENI dans les 6 collèges, à partir de la rentrée 2023 et sur 3 ans.</p> <p>Les tablettes collèges devront également être renouvelées pour raison d'obsolescence à partir de la rentrée 2023.</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES :</p> <p>Académie de Nice Education nationale</p>	
<p>Secteur géographique concerné: territoire CASSB</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
Indicateur de suivi : nombre d'équipements renouvelés
Indicateur d'impact : fréquence d'utilisation des équipements numériques

<p>COUT OPERATION HT 4 000 000€</p>	<p>Planning</p>	<p>2022</p>	<p>2023</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2026</p>	<p>2027</p>	<p>2028</p>
<p><u>Détail des coûts :</u></p>	<p>renouvellement</p>	<p></p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p></p>	<p></p>

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en € : 4 000 000	STRUCTURATION DU FINANCEMENT A FINALISER					
100%						



AR Prefecture
 083-248300394-20221107-DEL_CC_2022-87
 Recu le 18/03/2022



FICHE ACTION
ACTION N° 4 - 04 : Extension du complexe sportif le Défends

<p>Rattachement à l'axe stratégique :</p> <p>Accompagner le vieillissement et favoriser le renouvellement des générations</p> <p>Orientation spécifique :</p> <p>Equipements sportifs</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <p>Devant l'augmentation de la fréquentation du complexe sportif Francis Itrac, il est devenu indispensable de réaliser un nouveau bâtiment permettant d'accueillir de nouveaux sportifs</p>
<p>Maitre d'ouvrage : CASSB</p> <p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES :</u> Sevices techniques de la commune CAUE</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Réalisation d'un nouveau bâtiment comportant : 1 salle d'évolution - 2 espaces de stockage -1 bureau - 1 WC - 3 vestiaires</p>
<p>Secteur géographique concerné: Complexe sportif du Défends</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 Indicateur de suivi : % de réalisation de l'équipement (objectif 30% 2023 - 70% 2024)
 Indicateur d'impact : taux de fréquentation de l'équipement (objectif 750 adhérents en fréquentation)

COUT OPERATION HT 600 000€

	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
--	----------	------	------	------	------	------	------	------

<u>Détail des coûts :</u>	construction		x					
				x				

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en € : 600 000		100 000	140 000	150 000	210 000	
100%		16,67%	23,33%	25,00%	35,00%	



FICHE ACTION
ACTION N° 4 - 05 : Construction d'un DOJO

Rattachement à l'axe stratégique : VIEILLISSEMENT	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Dans un contexte d'accroissement de la population, les installations sportives de la commune sont saturées. Afin de libérer des créneaux d'utilisation du gymnase, la commune souhaite se doter d'une salle d'arts martiaux, le club de judo municipal étant particulièrement actif (plus de 160 licenciés)
--	---

Maitre d'ouvrage : Commune du Castellet	DESCRIPTION DE L'ACTION : Construction d'une salle d'arts martiaux à proximité immédiate du Collège et du Groupe scolaire du Plan du Castellet.
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Le Plan du Castellet	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 - Avancement des travaux
 - Taux d'utilisation

COÛT OPERATION HT	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
-------------------	----------	------	------	------	------	------	------	------

490 000 €								
Détail des coûts :								
AMO								
Maîtrise d'Œuvre		10 K	40 K					
Travaux		10 K	30 K					
			400 K					

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €	147000					
490 000	(DETR)	147000			196000	
100%	30%	30%			40%	



FICHE ACTION
ACTION N° 4 - 06 : Déplacement/Agrandissement Crèche

Rattachement à l'axe stratégique : VIEILLISSEMENT	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Dans un contexte d'accroissement de la population, les structures d'accueil de la petite enfance, crèche / assistantes maternelles sont saturées. La crèche associative 1,2,3 Soleil, disposant d'un agrément de 37 berceaux, est aujourd'hui installée dans une copropriété et ne peut être agrandie.
--	--

Maitre d'ouvrage : Commune du Castellet	DESCRIPTION DE L'ACTION : Edification d'un bâtiment d'environ 465 m ² pour y installer la crèche en portant son agément à 45 berceaux, il est également envisagé de créer des locaux pour les associations d'aides à l'enfance et à la parentalité
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Le Plan du Castellet	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 - Avancement des travaux
 - Taux d'occupation

COUT OPERATION HT 1 000 000 €	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
----------------------------------	----------	------	------	------	------	------	------	------

<u>Détail des coûts :</u> AMO Maîtrise d'Œuvre Travaux								
			10 K	20 K	10 K			
			6 K	50 K	30 K			
				500 K	374 K			

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : CAF
-------------------------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------------	------------------	---------------------	-------------

Coût total en €	1 000 000	300 K (DSIL)	200 K		200 K	CAF : 300 K
-----------------	-----------	--------------	-------	--	-------	-------------

100%	30%	20%			20%	30%
------	-----	-----	--	--	-----	-----



FICHE ACTION
ACTION N° 4 - 07 : Construction d'un Club house pour le Tennis Municipal

Rattachement à l'axe stratégique : VIEILLISSEMENT	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Dans un contexte d'accroissement de la population, les installations sportives de la commune sont saturées. Afin de conforter l'activité du club de tennis municipal, la commune souhaite édifier un club-house.
Maitre d'ouvrage : Commune du Castellet	DESCRIPTION DE L'ACTION : Construction d'un Club House à proximité des courts de tennis d'environ 130 m ² comprenant vestiaires, sanitaires, bureau et salle de réception pour organisation d'évènements par le Club
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Le Plan du Castellet	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 - Avancement des travaux
 - Taux d'utilisation

COUT OPERATION HT 220 000 €		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Détail des coûts :</u>									
<u>Maîtrise d'Œuvre</u>									
<u>Travaux</u>			10 K	10 K					
				200 K					
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en € 220 000	70000 (DETR)	75000			75000				
100%	32%	34%			34%				



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Recu le 18/11/2022



FICHE PROJET

ACTION N° 4 - 08 : Regroupement des écoles de Sainte-Anne

<p>Rattachement à l'axe stratégique : Accompagner le vieillissement et favoriser le renouvellement des générations</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Projet de réaménagement à Sainte-Anne (quartier Les Hermites), problèmes de circulation (parents ayant des enfants sur les 2 écoles et administrés circulant dans le centre-village à la même heure).</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Mairie d'EVENOS</p>	<p style="text-align: center;">DESCRIPTION DE L'ACTION : REGROUPEMENT DES ECOLES A SAINTE-ANNE D'EVENOS Déplacement de l'école primaire sur le site de l'école maternelle, afin de créer un groupe scolaire.</p>
<p>PARTENAIRES TECHNIQUES :</p>	
<p>Secteur géographique concerné: Hameau de Sainte-Anne</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION HT	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
€								

Détail des coûts : 2,4 Million H.T								

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
Coût total en €						
100%						



AR Prefecture

0394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Recu le 18/11/2022



FICHE ACTION
ACTION N° 4 - 11 : Restauration scolaire sans matériel plastique et aménagement des sites

Rattachement à l'axe stratégique : Accompagner le vieillissement et favoriser le renouvellement des générations	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : La restauration scolaire de Saint-Cyr-sur-Mer vise une alimentation saine et équilibrée dans les menus qu'elle propose à ses convives. Engagée dans une démarche "zéro plastique", elle vise l'arrêt des barquettes plastique à usage unique.
---	--

Maitre d'ouvrage :	DESCRIPTION DE L'ACTION : Dans la restauration scolaire de la commune (liaison froide d'une cuisine centrale et de 6 cuisines satellites pour un total de 1100 repas quotidiens, nous remplaçons la barquette plastique à usage unique par des plats gastro en inox.
PARTENAIRES TECHNIQUES :	

Secteur géographique concerné:	
---------------------------------------	--

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION
 indicateur de suivi : Nombre de plats gastro changé
 Indicateur d'évaluation : baisse en %age d'utilisation des barquettes à usage unique dans la restauration scolaire.

COUT OPERATION HT	€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :		Amménagement des locaux		5 000 €					
		Appareil de lavage		35 000 €					
		Plats inox et fournitures		20 000 €					
		Plateforme de stockage intermédiaire		5 000 €					

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	ADEME
65 000,00 €	19 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €	19 250,00 €
100,00%	30,38%	0,00%	0,00%	0,00%	40,00%	29,62%



FICHE ACTION

ACTION N° 4 - 12 : OUVERTURE D'UNE CRECHE DANS LE CADRE DE L'OPERATION CARBONE

<p>Rattachement à l'axe stratégique : VIEILLISSEMENT</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48% de la population communale de plus de 60 ans / seulement 10% de la population a moins de 15 ans - En conséquence, un enjeu à échéance de 10 ans très important si la pyramide des âges ne se rééquilibre pas - une crèche actuellement installée dans des locaux aux conditions d'accueil peu satisfaisantes
<p>Maître d'ouvrage : Commune de Sanary-sur-Mer</p> <p>PARTENAIRES TECHNIQUES : Elgea PMI CCAS</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Dans le cadre de l'opération Carbone-Champs fleuris, la Commune prépare l'ouverture d'une crèche. Celle-ci est dédiée au « transfert de berceaux » d'une crèche associative, déjà présente sur le territoire de la commune.</p> <p>Il s'agit d'un espace de 212 m², permettant une capacité d'accueil de 20 places. Ce transfert de berceaux permet d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants pris en charge dans la structure.</p> <p>L'ouvrage sera prochainement livré en « coquille vide » et remis en gestion à la Commune par le porteur de l'opération immobilière. La Commune se chargera alors de l'aménagement intérieur de la crèche, dans le respect des normes et réglementations en vigueur et dans le souci de proposer les meilleures conditions possibles aux bébés accueillis.</p> <p>Le plan d'aménagement, préparé conjointement avec les services de la PMI, prévoit en rez-de-chaussée : 2 salles d'activités, 4 dortoirs, 1 zone à langer, 1 buanderie, 2 sanitaires (dont un PMR), 1 cuisine de réchauffage, 1 bureau et 1 Vestiaire/Cuisine dédié au personnel.</p>
<p>Secteur géographique concerné: Sanary-sur-Mer : opération Carbone-Champs fleuris</p>	<p>Dans le cadre de la politique de développement durable de la Commune, le bâtiment répondra à des exigences fortes Cet engagement en matière de performance thermique.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un engagement constant de la Municipalité pour accueillir les familles avec de jeunes enfants en leur offrant des services de qualité.</p>

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateur de suivi :
- Etape d'avancement du projet selon missions normalisées de maîtrise d'œuvre
- Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'enfants accueillis dans la structure
 - Lieu de résidence des enfants accueillis
 - Nombre de familles nouvellement installées sur la Commune accueillies dans la structure

COUT OPERATION HT		462 500	€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Détail des coûts :											
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : CAF					
Coût total en €		100 000 (CRET)				176 000					
100%											



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
 Recu le 18/11/2022

Sud Sainte Baume
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

FICHE PROJET
ACTION N° 5 - 02 : Aire de Grande manifestation St François la Reppe - Le Beausset

Rattachement à l'axe stratégique : Le logement	DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Le diagnostic des structures d'accueil des gens du voyage a fait apparaître la nécessité de prévoir une aire de grand passage ainsi qu'une aire d'accueil sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.
--	--

Maitre d'ouvrage : CASSB	DESCRIPTION DE L'ACTION : Sur un foncier de plus de 4,5 ha situé sur la commune du Beausset, il est prévu de réaliser une installation hybride. Celle-ci intégrerait au-delà d'une aire de grande manifestation et d'une aire de loisirs, une aire de Grand Passage pour une superficie de 3 hectares et une capacité de 150 places (superficie dimensionnée eu égard au Schéma départemental et aux décomptes réalisés des passages par les communes et la Gendarmerie).
PARTENAIRES TECHNIQUES :	
Secteur géographique concerné: Commune du Beausset	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

COUT OPERATION HT 500 000€	Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réalisation travaux			X	X	X			

Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser
-------------------------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------------	------------------	---------------------	------------------

Coût total en €	A déterminer ultérieurement
100%	

FICHE PROJET

ACTION N° 5 - 06 : Ré-aménagement PRL Bergerie

<p>Rattachement à l'axe stratégique : LOGEMENT</p>	<p>DIAGNOSTIC (ici constat argumentant l'action) : Le Domaine de la Bergerie est un PRL de 550 emplacements, précédemment exploité en régime hôtelier par une société privée sur un terrain loué par la Commune du Castellet en bail à construction. Consécutivement à la liquidation de la société gestionnaire en 2015, et à la décision prise de ne pas expulser les occupants (plus de 800 personnes), et après une recherche infructueuse de repreneur, la Commune a décidé de procéder au ré-aménagement de ce PRL,</p>
<p>Maitre d'ouvrage : Régie Autonome de la Bergerie</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Ré-aménagement du Parc Résidentiel de Loisirs du Domaine de la Bergerie pour cession des emplacements (500) Réfection des réseaux humides / Création d'un réseau incendie / Reprise intégrale du réseau électrique avec création de 3 postes HTA et individualisation des comptages / Division parcellaire / Réfection de la clôture extérieure / Réfection des voiries / Création d'une issue de secours à l'est / Mise en vente des emplacements</p>
<p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES :</u> VAD</p>	
<p>Secteur géographique concerné: Plateau du Camp</p>	

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- Avancement des travaux

Commercialisation des emplacements

COUT OPERATION HT 18 100 000 €		Planning	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Détail des coûts :</u>									
AMO			50000	80000	26000				
Maîtrise d'Œuvre			100 K	250 K	150 K				
Acquisition foncière			5925K						
Travaux			1500K	5000K	5000K				
Total du financement de l'opération	Financement Etat (préciser)	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement commune	autre : préciser			
Coût total en € 18 100 000									
100%									

ANNEXE 3

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



TERRE D'AVANCE
Construisons demain

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE*

Diagnostic & enjeux

Territoire Bénéficiaire :



* Contrat de Relance et de Transition Ecologique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Client :

Juin 2022

d.tcherkachine@terredavance.com

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE



CHIFFRES CLÉS - COHÉSION SOCIALE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Nombre de médecins
pour 10 000 habitants

Part de logements
vacants

Part des résidences
secondaires

Nb de personnes > 65 ans
pour 100 jeunes < 20 ans



France



12



9



France



4%



8,2%



France



40%



10%



France



185



82

Note : Le nombre de professionnels concerne seulement les professionnels libéraux installés au 31/12/2021

Source : FNPS - INSEE - 2021 (AtlasSanté)

Note : Un taux de vacance raisonnable se situe au alentours de 7% pour assurer une fluidité des parcours résidentiels. En dessous de 6%, le marché est tendu.

Sources : Vacance des logements, ANAH, 12/2018 ; Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

SSB : 40% des logements sont des résidences secondaires en 2018.

France : 10% des logements sont des résidences secondaires en 2018.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

EPCI : 185 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2018.

France : 82 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2018.

Sources : Insee, RP 1968-2018 - Observatoire des territoires

+ Un niveau de vie plus élevé que la moyenne nationale avec moins de précarité.

ORGANISATION TERRITORIALE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- 9 communes
- Département du Var, à la frontière avec les Bouches-du-Rhône
- Interface entre les aires urbaines toulonnaises et marseillaises qui tend à donner au territoire un rôle résidentiel

Un territoire composé de **3 ensembles géographiques et urbains** :

- **Le versant sud du massif calcaire de la Sainte-Baume** : Signes et Riboux. Une occupation du sol principalement naturelle avec une densité d'occupation humaine faible. Signes occupe près de 40% de la superficie du territoire.
- **Le bassin du Beausset** : Evenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset et Le Castellet. Un caractère agricole affirmé autour de la viticulture (plaines de Bandol) avec un tissu de villages perchés. L'urbanisation pavillonnaire s'y développe. Les communes du bassin forment près de 40% de l'EPCI.
- **Le littoral** : Sanary-sur-Mer, Saint-Cyr-sur-Mer et Bandol. Concentre 60% de la population de l'EPCI, la majorité des activités et des infrastructures. Communes touristiques qui sont les pôles de services et équipements. L'urbanisation est importante. Les communes littorales forment 14% de la surface de l'EPCI.

Aire d'attraction des villes 2021



UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

AR Prefecture

- Un territoire dense : 172,32 habitants/km² (2018, PACA : 160,92 habitants/km²/France : 105,47 habitants/km²)
- Les arrivées de population permettent au territoire d'être dynamique : une croissance démographique annuelle de 0,64% (2013-2018, PACA : 0,4%/France : 0,35%).
- La croissance est tirée par le solde migratoire de 1,14% (2013-2018, PACA : 0,2%/France : 0,04%).

Source : Insee, RP 2013-2018

Des disparités démographiques :

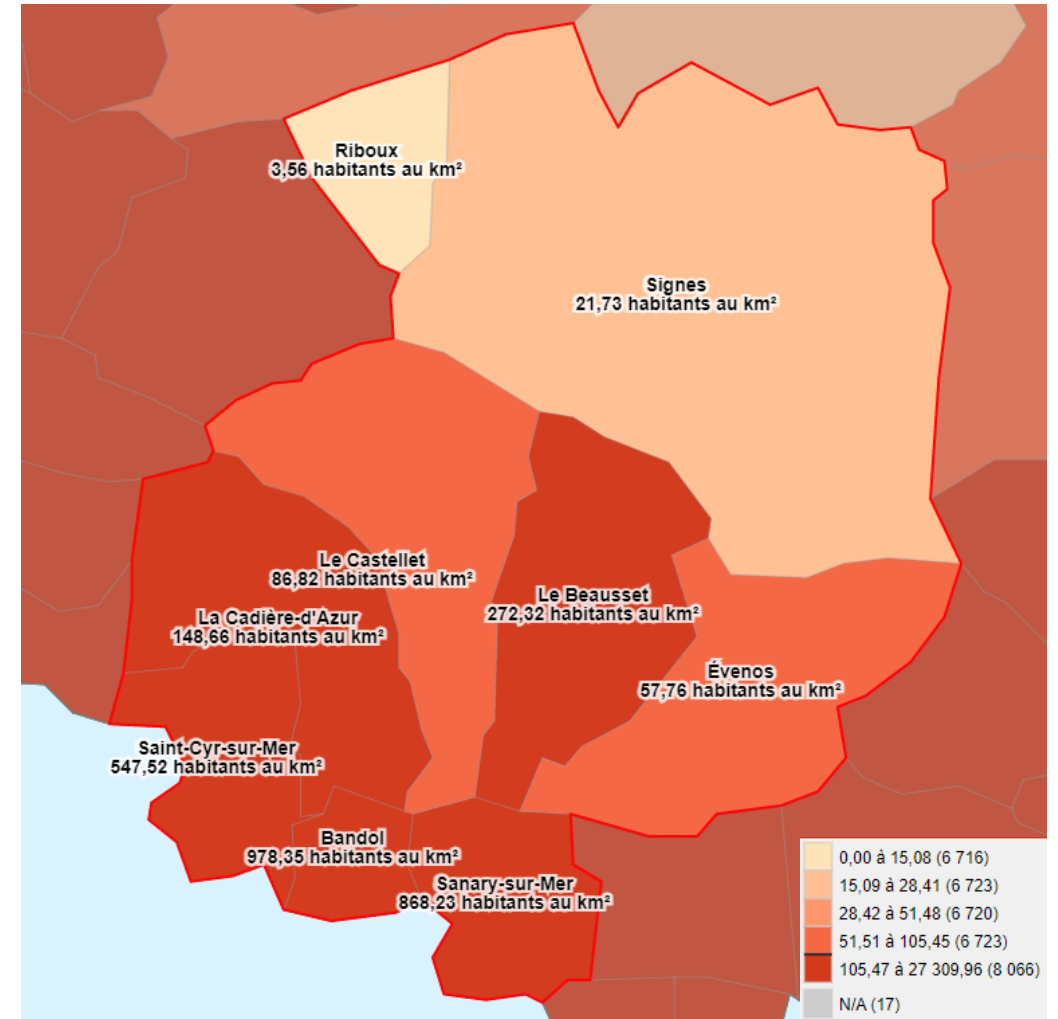
Un poids démographique du littoral ...

- Le littoral concentre la majorité de la population : 60 %.
- Une densité importante sur le littoral et à l'est du bassin du Beausset et faible sur le versant sud du massif de la Sainte-Baume et à l'ouest du bassin du Beausset. 44% de l'EPCI est peu dense. Une population étalée donc des déplacements en voiture plus long.

... Mais en perte de vitesse au niveau du solde naturel

- + 0,61% de croissance démographique sur le littoral
- + 1,21% de croissance sur le versant sud du massif de la Sainte Baume.
- La croissance démographique est tirée par les communes du versant sud du massif de la Sainte-Baume et de l'est du bassin du Beausset. L'ouest est en perte de dynamique, voire perd des habitants.
- L'éloignement du littoral semble être un facteur déterminant du solde naturel, qui peut s'expliquer par un coût foncier et immobilier trop important sur les communes littorales avec de faibles disponibilités incitant les familles à se loger ailleurs.

Densité de population (habitants au km²) 2018



Source : Insee, RP 2013-2018 – Observatoire des territoires

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DU LITTORAL

AR Prefecture

Un déséquilibre entre le nombre de jeunes et de personnes âgées qui se creuse en faveur des plus âgés :

- L'indice de vieillissement est de **185 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes** de moins de 20 ans (PACA : 102/France : 82).
- Le **solde naturel est négatif (-0,5%)**. A noter : Bandol connaît à la fois des arrivées de population et un solde naturel négatif, pour une variation globale de 1,9%.
- Entre 2013 et 2018, le **taux d'évolution annuel des 65 ans et plus a été de 3,66%** (PACA : 2,28%/France : 2,58%). La répartition des 65 ans et plus a augmentée de 28% à 32% entre 2013 et 2018.
- Les retraités représentent 39,4% de la population (PACA, 2018 : 28,9%/France : 26,9%). Cette part diminue à mesure que l'on s'éloigne du littoral.

Zoom sur les 75 ans et plus :

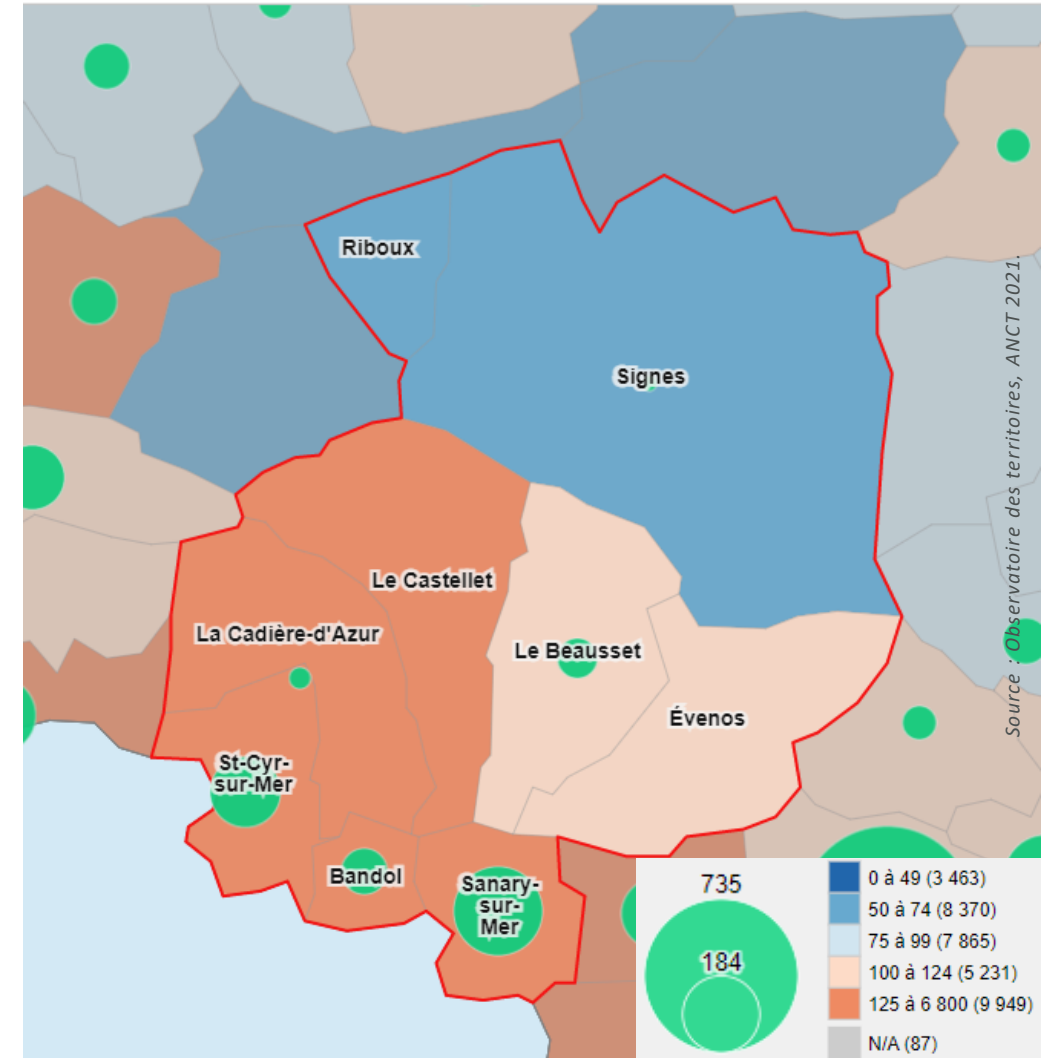
- La part des 75 ans et plus sur le territoire **dépasse largement la moyenne régionale** : 15,8% contre 11,1% (2018, France : 9,3%).
- Parmi les 75 ans et plus, **40% vivent seuls** (PACA : 42%/France : 42,5%). 7,4% des 75 ans et plus vivent dans un établissement pour personnes âgées (PACA : 8,2%/France : 9,4%).
- En 2018, pour 9 712 habitants de plus de 75 ans, il existait 1 097 places en structure d'hébergement, dont 276 pour personnes âgées autonomes. **88% de ces hébergements sont sur les communes littorales.**

Le littoral et l'ouest de la plaine du Beausset sont particulièrement concernés par le vieillissement :

- Le solde naturel confirme cette tendance : il est particulièrement négatif sur le littoral.

Source : Insee, RP 1968-2018 ; Finess, 2019

Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (bulles) et Indice de vieillissement 2018 (aplats)



Sources : Insee, Plan de déplacements urbains 2018-2028 CA SSB, Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021), Finess, 31/12/2020

UNE DIFFICULTÉ À GARDER ET ATTIRER LA JEUNESSE

AR Prefecture

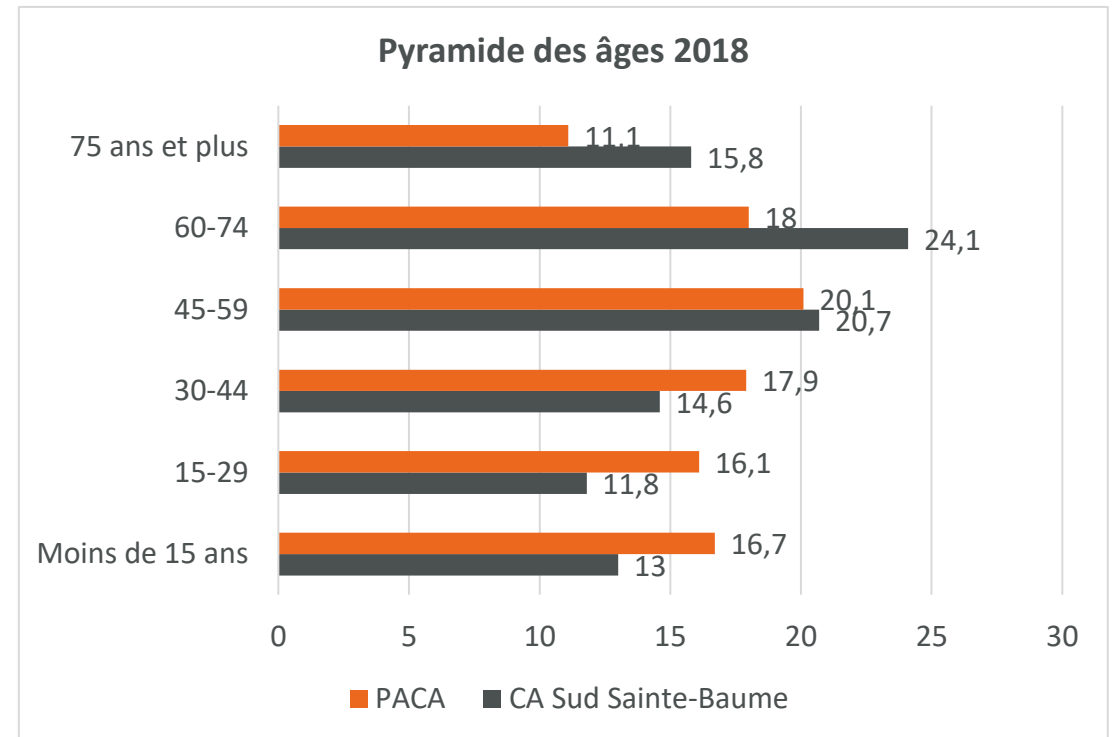
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- **L'indice de jeunesse du territoire est faible** il y a 45 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus (2018, PACA : 77/France : 93). Entre 2013 et 2018, cet indice a diminué dans toutes les communes (sauf Riboux).
- **La part des familles avec enfants est de 30%** (2018, PACA : 34%/France : 35%). Cette part a légèrement baissé depuis 2013.
- **Le territoire est peu familial** : peu de naissances (0,8 pour 1000 habitants/France : 11,9 pour 1000 habitants), baisse de la taille des ménages (2 personnes en 2018, 2,2 personnes en France).
- **Le taux d'évolution annuel des moins de 15 ans est de -1,28%** entre 2013 et 2018 (PACA : 0,03%/France : -0,2%). La part des moins de 15 ans a diminué depuis 2013.

Des différences marquées entre communes :

- **Plus on s'éloigne du littoral, plus l'indice de jeunesse s'élève**, atteignant 150 à Riboux.
- **La part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant** augmente à mesure que l'on s'éloigne du littoral.
- **La cherté du parc immobilier rend financièrement difficile l'installation des jeunes ménages dans les communes littorales** ce qui peut expliquer en partie la faible proportion des jeunes.
- Des données qui interrogent quand à la capacité du territoire à garder ou attirer les jeunes et les actifs.

Source : Insee, RP 1968-2018



Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2018	%
Ensemble	18 499	100
Aucun enfant	11 010	59,5
1 enfant	3 807	20,6
2 enfants	3 005	16,2
3 enfants	590	3,2
4 enfants ou plus	87	0,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

UN NIVEAU DE VIE ÉLEVÉ

AR Prefecture

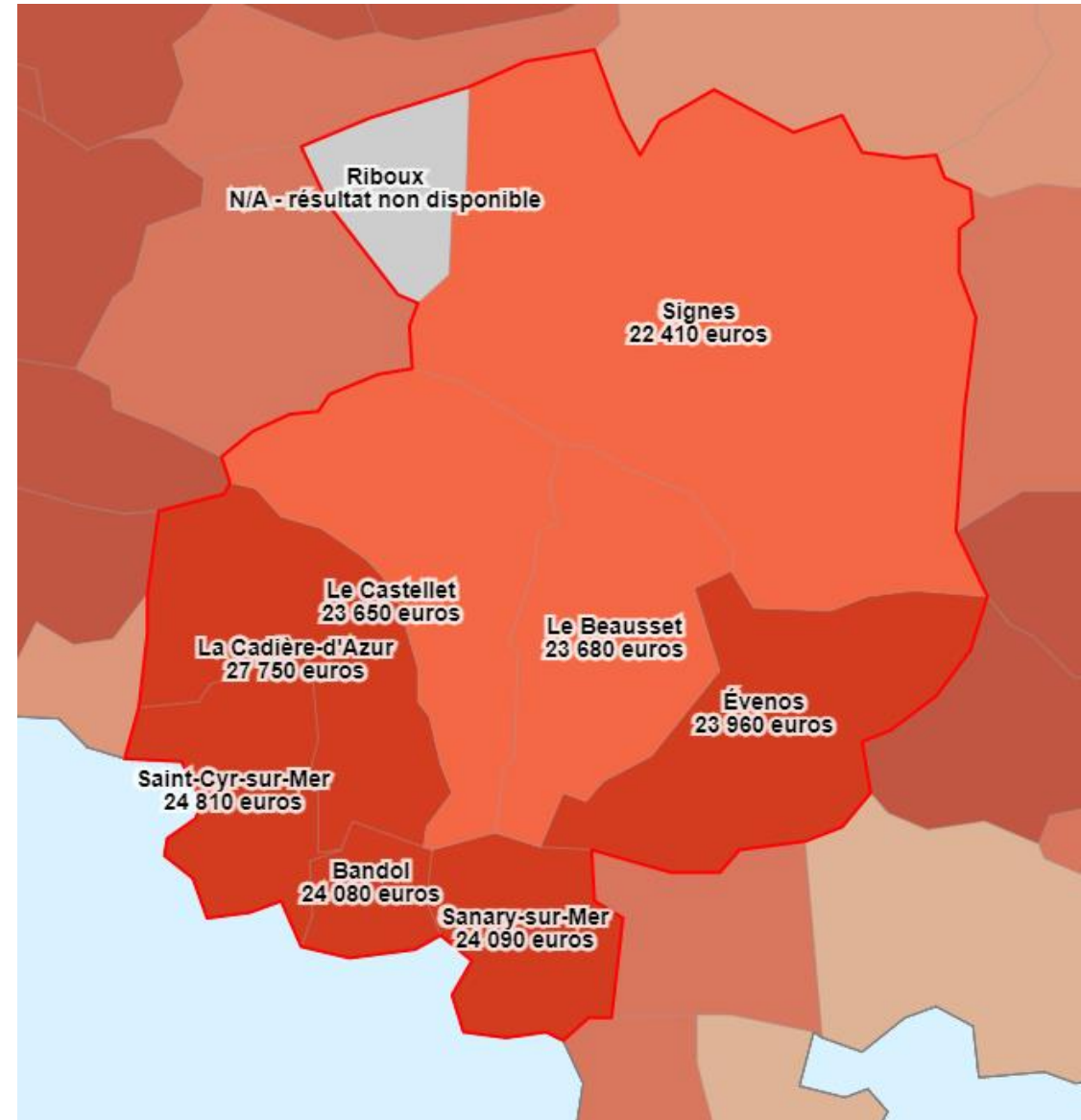
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Le territoire concentre une population ayant un niveau de vie élevé :

- La médiane de revenu disponible par u.c. est de **24 510€** (PACA, 2018 : 21 590€). Elle est particulièrement élevée sur le littoral ainsi qu'à La Cadière-d'Azur et Evenos.
- Il y a **131,2 cadres pour 100 ouvrier** (2018-PACA : 86/France : 78,9). Le ratio est particulièrement bas à Signes (47 pour 100). Les données pour Riboux ne sont pas disponibles. Depuis 2013 la part des cadres dans la population a légèrement augmenté.
- La **part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés s'élève à 33,5% en 2018** (PACA : 31,1%/France : 30,7%). Elle était de 25,7% en 2008. L'évolution a été positive dans toutes les communes du territoire. C'est à La Cadière d'Azur que la part des diplômés du supérieur est la plus élevée (42%) et à Signe qu'elle est la plus faible (27%).
- Ce que cet indicateur ne dit pas, c'est si l'augmentation du niveau de formation de la population est liée à une progression endogène ou à l'arrivée de nouveaux habitants.

Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Médiane du revenu disponible par u.c. 2018



Sources : Insee, Observatoire des territoires

UN NIVEAU DE VIE ÉLEVÉ

AR Prefecture

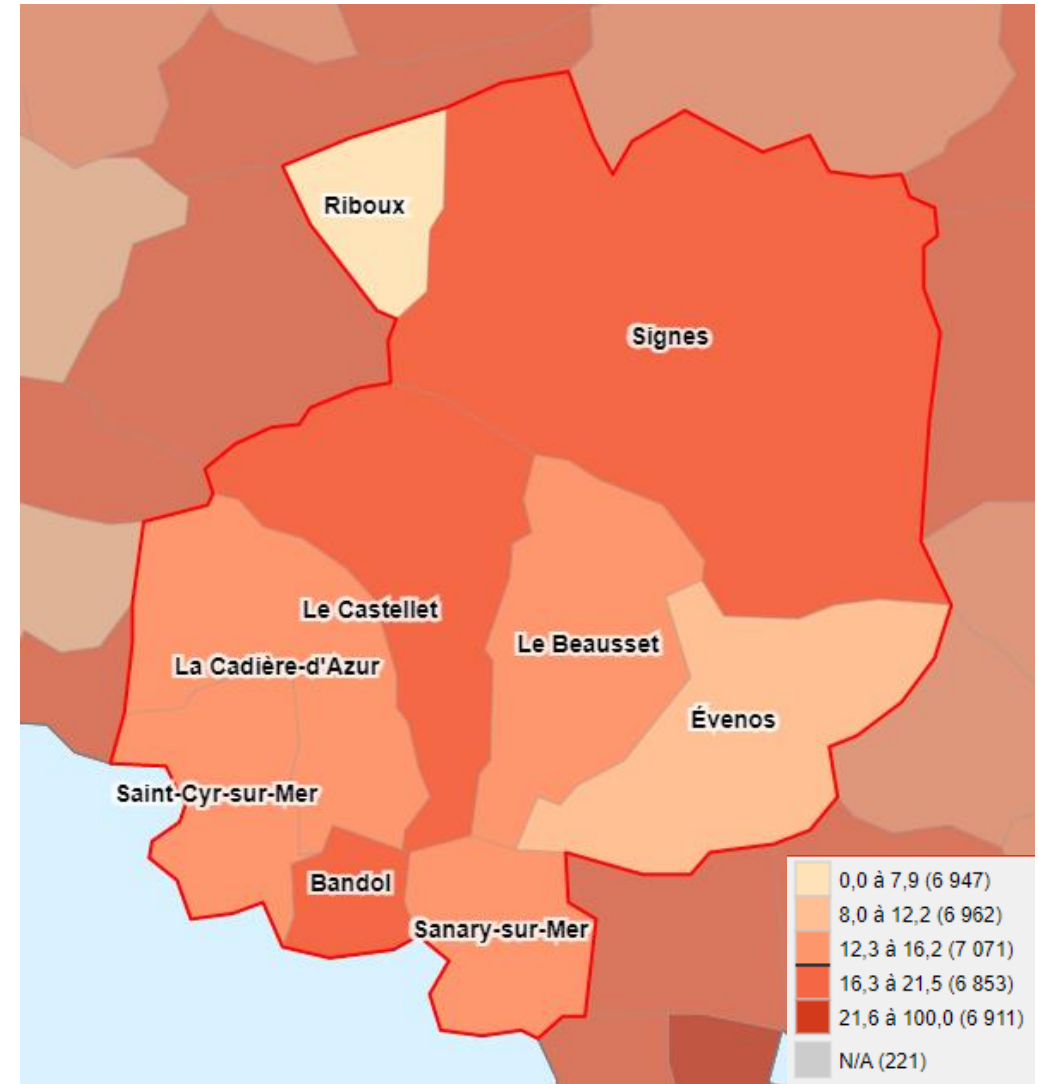
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Cependant, pour certaines catégories de population et certaines parties du territoire des difficultés persistent :

- Le rapport interdécile des revenus est de 3,6 (tout comme en PACA).
- Le **taux de pauvreté est de 11%** (PACA : 17%). Chez les moins de 30 ans, il est à 19% (PACA : 25%) et diminue à mesure que l'âge augmente. Le PLH de 2016 mentionne que les ménages pauvres sont concentrés dans **les centres anciens** (chiffres de 2012).
- **12,6% des salariés du territoire occupent un emploi précaire** (PACA, 2018 : 15,1%/France : 15,5%). Ce taux a stagné depuis 2008 alors qu'il a légèrement augmenté en France. **La précarité augmente à mesure que l'on s'éloigne du littoral.**
- Le **taux de chômage est de 12,6%** (PACA 2018 : 14,2%/France : 13,4%). Il est plus faible dans le bassin du Beausset. Il concerne 31% des 15-24 ans (PACA : 28,9%/France : 27,2%).
- En 2018, la part des jeunes de 15-24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) était de 16,4% (PACA : 17,9%/France : 16,3%). **Bandol, Le Castellet et surtout Signes connaissent un taux plus élevé, dépassant les 19%.**

Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) en 2018



Sources : Insee, Observatoire des territoires

PEU D'OFFRE ÉDUCATIVE DANS L'EPCI

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

La baisse du nombre d'enfants et d'adolescents (cf. p.8) potentiellement concernés par des besoins de scolarisation questionne l'avenir des équipements scolaires :

- Le territoire propose 6 collèges, 17 écoles élémentaires, 12 maternelles.
 - **Chaque commune dispose au moins d'une école maternelle et élémentaire** (sauf Riboux).
 - **Les collèges sont sur le littoral**, au Castellet et au Beausset.
- **Le territoire n'a pas de lycée**, les plus proches sont à Ollioules, Toulon, La Ciotat, Gémenos ou Aubagne.

L'offre scolaire répond partiellement aux besoins du territoire :

- **Les effectifs scolaires 2017-2018 correspondent peu à la population en âge d'être scolarisée en maternelle, au lycée et après.**
 - Une partie des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire doivent quitter le territoire (pas assez de places)
 - L'offre de collèges est supérieure au nombre d'élèves potentiels.
- **Des flux domiciles-école s'ajoutent donc aux flux avec les territoires voisins** (notamment de la part de lycéens et d'étudiants). Les flux domiciles-études s'orientent en majorité vers La Seynes-sur-Mer, Toulon, Ollioules, La Ciotat, Marseille.

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée) en effectifs scolaires (élèves) 2017-2018

	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Ensemble	1 543	3 146	2 693	0

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2017-2013

Population en âge d'être scolarisée

	2018
0-2 ans (enfants)	1 210
3-10 ans (enfants)	4 228
11-14 ans (adolescents)	2 533
15-17 ans (adolescents)	2 084
18-24 ans (personnes)	3 003

Source : Insee, RP - 2008, 2018

UN BON NIVEAU DE SERVICES DE SANTÉ

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Recu le 18/11/2022

Un élément de qualité de vie et un facteur d'attractivité :

- La densité de médecins généralistes libéraux est de 11,9 pour 10 000 habitants en 2021 (PACA : 10,7/France : 8,6).
- Les 2/3 des médecins généralistes se situent sur le littoral.

Une évolution plutôt stable :

- Selon les modes de collecte de données, on recensait 65 médecins actifs libéraux ayant une activité toute l'année sur la CA ...

Source : SNDS - Nombre de généralistes libéraux conventionnés (médecins généralistes (y compris à mode d'exercice particulier)) ayant une activité sur toute l'année

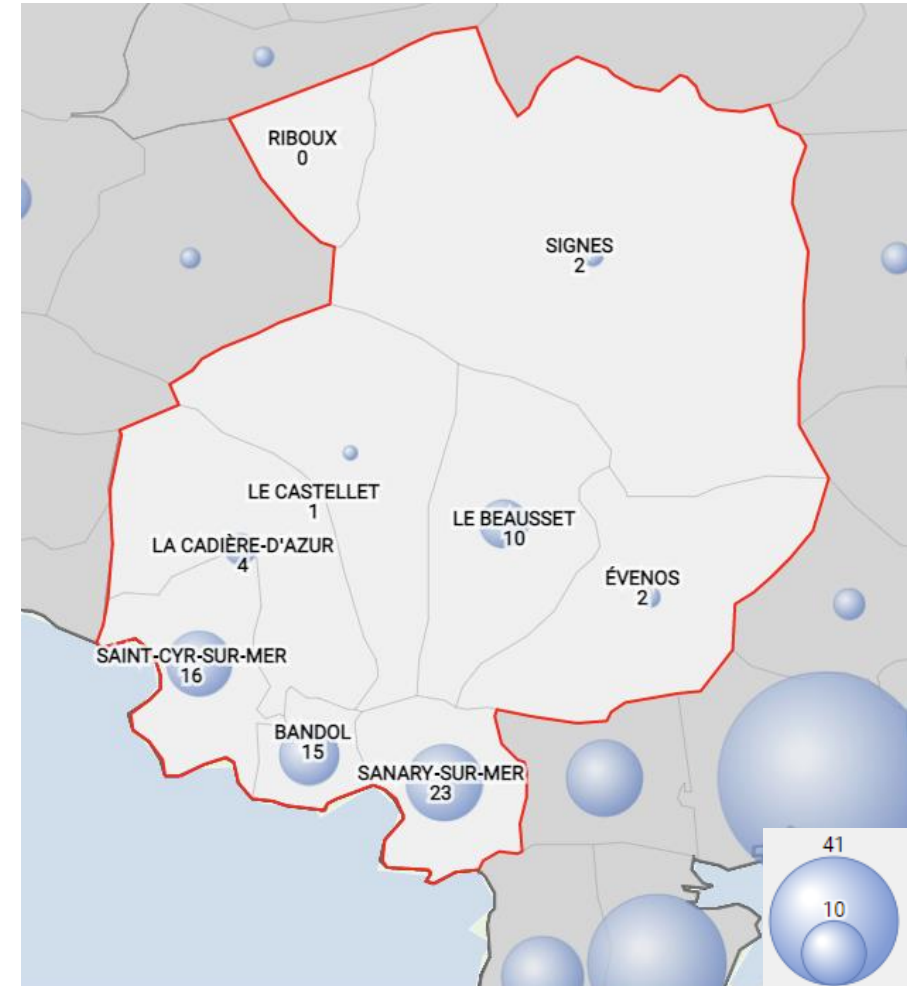
- ... D'autres sources comptabilisent 73 médecins généralistes libéraux en 2021 (dont 2 à Signes et 10 au Beausset).
- En 2018, il y avait 77 médecins sur l'EPCI (dont 1 à Signes et 12 au Beausset).
- Depuis 2016, la collectivité a perdu 3 médecins.

Source : FNPS – INSEE. Nombre de professionnels libéraux (médecins généralistes (y compris à mode d'exercice particulier)) installés au 31/12/200n par rapport à la population INSEE RP 200n-2.

Une double dynamique de vieillissement et de renouvellement de la population de médecins depuis 5 ans :

- En 2021, 45,2% des médecins généralistes avaient 60 ans ou plus (France : 32,4%).
- 26% avaient moins de 40 ans (France : 23,4%).
- Les infirmiers connaissent la même tendance de renouvellement avec une part des moins de 40 ans de 33,6% (contre 6% pour les plus de 60 ans). Cette part chez les kinés, s'élève à 46%.

Nombre de médecins généralistes libéraux par tranche d'âge en activité au 31/12:2021



Source : FNPS, CartoSanté

UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Des dysfonctionnements autour d'un offre très tendue :

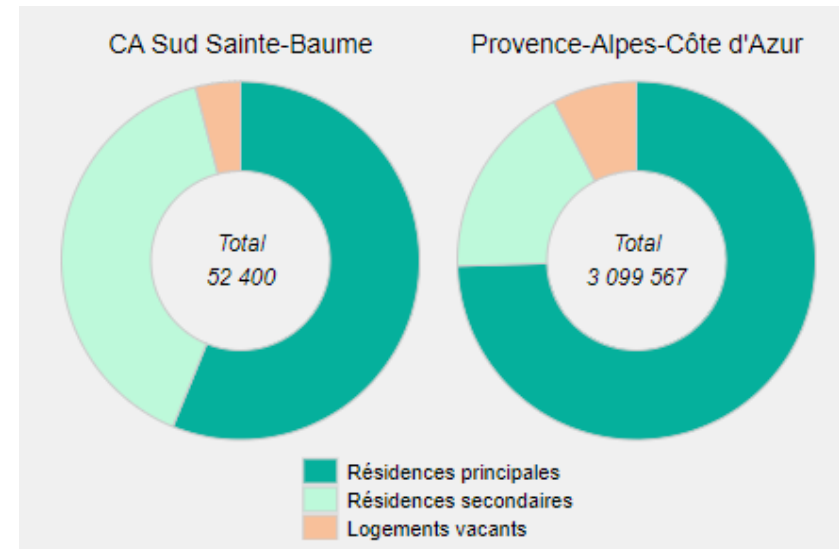
- La vacance est à 4,1%, ce qui témoigne d'un marché résidentiel très tendu (le taux frictionnel est situé à 8%/France : 8,2%).
- En 2018, 53% des logements disposaient de 4 pièces ou plus (PACA : 48%/France : 60%).
- Or on constate un desserrement des ménages : ils sont en moyenne composés de 2 personnes (France, 2018 : 2,2). **On constate une inadéquation entre la taille des ménages et des logements.**
- 65,1% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires en 2018 (PACA : 54,5%/France : 57,5%).
- La moitié des ménages sont installés sur le territoire depuis 10 ans ou plus, dont 30% depuis 4 ans ou moins.
- Le PLH de 2016, alerte sur l'existence de logements dégradés dans les **centres anciens** qui connaissent une vacance plus élevée.

Une urbanisation pavillonnaire et de résidences secondaires :

- Le PLH 2016 révèle que le parc de résidences principales est composé à **58% de maisons individuelles** (75% pour le haut pays et 48% pour le littoral) ce qui a généré un étalement urbain.
- Un parc composé à **39,8% de résidences secondaires** (PACA, 2018 : 18% - INSEE/France : 9,7%). Ce taux est particulièrement élevé sur le littoral et atteint 58% à Bandol.
- Souligne la **vocation d'accueil touristique et balnéaire** du territoire.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018

Parc de logements 2018



Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2018

	Part des ménages en %	
	CA SSB	VAR
Ensemble	100	100
Depuis moins de 2 ans	11,3	13,1
De 2 à 4 ans	18,6	20,8
De 5 à 9 ans	17	17,6
10 ans ou plus	53,1	48,5

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

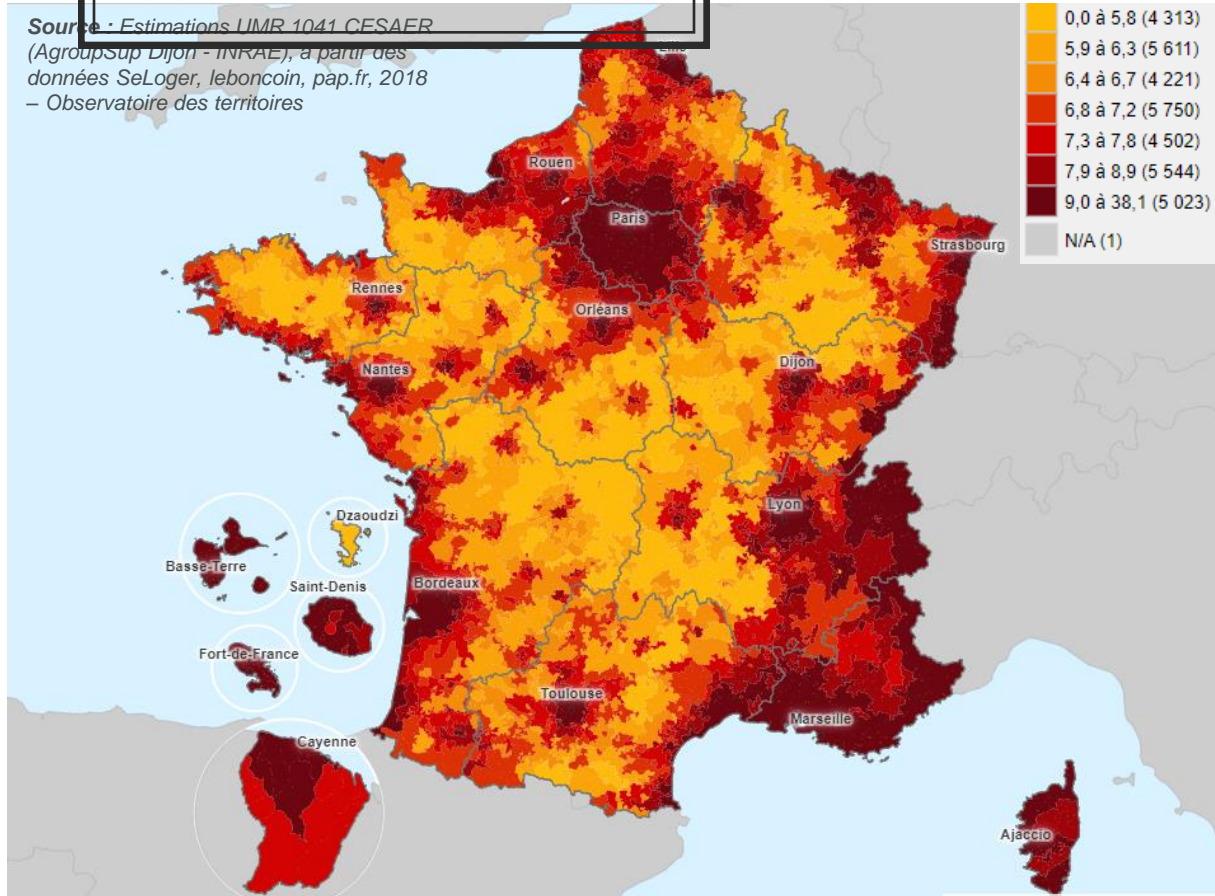
UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT

AR Prefecture

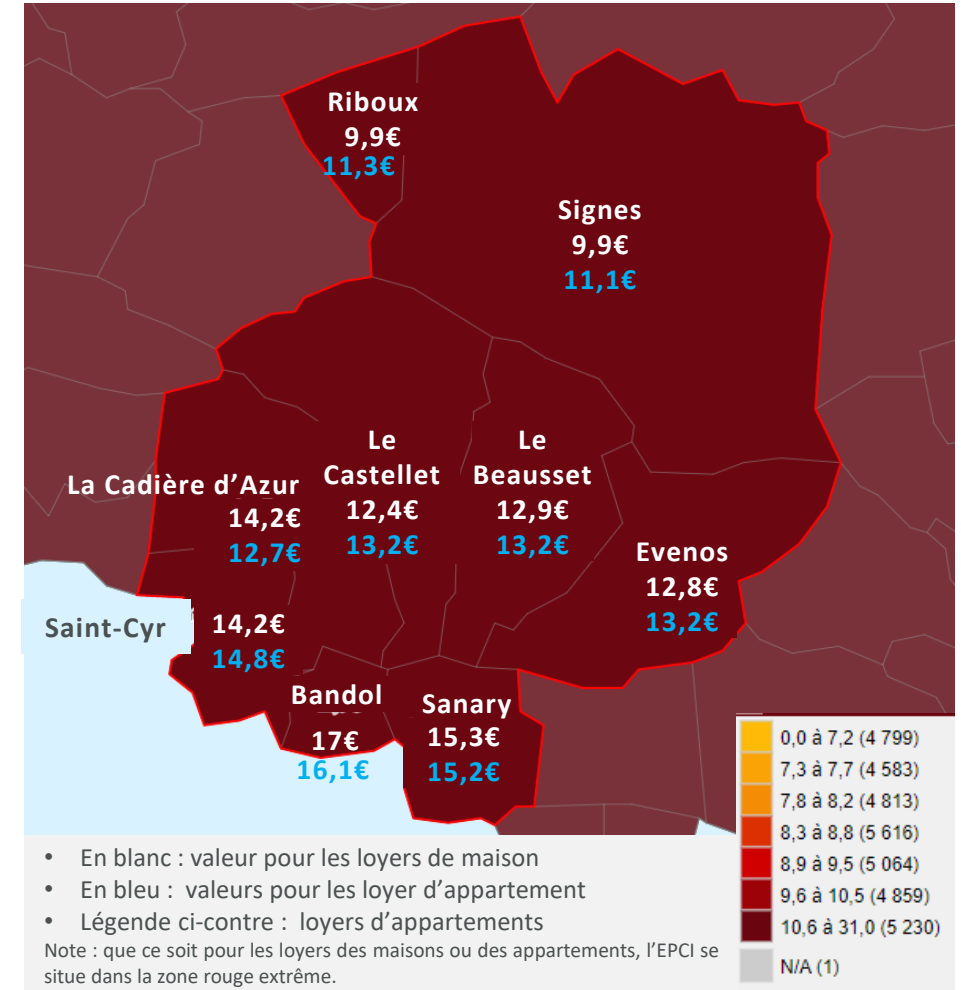
Loyer d'annonce par m² CC pour une maison type du parc privé locatif (€) 2018

097-248300394-202221-07-DEL-CC-2022-87-DE
Reçu le 18/11/2022

Source : Estimations UMR 1041 CESAER
(AgroupSup Dijon - INRAE), à partir des
données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018
- Observatoire des territoires



Focus sur la CA Sud Sainte Baume



- Les **prix et loyers sont élevés**, particulièrement sur le littoral (Bandol notamment).
- Le marché des résidences secondaires crée une **tension sur le marché des résidences principales** et maintien les **prix de l'immobilier élevés**.
- Une pénurie de logements ? Une enquête de la CCI du Var de 2014 révèle que les chefs d'entreprise estimaient que la pénurie de logements **ne permettait pas aux salariés de rester durablement** (complique le recrutement).

UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT : FOCUS SUR LE LLS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Un parc de logements sociaux peu développé :

- Le locatif social représente **2,6% du parc de résidences principales** en 2018. Données de comparaison : PACA : 9,9% / France : 15,1%.

Source : Insee, RP – 2018 – Observatoire des territoires.

- En 2018, il y avait **15,4 demandes de logements sociaux en cours pour une attribution** (PACA : 7,2/France : 4,4).

Source : Système national d'enregistrement (SNE), 2018 – Observatoire des territoires.

- **L'évolution annuelle du nombre de logements sociaux entre 2015 et 2019 était de 7,4%** (PACA : 2%/France : 1,4%).

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2015-2019 – Observatoire des territoires.

- Le PLH de 2016 estimait que 65% des ménages pouvaient prétendre à un logement social (Var : 71%) dont **23% pour du très social** (Var : 28%) (chiffres de 2013).

➔ Un parc LLS peu développé et sous tension. Un parcours résidentiel difficile car les ménages ne peuvent accéder à la propriété (prix élevés et absence de diversité de l'offre).

Le développement de constructions provisoires et habitations de fortune : un habitat de loisir prévu pour être provisoire s'est pérennisé.

- **Le Camp du Castellet** concentre des Habitations Légères de Loisirs en partie occupées toute l'année. Il constitue un parc social de fait avec environ plusieurs centaines de ménages (PLH, 2016). Certaines habitations constituent le logement principal des occupants.
- Il existe ainsi **3 parcs résidentiels de loisir** représentant 26% des ménages de la commune du Castellet et 33% du parc de logements :
 - Le domaine de **la Bergerie** (226 ménages à l'année),
 - **L'Eden Park et Castellet Park** ont près de 200 ménages à l'année (le ménage est propriétaire de sa parcelle avec maison pour un coût de 250 000€).
 - **Le Camping les Arbouses** abrite également des résidents à l'année.

SYNTHÈSE DE LA THÉMATIQUE LOGEMENT :

Un marché tendu proposant des prix élevés. Un manque de diversité avec une majorité de maisons individuelles, de grands logements et propriétaires occupants.

Un marché sélectif, peu accessible aux ménages locaux (jeunes, saisonniers) qui peu amener à une précarité des conditions de logement (éloignement, taux d'effort excessif, mal-logement).

ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- Le temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité est de **7 à 8 minutes sur le territoire** (2014, France : 11,4 min).

Note : Le temps est calculé pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile, aux heures de pointe – durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail –, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune la plus proche de son lieu de domicile ou de son trajet domicile-travail pour ceux qui ont un emploi.

Source : INSEE (BPE 2014) - distancier Metric

- En 2021, **91,4% de la surface du territoire est couverte en 4G** par a minima un opérateur (PACA : 89,3%/France : 85,7%)

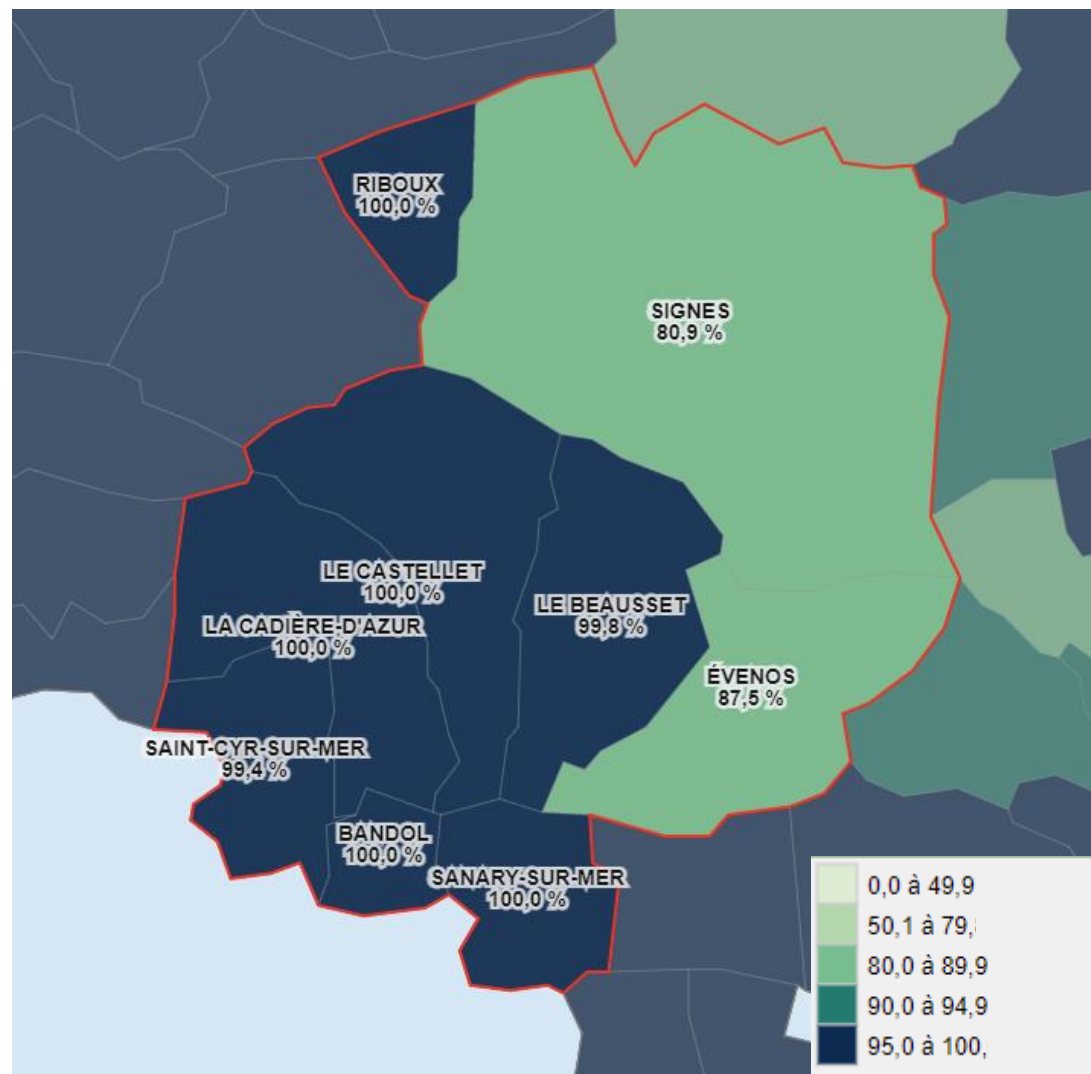
Note : cet indicateur représente la part (en %) de la surface d'un territoire couverte en 4G par a minima un opérateur. Ces taux reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture.

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

Le littoral, soit les communes les plus touristiques, concentre la majorité des activités et des infrastructures :

- Quatre pôles urbains de secteurs qui fournissent des services intercommunaux (SCoT) : Saint-Cyr, Bandol, Sanary, Le Beausset. Les communes littorales en particulier sont des centres structurant d'équipements et services.
- Quatre pôles de proximité : Signes, La Cadière, Le Castellet, Evenos. La Cadière d'Azur et Le Castellet constituent au regard de l'INRAE-CESAER, ANCT 2021, des centres locaux d'équipements et de services. Signes, Le Beausset et Evenos sont des centres intermédiaires d'équipements et de services.
- Une commune de moins de 50 habitants : Riboux

Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur en 2021



Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

ACCÈS A LA CULTURE, SPORT ET LOISIRS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL CC 2022 87-DE
2022 11 07

Des équipements sportifs et culturels structurants :

- Les **ports** de Sanary (3), Bandol et Saint-Cyr (2)
- **Aqualand** (Saint-Cyr)
- **Circuit Paul Ricard** et site d'acrobranche (Le Castellet)
- **Aérodrome** (Le Castellet)

Autres équipements d'intérêt :

- **Casinos** de jeux de Bandol et Sanary
- **Parc animalier** Zoa (Sanary)
- **Maison départementale de la nature** des quatre Frères (Le Beausset)
- Presque toutes les communes disposent d'un **musée** et d'un **stade**
- De nombreuses communes accueillent également une **bibliothèque/médiathèque**, un **théâtre**, un **cinéma** et des **lieux d'exposition**.
- Proximité avec le Parc de loisir **OK Corral**



Crédit photo : aqualand.fr



Crédit photo : portbandol.fr



Crédit photo : circuitpaulricard.com

SYNTHÈSE AFOM **COHÉSION SOCIALE**

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

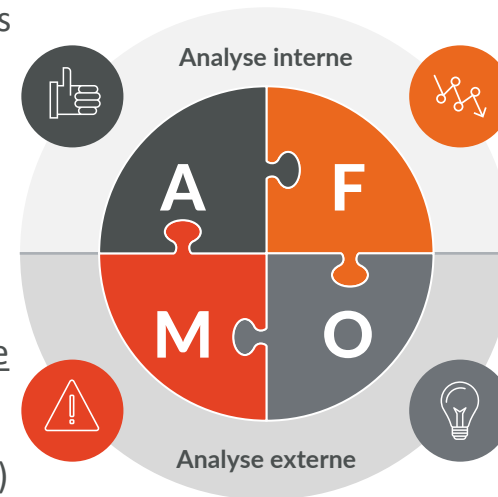
PRINCIPAUX ATOUTS

- Attractivité démographique et résidentielle
- Un niveau de vie globalement élevé
- Un accès aux soins et aux structures d'hébergement (EHPAD) satisfaisant

PRINCIPALES CONTRAINTES

Sujets sur lesquels la collectivité à une marge de manœuvre moindre voire nulle :

- Des dépenses énergétiques (mobilité et habitat) difficilement supportables pour les bas revenus (précarité énergétique)
- Le vieillissement de la population, s'il ne se traduit pas par une adaptation des services, notamment en terme de santé, de logement et de structures d'accueil
- Le marché du logement très tendu et sélectif



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Des disparités territoriales en termes d'accès aux services et de niveau de vie.
- Un déficit de services et d'opportunités pour la jeunesse.
- Un taux élevé de résidences secondaires.

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

Opportunités d'actions du territoire :

- Le programme Petite Ville de Demain sur Le Beausset.
- Une croissance de la population (flux migratoires) génère des opportunités à la fois sociale (ex maintien des écoles) et économiques (commerces, services...).

ENJEUX DE LA COHÉSION SOCIALE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

L'ACCÈS À UN LOGEMENT ADAPTÉ

Le marché immobilier est fortement en tension (4% de vacance). Par ailleurs, il existe un déficit de diversité dans les produits offerts : accession sociale, locatif social, petits logements. Les résidences secondaires retirent certains produits du marché et augmente les prix fonciers et immobiliers. La difficulté à se loger entraîne des situations de mal-logement (habitat de fortune, précarité énergétique...).

LE RENOUVELLEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement est particulièrement élevé dans l'agglomération et ce depuis un certain nombre d'années. Globalement, le territoire attire des personnes âgées avec un niveau de revenu élevé. Le territoire doit donc s'interroger sur son adaptation au vieillissement (services, logement, mobilité) ainsi que sur sa capacité à attirer et garder ses jeunes : quelles opportunités d'installation sur le territoire (logement, emploi, services ...) ?

LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS ENTRE LE LITTORAL ET L'ARRIÈRE PAYS

Le littoral concentre les pôles de services et d'emploi. Il est relativement bien connecté aux infrastructures routières et aux services de transports en commun. A ce titre, le développement du Plateau de Signes, constitue un moyen de rééquilibrer les disparités entre l'arrière pays et le littoral.

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

CONTRIBUER À LA RELANCE ECONOMIQUE



CHIFFRES CLÉS – RELANCE ÉCONOMIQUE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Reçu le 18/11/2022

Nb d'emplois pour
100 actifs occupés

% des communes ayant
une orientation viticole

% des emplois dans
l'hébergement et la
restauration

% des emplois dans
l'industrie
agroalimentaire



France



73,2



98,3



France



44%



7%



France



14%



6%



France



5,4%



2,8%

- SSB propose 73,2 emplois pour 100 actifs occupés qui résident sur l'EPCI.
- Cela signifie que plus d'un quart des actifs résidents du territoire doivent quitter l'EPCI pour aller travailler.

Source : Insee, RP 1975-2018 – Observatoire des territoires

Note: l'orientation viticole d'une commune dépend de la production agricole générant au moins les deux tiers de la production de la commune.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (données provisoires)

Note : C'est le second secteur du territoire après le commerce (22%).

Sources : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, communes, régions, France entière x APE (2006-2020) - Urssaf

Sources : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, communes, régions, France entière x APE (2006-2020) - Urssaf

POLARITÉS ÉCONOMIQUES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Révisé le 07/11/2022

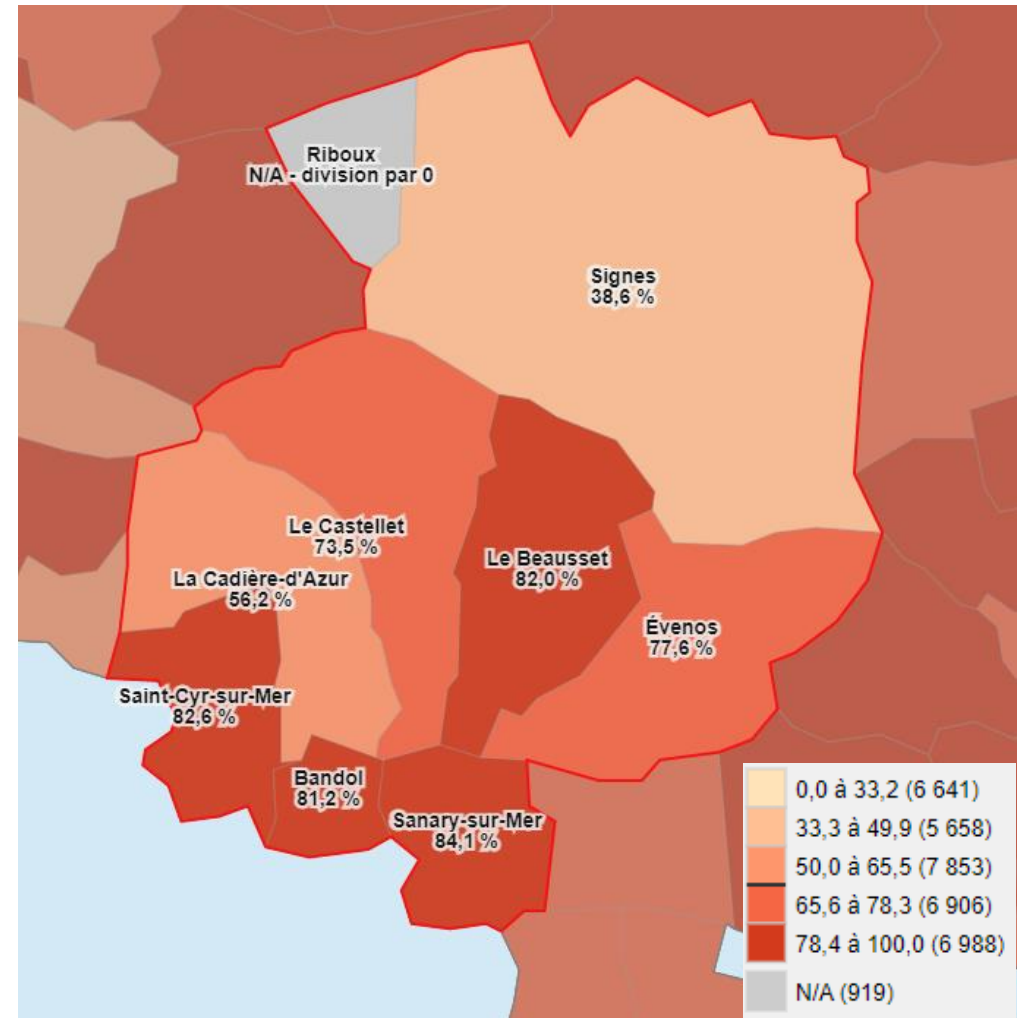
4 polarités d'emplois ?

- **Saint-Cyr** : liée à La Ciotat et aux Bouches-du-Rhône. Enjeu de développement de Pradeaux-gare et d'accueil de croisiéristes.
 - **Bandol** : tournée vers l'économie résidentielle et touristique
 - **Sanary (ZAE de la Baou)** : un centre ville actif toute l'année mais qui a besoin de développer son offre hôtelière (le site de La Baou, proche de l'échangeur/éco-technopole, est un enjeu communautaire).
 - **ZAE du Plateau de Signes** : un secteur en développement comprenant 1800 emplois avec une capacité d'extension.
- Les communes littorales sont les polarités du territoire : elles offrent 61% des emplois locaux et concentrent 67% des établissements. Les autres communes sont plus résidentielles.

Sphères présenteille et productive :

- ¼ des emplois et établissements occupent la sphère productive. L'économie du territoire est clairement marquée par son **caractère résidentiel** : la majorité des activités produisent des biens/services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire (habitants, touristes...).
- ¾ **sphère présenteille** (France : 65%)
- ¼ **Sphère productive** (France : 35%)
- On retrouve le **caractère touristique** des communes littorales ainsi que le **vieillessement de leur population** qui nécessite un niveau élevé de services. Le commerce, l'hébergement-restauration et les administrations publiques pèsent le plus dans l'emploi total du territoire.

Part des emplois de la sphère présenteille 2017



Les activités présenteilles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

PLUS D'ACTIFS RÉSIDENTS QUE D'EMPLOIS SUR L'EPCI

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

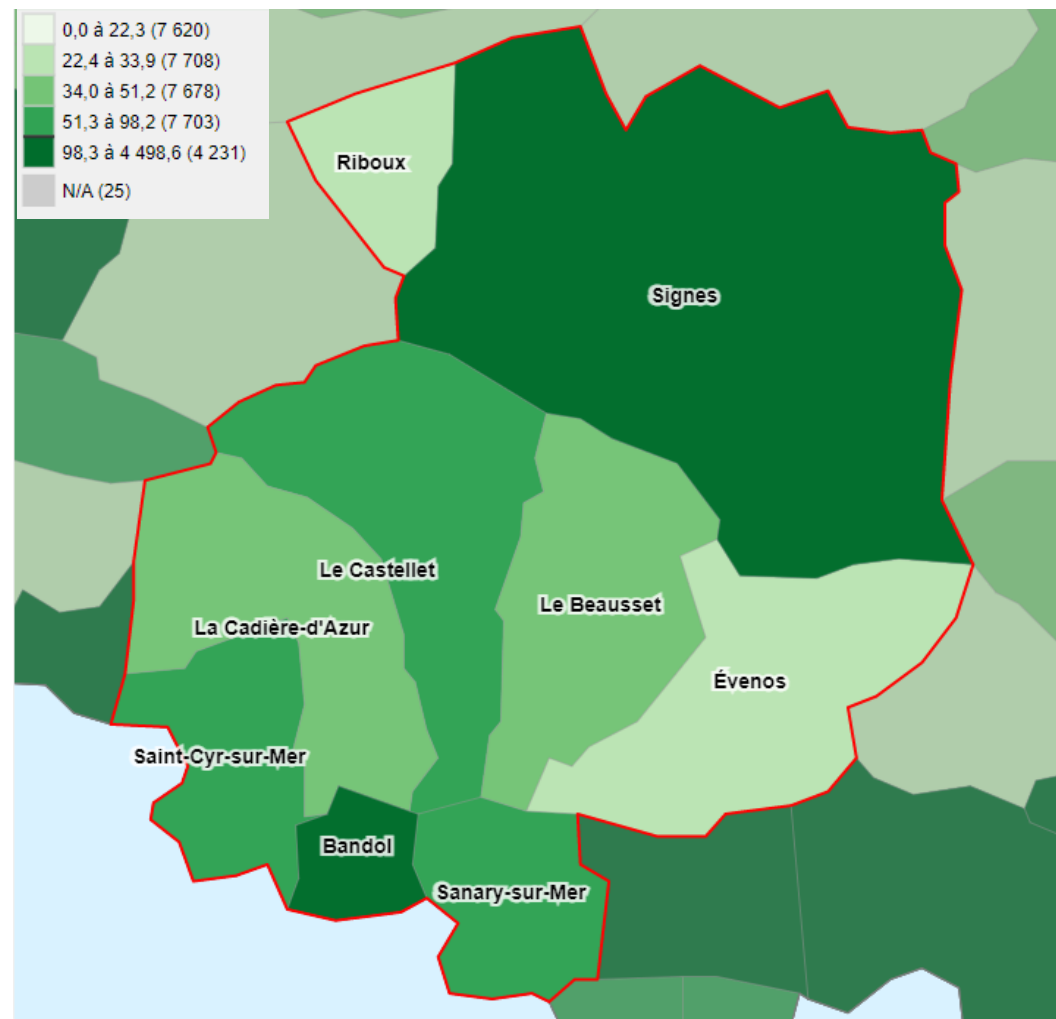
- **Indice de concentration d'emploi : 73,2** (France : 98,3). Cet indice signifie **qu'à minima, 26,8% des actifs du territoire doivent en sortir pour aller travailler**. Depuis 2008, l'indice connaît une légère hausse.
- On compte 33 478 résidents actifs et 16 325 emplois sur le territoire.
- Des écarts entre les communes : **Signes, Sanary-sur-Mer et Bandol concentrent plus d'emplois que d'actifs** (rôle des deux zones d'activités) alors que les autres communes ont un indice inférieur à la moyenne de l'EPCI.
- **Taux d'évolution annuel de l'emploi 2013-2018 de 0,61%** (France : 0,19%). Cette croissance est équivalente à celle de la population entre 2013 et 2018.
- Des disparités existent entre communes : Le Castellet connaît une baisse démographique alors que les emplois croissent. C'est l'inverse pour la Cadière-d'Azur.
- Le taux d'activité est de 74% (France, 2018 : 74,1%)

Emploi et activité

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	15 694	15 839	16 325
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	22 153	21 725	22 300
Indicateur de concentration d'emploi	70,8	72,9	73,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	67,9	70,7	74

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Indice de concentration de l'emploi (nb d'emplois pour 100 actifs occupés) 2018



EMPLOI : ZOOM SUR LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Secteurs spécifiques par rapport à PACA :

- Hébergement, restauration pèse **2,02** fois plus.
- Industrie agroalimentaire pèse **2,7** fois plus.
- Autres produits industriels pèse **1,7** fois plus.

Secteurs qui pèsent le plus en emploi sur le territoire :

- Commerce **22%**
- Autres activités de services **16%**
- Hébergement, restauration **14%**

Tableau de spécialisation économique, emploi salarié hors agriculture, 2010-2020

	Indice de spécificité par rapport à PACA	Indice de spécificité par rapport à France	Poids dans l'emploi total 2020
Industries agro-alimentaires	2,69	1,93	5%
Cokéfaction et raffinage	0,00	0,00	-
Equipements électriques, électroniques, informatiques	0,38	0,21	0%
Fabrication de matériels de transport	0,00	0,00	0%
Autres produits industriels	1,67	1,03	8%
Industries extractives, énergie, eau	0,78	0,85	2%
Construction	0,86	0,89	7%
Commerce	1,15	1,27	22%
Transports	0,45	0,48	4%
Hébergement et restauration	2,02	2,62	14%
Information et communication	0,22	0,18	1%
Activités financières et d'assurance	0,86	0,69	3%
Activités immobilières	1,71	2,22	3%
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	0,50	0,49	9%
Administrations publiques, défense, enseignement, santé et action sociale	1,07	1,22	16%
Autres activités de services	1,32	1,45	6%

Sources : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, communes, régions, France entière x APE (2006-2020) - Urssaf

EMPLOI : ZOOM SUR LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

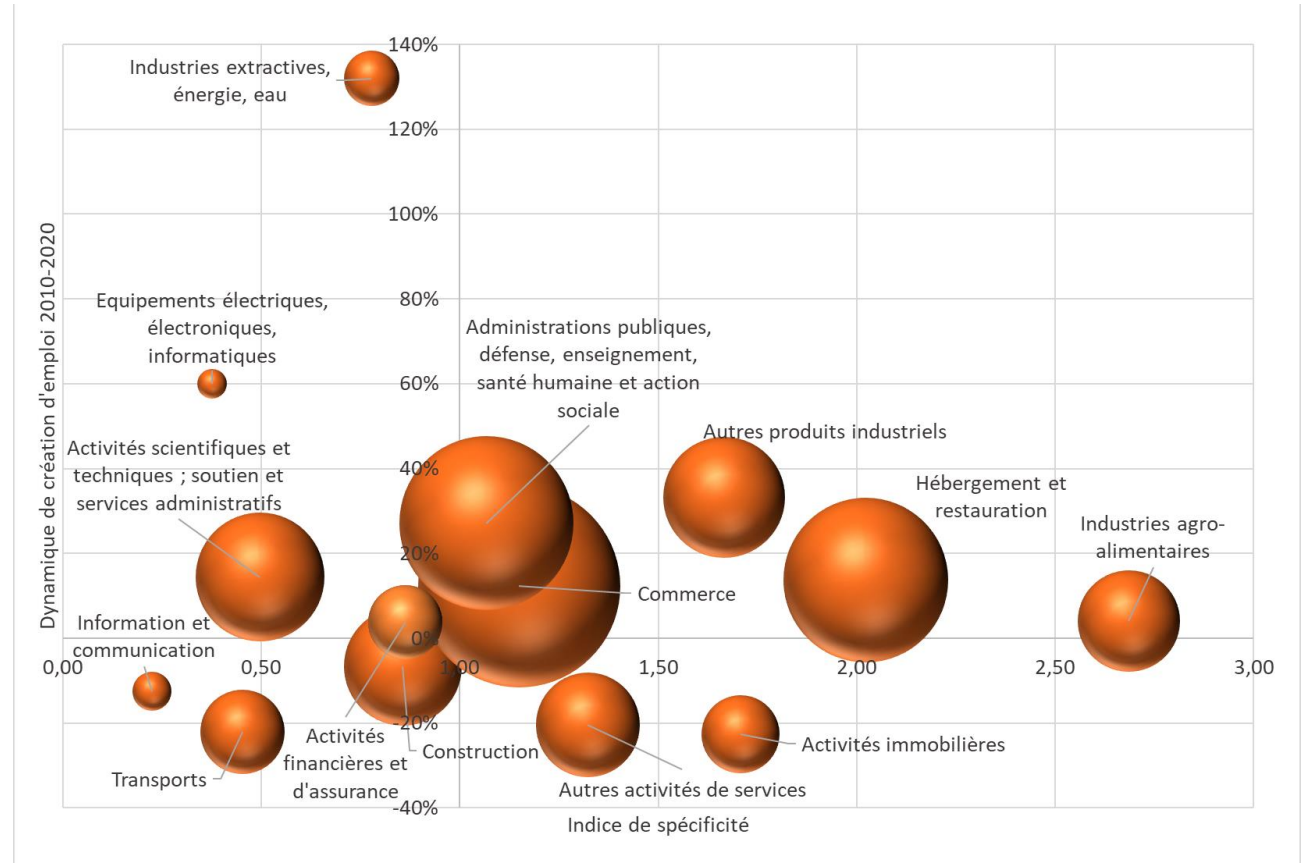
Spécificités touristique, industrielle et agricole par rapport à PACA :

- **Industrie agroalimentaire** (boulangerie, pâtisserie, confiserie) : pèse 2,7 fois plus qu'en PACA.
- **Autres produits industriels** (machines, meubles, équipements) : 1,7 fois plus qu'en PACA.
- **hébergement, restauration** : témoigne du caractère touristique du territoire.
- **3,2% des emplois sont dans l'agriculture** (viticulture, oliveraies) (PACA : 1,7% - INSEE, 2018).

Créations-destructions d'emplois :

- Création importantes dans les industries extractives, équipements électroniques, administrations et autres produits industriels.
- Déclin des emplois dans la fabrication de matériel de transport, les transports, les activités immobilières, les autres activités de services et la construction.

Graphique de spécialisation économique, emploi salarié hors agriculture, 2010-2020



Un cercle représente une famille d'activités : plus il est gros, plus il pèse en emplois.

La spécificité (abscisse) : plus une activité est à droite, plus elle est spécifique (elle pèse plus en emplois sur l'EPCI qu'en région).

Création d'emplois (ordonnée) : plus une activité est en haut, plus elle crée des emplois.

EMPLOI : UN IMPACT DE LA CRISE DU COVID MAÎTRISÉ

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2019-2020 – hors agriculture

- **Le territoire a perdu 73 emplois salariés privés entre 2019 et 2020.** Le secteur ayant subi le plus fortement la crise est celui des autres activités et services, où la dégressivité dépasse la moyenne régionale.
- C'est également le cas pour les industries agroalimentaires et les transports.
- **L'hébergement-restauration a connu un recul mais moins net que la moyenne régionale.**
- **La dynamique semble être revenue pour l'hébergement-restauration et l'agroalimentaire** mais pas pour les transport et les autres activités de services.

	Evolution du nombre de salariés (2019/2020)		
	Territoire d'étude		Région
	En %	en VA	en %
Industries agro-alimentaires	-4%	-24	1%
Cokéfaction raffinage			-3%
Equipements électriques, électroniques, informatiques	7%	3	-6%
Fabrication de matériels de transport		0	0%
Autres produits industriels	7%	54	-2%
Industries extractives, énergie, eau	1%	2	0%
Construction	3%	25	3%
Commerce	1%	21	-1%
Transports	-6%	-27	-1%
Hébergement et restauration	-5%	-87	-13%
Information et communication	0%	0	-2%
Activités financières et d'assurance	0%	-1	-1%
Activités immobilières	1%	5	-2%
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	3%	24	1%
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	1%	20	2%
Autres activités de services	-13%	-88	-6%
ENSEMBLE	-1%	-73	-1%

TISSU D'ENTREPRISES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022

- En 2019, on dénombrait 9 189 établissements sur le territoire et 7 776 entreprises actives.
- Sanary-sur-Mer concentre 28% des établissements, Saint-Cyr-sur-Mer 18,9% et Bandol 18,3%.
- La part des établissements sans salarié sur l'EPCI est de 79,2% contre 74,7% en France.

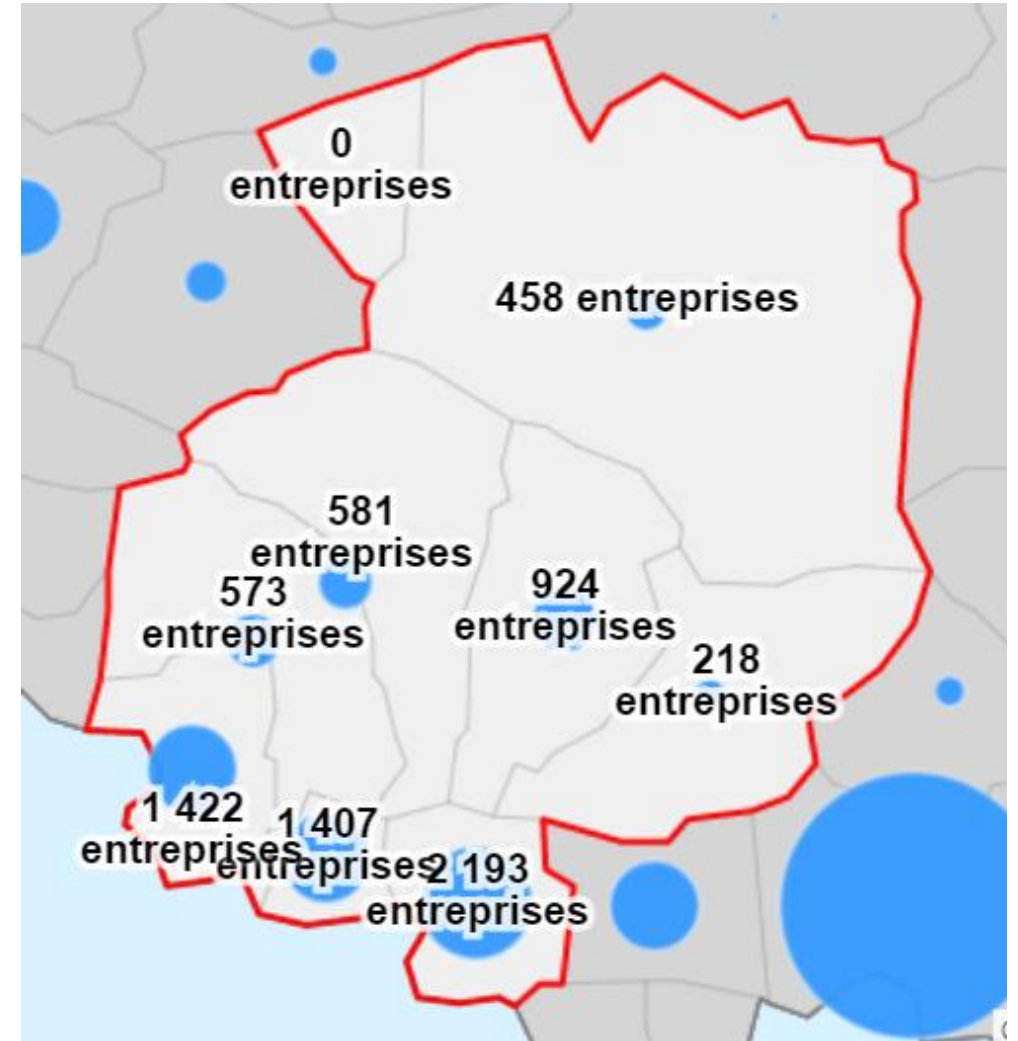
Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille 2018

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 -49 salariés	50 salariés ou +
Ensemble	2 606	100	405	1 936	165	57	43
Agriculture, sylviculture et pêche	84	3,2	13	58	12	1	0
Industrie	177	6,8	22	123	16	12	4
Construction	263	10,1	30	219	12	2	0
Commerce, transports, services	1 838	70,5	319	1 380	98	28	13
<i>dont commerce et réparation auto</i>	611	23,4	128	445	23	9	6
Administration, enseignement, santé	244	9,4	21	156	27	14	26

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

Nombre d'entreprises par commune 2019



TISSU D'ENTREPRISES : ZOOM SUR L'ENTREPRENEURIAT

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Reçu le 18/11/2022

- Le **taux de création d'entreprise s'élève à 14,5%** (PACA, 2018 : 15,7%/France : 16,3%). Après une baisse constante de 2011 à 2015 (12,4%), le taux est reparti à la hausse.
- Ce taux est élevé dans le **secteur de l'information et communication** (22,2% contre 21,9% en PACA/France : 21,3%). **Les activités immobilières et la construction** connaissent des dynamiques plus fortes qu'en PACA (respectivement, 16,3% contre 11,8% et 13,4% contre 13,2%).
- Les taux de création d'entreprises dans les activités scientifiques, techniques et de services administratifs ainsi que les activités de services sont élevés bien que moins que la moyenne provençale (respectivement 20,4% contre 20,5% et 19,6% contre 20,5%).
- 1 315 entreprises ont été créées sur le territoire en 2021 dont **60% sur les 3 communes du littoral**.

Création d'entreprises	2021	%
Ensemble	1315	100
Sanary	323	<u>24,6</u>
St Cyr	265	<u>20,2</u>
Beausset	193	<u>14,7</u>
Cadière	119	9,0
Castellet	111	8,4
Signes	76	5,8
Evenos	43	3,3
Riboux	2	0,2
Bandol	183	13,9

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2021

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 315	100,0	990	75,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	68	5,2	59	86,8
Construction	105	8,0	65	61,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	299	22,7	193	64,5
Information et communication	40	3,0	29	72,5
Activités financières et d'assurance	29	2,2	2	6,9
Activités immobilières	121	9,2	73	60,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	339	25,8	278	82,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	129	9,8	117	90,7
Autres activités de services	185	14,1	174	94,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

ZOOM SUR LA SPÉCIALISATION AGRICOLE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

- La Surface Agricole Utile occupe **9,6%** du territoire contre une moyenne nationale de **42,8%**.
- La viticulture façonne les paysages : grands domaines et bastides.

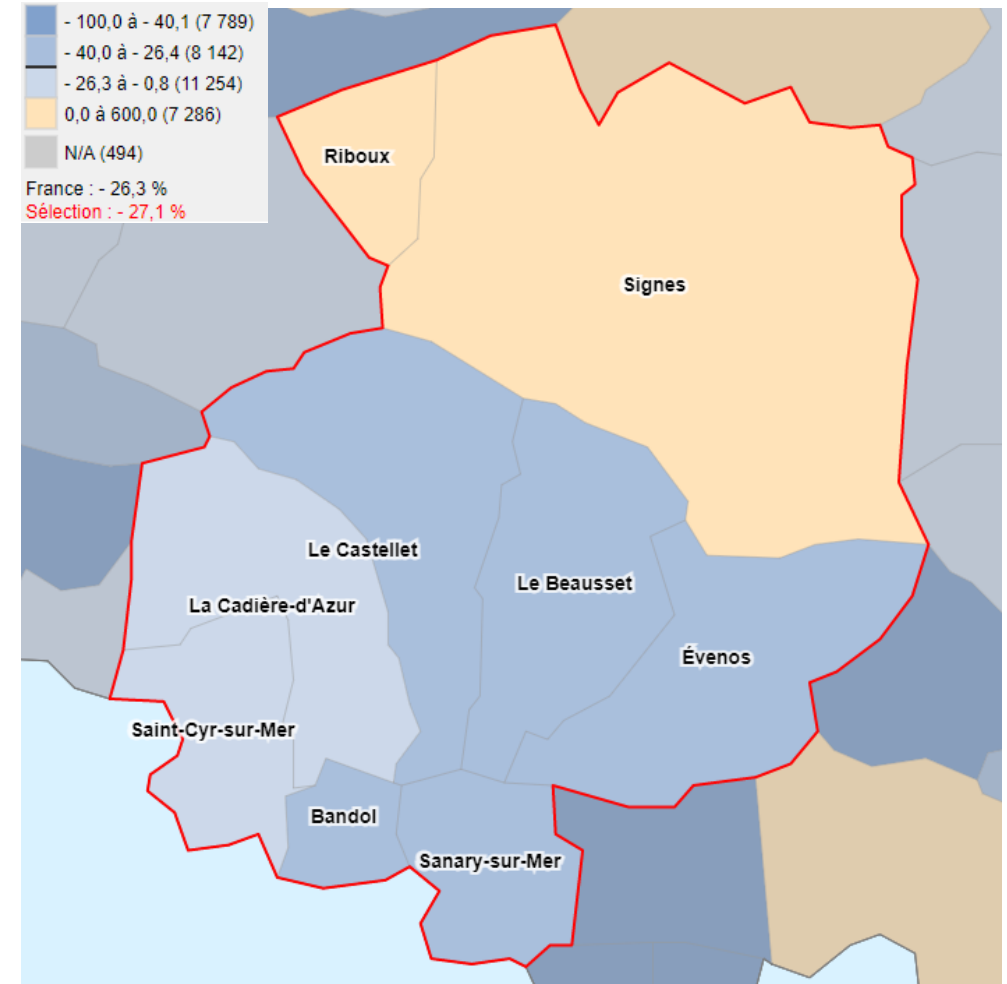
Il y a donc un enjeu prononcé de préservation de ces surfaces rares sur le territoire.

- Entre 2000 et 2010, les communes littorales et La Cadière d'Azur ont vu leur surface agricole utile se réduire (jusqu'à -3,55% de la superficie totale pour Sanary-sur-Mer).
- La politique de zéro artificialisation nette permettrait de protéger les terres agricoles de la croissance démographique et du développement économique du territoire.
- C'est **Le Castellet et la Cadière d'Azur** qui concentrent en 2020 la moitié des exploitations agricoles. Avec **Saint-Cyr et Le Beausset**, ces communes concentrent 85% des exploitations.
- La part des emplois dans l'agriculture est la plus élevée dans les 4 communes du bassin du Beausset.
- Les agglomérations voisines pourtant plus peuplées et disposant de plus d'exploitations agricoles, proposent moins d'emplois dans ce secteur (mais plus d'emplois toutes catégories confondues).
- Alors qu'en PACA cette part diminue, la part des emplois connaît une reprise depuis 2013 dans la CA SSB.

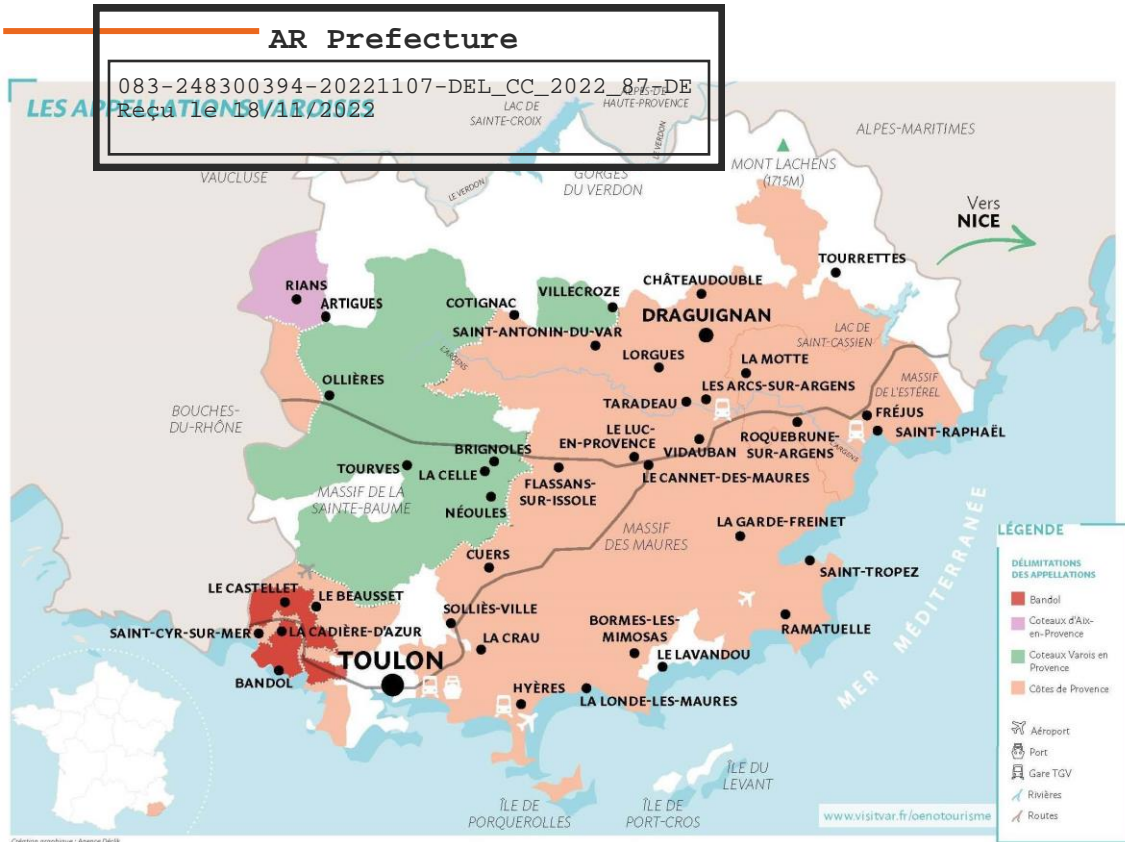
Nombre d'exploitations en 2020

Bandol	2
Le Beausset	36
La Cadière-d'Azur	86
Le Castellet	117
Évenos	14
Riboux	2
Saint-Cyr-sur-Mer	68
Sanary-sur-Mer	21
Signes	15

Evolution du nombre d'exploitation agricoles entre 2000-2010 - source Agreste



ZOOM SUR LA SPÉCIALISATION AGRICOLE



Source : visitvar.fr

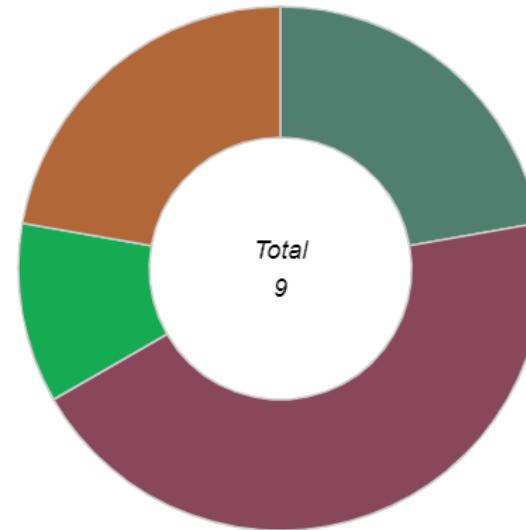
Description issue du site de l'Agreste :

L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal. Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS, par hectare ou par tête d'animal présent dans la commune.

Limites :

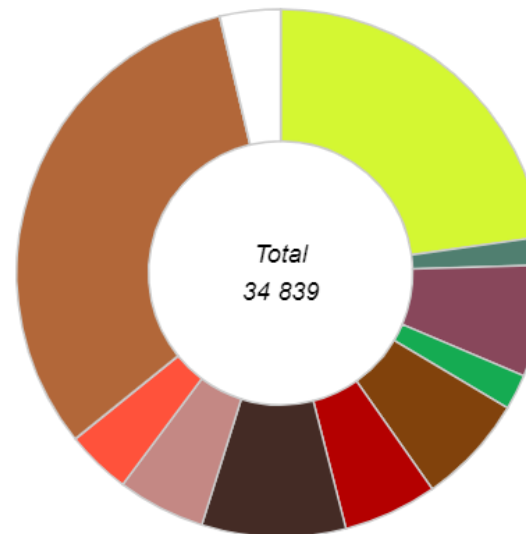
Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions

Source : Agreste



Spécialisation de la production territoriale agricole en SSB en 2020

- Maraîchage, horticulture (22,2 %)
- Viticulture (44,4 %)
- Fruits (11,1 %)
- Polyculture, polyélevage (22,2 %)



Spécialisation de la production territoriale agricole en France en 2020

- Grandes cultures (22,8 %)
- Maraîchage, horticulture (1,7 %)
- Viticulture (6,9 %)
- Fruits (2,2 %)
- Bovin lait (6,7 %)
- Bovin viande (5,8 %)
- Bovin mixte (8,8 %)
- Ovins, caprins et autres herbivores (5,4 %)
- Porcins, volailles (4,0 %)
- Polyculture, polyélevage (32,1 %)
- Exploitations non classées (0,0 %)
- Sans exploitation (3,7 %)

UN TERRITOIRE TOURISTIQUE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- La ~~qualité paysagère et patrimoniale notoire~~ génère une attractivité touristique qui participe à la structuration et à l'organisation urbaine des polarités d'accueil.
- **Les destinations sont principalement les polarités touristiques du littoral, les villages perchés du haut pays (La Cadière d'azur, Le Castellet), les domaines viticoles et la Sainte-Baume pour les randonnées** (source : PDU). Ce sont des habitants venant de territoires proches.
- Les communes littorales sont les polarités du territoire : elles offrent 61% des emplois locaux et concentrent 67% des établissements. Leur attractivité est modérée sur les autres communes du territoire mais plus importante au-delà grâce au tourisme.
- Les touristes sur le territoire sont à la croisée **entre les visiteurs occasionnels et les habitants permanents**. Ils peuvent « résider » temporairement sur le territoire de manière plus ou moins longue.
- Cette population augmente la démographie en haute-saison, pendant les vacances scolaires.
- En 2015, 840 000 touristes ont été accueillis sur le territoire pour 6,8 millions de nuitées. La durée des séjours était de 9,3 jours en 2015.
- La capacité d'accueil du territoire en hébergement touristique est estimée à 111 000 personnes.

Source : PDU 2016



Source : observatoire de l'office de tourisme du Var, chiffre du tourisme varoise 2021

FRANÇAIS

> Près de 4,3 millions de nuitées

- 87% des nuitées sont françaises.
- -8% de nuitées en 1 an.

Principaux marchés : Île de France, Région Sud, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon.

ÉTRANGERS

> Près de 673 100 nuitées

- 13% des nuitées sont étrangères.
- -51% de nuitées en 1 an.

Principaux marchés : Allemagne, Suisse, Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas.

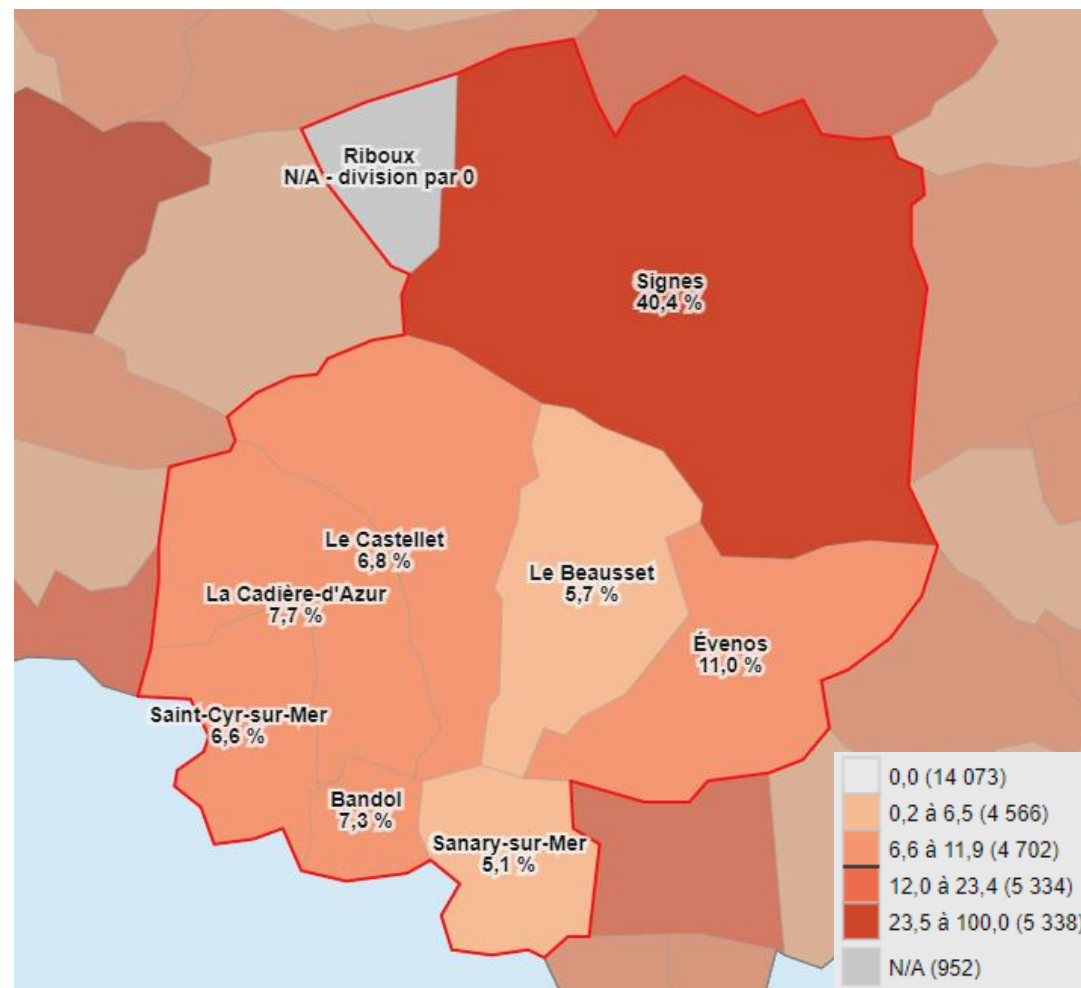
INDUSTRIE, LE POIDS DE SIGNES POUR LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- **10,5% des emplois sont industriels** (PACA, 2018 : 8,3%). En légère reprise depuis 2013 (10,2%).
- **40,4% des emplois industriels sont à Signes** (2008 : 46,7%).
- 11,6% taux de création d'entreprises dans le secteur industriel (2019, PACA : 13,5%)
- Spécificité de l'industrie agroalimentaire :
 - **42% concerne la production « d'autres produits alimentaires n.c.a. » concentrée à Signes.** Cette catégorie comprend la production de préparations pour entremets, de desserts lactés de conservation, petits déjeuners en poudre ou granulés, les arômes alimentaires, soupes, succédanés du miel et de sucres et mélasses, sandwiches et pizzas fraîches (non cuites) etc...
 - **33% concerne la production boulangerie-pâtisserie. 61% de cette production est sur le littoral.**
- Autres produits industriels :
 - **31% de la production concerne la préparation de produits pharmaceutiques, exclusivement sur Signes.**
 - **17,5% concernent la fabrication de parfums et de produits pour la toilette, exclusivement sur Signes.**
- L'industrie (hors énergie) est responsable des émissions de **9 365 tonnes équivalent CO2** sur un ensemble de 227 074 tonnes tous secteurs confondus (4% contre 35% en PACA, 2016).

Part des emplois dans l'industrie (%) 2018

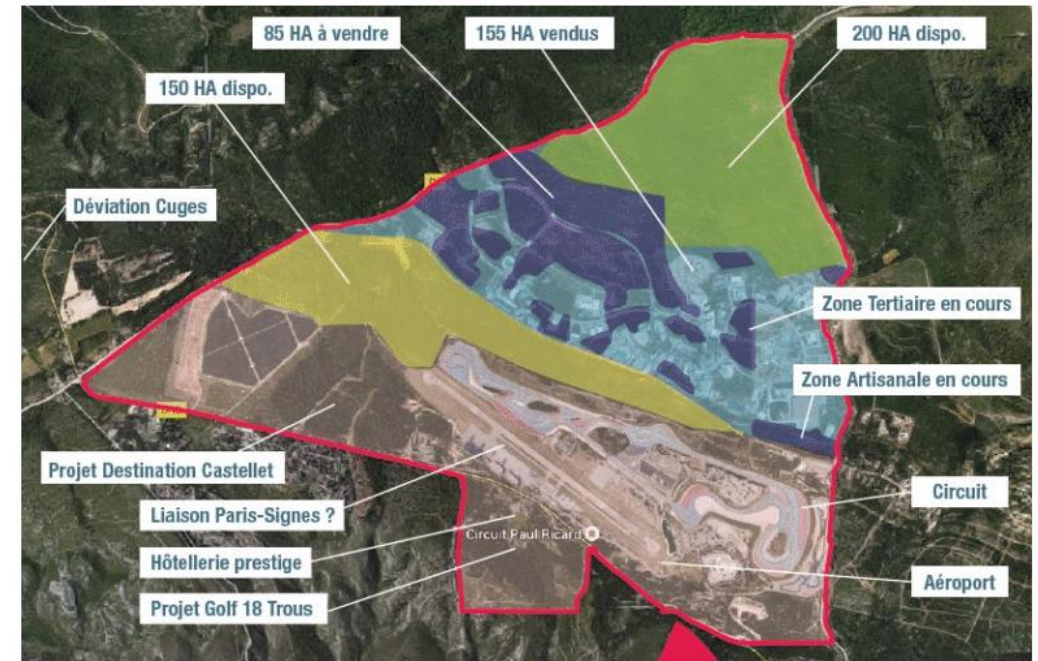


ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- L'emploi est tourné vers l'économie résidentielle et touristique.
- L'activité se localise donc principalement dans les villes et lieux touristiques.
- Le territoire possède donc peu de zone d'activités industrielles ou commerciales.
- La plupart des zones ont une vocation de proximité, pour l'artisanat ou le commerce local. Elles sont situées en entrée de ville.
- **2 ZAE majeures :**
 - **Le parc de La Baou (Sanary)**
 - **Le parc d'activité du Plateau de Signes**
- Signes est la zone d'activité économique disposant de la capacité d'accueil et de développement la plus importante.
- Le territoire Sud Sainte Baume bénéficie d'autres zones d'activités attractives implantées sur les communes de Sanary-sur-Mer (La Baou) et Bandol (Les Mattes, Val d'Aran).
- Les communes de Saint-Cyr-sur-Mer, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Evenos, Le Castellet accueillent également de nombreux commerces et entreprises.



ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : ZOOM SUR SIGNES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- ~~Créé en 1987 suite à la fermeture des chantiers navals de la Normed à La Ciotat et La Seyne-sur-Mer afin de relancer l'économie industrielle du département.~~
- Présence d'un **complexe avec circuits F1 et activités** (aéroport, hôtellerie, parc de loisir, restaurant) fonctionne de manière autonome au parc d'activités.
- **Services : restauration, crèche inter-entreprise, bureau de poste, médecin du travail**
- Concentre aujourd'hui 187 entreprises et 2 000 emplois sur des activités de haute technologie, d'innovation, de tertiaire supérieur.
- 240 ha dont 185 dédiés aux entreprises et 55 aux services et aménagements. Il est censé accueillir à terme plus de 6 000 emplois et 600 entreprises en 240. 520 ha supplémentaires au nord et au sud sont prévus. **La plus importante réserve foncière en PACA, à un prix attractif.**

➔ **Un fort potentiel économique : Grand Prix de Formule 1, Locomotives dans des filières d'excellence sur l'énergie décarbonée (Ipsen, centrales solaires, Hynovar). Priorise les filières d'excellence locales. Le développement de la zone aura des impacts importants sur l'accessibilité (VL, PL, transport en commun).**

Sur un plateau à l'interface de deux territoires :

- la CA SSB (Le Beausset, Le Castellet, Signes) la Métropole Aix-Marseille Provence (Cuges-les-Pins). **Une gestion non uniforme car départements différents.**

Un site faiblement accessible :

- **Enjeux de mobilité et impacts liés aux capacités de développement du Plateau** (flux, mobilité, etc...).
- **Saturation des cœurs de villages** par les poids lourds et traversées inadaptées et dangereuses (RD402, RDN8) . Ex : 6 616 véhicules/jour/an sur Cuges et le Beausset.
- **Accès routiers compliqués** et pas de transports en commun (notamment vers Toulon), trafic non maîtrisé. Projets envisagés : contournement, barreau routier A50, expérimentation en cours de services de mobilité

L'attractivité menace les équilibres :

- **Environnement** : PNR, risques technologiques, épuisement des ressources (eau) et déchets (ménagers et industriels). Un plateau du PNR de la Sainte Baume **soumis à des risques** : inondations, feux de forêt, déchets sauvages, SEVESO, ICPE. **Conflits d'usage** avec les activités agricoles.
- **Mobilité collectives** : qualité de vie, équipement et services aux habitants, ESS, transport collectifs, desserte et accessibilité du plateau
- **Développement urbain** : Un développement du Plateau qui s'affole et qu'il s'agit de maîtriser pour éviter la banalisation. Développement résidentiel engendrant des migrations pendulaires. A Signes, 16% des actifs vivent dans la commune, 21% au Castellet. Les habitants du plateau travaillent sur le littoral. Des nouveaux habitants venus du littoral s'installent sur le plateau.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : ZOOM SUR LA BAOU

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Commune : Sanary-sur-Mer

- **Un pôle tertiaire d'envergure métropolitaine à conforter :**

- **Vocation mixte à dominante services aux particuliers.**
- Un site aujourd'hui peu structuré, mêlant activités, commerces, habitation et espaces non bâtis.
- Environ 70 établissements (pour 300 emplois environ) dont les principaux sont : Management propreté services, Médica France, Société d'exploitation du casino de Sanary sur mer
- Un potentiel pour du développement économique et tertiaire à étudier (locaux de bureaux, technopole).
- Surface disponible mobilisable théorique : 16,2 ha. Les données sont celles du SCoT. Les surfaces disponibles peuvent avoir évolué

- **Une « porte d'entrée de ville » :**

- localisation à proximité de la **gare Ollioules-Sanary** et de **l'échangeur autoroutier**, non loin du centre-ville.
- Des enjeux d'amélioration de la desserte en transports collectifs.
- Un site de forage de l'eau potable dans la zone de la Baou (forages de la Baou) exploité (existence d'un périmètre de protection)

Source : SCOT Provence Méditerranée



SYNTHÈSE AFOM RELANCE ÉCONOMIQUE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

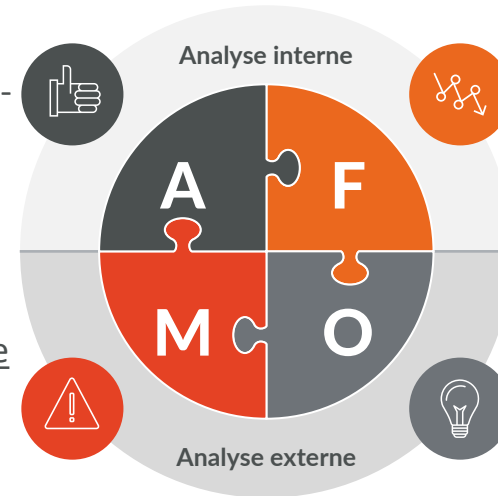
PRINCIPAUX ATOUTS

- Une croissance des emplois portée par les industries qui témoigne de la diversification économique de ce territoire également très touristique.
- Une résilience de l'économie sur l'année 2019-2020.

PRINCIPALES CONTRAINTES

Sujets sur lesquels la collectivité à une marge de manœuvre moindre voire nulle :

- Pression foncière sur les activités agricoles.
- La dortoirisation du territoire à l'interface de bassins d'emplois et de services attractif (Marseille et Toulon).



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Un indice de concentration d'emploi faible.
- Le Plateau de Signes est victime de son attractivité et subit des nuisances.
- Le manque d'accessibilité des zones d'activités.

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

Opportunités d'actions du territoire :

- Le développement du Plateau de Signes et de La Baou.
- Le développement d'un tourisme 4 saisons notamment par le développement du télétravail et de résidences secondaires de moins en moins secondaires.

ENJEUX DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Le développement du Plateau de Signes et de La Baou

Une zone plutôt tertiaire et une zone plutôt industrielle qui permettrait de renforcer la diversification économique du territoire. Le Plateau de Signes dispose encore de disponibilités foncière à moindre coût. Il est tourné vers les industries de la transition énergétique. Néanmoins, son attractivité engendre actuellement plusieurs difficultés : accessibilité, congestion, qui remet en question la pérennité de l'installation de certains grands comptes. Les mêmes enjeux d'accessibilité se retrouvent pour la zone de La Baou.

L'adaptation du secteur touristique et agricole

Des potentialités de tourisme vert (espaces naturels classés, ...) à préserver face à l'attractivité du territoire. Une agriculture qui continue de se développer mais contrainte face aux pressions foncières et à la dégradation des ressources. Des connexions possibles avec l'industrie agroalimentaire ?

La lutte contre la résidentialisation du territoire

La proximité avec la métropole de Marseille et celle de Toulon crée une dépendance du territoire à ces deux pôles d'emploi qui se traduit notamment par les flux domicile-travail. La résidentialisation peut à terme engendrer une perte de service, perte de dynamique commerciale et dévitalisation des centralités.

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

ENCOURAGER ET SOUTENIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



CHIFFRES CLÉS – TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022

Part des déplacements
domicile-travail en TC

Part des déplacements
domicile-travail en
voiture

% de la population
potentiellement
exposée aux PM10

Part des logements
exposés à au moins un
risque climatique



France



4%



15,2%



France



81,5%



70,4%



Var



61%



75%



Var



44%



43%

- SSB : 4% des déplacements domicile-travail se font en transports en commun en 2018 contre 4,6% en 2013.
- Cette part baisse à mesure que l'on s'éloigne du littoral.
- France : 15,2 % des déplacements domicile-travail se font en transports en commun en 2018.

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 – Observatoire des territoires

- SSB : 81,5% des déplacements domicile-travail se font en voiture en 2018 contre 80,8 % en 2013.
- France : 70,4% des déplacements domicile-travail se font en voiture en 2018.

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 – Observatoire des territoires

Les particules fines d'un diamètre égal ou inférieur à 10 µm (PM10) peuvent provoquer des pathologies graves. Elles proviennent de la combustion, du pétrole, de l'usure des pneumatiques, d'activités industrielles.

Source : Portrait écologique des territoires du Var 2021, AUDAT.VAR

Source : Portrait écologique des territoires du Var 2021, AUDAT.VAR

ARTIFICIALISATION DES SOLS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- En 2018, 11,7 % du territoire est artificialisé (France : 5,3%) ...
- ... 79,5% est constitué de forêts et milieux semi-naturels (France : 30,6%) ...
- ... 18,7 % de surfaces agricoles (France : 51,1%).
- 304,4 ha ont été artificialisés sur le territoire entre 2009 et 2019, soit 0,8% du territoire (contre une moyenne française de 0,4%).
- Chaque année entre 2009 et 2020, le territoire artificialise 29 ha. L'artificialisation se fait sous forme de mitage urbain. Cet étalement a des impacts collatéraux : allongement des trajets en voiture, augmentation des émissions de GES et polluants, imperméabilisation des sols ...

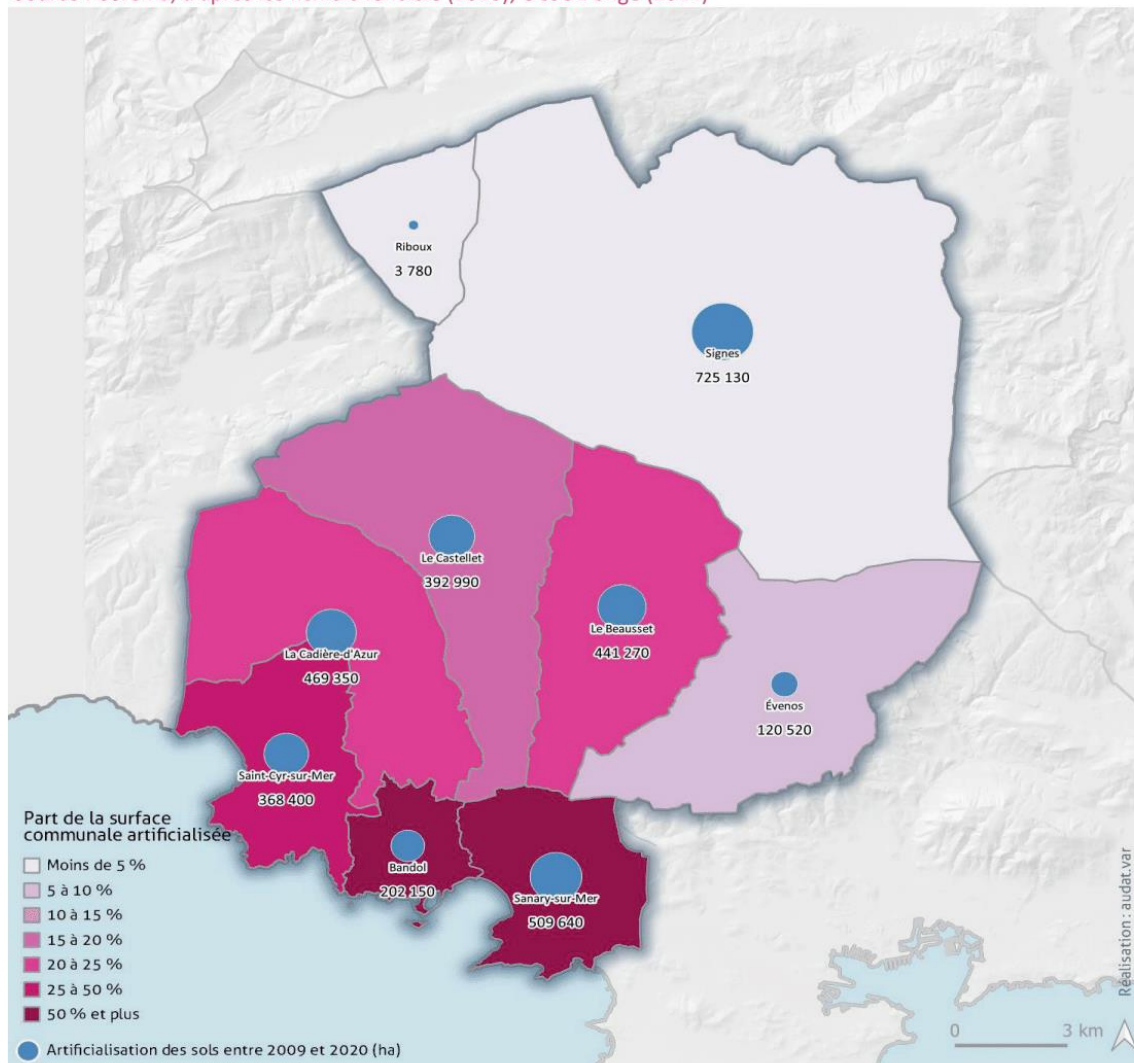
Plus on s'éloigne de la cote, moins les communes sont urbanisées :

- **Le littoral est fortement artificialisé** : Bandol et Sanary ont 50% et plus de leur surface communale artificialisée.
- Sur le Bassin du Beausset, la part des surfaces communales artificialisées oscille entre 5 et 25%.
- **Sur le versant sud du massif de la Sainte Baume, moins de 5% des communes est artificialisée.** En ha, l'artificialisation est élevée à Signes (la commune la plus étendue du territoire).

Source : Portail de l'artificialisation des sols, CEREMA - Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

Artificialisation des sols et surface urbanisée en 2014

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers (2020); OCSOL Crige (2014)



ARTIFICIALISATION DES SOLS : LOGEMENTS ET ACTIVITÉS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Sur le territoire, 71% de la surface artificialisée entre 2009 et 2020 est dédiée à l'habitat.

- Le nombre de logements neufs commencés est supérieur au niveau du Var et de la région PACA. Ce nombre est en augmentation constante (sauf exception de 2017). Près de 70% des logements neufs commencés ont été construits sur le littoral entre 2009 et 2019.

26% de la surface artificialisée entre 2009 et 2020 est dédiée à l'activité économique.

- Les activités économiques (hors services publics et agriculture) sont responsables de l'artificialisation de 9 ha du territoire en 10 ans. En raisonnement quantitatif, le stock actuel du territoire devrait être au moins équivalent si les tendances se poursuivent. Cependant, **l'impératif ZAN incite à travailler différemment la question des activités économiques avec plus de sobriété dans les nouvelles constructions, et surtout, la recherche d'intervention dans des milieux déjà urbanisés.**
- Ce sont les entrepôts qui consomment le plus de foncier avec 2 ha consommés entre 2010 et 2019. Les locaux de service publics, toutes catégories confondues représentent 31,6% du foncier artificialisé. Commerces, locaux industriels et agricoles représentent à part égale 35% des surfaces commencées entre 2010 et 2019.

Tableaux 2010-2019 des m² SP par activités - Sitadel

Années	Hôtels	Commerce	Bureaux	Artisanat	Industries	Agriculture	Entrepôts	Service public	Total	Part %
2010	5 085	3 216	2 248	506	6 651	-	4 618	4 568	26 892	16,3
2011	537	769	1 597	703	-	-	3 761	1 119	8 486	5,1
2012	-	704	624	-	275	55	4 576	6 677	12 911	7,8
2013	228	1 515	3 203	-	2 668	262	4 930	14 027	26 833	16,3
2014	-	525	457	-	-	600	194	1 379	3 155	1,9
2015	-	1 181	287	-	782	703	884	17 086	20 923	12,7
2016	183	783	1 638	-	-	2 798	1 992	109	7 503	4,6
2017	105	4 898	3 464	-	2 277	2 722	6 523	2 670	22 659	13,7
2018	411	1 599	1 996	589	6 441	11 616	1 156	2 321	26 129	15,9
2019	98	4 175	2 125	27	-	327	507	2 092	9 351	5,7
Total	6 647	19 365	17 639	1 825	19 094	19 083	29 141	52 048	164 842	100
Part %	4,0	11,7	10,7	1,1	11,6	11,6	17,7	31,6	100	

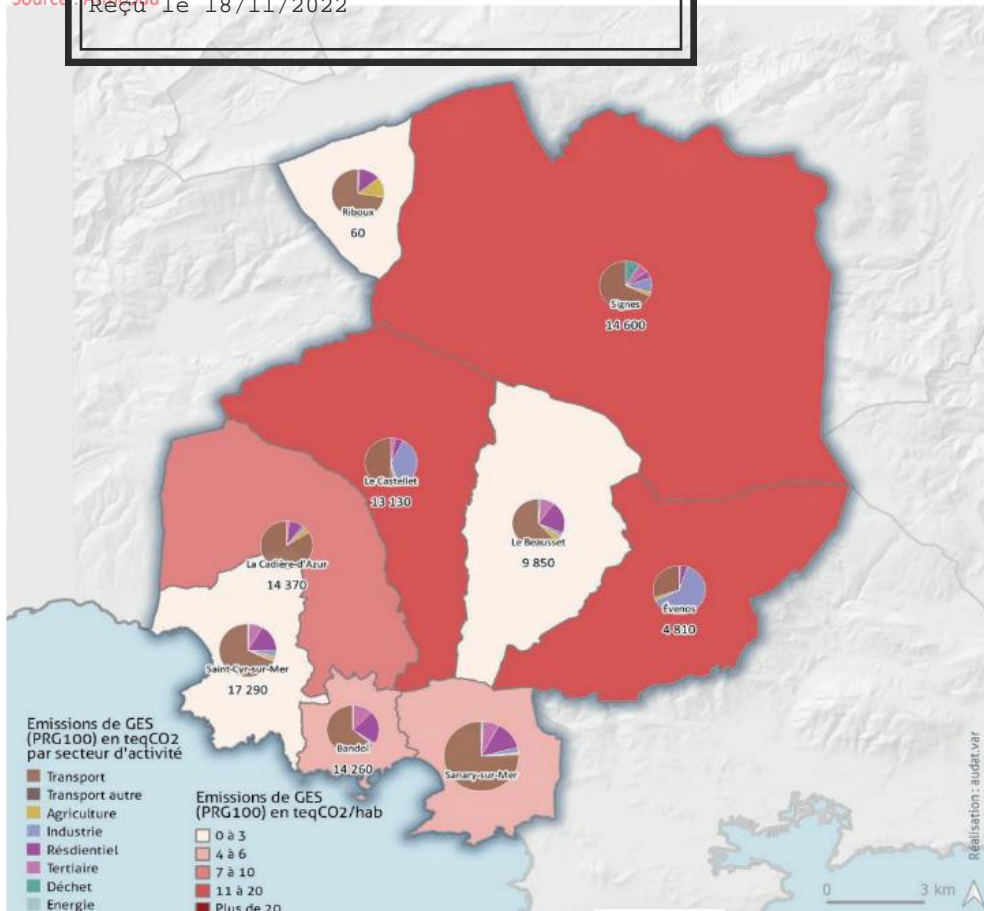
CHANGEMENT CLIMATIQUE

AR Prefecture

Emissions de gaz à effet de serre (GES-PRG) par secteur d'activité en 2018

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

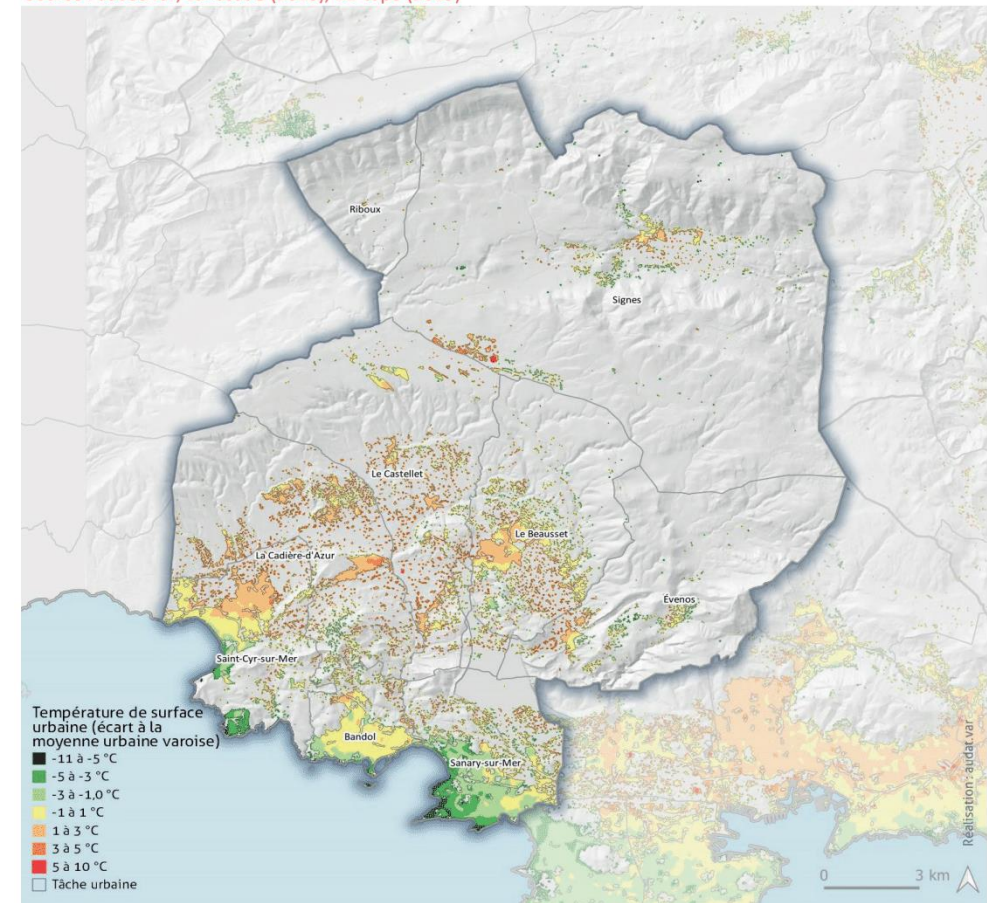
Source : audat
Reçu le 18/11/2022



- Emission de GES 2018 : 5 tCO₂/hab. (Var : 4tCO₂/hab.)
- Le transport est le premier émetteur de GES, suivi du secteur résidentiel, de l'industrie et du secteur tertiaire.

Zones urbaines de chaleur en 2020

Source : audat.var, Landsat 8 (2020), BD topo (2019)



- 3% du tissu urbain est en zone de chaleur (Var ,2020 : 6%).
- Le littoral (arrière pays) et le bassin du Beausset sont concernés par des écarts à la moyenne urbaine varoise de 1 à 3°C.

Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

61% de la population intercommunale est potentiellement exposée aux PM10 (Var : 75%). Ce sont des particules fines émises par combustion responsables de problèmes de santé notamment respiratoires (plus ou moins graves).

Disparités d'exposition à la pollution entre communes :

- Les communes littorales sont fortement touchées avec plus de 65% de la population exposée.
- Plus de la moitié de la population est concernée sur Le Beausset alors que pour le reste de la plaine et du haut plateau, la pollution concerne moins de 30% des habitants.

A l'échelle de l'EPCI, la production de NO2 (dioxyde d'azote) a baissé en 5 ans. Celle des PM2,5 connaît une reprise depuis 2018, tout comme les PM10 dont la croissance est très forte et supérieure à la moyenne du Var.

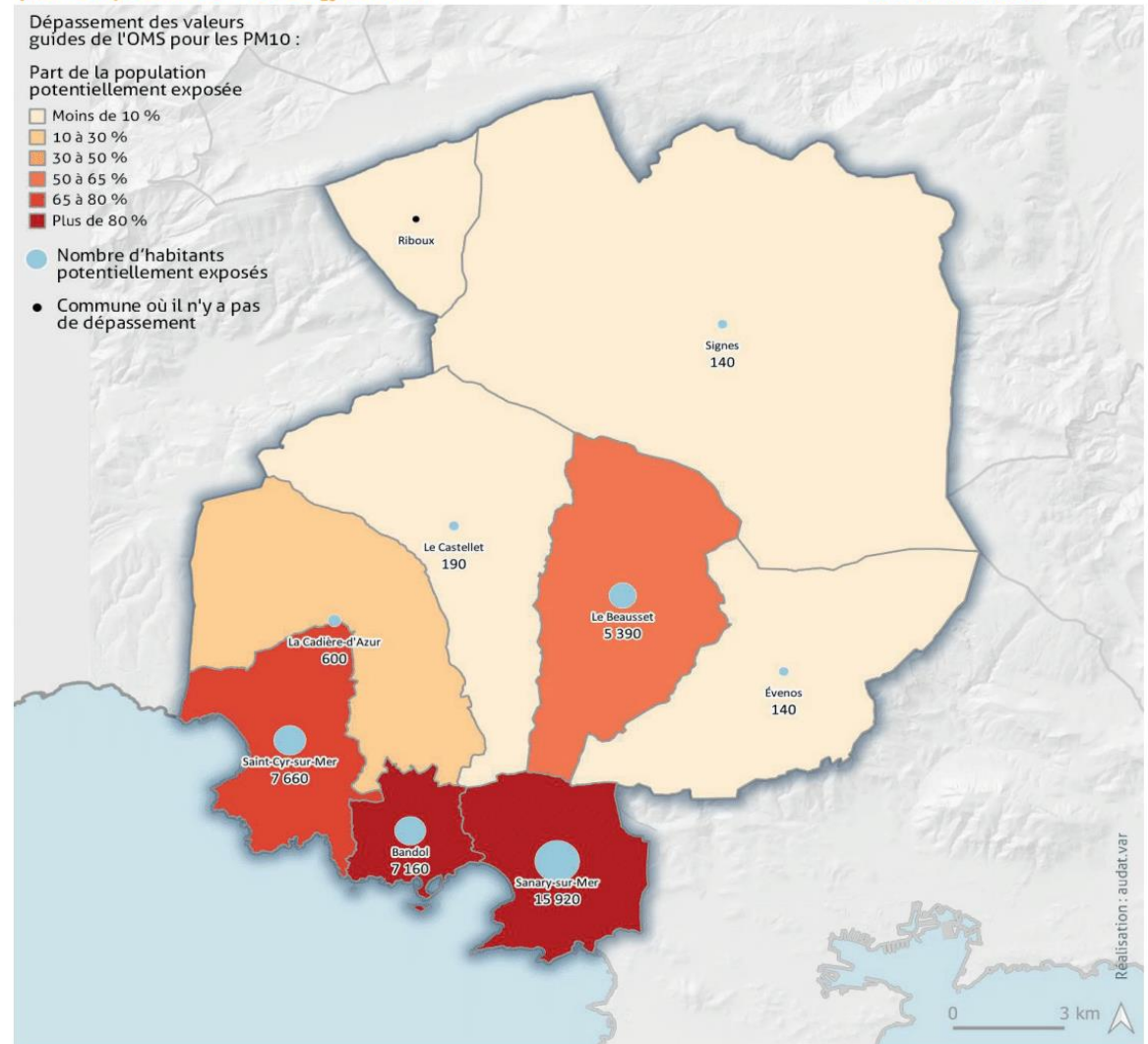
Qualité de l'air 2014 (Air Paca): la qualité de l'air est globalement bonne plus d'un jour sur deux. L'ozone est le polluant le plus répandu. Le dioxyde d'azote est plutôt près des axes de circulation et centres urbains.

Le PDU de 2016 indique que le transport routier est la principale source d'émissions de polluants. Au-delà des particules, les communes de la CA SSB (sauf Signes et Riboux) subissent aussi une **pollution sonore générée par les Infrastructures de transport** (A50 voie ferrée Marseille-Vintimille, RD559, aérodrome du Castellet).

L'industrie et le traitement des déchets rejettent environ 25% des émissions de particules fines.

Population potentiellement exposée au dépassement des seuils recommandés par l'OMS pour les particules fines PM₁₀ en 2019

Source : AtmoSud



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

RISQUES CLIMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES NOMBREUX

AR Prefecture

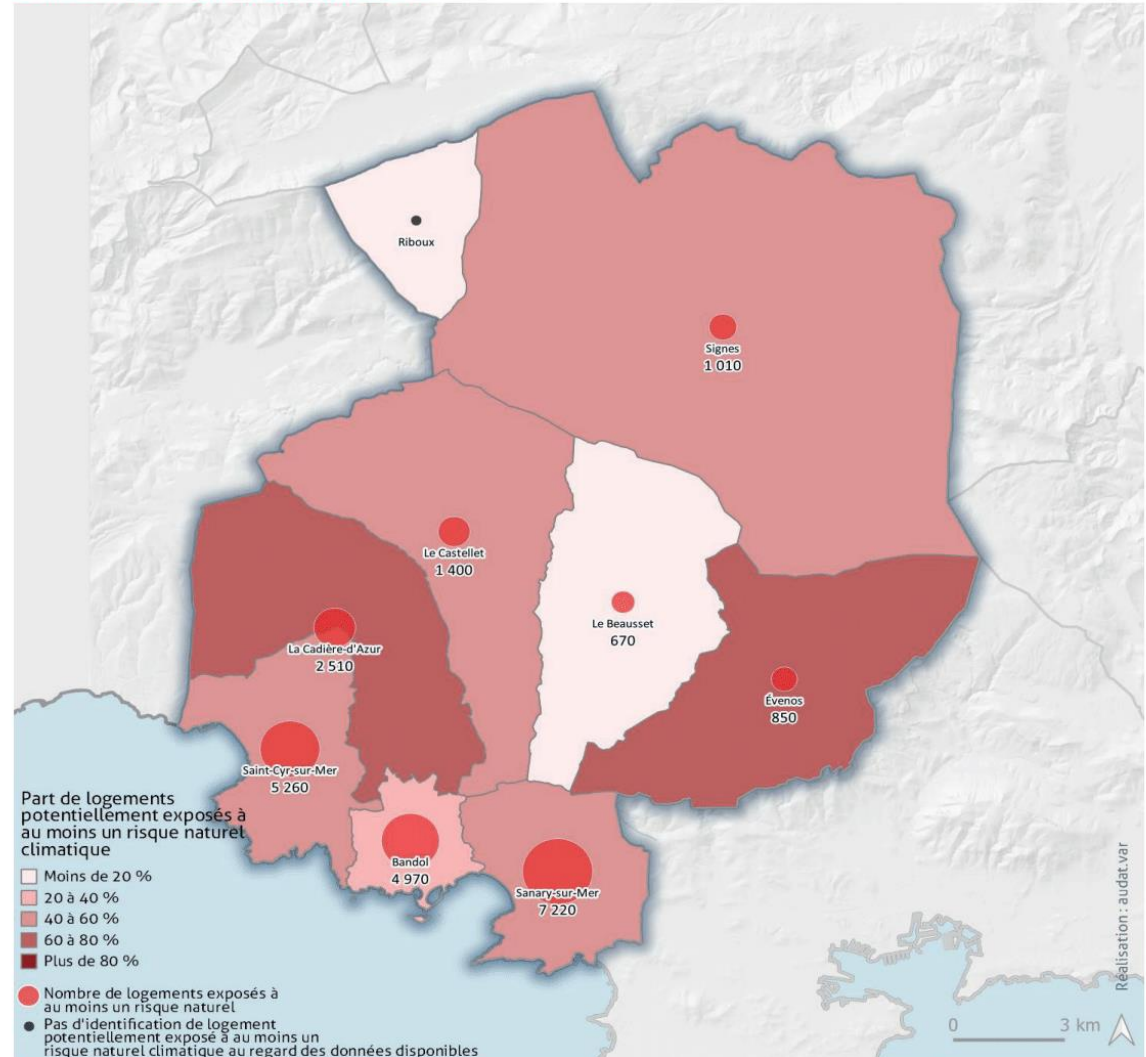
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- **44% des logements exposés à au moins un risques naturel climatique** (Var : 43%) en 2020.
- Les communes sont soumises aux risques :
 - **inondation (sauf Riboux)** : plusieurs cours d'eau alimentent le territoire : la Reppe, le Grand Vallat, le Dégouttant, le Latay. Sanary-sur-Mer est dans un périmètre de TRI (territoire à risque important d'inondation).
 - **transport de marchandises dangereuses** (sauf Riboux, Signes),
 - **séisme et mouvement de terrain,**
 - **Incendies et feu de forêt** : les communes sont en classe 2 massifs sensibles pour le débroussaillage. Les routes font l'objet de surveillance car elles constituent un risque de provocation d'incendie.
 - **Risques technologiques** : il n'y a pas de site SEVESO sur le territoire (en 2013). Certaines activités sont classées comme à risque selon la norme ICPE : gestion des déchets, carrières, ... Signes possède 7 installation classées. Il y en a 3 à Evenos.
- **Entre 1988 et 2018, 4 communes ont pris des arrêtés de catastrophes naturelles de type sécheresse** : Le Castellet (5), La Cadière d'Azur (4), Le Beausset (1), Bandol (1).

Source : Observatoire des territoires, Géorisques, cartograph.eaufrance.fr.

Logements potentiellement exposés à au moins un risque naturel climatique

Source : MAJIC III (2020), DDTM83, Cerema



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS

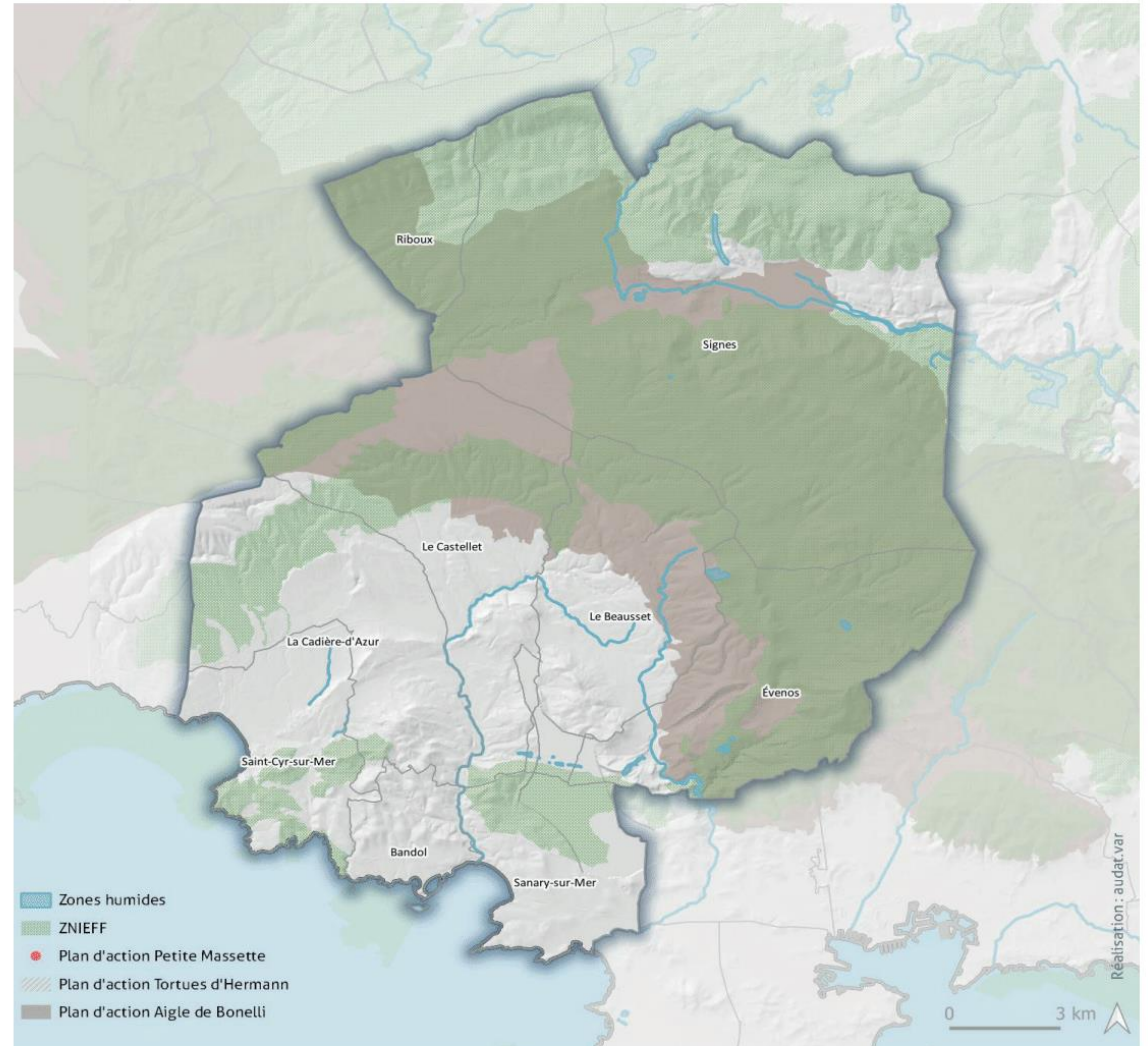
AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- 70% des espaces non artificialisés en 2014 sont couverts par au moins un dispositif d'inventaire (Var : 69%).
- 30% des espaces non artificialisés en 2014 sont couverts par au moins un dispositif de protection (hors contractuel) (Var : 35%).
- **Sites Natura 2000 sur 4 communes**
- **30 ZNIEFF** : 12 géologiques (PDU), 11 terrestres, 7 marines (2 type I et 5 type II)
- **10 zones humides** en particulier à Evenos, Signes, Le Castellet, Saint-Cyr, Le Beausset (tufs, zones humides artificielles)
- **8 monuments naturels** : un monument naturel peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien (*Source : inpn.mnhn.fr*).
- **Parc Naturel Régional de la Sainte Baume**
- Un **réseau hydrographique** soumis aux **pressions liées aux infrastructures et à l'agriculture**.
- Des enjeux de qualité des cours d'eau liés à la problématique du ruissellement (fréquence et intensité des pluies).

Dispositifs d'inventaire et de connaissance de la biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83

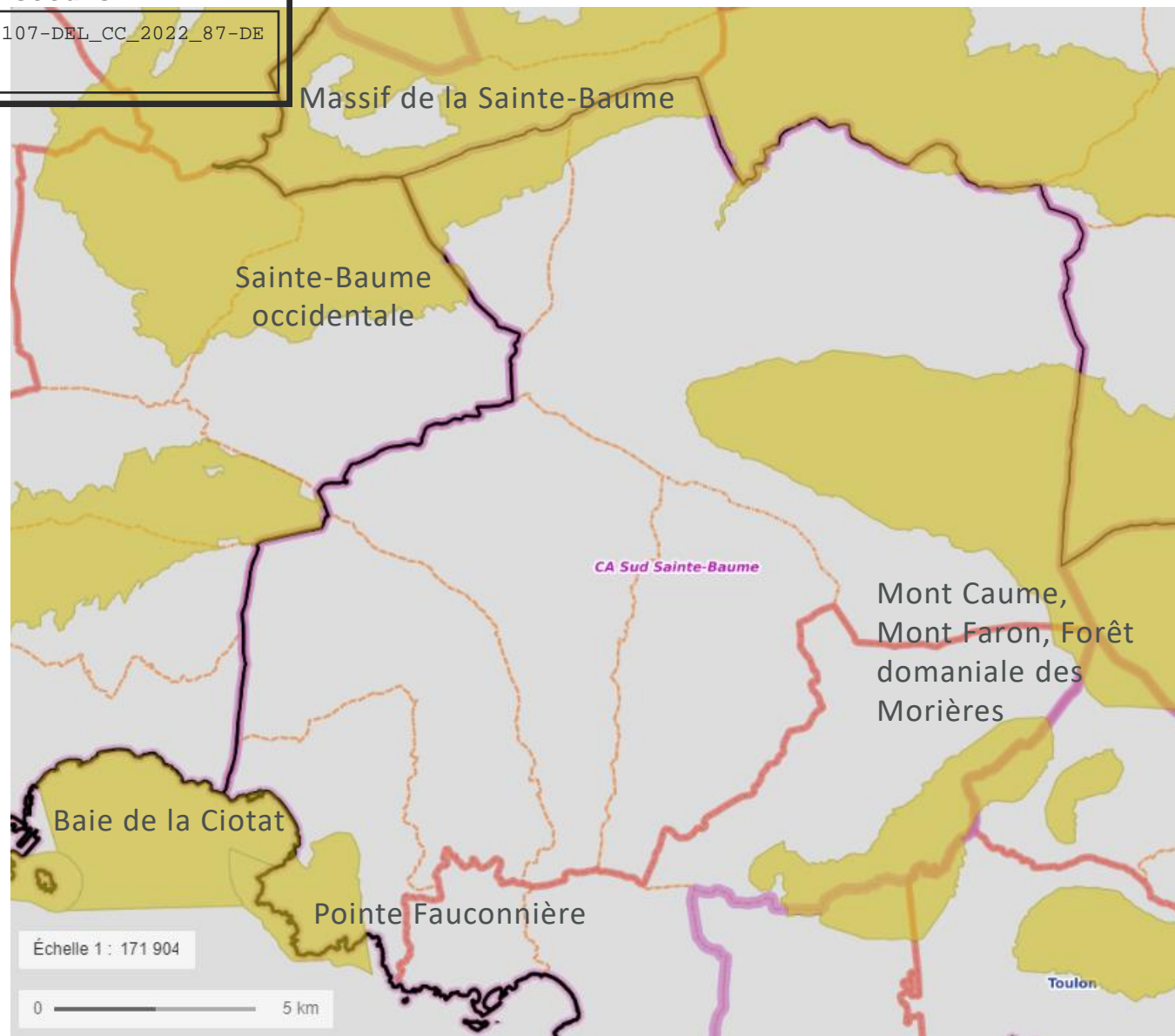


Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Source : Géoportail, INPN

AGRICULTURE ET FORÊT

AR Prefecture

Agriculture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- Les ~~espaces agricoles viticoles de la dépression~~ du Beausset sont en AOC. Certains ont le label Vignobles&Découvertes en Bandol.
- 36% de la surface agricole utile est cultivée en agriculture biologique. Cette part est notamment élevée à l'ouest du territoire.
- Une dynamique en cours de valorisation des produits locaux : circuits courts, cuisines communales, ... Projet de maraichage urbain au Beausset en lien avec 2 cuisines communales, Terre de cuisine à Signes .

Forêt

- Label Forêt d'Exception en 2018 (10^{ème} forêt française à le recevoir).
- 6% de la surface forestière est gérée par le domaine public (2020, 20% Var).



Créé en 2009, le label **Vignobles & Découvertes** est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Énotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Source : <https://www.atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>

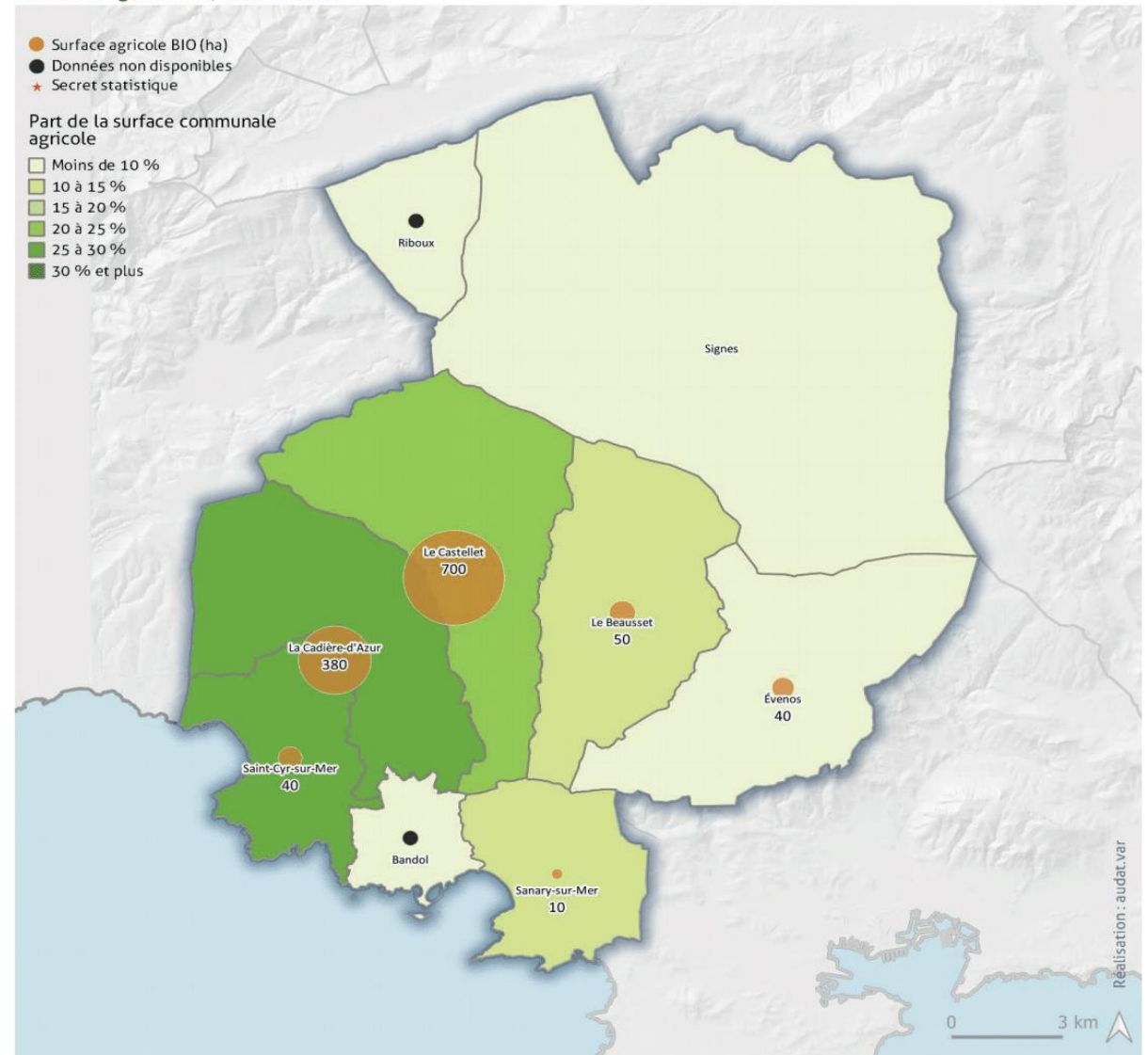


Le label **Forêt d'Exception (ONF)** distingue l'excellence de la gestion des forêts, reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. C'est la reconnaissance d'une démarche exemplaire de partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) en concertation avec tous les partenaires d'un territoire associés à une forêt domaniale.

Source : <https://www.onf.fr/foret-exception/+/:le-label-foret-dexception-une-demarche-nationale.html>

Surface agricole utile cultivée en agriculture biologique en 2019

Source : Agence bio, CRIGE PACA



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

EAU, MER ET LITTORAL

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

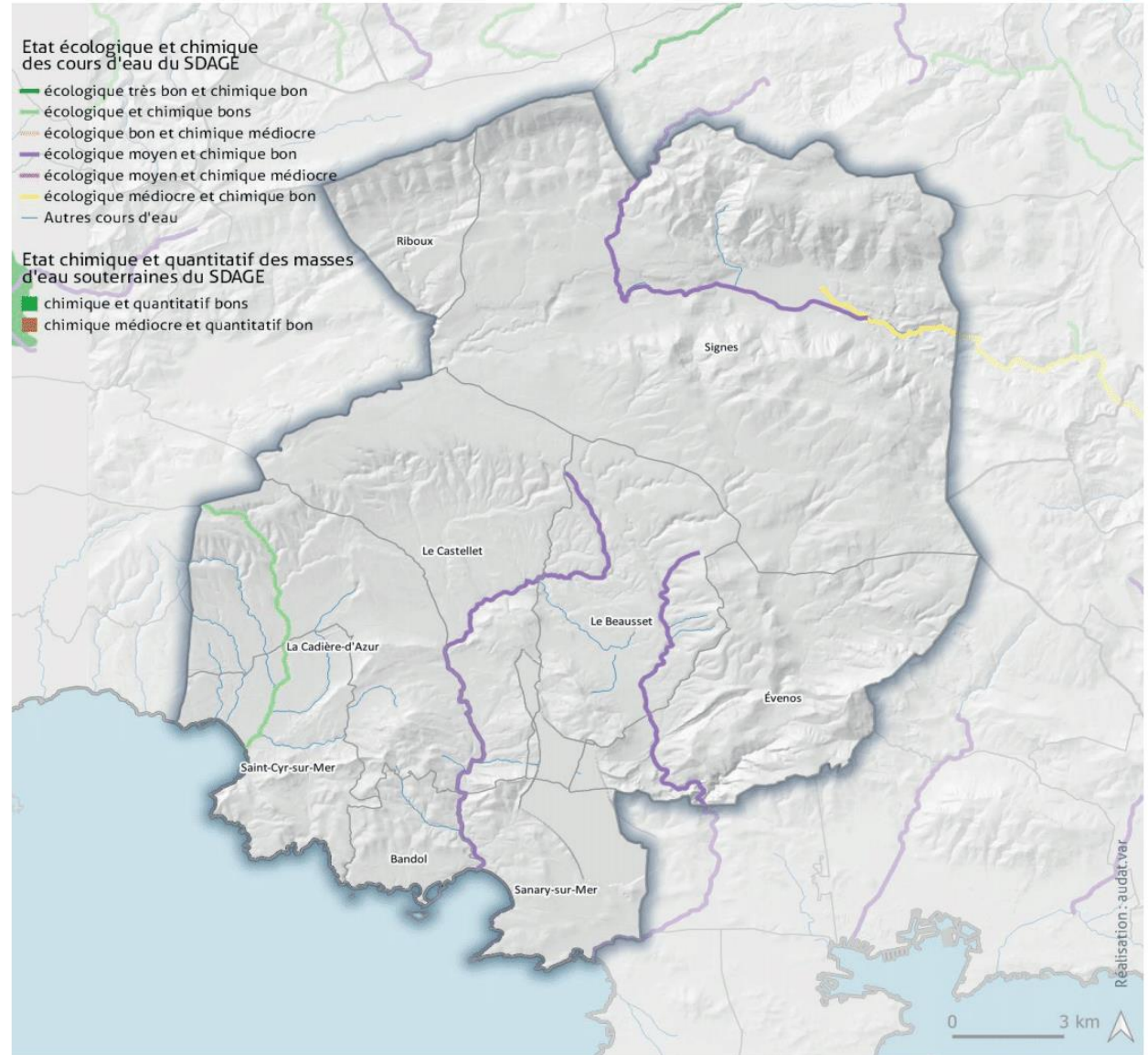
17% des cours d'eau sont en état écologique et chimique bon à très bon (2020, Var : 46%).

- Le territoire est dans le bassin Rhône-Méditerranée et se répartit selon trois sous-bassins versants : le sous bassin littoral La Ciotat/Le Bruscat, le sous bassin de la Reppe, et le sous bassin du Gapeau.
- Le réseau hydrographique est important : Le Dégouttant, Le Grand Vallat, La Reppe, Le Gapeau. **Ces cours d'eau subissent régulièrement des déficits hydriques, des crues subites, un ruissellement.** Il existe aussi des 4 masses d'eau souterraines.
- **Le réseau hydrographique est soumis aux pressions liées aux infrastructures (routières) et à l'agriculture (pesticides, nitrates). Le ruissellement dégrade qualité des cours d'eau (pollution par les transports, ...).**
- **Un réseau de trame bleue fragilisé, rare et peu fonctionnel** (Le Gapeau, Le Latay, Le Dégouttant + La Reppe et Le Grand Vallat sont dégradés).

51% du linéaire littoral SSB est artificialisé (Var, 2021 : 35%).

Etat écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines en 2020

Source : SDAGE 2022 - 2027, BD topage



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

ENERGIE

AR Prefecture

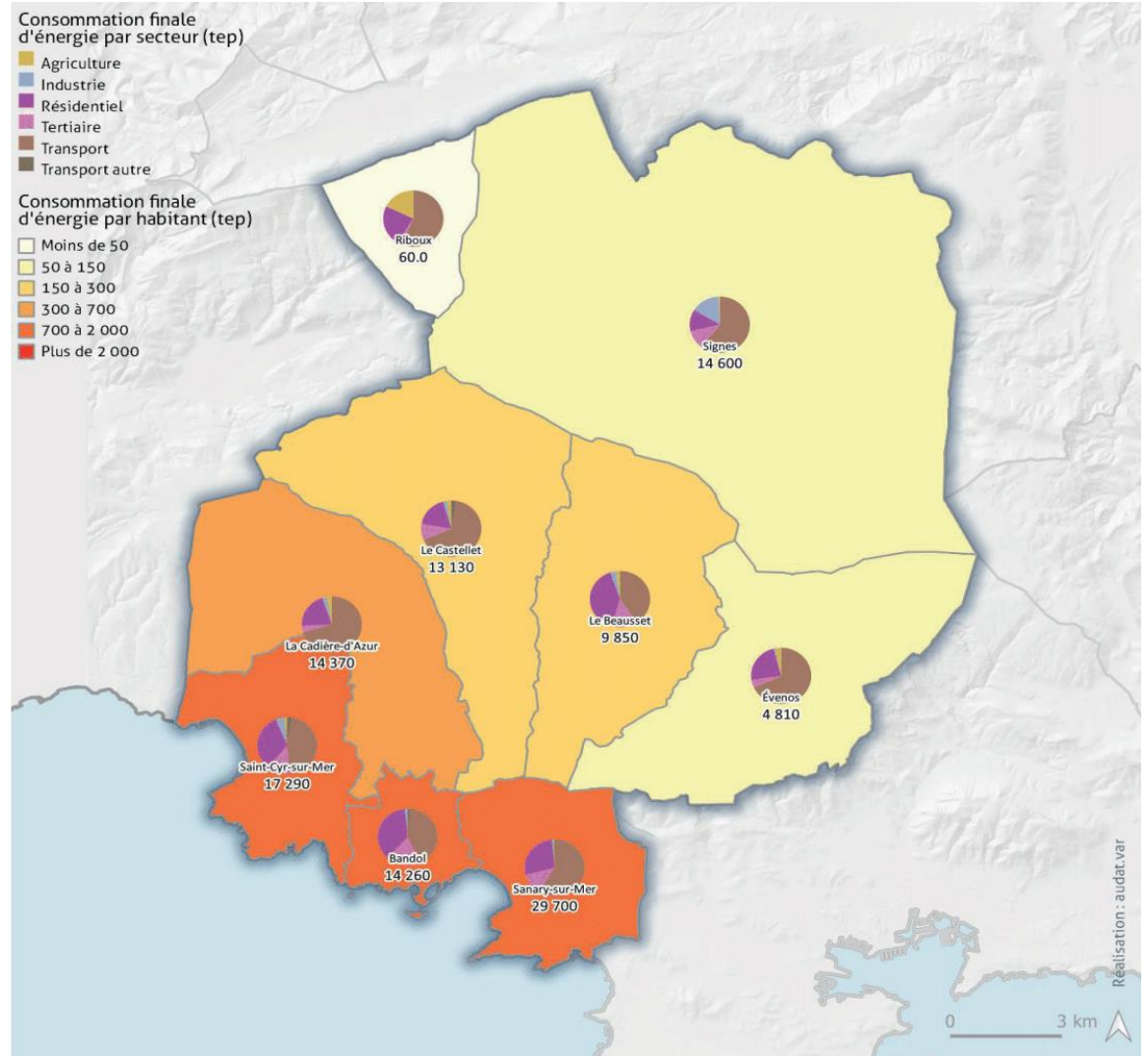
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022

- Le territoire produit plus de 5 000 MWh PCI/habitant d'énergie renouvelables (2018).
- La biomasse et le photovoltaïque solaire sont les deux principales sources d'énergie renouvelable : **99% de l'énergie produite totale est de l'énergie photovoltaïque** (2019, Var : 78%).
- 6% de la consommation d'énergie finale est produite par des ENR (2018, Var : 10%).
- Un habitant du territoire consomme en moyenne 1,9 tep (2018, Var : 1,7)**. Les secteurs bâti et le transport représentent la moitié de la consommation énergétique.
- La consommation en énergie primaire est de 3,1 TEP/ha/an. Elle est liée **aux déplacements domicile travail, notamment dans les 3 pôles urbains du littoral (PDU)**.
- Selon le PLH de 2016, 19% des ménages sont en précarité énergétique** : ce sont des ménages situés sous le 3^{ème} décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% des revenus ou 4,5% pour le carburant. Le Nord et l'ouest sont particulièrement concernés.
- Notes :
 - Un taux d'effort énergétique supérieur à 10% correspond à une situation de précarité, supérieur à 15% à une grande précarité, supérieur à 7% à une situation aux portes de la précarité.
 - La précarité énergétique concerne plutôt les logements chauffés au gaz ou fioul.

Consommation énergétique en 2018

Source : AtmoSud



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

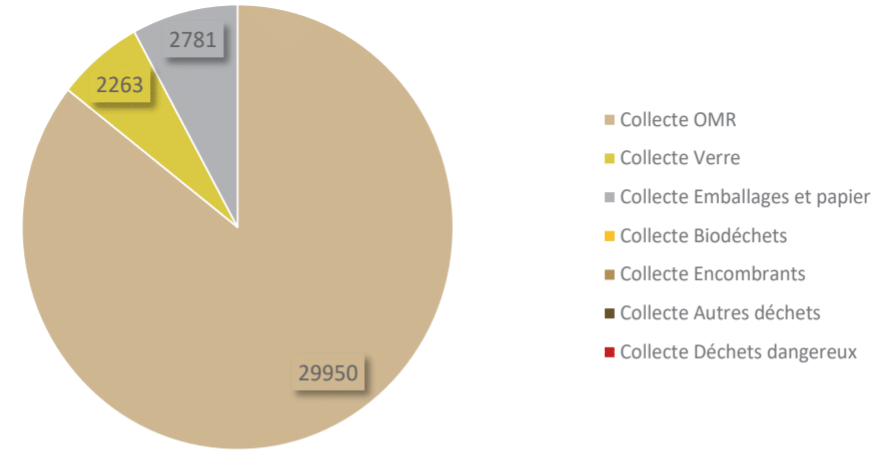
AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- 41% de recyclage des déchets ménagers et assimilés (2019, Var : 40%)
- La production de déchets est élevée et la valorisation concerne encore moins de la moitié des déchets.

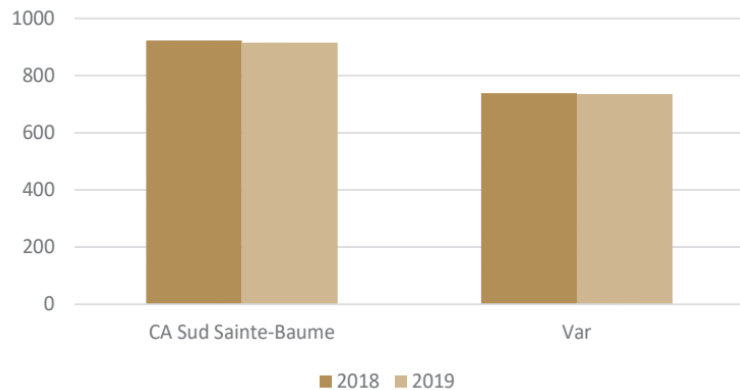
Répartition de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2019

Source : Ordeec



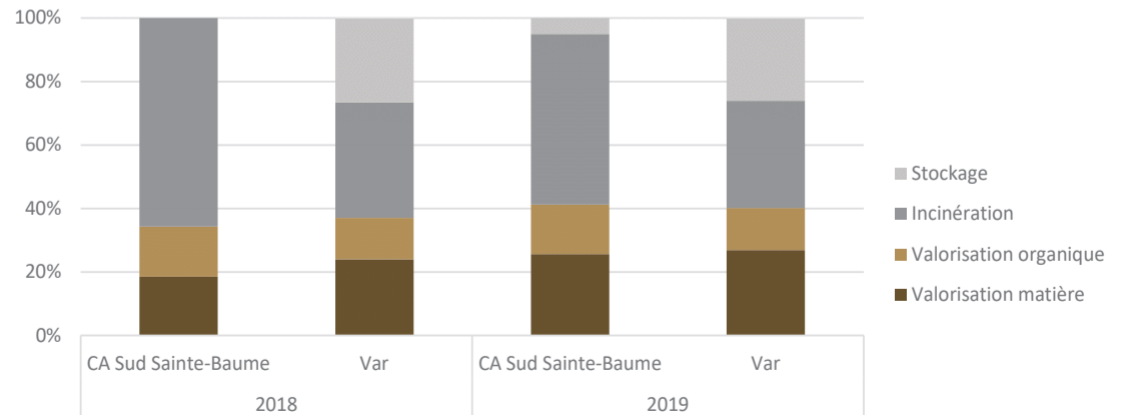
Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes par habitant)

Source : Ordeec



Evolution du traitement des déchets ménagers et assimilés

Source : Ordeec



Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

MOBILITÉ : INFRASTRUCTURES

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Révisé le 18/11/2022

Réseau viaire :

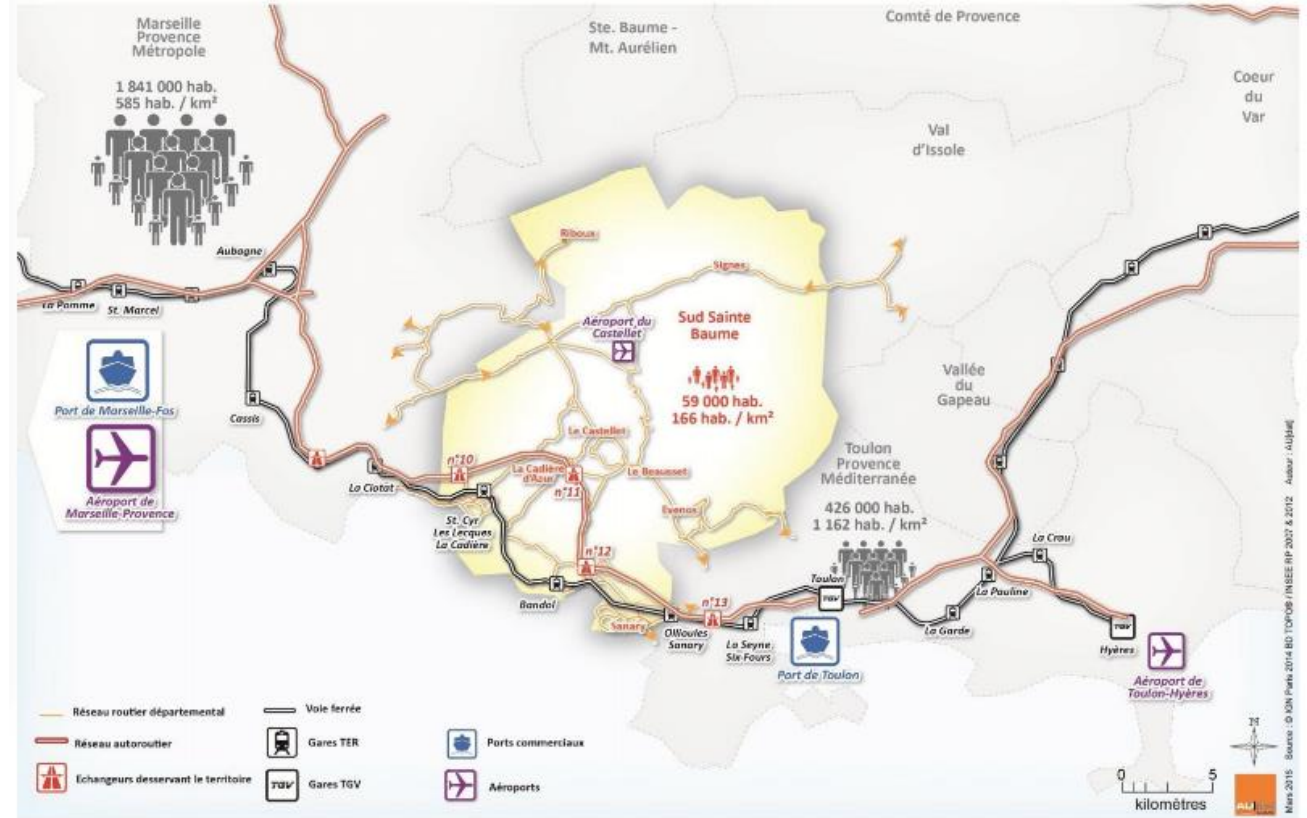
- Le système viaire épargne le trafic de transit dans les centres villes des communes littorales mais pas ceux du Beausset et d'Evenos.
- Réseau autoroutier : 4 échangeurs reliés à l'A50 (deux gratuits et un payant). Les centres ville de Bandol et Saint Cyr sont à moins de 5 minutes. Proximité avec par d'activité de Signes. Nouvel échangeur de Sanary relie l'est de l'EPCI à l'autoroute.
- Le système viaire relie le territoire aux principaux bassins d'emplois.

Axe ferroviaire Marseille-Vintimille :

- Gare TER à Bandol (70 services/j) donne accès à la ligne TER Marseille-Nice (à 15 min du centre ville de Toulon).
- Gare à Saint-Cyr (Marseille à 45min, Toulon à 20min). Le projet sur le site Pradeaux-gare prévoit l'amélioration de l'accès à la gare.
- Gare Ollioules-Sanary : desserte de faible qualité. Permet d'aller à Toulon et Marseille.
- Pic de fréquentation pendant l'été. Les parkings sont régulièrement saturés. Desserte en semaine par des bus VarLib ou communaux.
- Potential de développement du train limité par la faiblesse des opportunités de rabattement pour rejoindre/quitter les gares (stationnements, accès voiture, transports en commun). Manque de régularité du train, peu fiable, peu souple, conditions de voyage. Manque d'aménagement et d'accessibilité pour les modes doux et alternatifs.

Contexte territorial de SSB

Éléments démographiques, principales infrastructures de transports et portes d'entrées



Avion :

- Aéroport international du Castellet (aviation d'affaires et trafic particuliers).

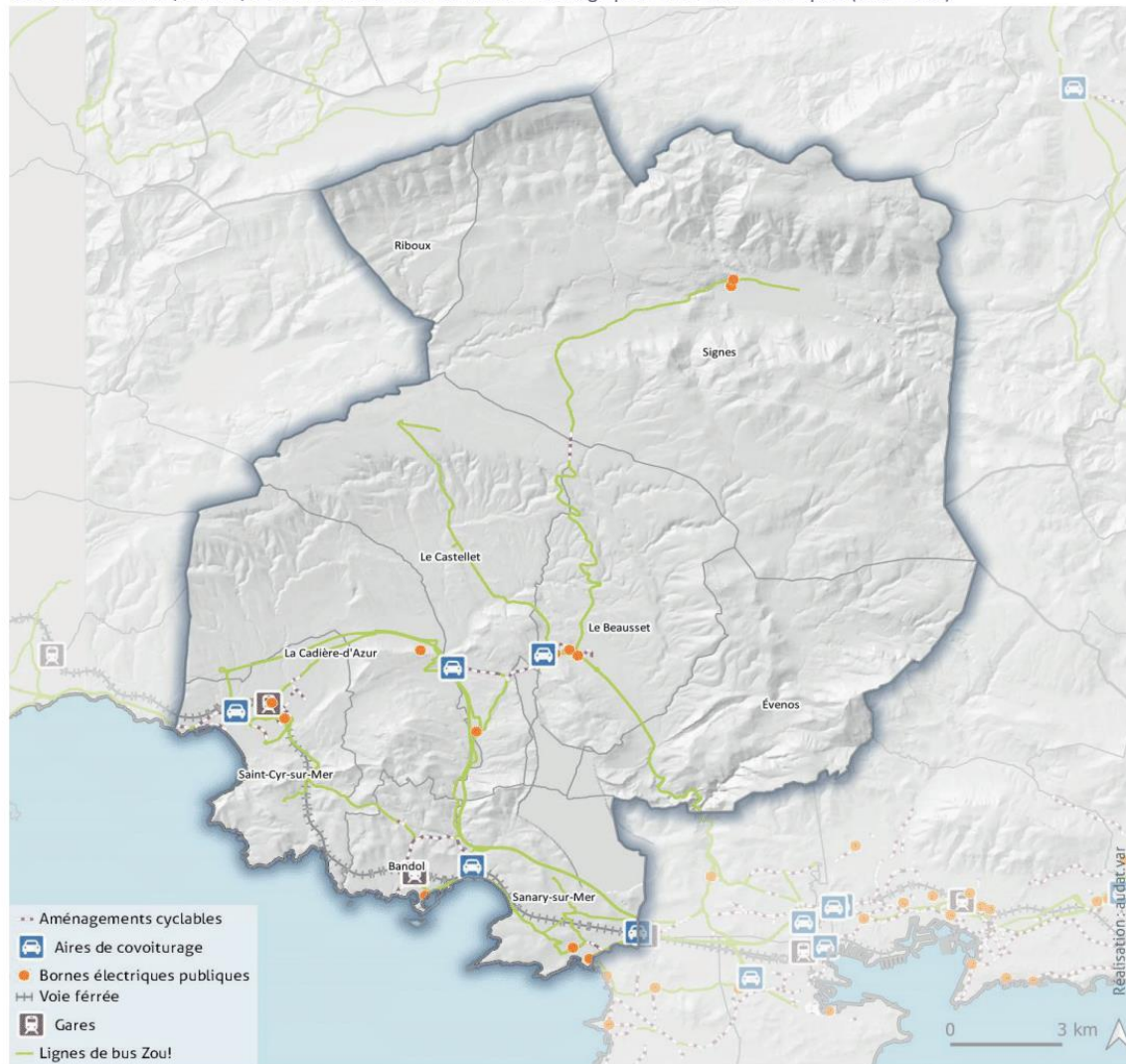
MOBILITÉS : LES ALTERNATIVES

AR Prefecture

- **11 km de lignes cyclables recensés en 2021** (dans les 475 du Var). Les aménagements en commun et doux sont localisés au sud du territoire.
- **Un potentiel de covoiturage au regard des flux domicile-travail vers les Bouches-du-Rhône.** 2 aires clairement identifiées et aménagées sur le territoire (échangeurs La Cadière d'Azur/Le Castellet et de Bandol). Saturation des stationnement dédiés au covoiturage et conflits d'usage en période touristique (Bandol). Une capacité d'accueil de 90 véhicules.
- 3 freins à la pratique du covoiturage sur le territoire :
 - Manque de capacité de stationnement : saturation ou manque d'aire.
 - Pas de desserte en transports en commun des lieux de covoiturage et des lieux de destination qui limite le recours au covoiturage pour les passagers.
 - Pas de plateforme numérique locale qui permet la mise en relation de covoitureurs pour des trajets quotidiens.
- **Des bornes de recharge pour les véhicules électriques :** 2 prise à Bandol, 3 prises Tesla sur le circuit Paul Ricard, 2 chez des particuliers.
- **Les transports en communs s'organisent autour de l'offre ferroviaire, VarLib et communale. Le réseau est peu emprunté car le niveau de service est peu satisfaisant et peu lisible (PLH).**
 - 6 lignes régulières VarLib (TPM, La Ciotat) : fréquence faibles, pas de desserte des plages et des zones économiques.
 - Le réseau est surtout utilisé pour aller vers Toulon, peu entre les communes.

Aménagements cyclables, bornes électriques et pôles d'échanges multimodaux en 2021

Source : audat.var, Enedis, fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (août 2021)



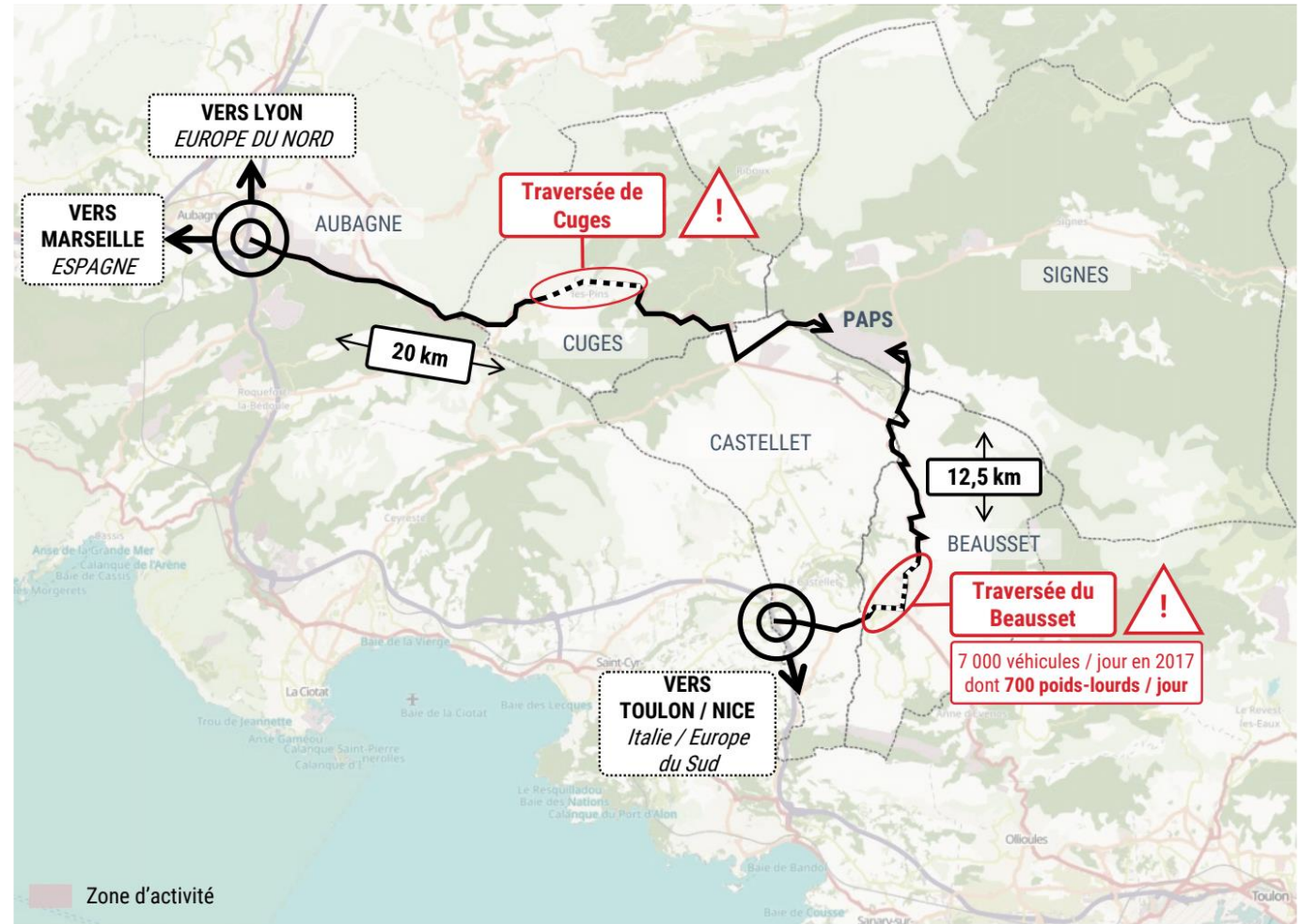
Sources : CEREMA et Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

MOBILITÉS : TRAFIC ET VOITURE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- Dans le haut pays, un trafic de transit générateur d'insécurité et de nuisances.
 - Au Beausset, le centre-ville est fréquemment congestionné et subit un important trafic de poids-lourds sur la RD559B et la RDN8 qui relie la zone d'activités de Signes au Nord à l'A50.
 - Les mêmes problèmes se retrouvent à Signes, Evenos, Le Castellet.
- Sur le littoral pas de difficultés de congestion majeures à l'exception de quelques secteurs (manque de maillage viaire, saisonnalité): Sanary-sur-Mer, Bandol...
- On prend souvent la voiture et on roule beaucoup. La mobilité est plus marquée par la voiture en nombre de déplacements et davantage encore en distances parcourues (29 km/jour/personne) ce qui traduit une dépendance à l'automobile avec les coûts économiques et environnementaux que cela engendre (les transports constituent le deuxième poste de dépenses des ménages après le logement).



Sources : Atelier des territoires

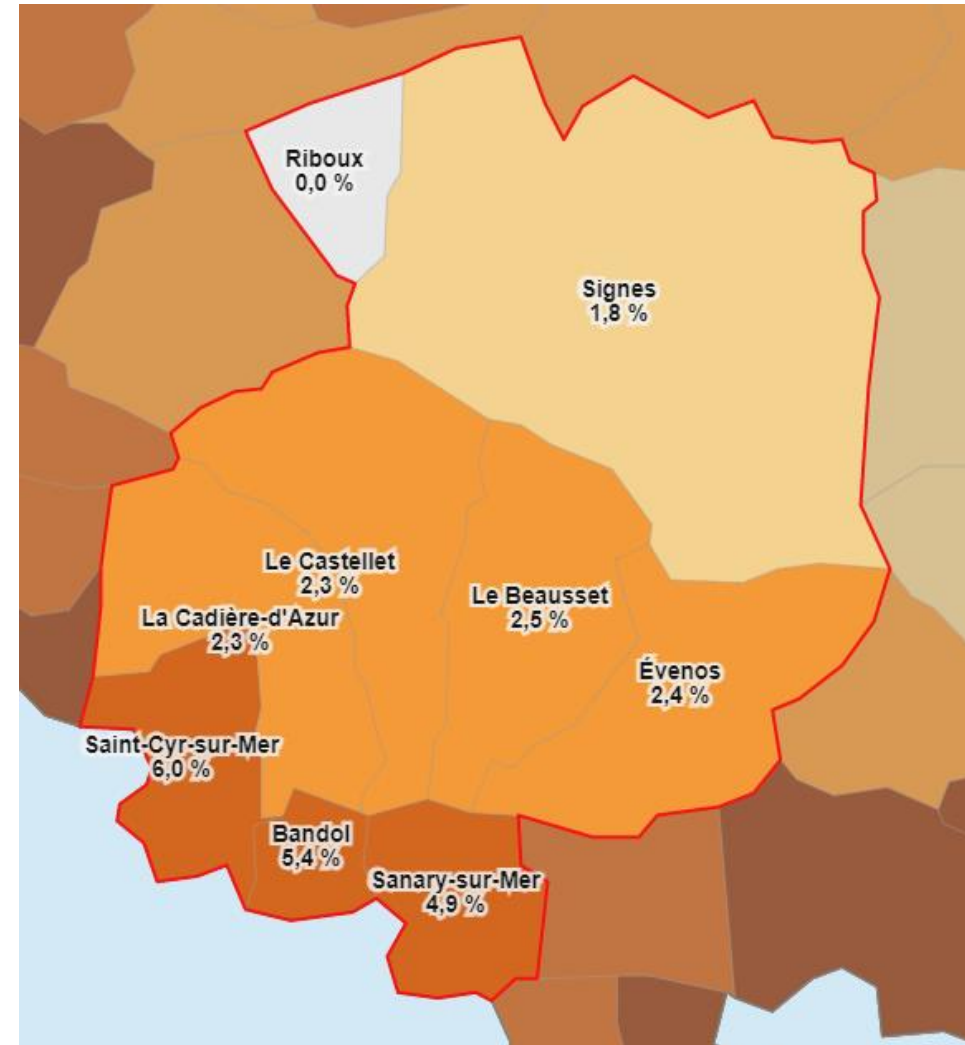
MOBILITÉS : FLUX DOMICILE-TRAVAIL

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

- 4% des déplacements domicile-travail se font en transport en commun (PACA, 2018 : 10,6%/France : 15,2%) et 81,5% en voiture (France : 70,4%). **La part de la voiture a augmenté depuis 2013 (80,8%).**
- **Le temps moyen du déplacement domicile-travail est de 28,1 min (PACA : 26,5 min).** Si l'on regarde les différences par CSP, ce temps moyen s'élève à 45,6 min pour les cadres, 29,2 min pour les professions intermédiaires, 20 min pour les ouvriers, employés, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.
- **Les mobilités concentrent avant tout des départs.**
- **68,6% des actifs changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail (France : 66,5%).**
- **Les communes les plus dépendantes de l'extérieur sont celles du bassin du Beausset car plus de ¾ de leurs actifs résidents travaillent ailleurs.** Bandol, Sanary et Signes sont les moins dépendantes de l'extérieur.
- 70% des flux entrants se font hors des communes de l'EPCI. Ce sont 53% des flux sortants. 30% des flux entrants sont intra communautaires et 47% des flux sortants.
- Les destinations de travail sont avant tout **Toulon et Marseille** puis **Le Seyne-sur-Mer et La Ciotat.**
- **Il faut noter le dynamisme des mobilités domicile-travail internes à l'EPCI.** A ce titre Sanary-sur-Mer constitue une polarité locale d'où partent et arrivent de nombreux flux. Les autres communes littorales jouent sont des polarités moindres.
- Sur l'arrière pays, le Beausset concentre une grande partie des flux entrants et sortants.

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%) 2018



Source : Observatoire des territoires

SYNTHÈSE AFOM **TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

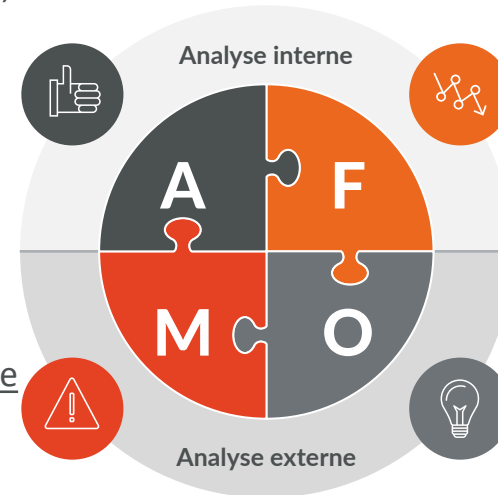
PRINCIPAUX ATOUTS

- Des nombreux espaces naturels et zones protégées, source d'attractivité résidentielle et touristique : PNR, littoral, milieu humides, biodiversité ...
- Une dynamique agricole de qualité (vin AOC).

PRINCIPALES CONTRAINTES

Sujets sur lesquels la collectivité à une marge de manœuvre moindre voire nulle :

- Nombreux risques naturels et technologiques
 - Épisodes de chaleur et risques incendie (notamment sur le Plateau de Signes)
 - Inondation par ruissellement, remontée de nappes
 - Mouvements de terrain
 - Installation classée ICPE



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Artificialisation notamment due à la construction de résidences secondaires.
- Précarité énergétique (logement et mobilité).
- Des flux domiciles-travail dépendants de la voiture, sur des grandes distances.
- Production de déchet par habitant élevée et peu valorisée.

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

Opportunités d'actions du territoire :

- Le développement d'un éco-tourisme
- Développement des énergies renouvelables (solaires)
- Développement des transports en commun (ligne RER Toulonnais).

ENJEUX DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

LA GESTION DES RISQUES

Le territoire est soumis à de nombreux aléas climatiques. Avec le dérèglement climatique, ces épisodes sont susceptibles de se produire plus fréquemment et de manière plus violente. Il s'agit d'anticiper les contraintes environnementales dans l'aménagement du territoire.

LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les paysages et la biodiversité du territoire sont sources de développement économique et résidentiel. Il s'agit donc de préserver et valoriser cette richesse naturelle et en faire un vecteur de développement local.

LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources du territoire (eau, foncier, ensoleillement) sont le support d'activités : agriculture, activités économique, touristiques... La préservation de la qualité et de la quantité des ressources est indispensable à la poursuite de ces activités et au développement de nouvelles : production d'énergie solaire, ...

LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE

La faiblesse des infrastructures de transport en commun et mobilité douce crée une forte dépendance à la voiture. L'urbanisation pavillonnaire en éloignant les lieux de résidence des centres de services et lieux de travail est également responsable de cette dépendance. Source de pollution, dégradation de la qualité des ressources et nuisances (congestion, bruit), il s'agit de développer les infrastructures de transports du territoire : pôles gares, autobus, covoiturage, vélo ...

LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'attractivité résidentielle et touristique du territoire exerce une forte pression foncière. Paradoxalement, l'offre de logement est insuffisante sur le territoire (4% de vacance résidentielle). Des opportunités existent de densification et renouvellement de l'immobilier en centre-bourg, sur l'exemple du programme Petite Ville de Demain dans la commune du Beausset.

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

SYNTHÈSE GLOBALE



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

AR Prefecture

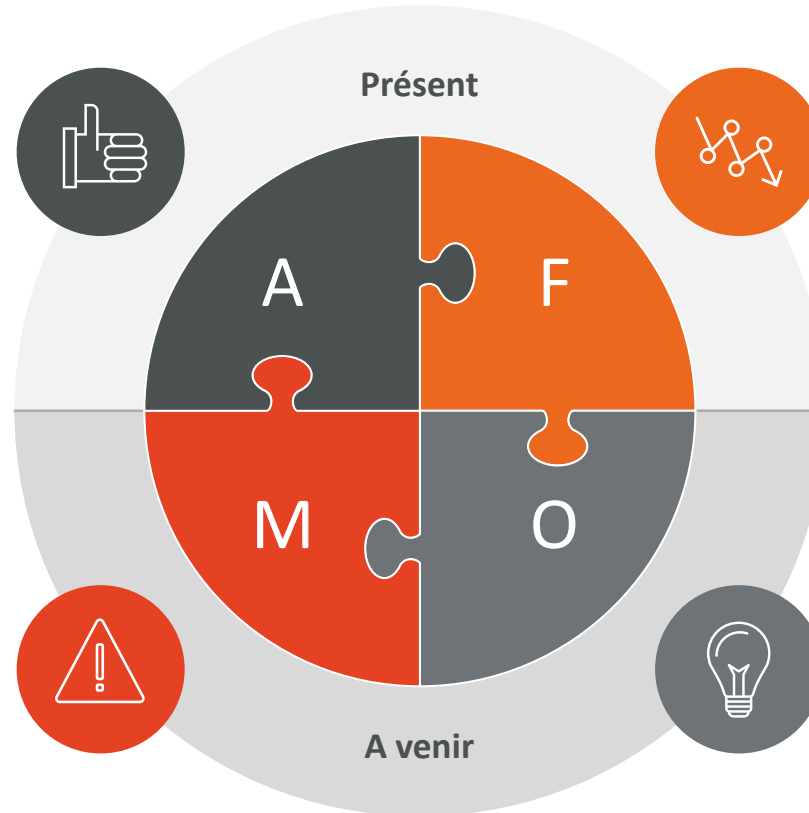
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

PRINCIPAUX ATOUTS

- Forte dynamique touristique
- Attractivité démographique
- Cadre naturel et paysager
- Economie diversifiée
- Niveau de vie élevé
- Offre de santé complète
- Niveau d'équipement et service élevé

PRINCIPALES MENACES

- Vieillesse
- Réchauffement climatique qui peut multiplier les survenues de catastrophes naturelles
- Risque de *dortoirisation* du territoire
- Amplification des difficultés de mobilité sur le plateau de Signes
- Précarisation des ménages avec la hausse des prix de l'immobilier et du gasoil



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Tensions fortes sur le marché immobilier
- Faiblesse de la concentration des emplois (plus d'actifs que d'emplois)
- Dépendance à la voiture

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Développement des solutions de transport en commun et mobilités alternatives
- RER Toulonnais
- Migrations qui contrebalancent le vieillissement
- Développement des parcs d'activités du territoire

1ÈRE APPROCHE DES ENJEUX TRANSVERSAUX

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Reçu le 18/11/2022

AXES PRIORITAIRES

1. UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement des parcs d'activités (Plateau de Signes et Zone de la Baou à Sanary) est fortement lié à la capacité de gestion des flux et du trafic. Des enjeux sur le dynamisme des entreprises et des emplois.

2. LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)

Le tourisme est un axe central d'attractivité et de développement du territoire qui structure toute son organisation. Il s'appuie notamment sur les espaces naturels et le patrimoine historique. La préservation des espaces et des ressources (patrimoine, eau, foncier agricole...) est primordiale pour la pérennité des activités touristiques et pour la qualité de vie des habitants.

3. LA MOBILITÉ

Quelle maîtrise des nuisances sur les espaces naturels et la qualité des ressources ? Un enjeu autour de la maîtrise du budget des ménages. La relocalisation de la gare les Pradeaux (Saint-Cyr) s'inscrit dans cette optique (RER toulonnais).

1ÈRE APPROCHE DES ENJEUX TRANSVERSAUX

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL CC 2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AUTRES AXES IMPORTANTS

- **LE LOGEMENT**

Le coût de l'immobilier est sélectif : il éloigne notamment les jeunes et les personnes précaires des polarités du territoire et crée des situations de précarité (habitat de fortune). Un enjeu de développement d'une diversité d'offre immobilière, notamment sociale. La revitalisation des cœurs de villages peut être une opportunité pour le territoire.

- **LE VIEILLISSEMENT**

Le territoire est confronté à un vieillissement important de sa population, notamment sur le littoral. Plusieurs questions sont à la croisée de cet enjeu : comment adapter le logement à une population vieillissante ? Les équipements ? La question se pose quant à la capacité du territoire à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles familles.

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

ANNEXES



DOCUMENTS ANALYSÉS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Documents	Thématique CRTE			Périmètre
	Développement Economique	Cohésion sociale	Transition environnementale	
Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de la commune de Le Beausset (2021)	X	X	X	Le Beausset
Lettre d'intention de l'ancien président de la CASSB de 2021	X	X	X	CASSB
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du lundi 31 mai 2021				EPCI
Plan de déplacements urbains 2018-2028 - Diagnostic	X	X	X	EPCI
Plan de déplacements urbains 2018-2028 – Etat initial de l'environnement			X	EPCI
Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)			X	EPCI
Diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2017-2023 (2016)	X	X		EPCI
Ateliers des territoires - étude prospective autour du Plateau de Signes (2020-2022, 9 documents)	X	X	X	Plateau de Signes
Schéma d'interprétation des patrimoines du Parc naturel régional de la Sainte-Baume			X	PNR de la Sainte Baume
Pour info : CRTE exemples transférés par la Préfecture du Var				Autres EPCI

DÉFINITIONS

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Aire d'attraction d'une ville (INSEE) : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes (mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail).

Les niveaux de centralité des communes (INRAE-CESAER, ANCT 2021)

- **Communes non pôle** : possèdent des équipements et services mais leur offre est insuffisante par rapport à celle des « centres ».
- **Centres locaux d'équipements et de services** : offre restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien/de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie.
- **Centres intermédiaires d'équipements et de services** : offre d'une trentaine de commerces et services. Ce sont des foyers d'activité du quotidien (premier recours, activité commerciale renforcée).
- **Centres structurants** : une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais aussi non quotidiens : commerces plus spécialisés (librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire ; et services de santé spécialisés : laboratoire d'analyse.
- **Centres majeurs** : offrent des services plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des tribunaux, des universités, de grands équipements sportifs, culturels et de grande distribution.

Indice de concentration de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Emplois précaires (Observatoire des territoires) : part des contrats qui ne sont pas des CDI. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES, contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Gamme des équipements - la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE classe les gammes d'équipements de la manière suivante :

- **Gamme supérieure** : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, parcours sportifs et de santé.
- **Gamme intermédiaire** : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structure d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.
- **Gamme de proximité** : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques.

Entreprise/établissement (INSEE) : une entreprise peut disposer de plusieurs établissements. L'entreprise a la même adresse que le siège.

Pollution atmosphérique : les particules fines (diamètre inférieur ou égal à 10 et 2,5 μm) sont responsables de maladie graves, car certaines sont mutagènes et cancérigènes. Elles proviennent de la combustion de bois, pétrole, usure des pneus, d'activités industrielles et brûlage de biomasse.

Sources : INSEE, Observatoire des Territoires

DÉFINITIONS

AR Prefecture

Indice de vieillissement (INSEE, RP 1968-2018) : rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Solde naturel (Insee, RP 1968-2018): différence entre les naissances et les décès enregistrés au cours d'une période intercensitaire. Il est exprimé en valeur annuelle pour permettre les comparaisons entre périodes dont les pas de temps sont différents.

Taux de pauvreté : proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Médiane du revenu disponible : au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Revenu disponible par unité de consommation (UC) : également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC.

Unité de Consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Sphères présentielle et productive : permet de comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Permet l'analyse des processus d'externalisation et mutations économiques dans les territoires.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Sources : INSEE, Observatoire des Territoires

DONNÉES DE CADRAGE

AR Prefecture								
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE Reçu le 18/11/2022								
Périmètre	Population en 2018 et % poids/EPCI		Superficie (km ²) et poids/EPCI		Emplois au lieu de travail et poids/EPCI		Etablissements actifs 2018	
EPCI	61 283	/	355,6	/	16 325	/	2 606	/
Sanary-sur-Mer	16 696	27,24	19,2	5,40	4 376	26,81	751	28,82
Saint-Cyr-sur-Mer	11 580	18,90	21,2	5,96	2 608	15,98	467	17,92
Le Beausset	9 790	15,98	36,0	10,12	2 012	12,32	280	10,74
Bandol	8 404	13,71	8,6	2,42	2 920	17,89	514	19,72
La-Cadière-d'Azur	5 563	9,08	37,4	10,52	867	5,31	/	/
Le Castellet	3 887	6,34	44,8	12,60	1 078	6,60	/	/
Signes	2 892	4,72	133,1	37,43	2 116	12,96	192	7,37
Evenos	2 423	3,95	42,0	11,81	338	2,07	/	/
Riboux	48	0,08	13,5	3,80	9	0,06	/	/

Le littoral concentre la population et les polarités du territoire

- Les communes littorales comprennent 60 % de la population intercommunale. Ce sont les polarités du territoire : elles offrent 61% des emplois locaux et concentrent 67% des établissements. Elles représentent néanmoins moins de 14% de la surface de l'EPCI. Leur attractivité est modérée sur les autres communes du territoire mais plus importante au-delà grâce au tourisme.
- Signes occupe près de 40% de la superficie du territoire. Elle offre 13% des emplois locaux et concentre moins de 5% de la population intercommunale.
- La-Cadière-d'Azur, Le Castellet, Evenos, Riboux n'ont aucun établissement actifs mais proposent près de 14% des emplois intercommunaux. Elles concentrent environ 19% de la population, sur une superficie représentant près de 40% du territoire.

Sources : Insee, Plan de déplacements urbains 2018-2028 CA SSB, Portrait écologique des territoires du Var - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (2021)

DONNÉES DE CADRAGE

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Démographie EPCI (2013-2018)	Poids de la population dans l'EPCI en % en 2018	Taux annuel moyen de variation de la population entre 2013 et 2018, en %	Dont variation due au solde naturel	Dont variation due au solde apparent des entrées sorties
CA Sud Sainte-Baume	100	0,6	-0,5	1,1
Sanary-sur-Mer	27,24	0,8	-0,9	1,7
Saint-Cyr-sur-Mer	18,90	-0,5	-0,7	0,1
Le Beausset	15,98	1	-0,1	1,1
La Cadière-d'Azur	9,08	0,3	-0,1	0,4
Le Castellet	6,34	-1,0	0,1	-1,1
Signes	4,72	1,1	0,3	0,8
Évenos	3,95	2,5	0,4	2,2
Riboux	0,08	5,9	1,5	4,4
Bandol	13,71	1,9	-1,1	3

Source : INSEE.

Portrait écologique des territoires du Var

Communauté d'agglomération
Sud Sainte-Baume

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Réalisé par :



Direction départementale
des territoires et de la mer
du Var

En partenariat avec :



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

ÉDITORIAL

Aménager durablement nos territoires et les inscrire dans une démarche de transition écologique sont des objectifs qui ont conduit l'État à s'engager auprès des collectivités territoriales dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La mise en œuvre de ces contrats est assurée par les établissements publics de coopération intercommunale avec l'appui de la préfecture, des sous-préfectures et de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83) sous l'égide de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin d'accélérer la relance et d'accompagner cette transition écologique aujourd'hui indispensable. Dans ce contexte, la DDTM 83 a élaboré avec l'audat.var et en partenariat avec l'Ademe et Enedis, des portraits écologiques pour chaque EPCI du département.

Véritable outil stratégique de connaissance et d'aide à la décision, le portrait écologique a pour objectif d'offrir une vision locale et synthétique des grandes problématiques écologiques et de leurs évolutions possibles, notamment en matière d'aménagement et de développement durable, de préservation des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions et les atteintes à l'environnement.

Ce portrait comprend des fiches indicateurs, articulées autour de thèmes environnementaux. Composées de cartes, graphiques et chiffres clés, les fiches thématiques constituent des guides permettant de suivre et d'analyser l'évolution des problématiques écologiques tout au long de la mise en œuvre des CRTE. Plus largement, elles contribuent à offrir une lecture partagée de l'état actuel de l'environnement dans le Var à l'échelle locale, dans le but d'imaginer ensemble les territoires durables de demain.

Le Préfet du Var
Evence Richard

AR Prefecture

Page 1 Vue d'ensemble

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Page 5 Changement climatique

Fiche 1 > Émissions de gaz à effet de serre

Fiche 2 > Températures de surface



Page 9 Pollution atmosphérique

Fiche 3 > Émissions de polluants atmosphériques



Page 11 Artificialisation des sols et sobriété foncière

Fiche 4 > Artificialisation des sols

Fiche 5 > Logements vacants et construction de logements neufs



Page 15 Exposition aux risques climatiques

Fiche 6 > Exposition de la population aux risques naturels climatiques



Page 17 Biodiversité

Fiche 7 > Aires protégées

Fiche 8 > Connaissance et inventaire de la biodiversité



Page 21 Eau

Fiche 9 > État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

Fiche 10 > Captages d'eau potable

Fiche 11 > Conformité des stations de traitements des eaux usées (STEU) avec les normes réglementaires



Page 25 Energie

Fiche 12 > Consommation d'énergie

Fiche 13 > Production d'énergies renouvelables (EnR)

Fiche 14 > Électricité photovoltaïque

Fiche 15 > Précarité énergétique des ménages



Page 31 Agriculture et forêt

Fiche 16 > Agriculture biologique

Fiche 17 > Achats de produits phytosanitaires

Fiche 18 > Espaces forestiers



Page 35 Mobilité

Fiche 19 > Répartition modale des déplacements domicile-travail

Fiche 20 > Infrastructures en faveur de la mobilité durable



Page 39 Déchets et économie circulaire

Fiche 21 > Production de déchets ménagers et assimilés par habitant



Page 41 Mer et littoral

Fiche 22 > Herbiers de posidonie

Fiche 23 > Trait de côte

Page 45 Précisions méthodologiques

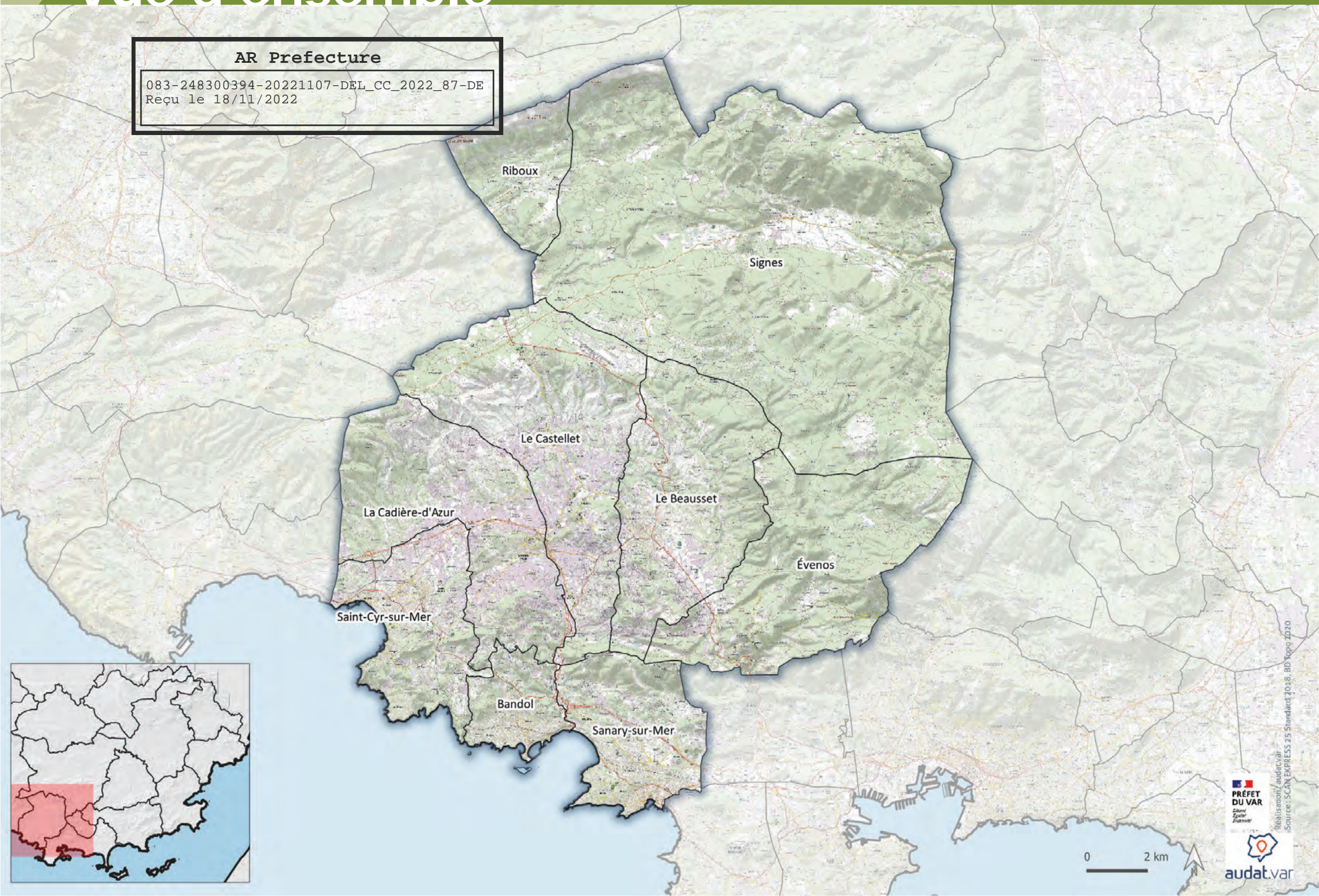
AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Vue d'ensemble


AR Prefecture
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022





La communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume

... en quelques chiffres

AR Prefecture
 084 248 003 04 2022 107 DEL OCC 2022 07-DE
 Reçu le 18/11/2022

 **61 283 habitants**
 (6 % de la population varoise)
29 431 ménages

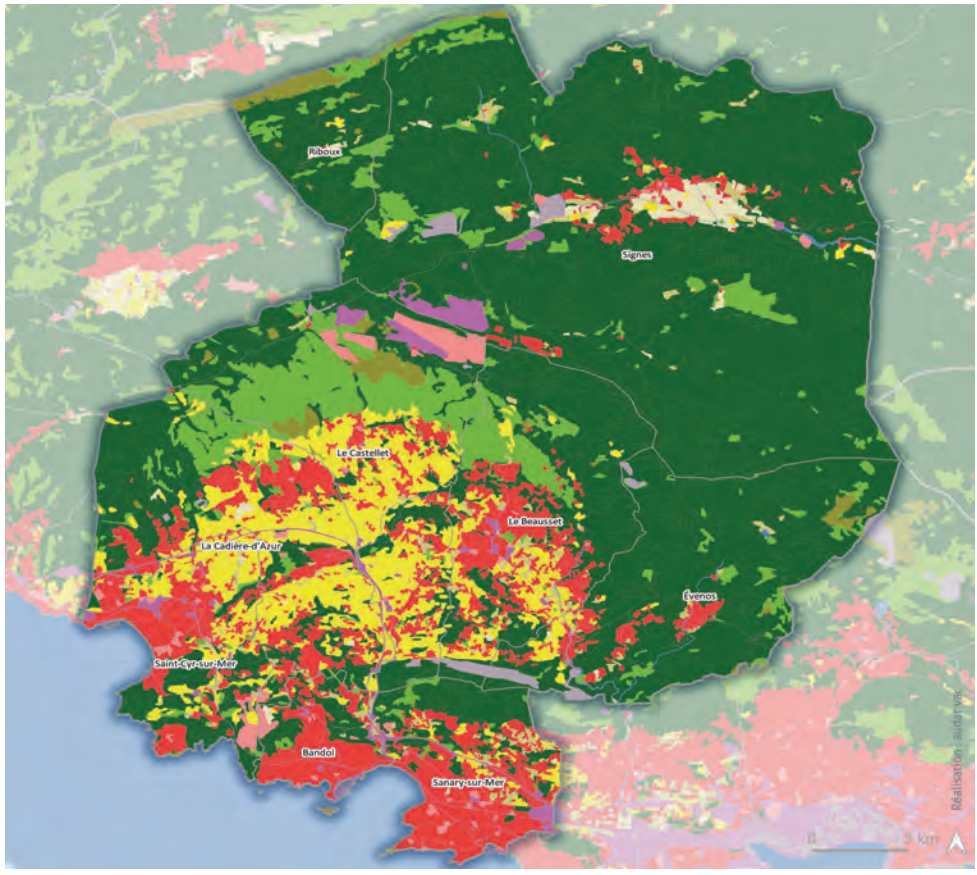
 **52 400 logements**
 dont 40 % de résidences secondaires

 **9 communes, dont 3 classées en loi Littoral**

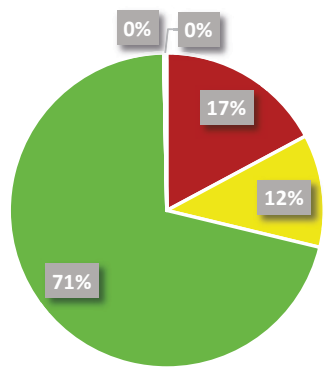
Superficie de 356 km²
 (6 % du territoire varois)

Densité de 172 habitants/km²

Répartition de l'occupation du sol sur le territoire (Crige-PACA, 2014)



- Territoires artificialisés**
 - Zones urbanisées
 - Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements
 - Mines, décharges et chantiers
 - Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Territoires agricoles**
 - Terres arables
 - Cultures permanentes
 - Prairies
 - Zones agricoles complexes ou en mutation
- Forêts et milieux semi-naturels**
 - Forêts
 - Milieux à végétation arbustives et/ou herbacée
 - Espaces ouverts, sans ou avec un peu de végétation
- Zones humides**
 - Zones humides intérieures
 - Zones humides maritimes
- Surfaces en eau**
 - Eaux continentales
 - Eaux maritimes



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Changement climatique



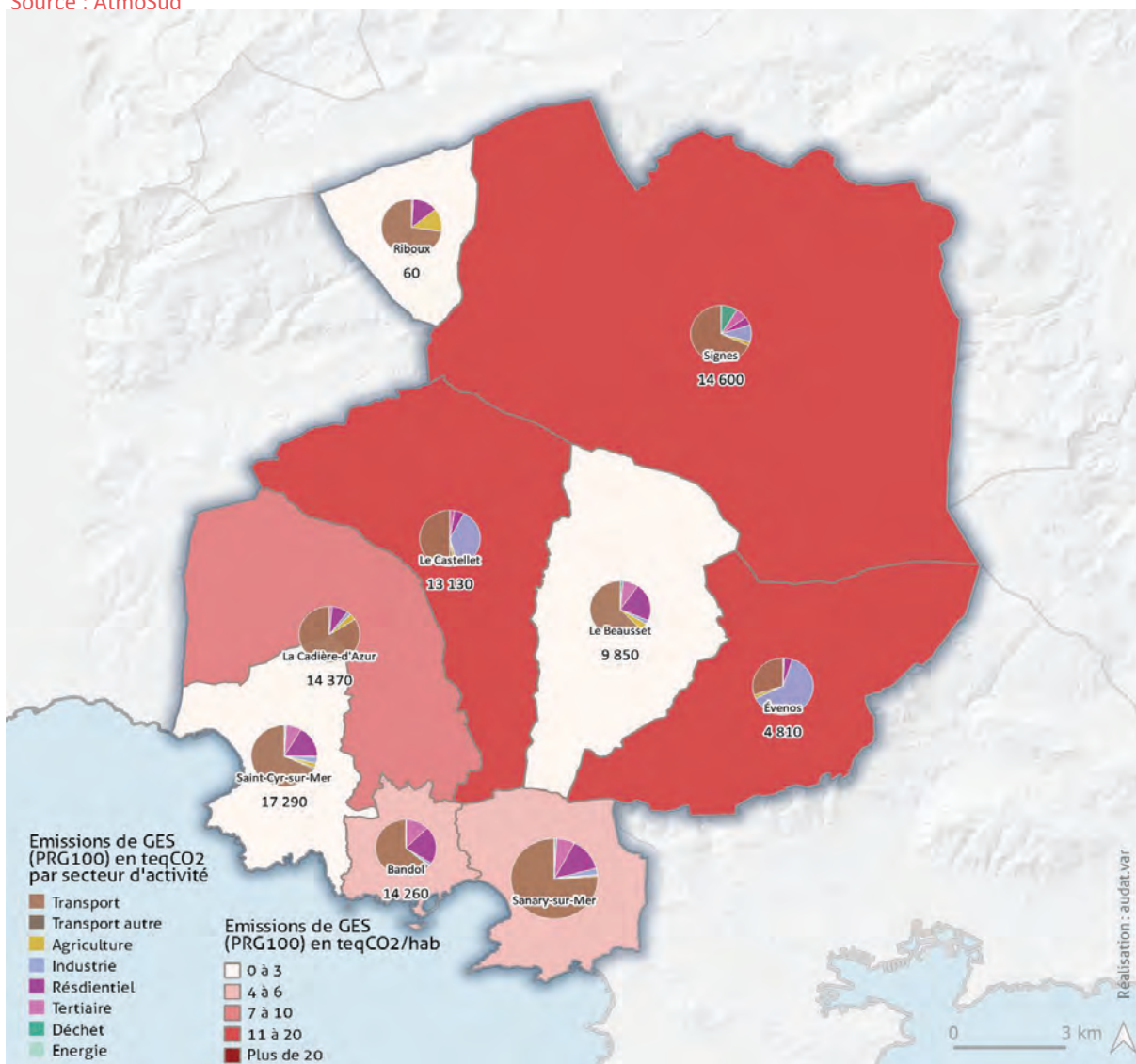
Changement climatique

AR Prefecture

Émissions de gaz à effet de serre (GES)
 083 248 300 394 - 20221107 DEP CC 2022 87- DE
 Reçu le 18/11/2022

Emissions de gaz à effet de serre (GES-PRG) par secteur d'activité en 2018

Source : AtmoSud



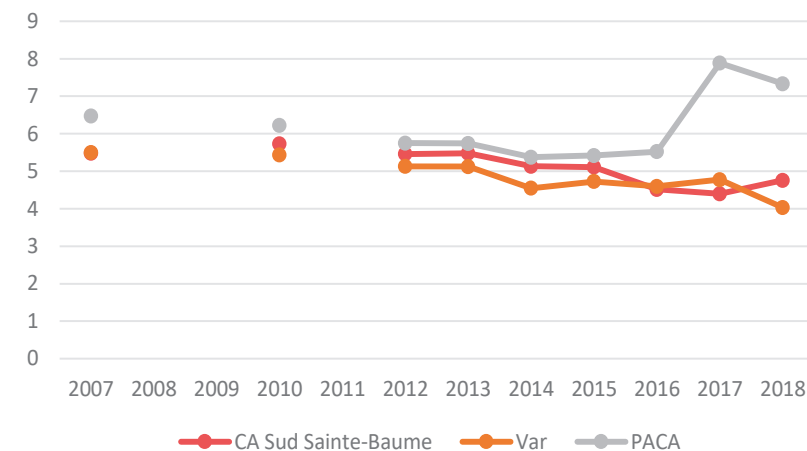
Emissions de GES (2018)

5 teqCO₂/hab

4 teqCO₂/hab dans le Var

Evolution des émissions de GES (PRG) en teqCO₂/habitant

Source : AtmoSud



Années 2008, 2009 et 2011 non disponibles

Définition et enjeux

Les principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. Afin d'être comparés les uns avec les autres, les émissions des différents GES peuvent être exprimés en 'équivalent CO₂' par une conversion en PRG à 100 ans. Par définition, le PRG du CO₂ est égal à 1 (PRG CH₄=28, PRG N₂O=265...). Les gaz fluorés ne sont pas calculés dans l'inventaire.

La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial.

Pour aller plus loin

<https://www.atmosud.org/actualite/les-inventaires-emissions-de-polluants-mis-jour>

<https://cigale.atmosud.org/>



Changement climatique

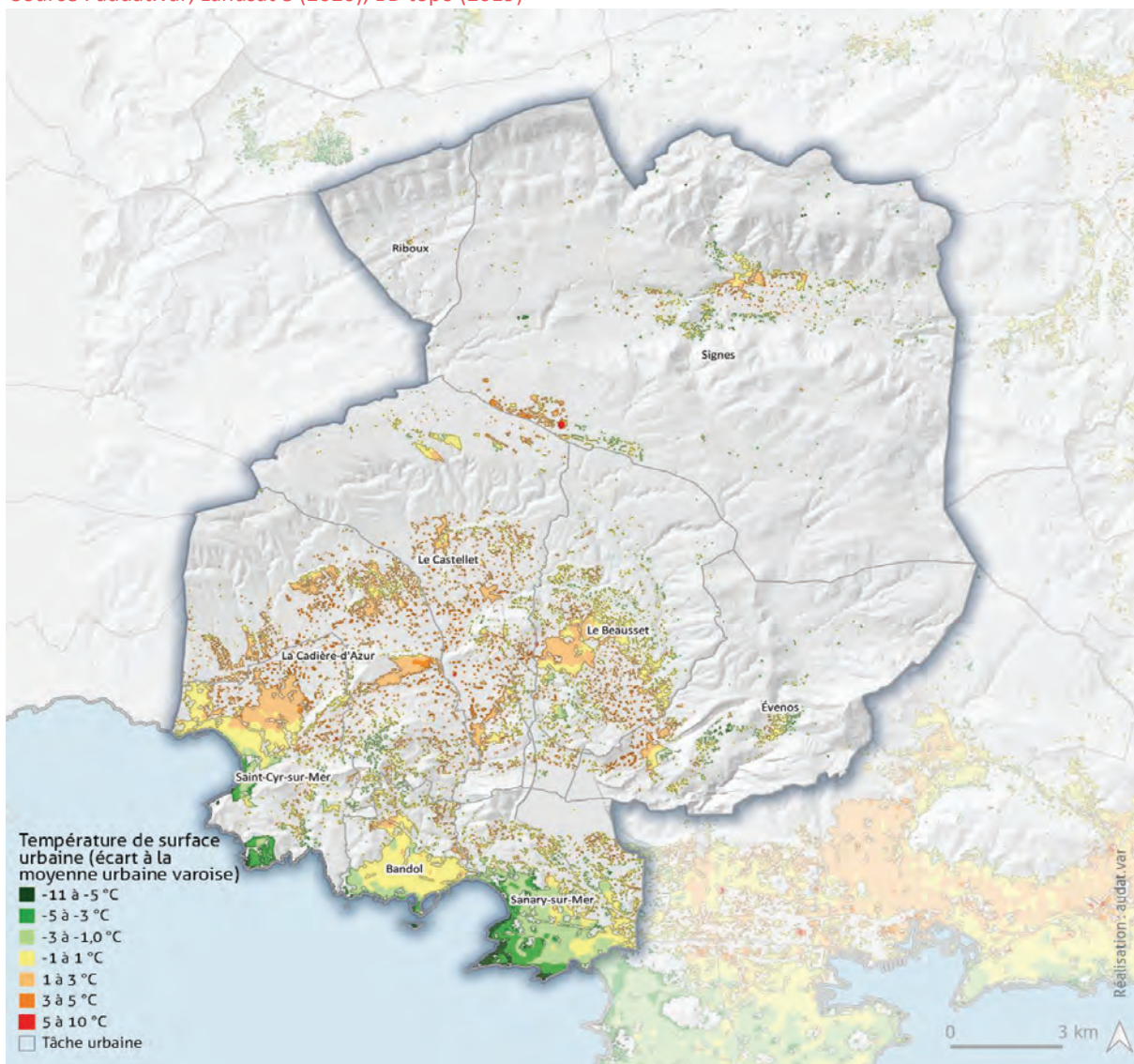
AR Prefecture

083-248600394 20221105 DPT CC 2022 81-DE
Reçu le 18/11/2022

Températures de surface en milieu urbain

Zones urbaines de chaleur en 2020

Source : audat.var, Landsat 8 (2020), BD topo (2019)



Part du tissu urbain en zone de chaleur (2020)

3 %

6 % dans le Var

Définition et enjeux

Les températures de surface constituent l'un des facteurs qui influent sur l'îlot de chaleur urbain. Ce phénomène entraîne une hausse des températures plus importante en ville lors d'épisodes de forte chaleur ; la ville emmagasine dans ses matériaux minéraux la chaleur de la journée et la restitue la nuit (phénomène atténué par la présence d'eau et de végétal). Cet indicateur est calculé à partir d'images satellites (bandes infrarouges thermiques). D'une résolution de 30 mètres, chaque pixel est classé selon la moyenne de l'ensemble du tissu urbain du Var.

Sont considérées comme zones de chaleur, les pixels dont la température est entre 3 à 10°C supérieure à la température moyenne urbaine du Var.

Pour aller plus loin

<https://ids.equipe-geosud.fr/images-landsat-8>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Pollution atmosphérique



Pollution atmosphérique

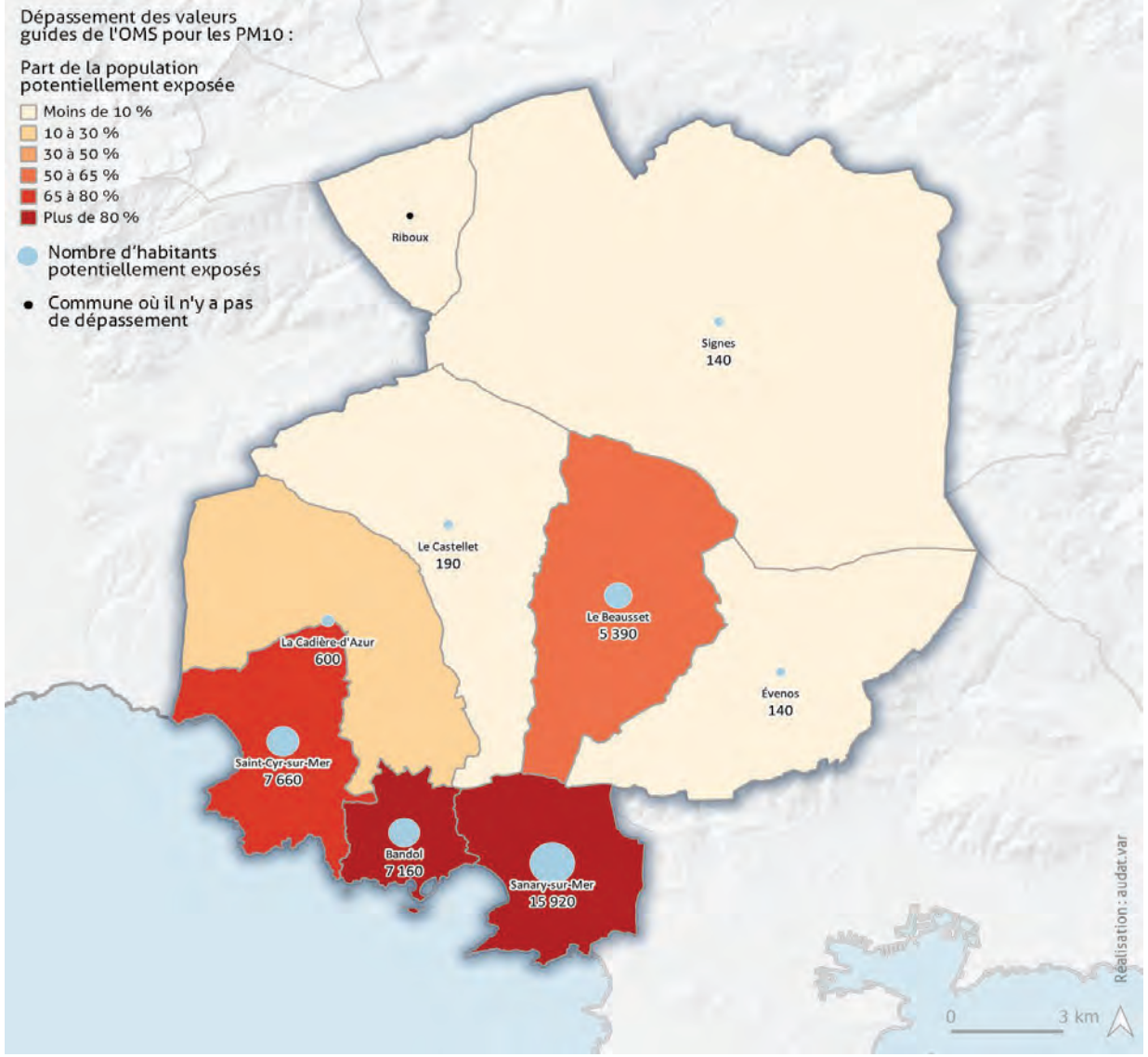
AR Prefecture

083 248300394 20220107 DDL CC 2022 87 - 04
 Reçu le 18/11/2022

Émissions de polluants atmosphériques

Population potentiellement exposée au dépassement des seuils recommandés par l'OMS pour les particules fines PM₁₀ en 2019

Source : AtmoSud



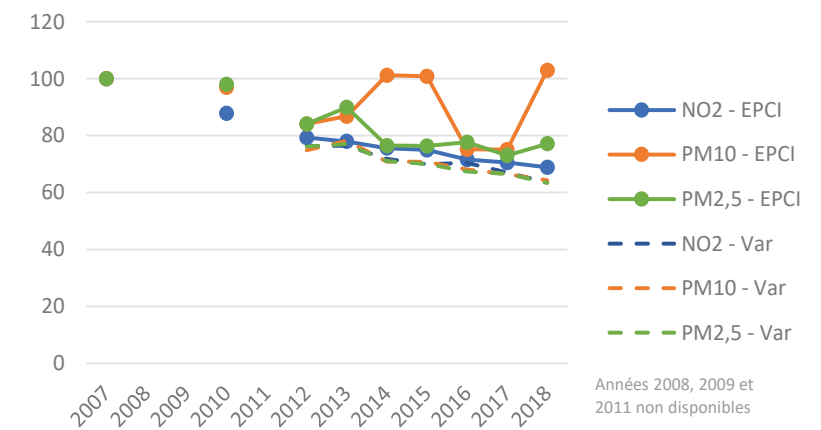
Part de la population potentiellement exposée aux PM₁₀ (ligne directrice OMS 2021)

61 %

75 % dans le Var

Evolution des émissions des principaux polluants atmosphériques (calcul en base 100)

Source : AtmoSud



Définition et enjeux

Les particules d'un diamètre égal ou inférieur à 10 et 2,5 µm (PM₁₀ et PM_{2,5}) peuvent provoquer des pathologies graves. Certaines sont mutagènes et cancérigènes. Plus elles sont fines, plus elles pénètrent dans les voies respiratoires. Elles proviennent de la combustion de bois, du pétrole, de l'usure des pneumatiques, d'activités industrielles et du brûlage de biomasse. L'OMS recommande un seuil de référence à ne pas dépasser. Les oxydes d'azote (NO₂) proviennent principalement du trafic routier et d'activités industrielles. Ce sont des gaz toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

Pour aller plus loin

- <https://www.atmosud.org/fiche-bilan/region-provence-alpes-cote-dazur>
- <https://cigale.atmosud.org/>



AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Artificialisation des sols et sobriété foncière



Artificialisation des sols et sobriété foncière

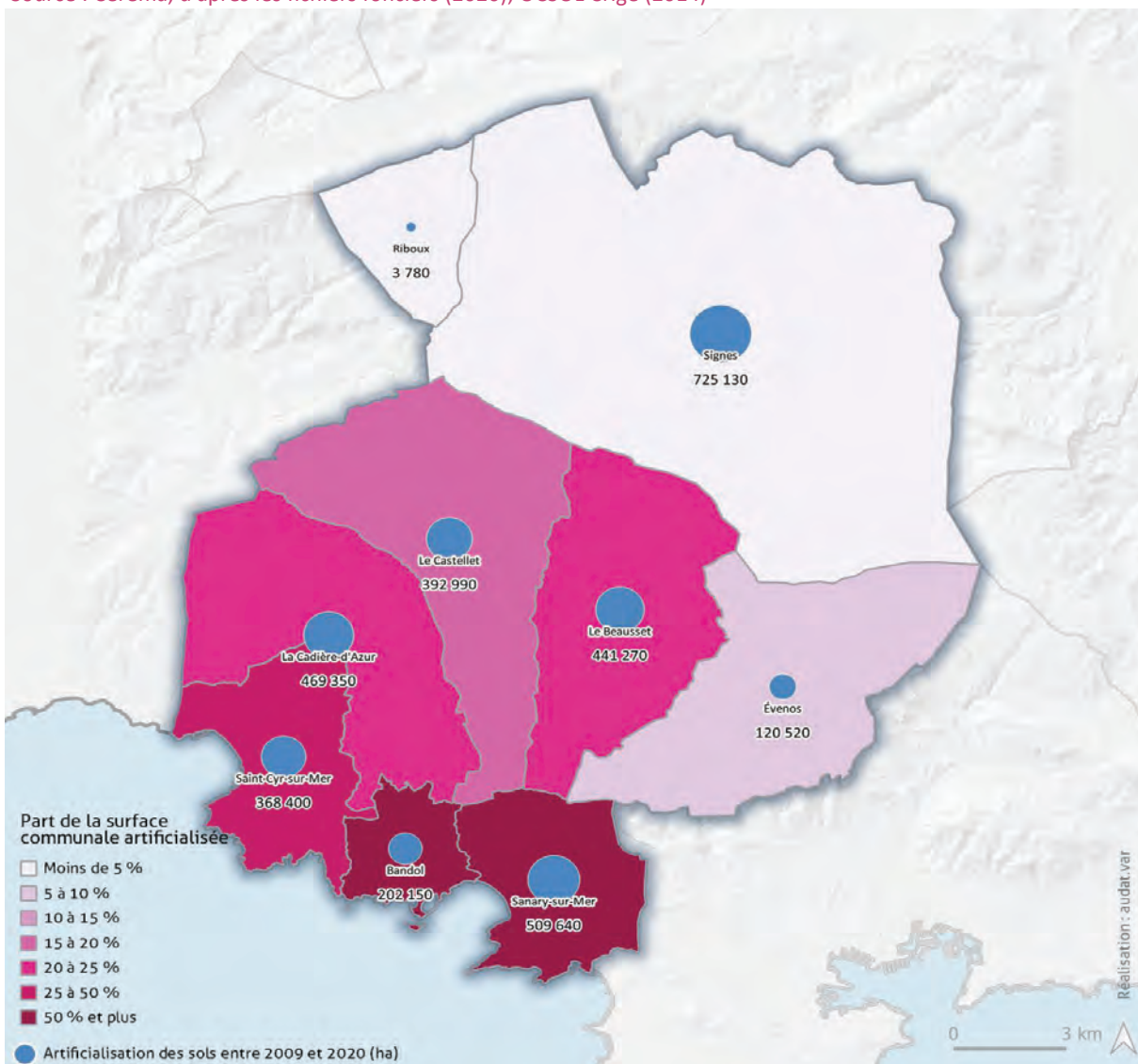
AR Prefecture

083 248300394 20221107-DEI CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Artificialisation des sols

Artificialisation des sols et surface urbanisée en 2014

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers (2020); OCSOL Crige (2014)



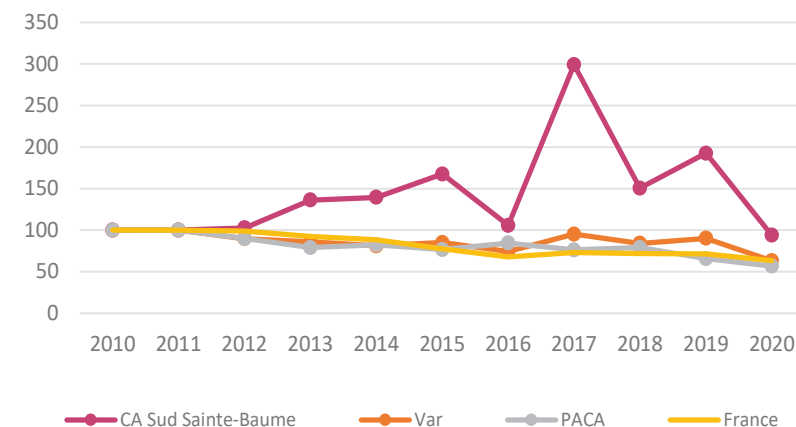
Flux annuel d'artificialisation entre
2009 et 2020

29 Ha

336 Ha dans le Var

Evolution des flux d'artificialisation (Calcul en base 100)

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers



La période 2011/2012 présentant une anomalie sur la commune du Revest-les-Eaux, celle-ci a été retirée du calcul pour cette période

Définition et enjeux

L'artificialisation des sols désigne le processus de transformation de milieux naturels ou de terres agricoles et forestières en terres destinées à l'occupation anthropique. Entre 2009 et 2020, 4200 hectares d'espaces ont été artificialisés dans le Var, soit la superficie de la ville de Toulon, sur un rythme de 336 ha/an. Les conséquences sont multiples : étalement urbain, augmentation des déplacements, des nuisances et des pollutions, aggravation des risques, érosion de la biodiversité, etc....

Pour aller plus loin

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>



Artificialisation des sols et sobriété foncière

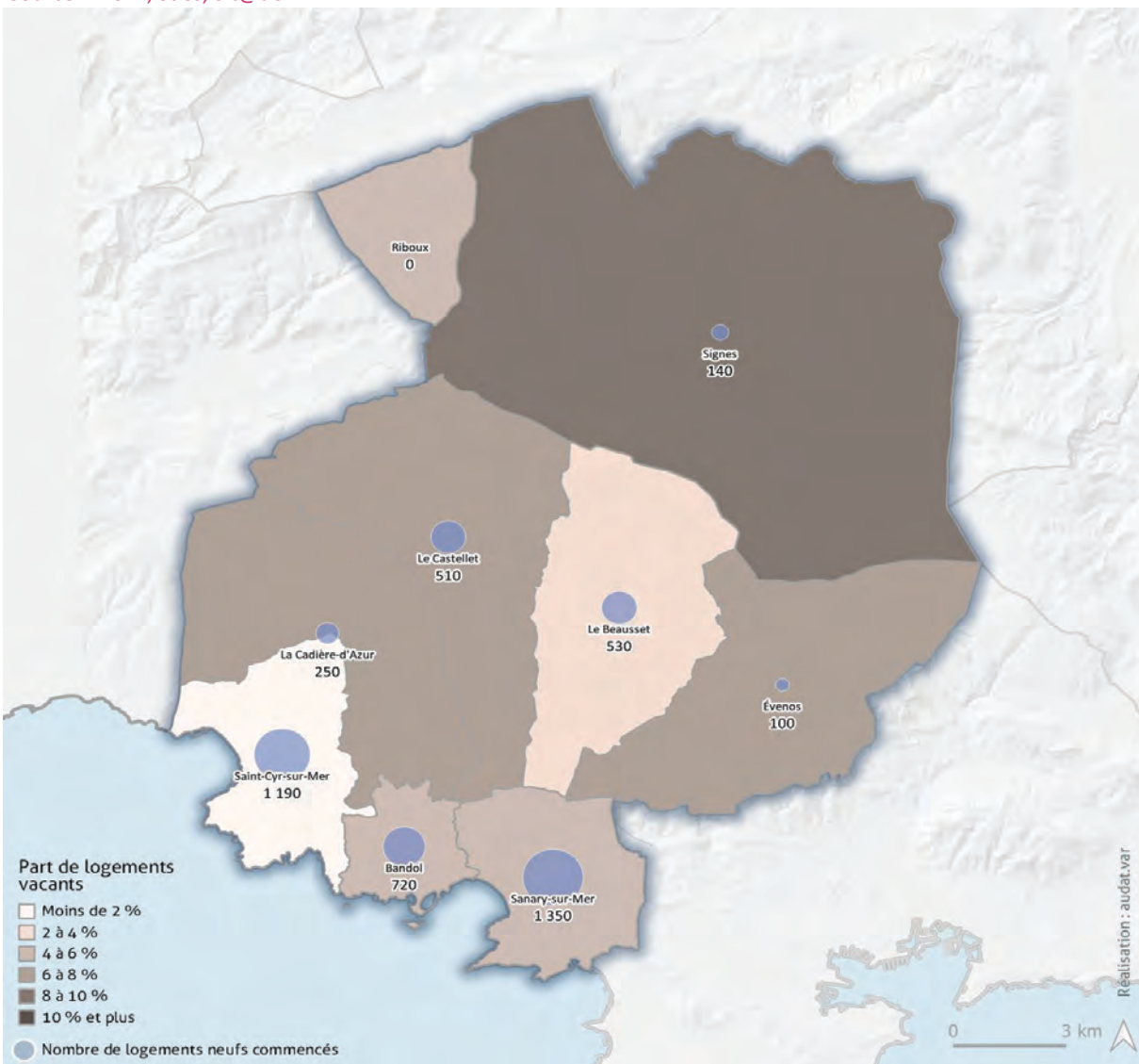
AR Prefecture

0832248300894-20221107-DEL-com-2022-87-PT
Reçu le 18/11/2022

Logements vacants et construction de logements neufs

Logements vacants en 2017 et logements neufs commencés entre 2009 et 2019

Source : INSEE, Sdes, Sit@del2



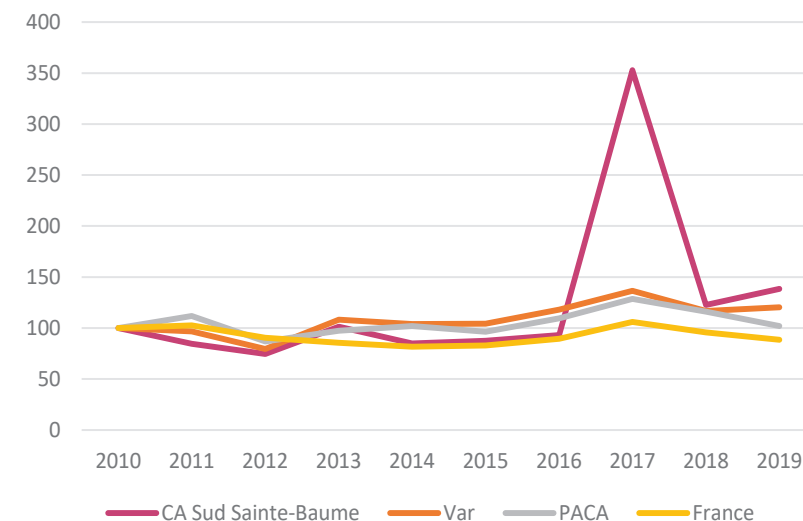
Part de logements vacants (2018)

4 %

6 % dans le Var

Evolution du nombre de logements neufs commencés (calcul en base 100)

Source : Sit@del2



Définition et enjeux

Le croisement du taux de logements vacants avec la construction de logements neufs permet d'appréhender la sobriété foncière du territoire. Actuellement, même dans les communes disposant de logements vacants, la construction de logements neufs est souvent privilégiée pour diverses raisons (vétusté du logement, coût de la rénovation, caractéristiques ne correspondant pas aux attentes des ménages, etc.)

Pour aller plus loin

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Exposition aux risques climatiques

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Biodiversité



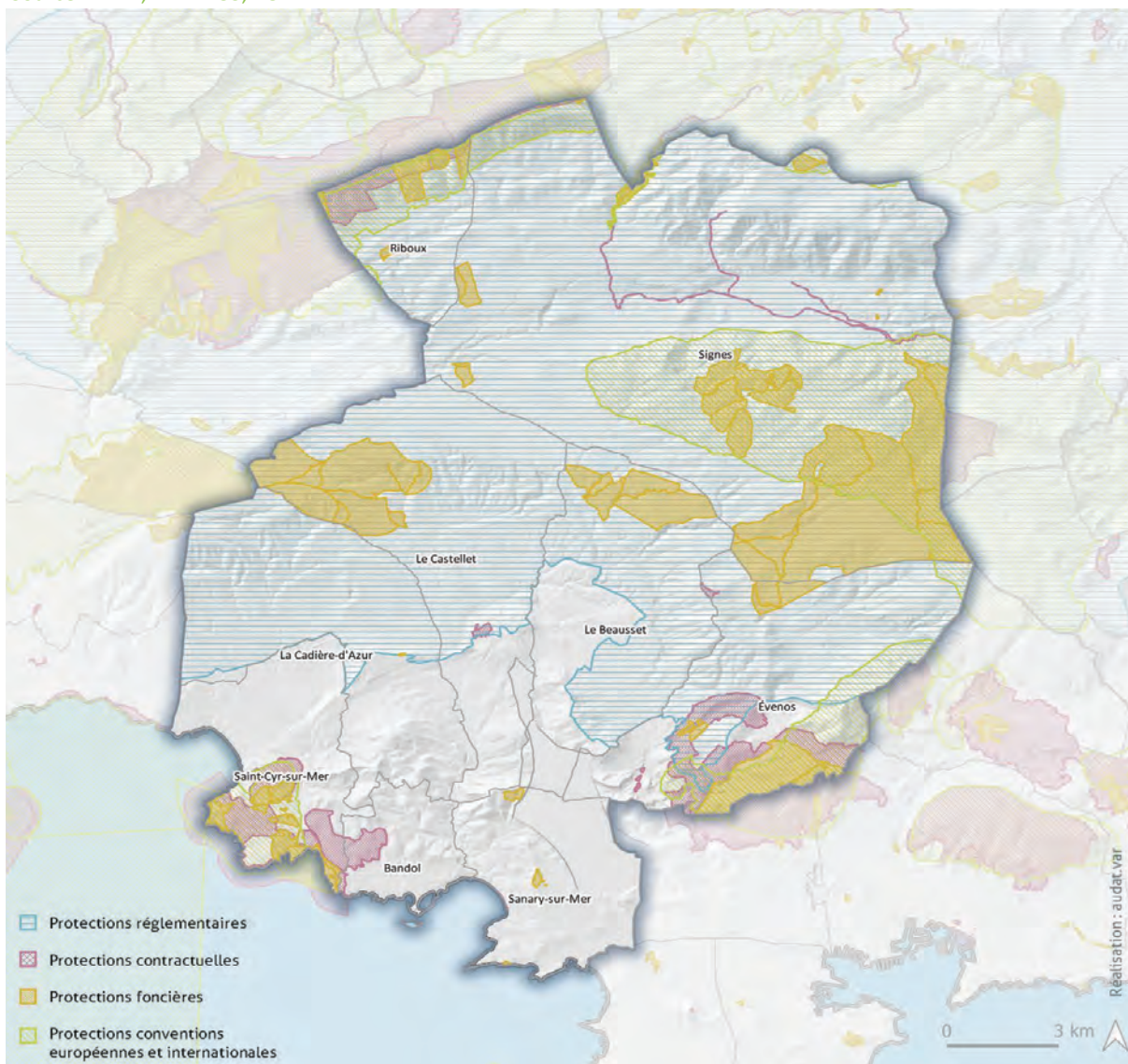
Biodiversité

AR Prefecture

083228300394202211107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Dispositifs de protection des espaces naturels et terrestres

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR



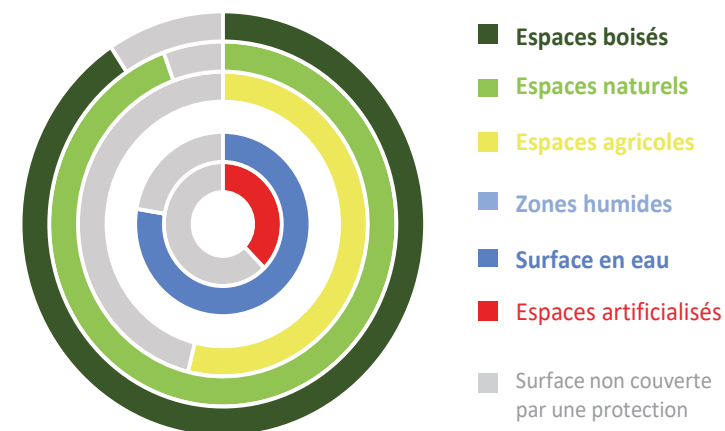
Part des espaces non artificialisés en 2014
couverts par au moins un dispositif de
protection (hors protections contractuelles)

30 %

35 % dans le Var

Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif de protection (%)

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR, OCSOL CRIGE 2014



Définition et enjeux

Différents dispositifs assurent une protection ou une gestion du patrimoine naturel : protection réglementaire (sites classés et inscrits, arrêtés de protection, réserves naturelles et biologiques, cœur de parc national), contractuelle (aires d'adhésion parc naturel national et régional), foncière (espace naturel sensible, conservatoire du littoral), conventions et engagements européens et internationaux (Natura 2000).

Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/presentation>

<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protgees-en-france>



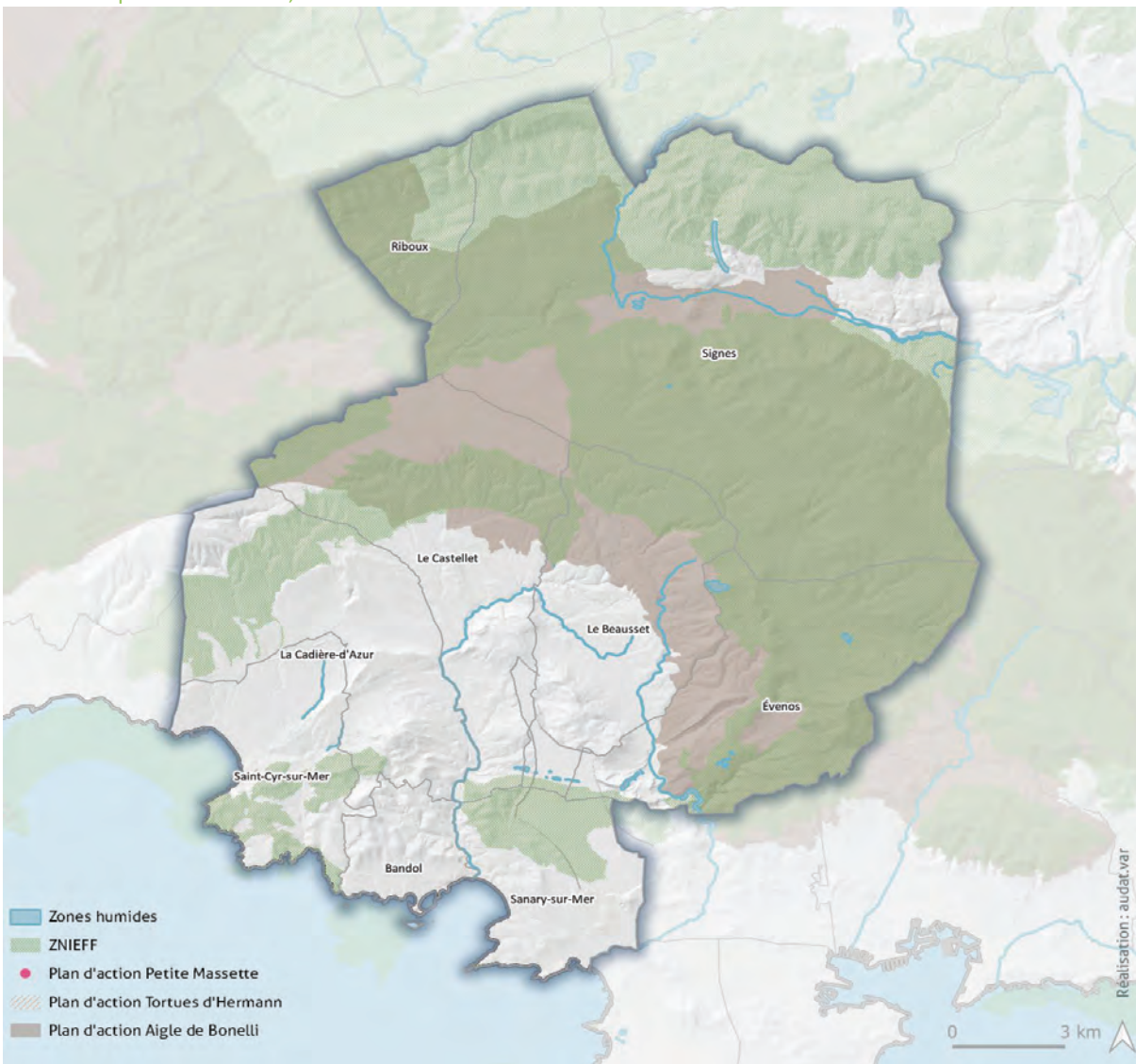
Biodiversité

AR Prefecture

083 248300394 20221107 DDTM 83 2022 87 - Di
 Connaissance et inventaire de la biodiversité
 Reçu le 18/11/2022

Dispositifs d'inventaire et de connaissance de la biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83



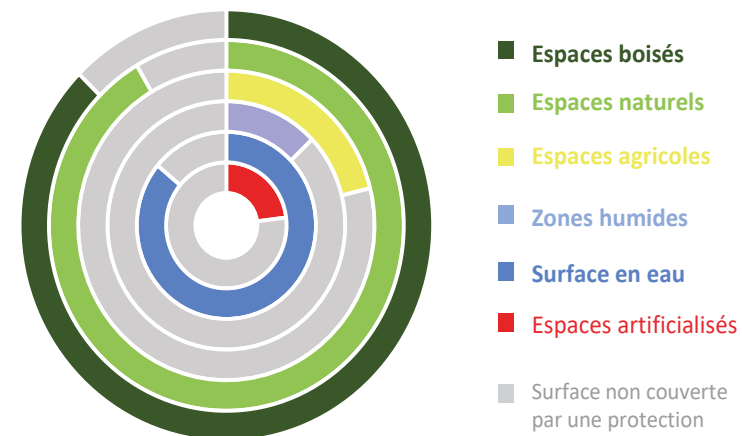
Part des espaces non artificialisés en 2014
 couverts par au moins un dispositif d'inventaire

79 %

69 % dans le Var

Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif d'inventaire de biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83, CRIGE 2014



Définition et enjeux

Le Département du Var a recensé les zones humides du département en 2004 puis 2016. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale. Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/plans-nationaux-d-actions/presentation>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

**Eau**



Eau

AR Prefecture

083-248300394-20221107-Dir. CC 2022-87-DE
Reçu le 18/11/2022

État écologique et chimique des cours d'eau et
état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

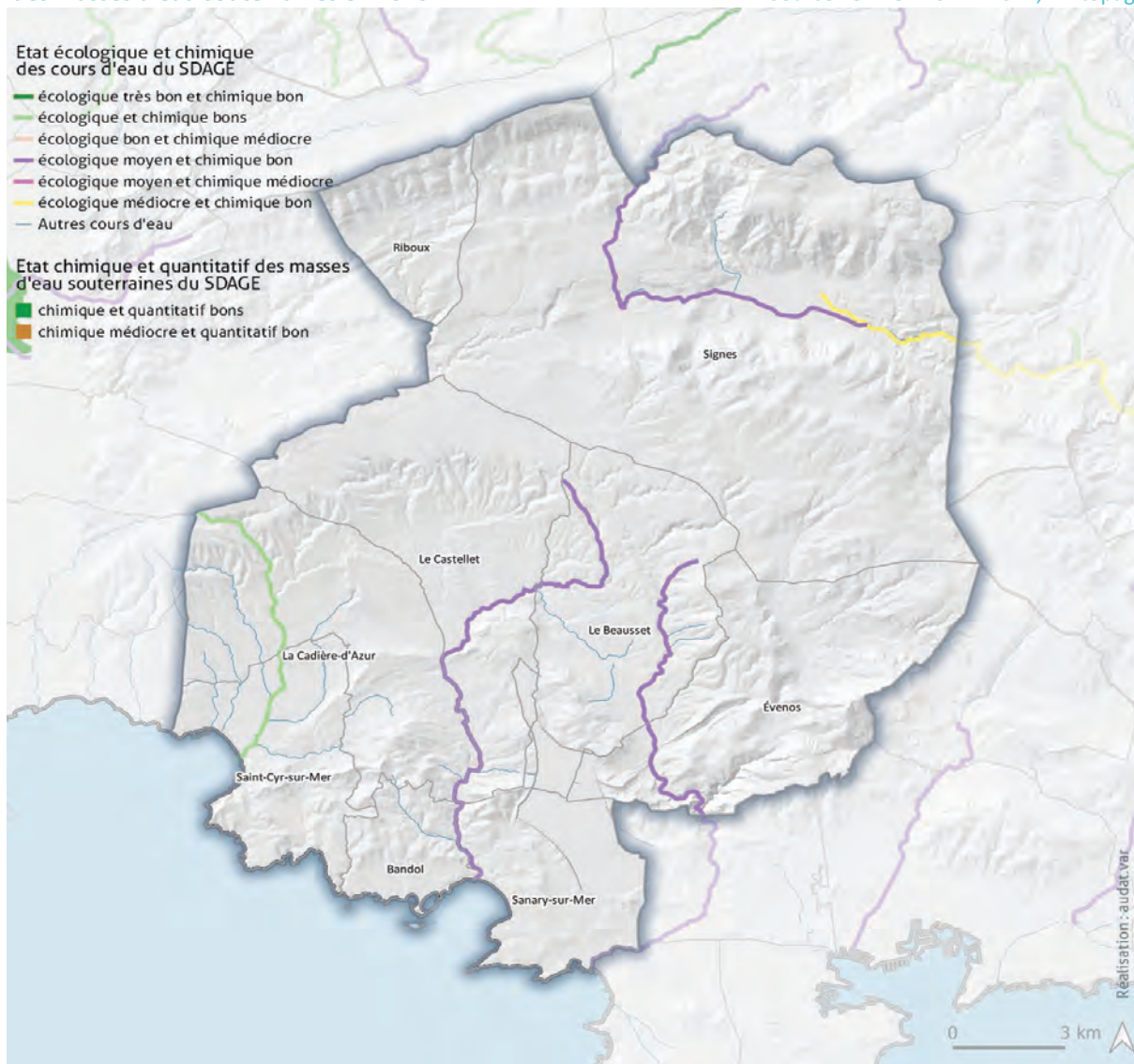
Part des cours d'eau en état écologique et
chimique bon à très bon (2020)

17 %

46 % dans le Var

Etat écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines en 2020

Source : SDAGE 2022 - 2027, BD topage



Définition et enjeux

Adoptée en octobre 2000, la directive-cadre sur l'eau oblige à l'atteinte d'un bon état écologique et chimique des cours d'eau.

L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique du milieu (berges, barrages...). Il comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Il se caractérise par un écart aux conditions de références (cours d'eau pas ou très peu influencé par l'activité humaine).

L'état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale. Le bon état chimique d'une eau souterraine est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effets d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface.

L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état quantitatif est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

Pour aller plus loin

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/amenagement-et-gestion-des-eaux-sdage-2022-2027-en-cours-delaboration>



Eau

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DELCC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Captages d'eau potable

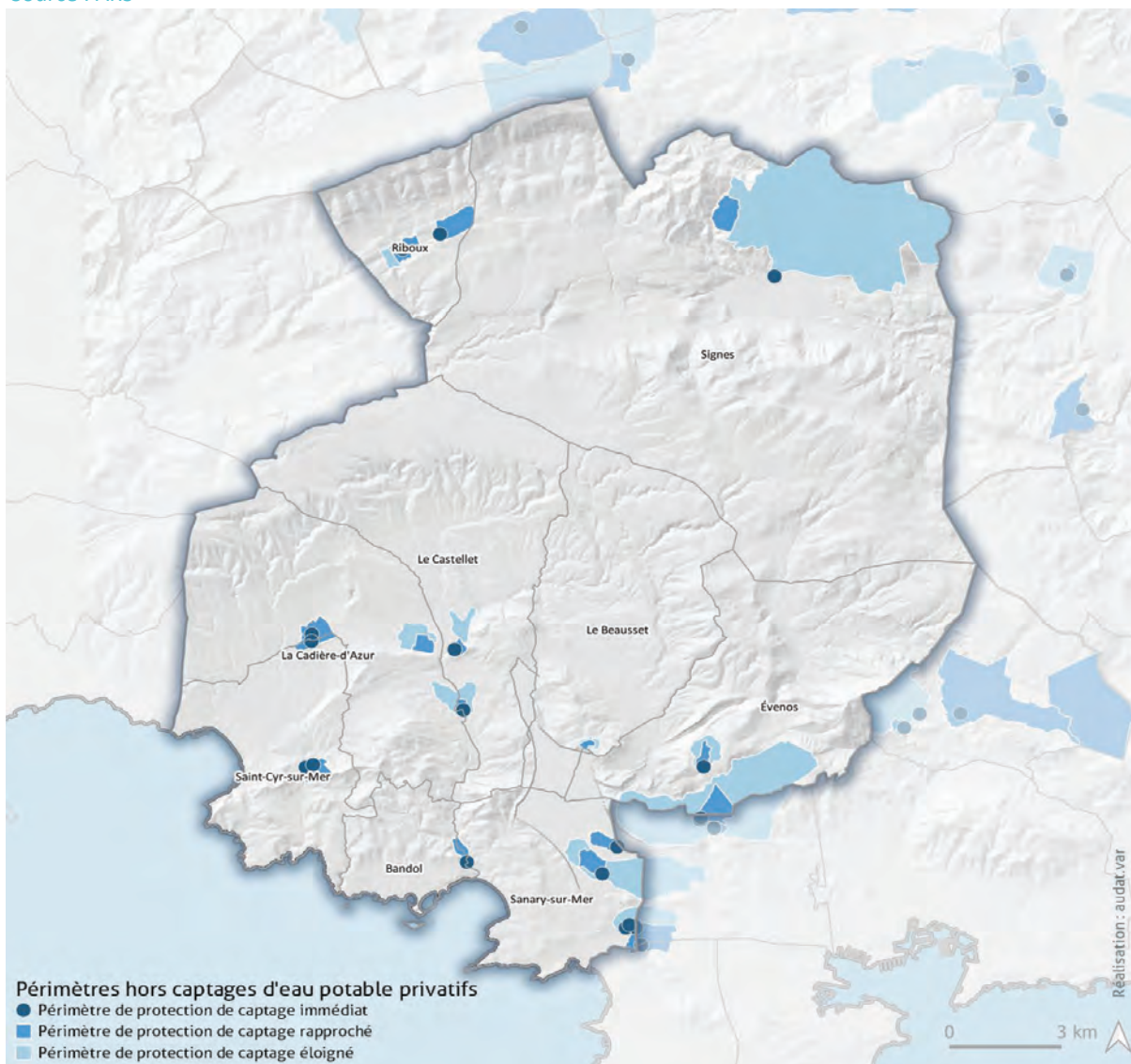
Nombre de captages protégés (2021)

20

211 captages dans le Var

Identification des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection en 2021

Source : ARS



Définition et enjeux

Un périmètre de protection des captages vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses. Dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) est un site de captage clôturé où toutes les activités y sont interdites. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) est un secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite, ou soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée (PPE) est facultatif et recouvre en général le bassin d'alimentation de captage. Ce périmètre était jusque-là créé si certaines activités étaient susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes.

Pour aller plus loin

<https://www.paca.ars.sante.fr>



Eau

AR Prefecture

083 248300394-20221107 DEN CC 2022 87 DE
Reçu le 18/11/2022

Conformité 2023 stations de traitements des eaux usées avec les normes réglementaires

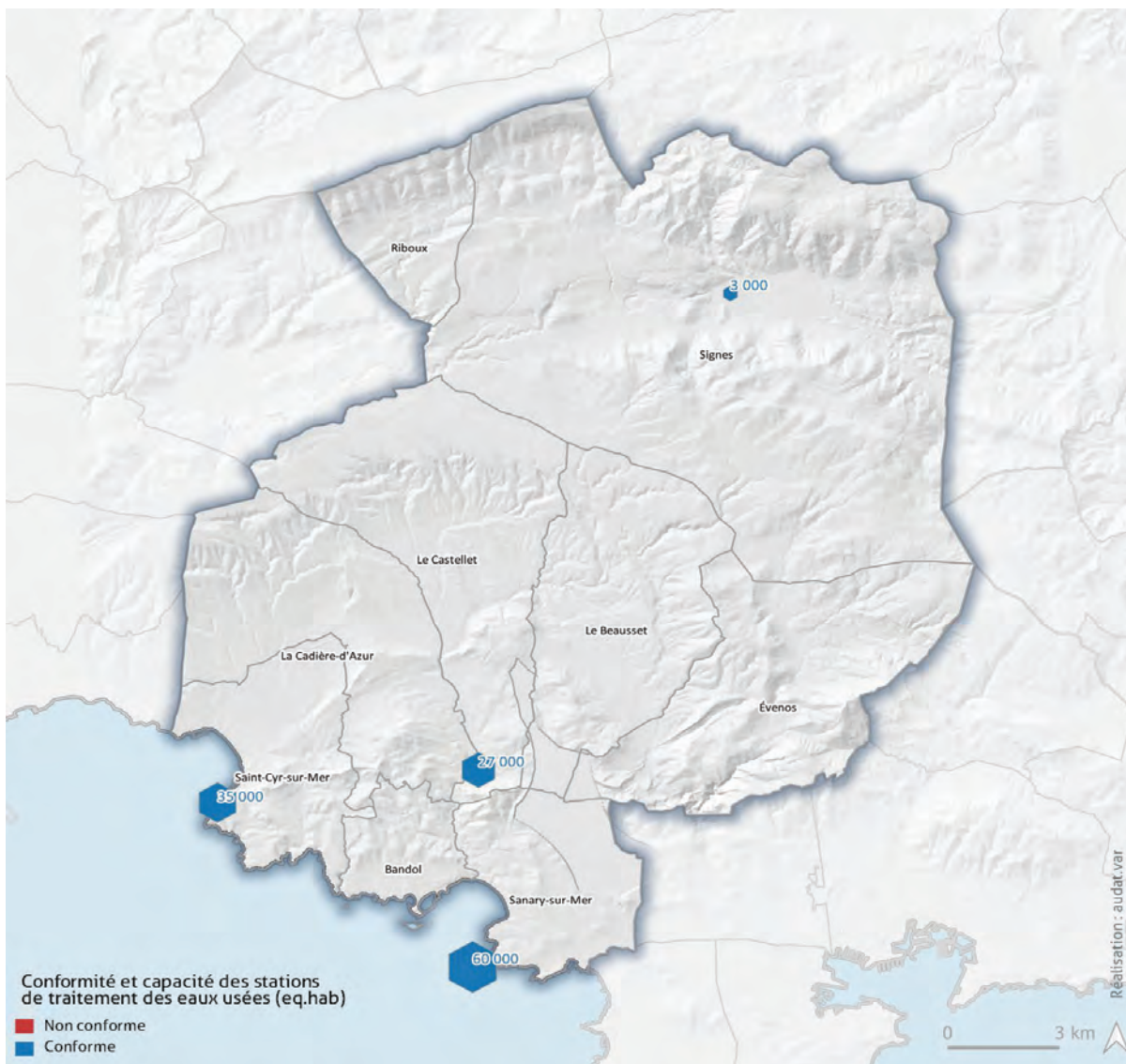
Part de la capacité maximale nominale des stations en conformité (2020)

100 %

90 % dans le Var

Conformité et capacité des stations de traitement des eaux usées (STEU) en 2020

Source : SANDRE - EauFrance



Définition et enjeux

L'épuration des eaux usées avant leur rejet est indispensable pour réduire les quantités de polluants qu'elle contient.

L'eau propre, nom donné à l'eau après épuration, peut alors être rejetée dans le milieu naturel sans l'impacter.

La capacité nominale d'une station d'épuration correspond à la charge journalière maximale, exprimée en équivalents habitants, que la station pourra traiter efficacement. Cette capacité peut être supérieure à la population résidente connectée à l'assainissement collectif afin de prendre en charge les afflux de population, tels que le tourisme.

Les réglementations européennes et nationales imposent la mise en conformité des stations d'épuration urbaines en fonction de la capacité des installations et du milieu de rejet.

La conformité en performance vise à s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées. Elle évalue la conformité de la performance des STEU au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). La conformité en équipement évalue la conformité des équipements d'une STEU au regard de la directive ERU.

Pour aller plus loin

<https://www.sandre.eaufrance.fr/>

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

AR Prefecture
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Énergie



Energie

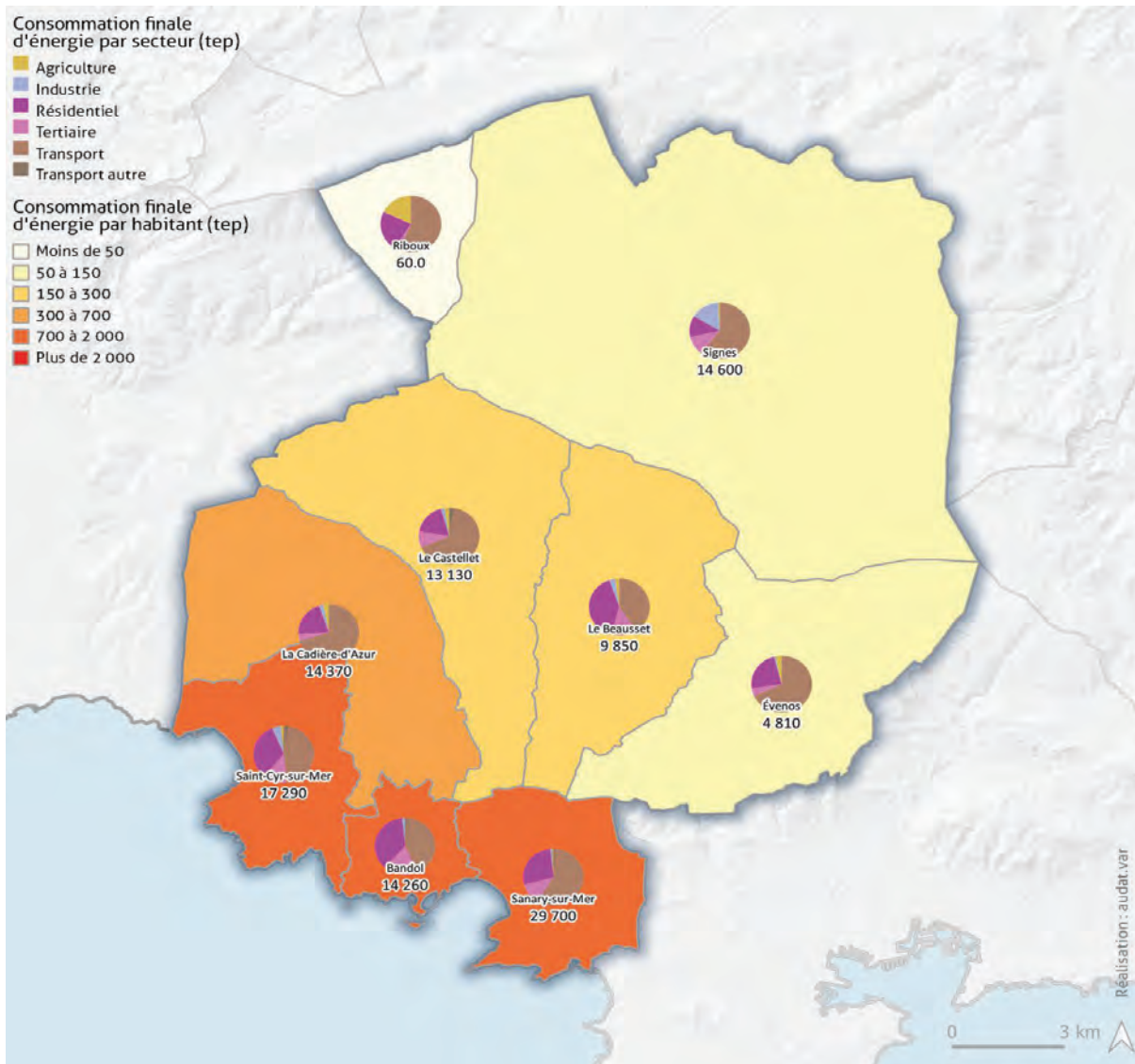
AR Prefecture

083-248390394-20221105-DEL-CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Consommation d'énergie

Consommation énergétique en 2018

Source : AtmoSud



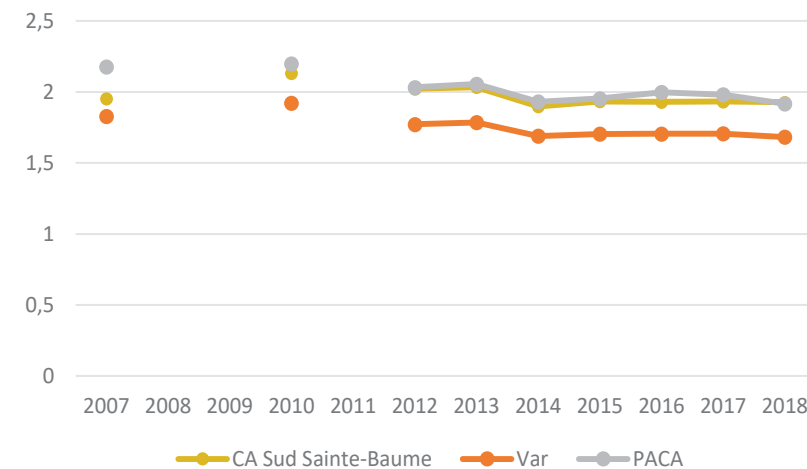
Consommation énergétique (2018)

1,9 tep/hab

1,7 tep/hab dans le Var

Evolution de la consommation énergétique (tep/habitant)

Source : AtmoSud, INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

Définition et enjeux

La consommation d'énergie finale est directement consommée par les utilisateurs finaux. Elle ne comprend pas les consommations pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, etc). L'usage de matières premières n'est pas traité (pétrole pour la pétrochimie, production d'engrais). La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial. Les secteurs bâti (résidentiel et tertiaire) et transport représentent la majorité de la consommation énergétique.

Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1355>



Energie

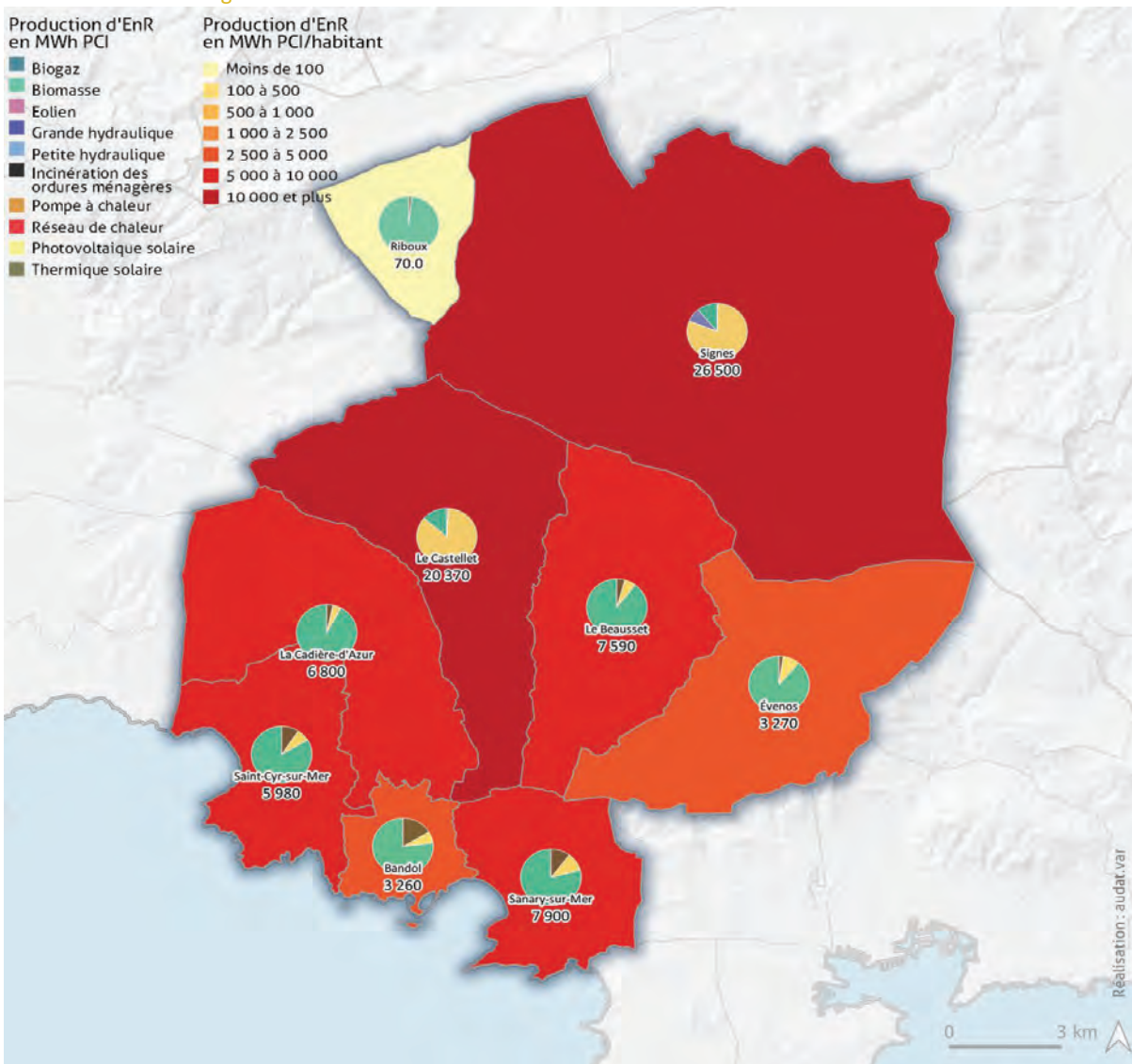
AR Prefecture

083 248 300 394 - 02 21 10 71 07 DEL CC 2022 87 DE
Reçu le 18/11/2022

Production d'énergies renouvelables (EnR)

Production d'énergie renouvelables en 2018

Source : AtmoSud - Cigale



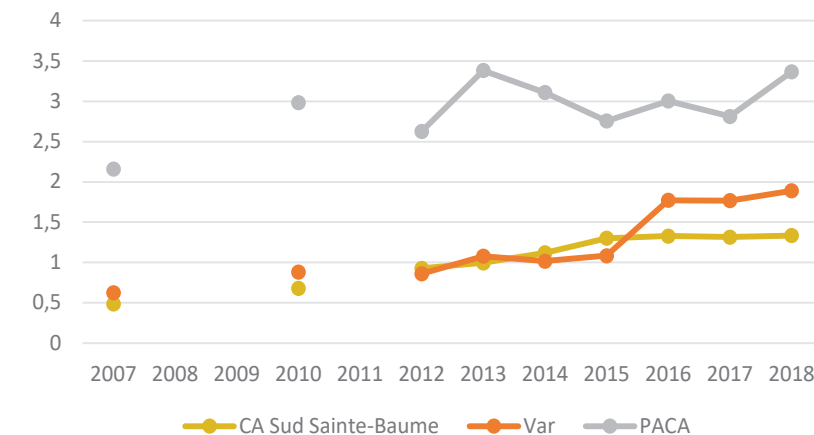
Part de la consommation d'énergie finale produite par des ENR (2018)

6 %

10 % dans le Var

Evolution de la production d'ENR par habitant (MWh PCI/habitant)

Source : AtmoSud - Cigale, RP INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

Définition et enjeux

Les productions d'énergies renouvelables sont de deux types : électrique et thermique. Concernant la production d'électricité, il peut s'agir de biogaz (par ex. méthaniseur), biomasse (par ex. chaudière-bois), éolien (dont le petit éolien), grande et petite hydraulique (barrage hydroélectrique), incinération des ordures ménagères et solaire photovoltaïque. Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières biomasse, incinération, pompe à chaleur, réseaux de chaleur, solaire thermique.

Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>



Energie

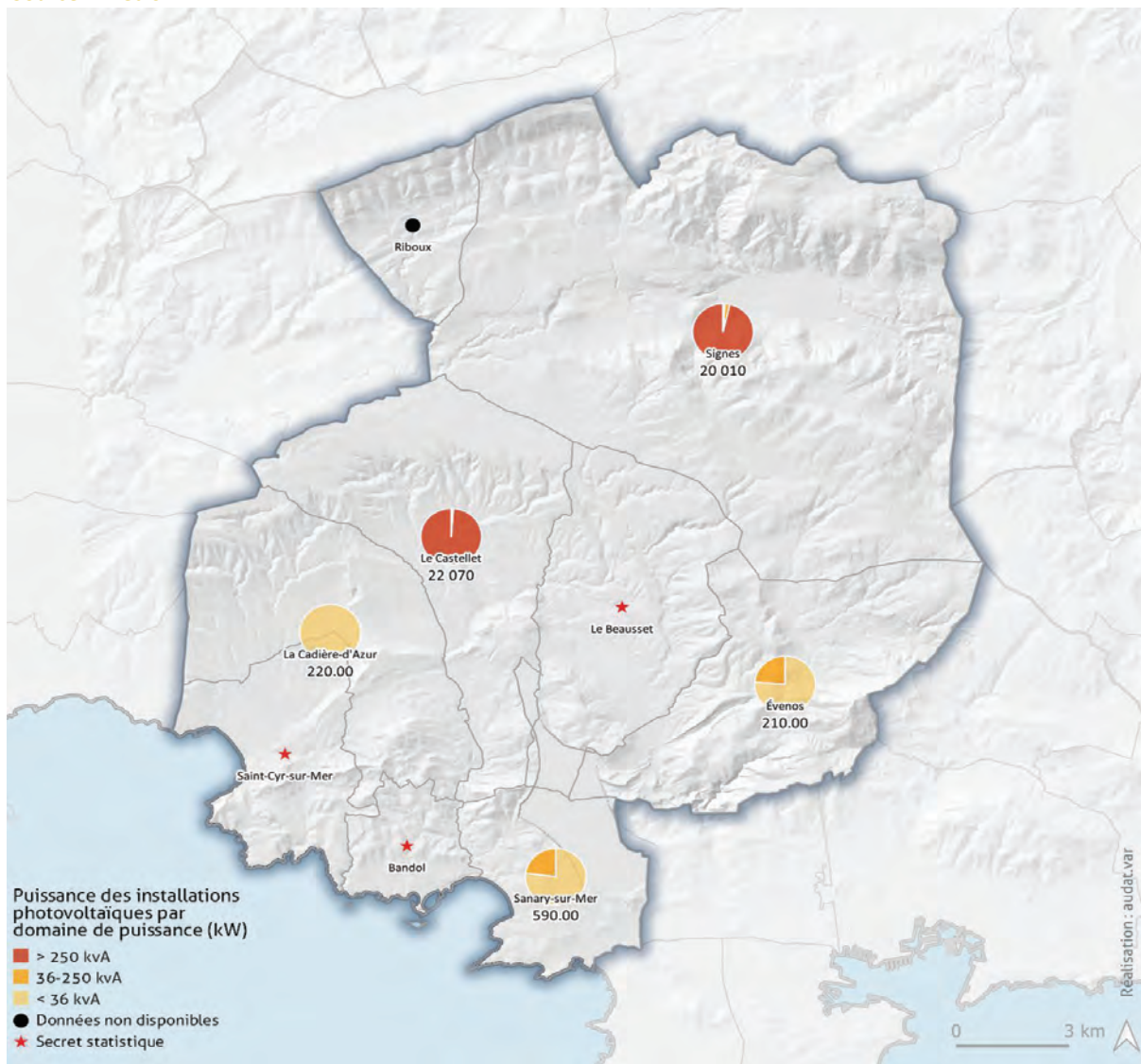
AR Prefecture

033 24830034 20221107 DEI CC 2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Secret statistique

Puissance électrique des installations photovoltaïques en 2019

Source : Enedis



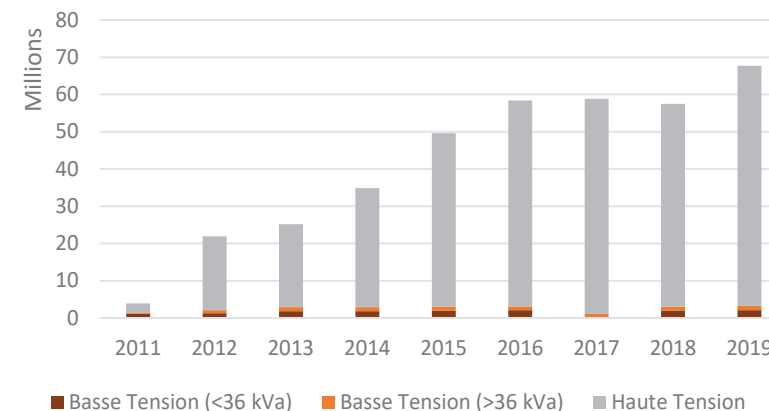
Part de la quantité d'énergie photovoltaïques produite (BT et HT) dans la quantité d'énergie produite totale (2019)

99 %

78 % dans le Var

Evolution de la production d'électricité photovoltaïque (KWh)

Source : Enedis



Année(s) secrétisée(s) BT< 36 kVa : 2017

Définition et enjeux

Le kilovoltampère (kVA) mesure la puissance maximale installée que les panneaux photovoltaïques sont en mesure d'injecter dans le réseau électrique. Les parcs photovoltaïques au sol ont une puissance installée supérieure à 250 kVA ; les ombrières de parking, hangars photovoltaïques ou les petits parcs au sol ont une puissance installée comprise entre 36 et 250 kVA ; les toitures de maisons individuelles correspondent à des puissances installées inférieures à 36 kVA. Si les toitures photovoltaïques sont trop peu nombreuses dans une commune, elles sont sous secret statistique.

Pour aller plus loin

<https://www.enedis.fr/open-data>



Energie

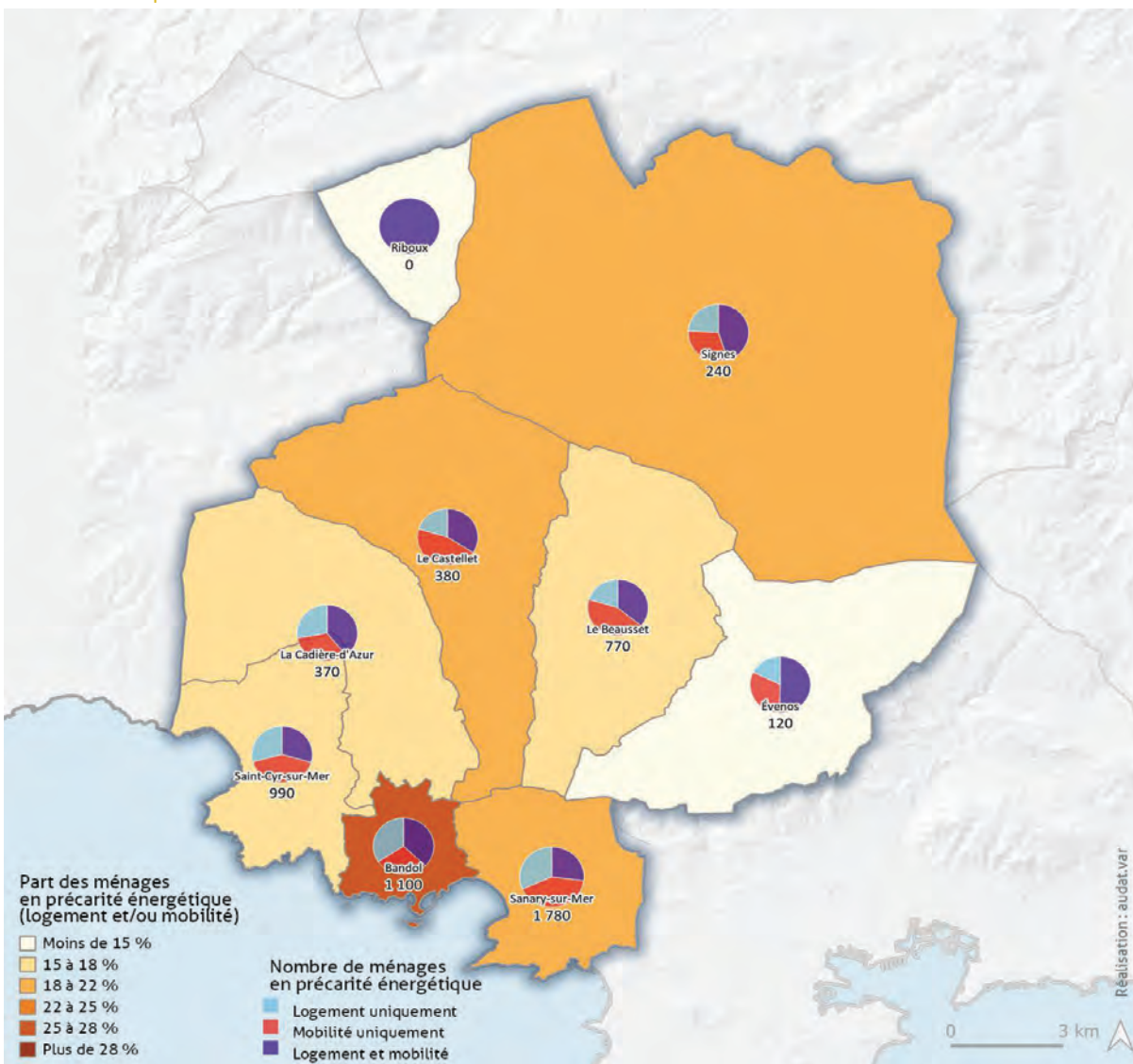
AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Précarité énergétique des ménages

Précarité énergétique des ménages en 2016

Source : Geodip



Part des ménages en précarité énergétique (2016)

19 %

20 % dans le Var

Définition et enjeux

La précarité énergétique est un phénomène qui dépend de nombreux facteurs (niveau de revenus, caractéristiques du logement, mode de chauffage, dépendance à la voiture ...) et qui concerne des catégories de ménages très différentes (familles nombreuses ou personnes âgées isolées, habitat privé ou social, collectif ou individuel).

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat.

La précarité énergétique mesurée ici comprend à la fois le logement et la mobilité. Il s'agit des ménages situés sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% de leurs revenus ou supérieures à 4,5% pour le carburant de la mobilité quotidienne.

Pour aller plus loin

https://onpe.org/outil_de_cartographie_geodip/presentation_de_loutil_de_cartographie_geodip_lors_des_assises

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Agriculture et forêt



Agriculture et forêt

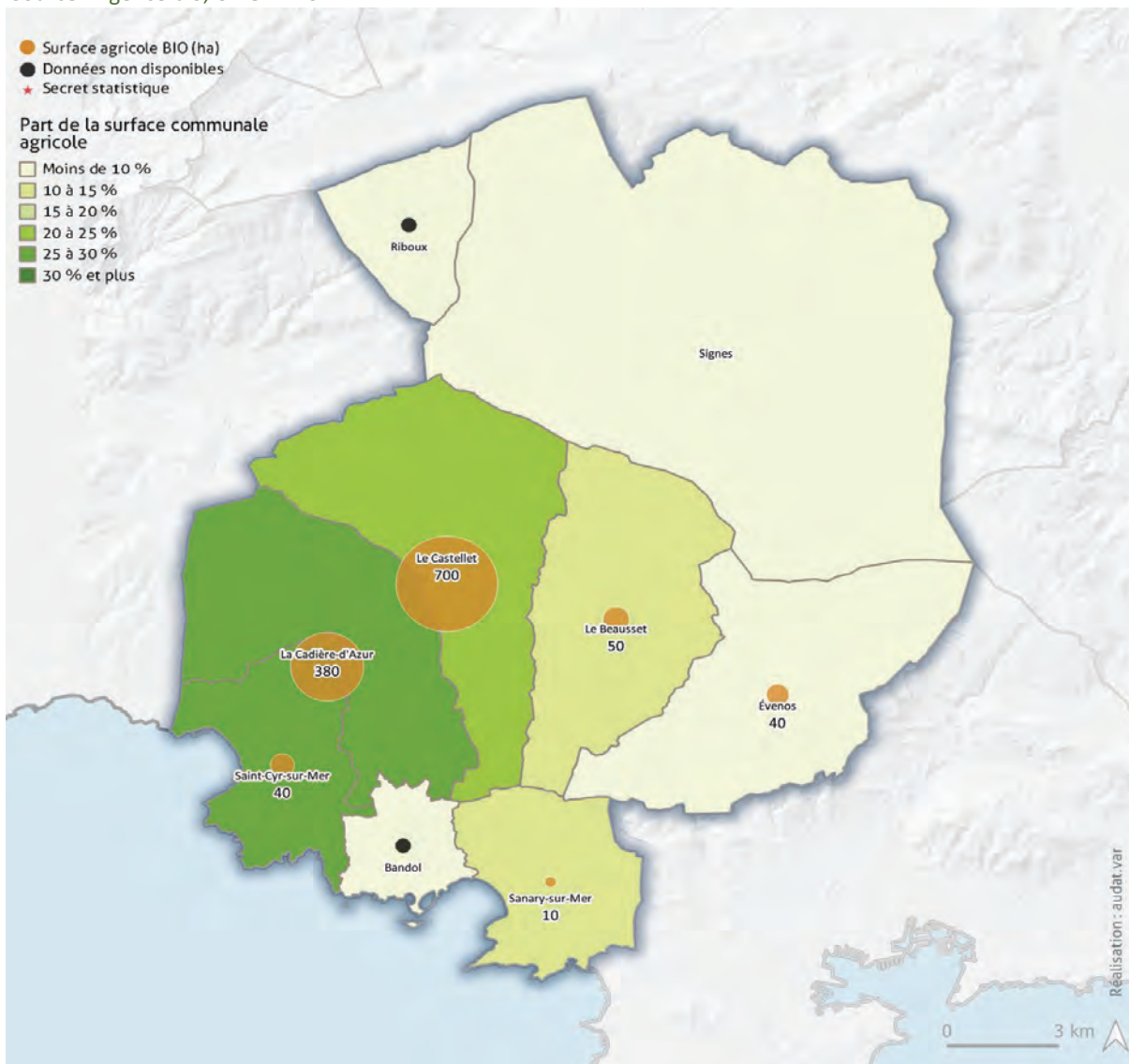
AR Prefecture

003-248310394-20221107-DEI_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Agriculture biologique

Surface agricole utile cultivée en agriculture biologique en 2019

Source : Agence bio, CRIGE PACA



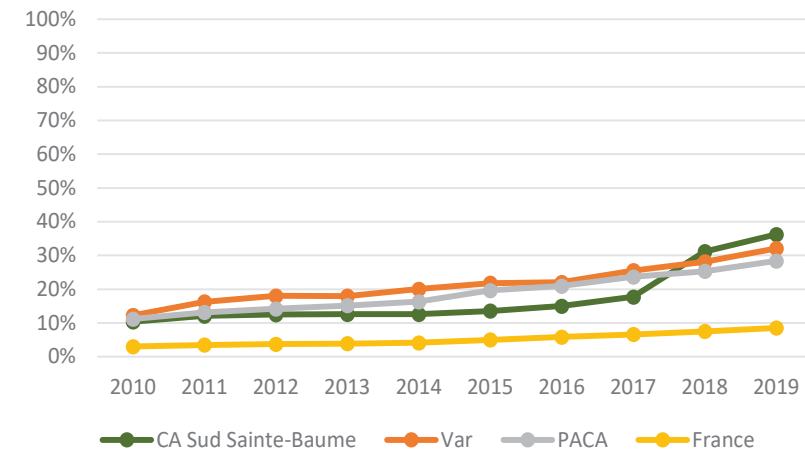
Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique (2019)

36 %

32 % dans le Var

Evolution de la part de la surface en agriculture biologique sur la SAU

Source : Agence bio, RA 2010



Définition et enjeux

Encadrée par une réglementation européenne depuis 1991, l'agriculture biologique constitue un mode de production respectueux de l'environnement. Elle repose sur l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures, la lutte biologique et le respect du bien-être animal.

Pour aller plus loin

<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>



Agriculture et forêt

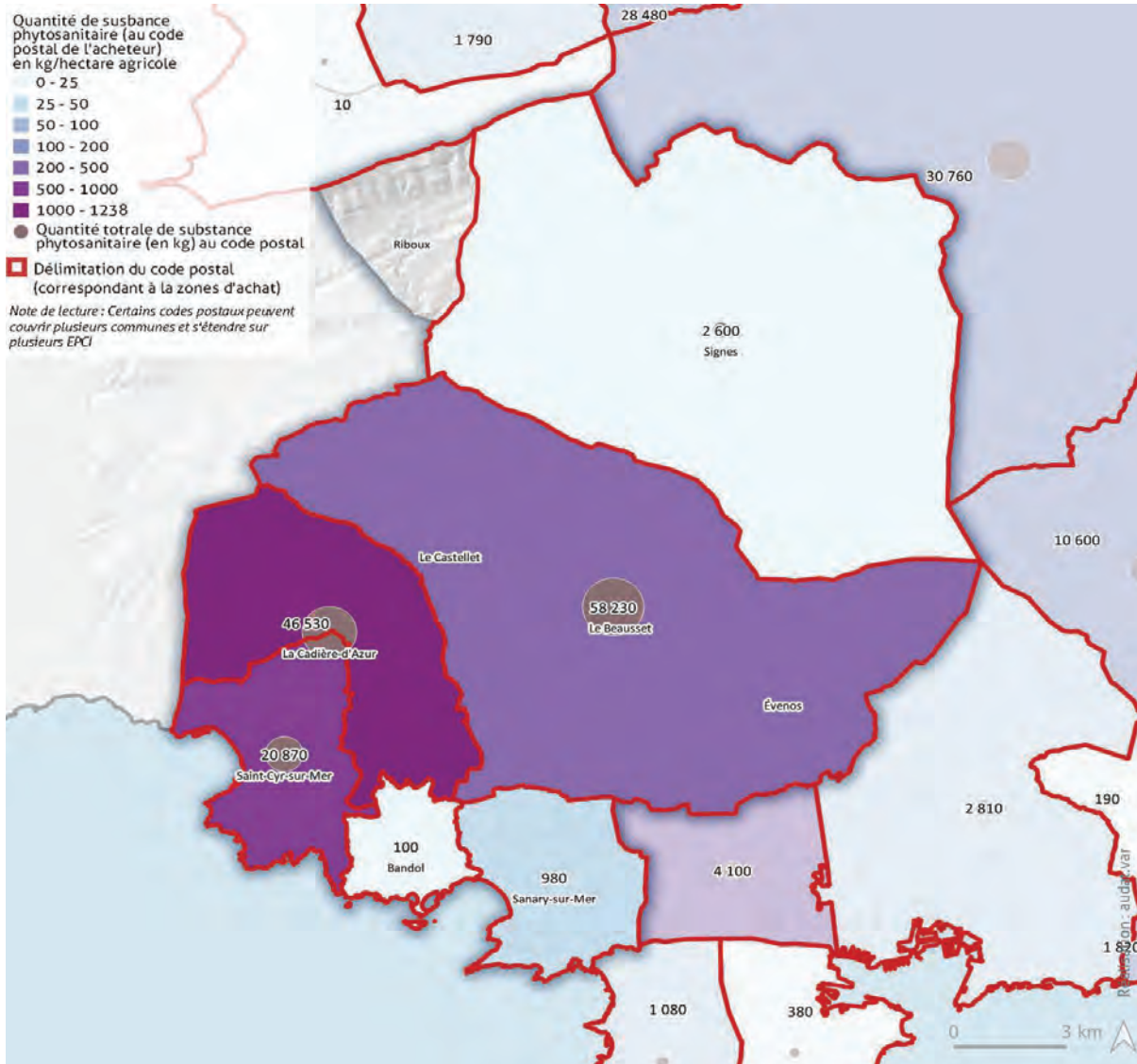
AR Prefecture

Achats de produits phytosanitaires

047 22 83 00 894 2022
Reçu le 18/11/2022

Quantité de substances actives achetées en 2019

Source : EauFrance



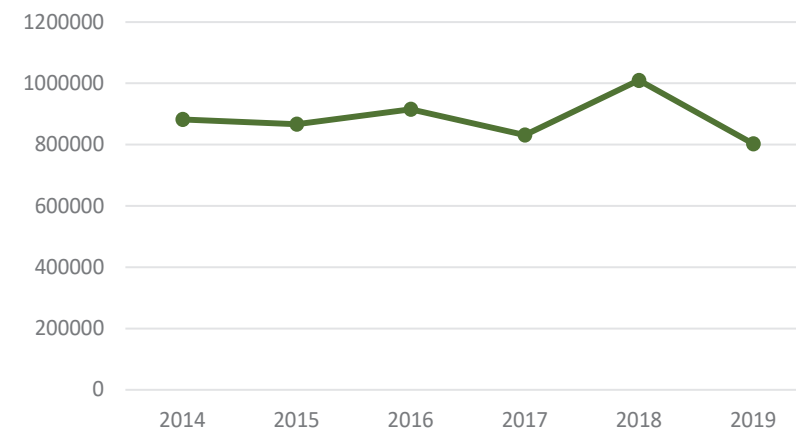
Taux d'évolution de la QSA vendues entre 2014 et 2019

-9 %

dans le Var en 2019

Evolution des achats de produits phytosanitaires dans le Var (en kg)

Source : EauFrance



Définition et enjeu

Les produits phytosanitaires sont des pesticides (biocides, fongicides, etc.) utilisés afin de lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. Ils peuvent contaminer l'environnement et la chaîne alimentaire, nécessitant un suivi de leur présence dans les milieux naturels et de l'exposition des populations. Un inventaire des ventes et achats est établi à l'aide de la Banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D). Les données, saisies en quantités de produits vendus, sont exprimées en quantités de substances actives (QSA).

Pour aller plus loin

<https://www.eaufrance.fr/achats-ventes-produits-phytosanitaires-en-france-datavisualition>



Agriculture et forêt

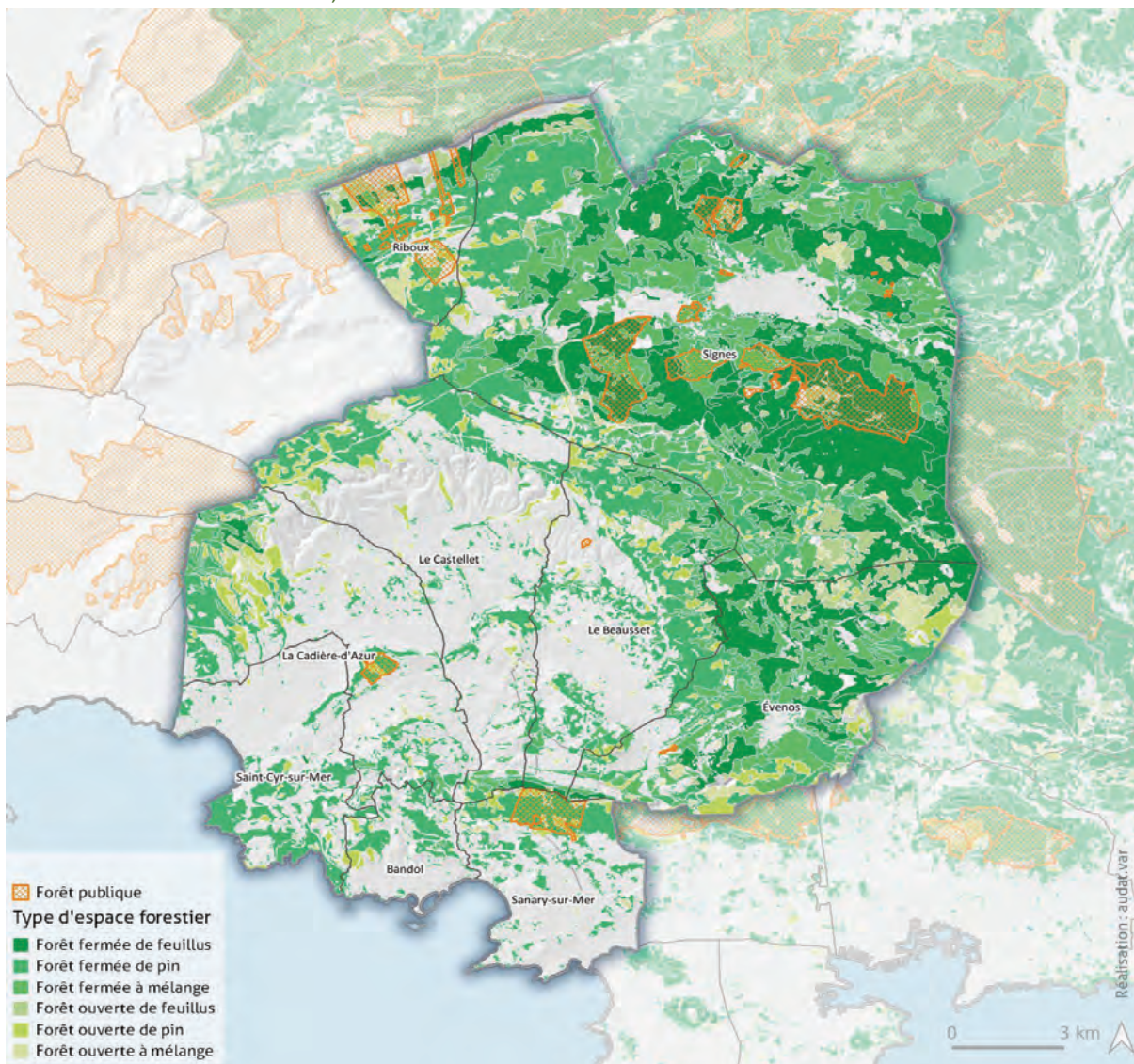
AR Prefecture

03 248 200 104 - 20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Espaces forestiers

Forêts par type de formation végétale et forêts publiques

Source : IGN - BD Forêt version 2, ONF



Part de la surface forestière gérée par le domaine public (2020)

6 %

20 % dans le Var

Définition et enjeux

Les forêts abritent près de 80% de la biodiversité terrestre. Ces milieux ont un rôle important dans l'écosystème : préservation de l'eau et de l'air, rempart contre les glissements de terrain, inondations, etc. Les forêts ouvertes ont un couvert d'arbres (plafond constitué par les ramures et le feuillage des arbres d'une forêt) supérieur à 10% et inférieur à 40%, et les forêts fermées supérieur à 40%. Leur cartographie est un outil utile à la filière forêt-bois (gestion, incendie, ressource, approvisionnement, certification) ainsi qu'à d'autres thématiques (paysages, biodiversité).

La plupart des forêts publiques bénéficient du régime forestier et leur gestion est alors confiée à l'Office National des Forêts (ONF). Ce cadre réglementaire constitue un statut de protection contre les abus dans un objectif de gestion durable des forêts qui tient compte de ses quatre fonctions : production de bois, préservation de la biodiversité, accueil du public et prévention des risques naturels. Cet objectif se matérialise par l'élaboration d'un « aménagement forestier », cadre d'un programme annuel de coupes, de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt

Les propriétaires de forêts privées doivent respecter les dispositions figurant dans le Code Forestier et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Les forêts privées de plus de 25 hectares doivent être gérées selon un plan simple de gestion agréé par le centre national de la propriété forestière (CNPF) afin de pouvoir y réaliser des coupes et des travaux.

Pour aller plus loin

<https://inventaire-forestier.ign.fr/>

<https://www.onf.fr/>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Mobilité



Mobilité

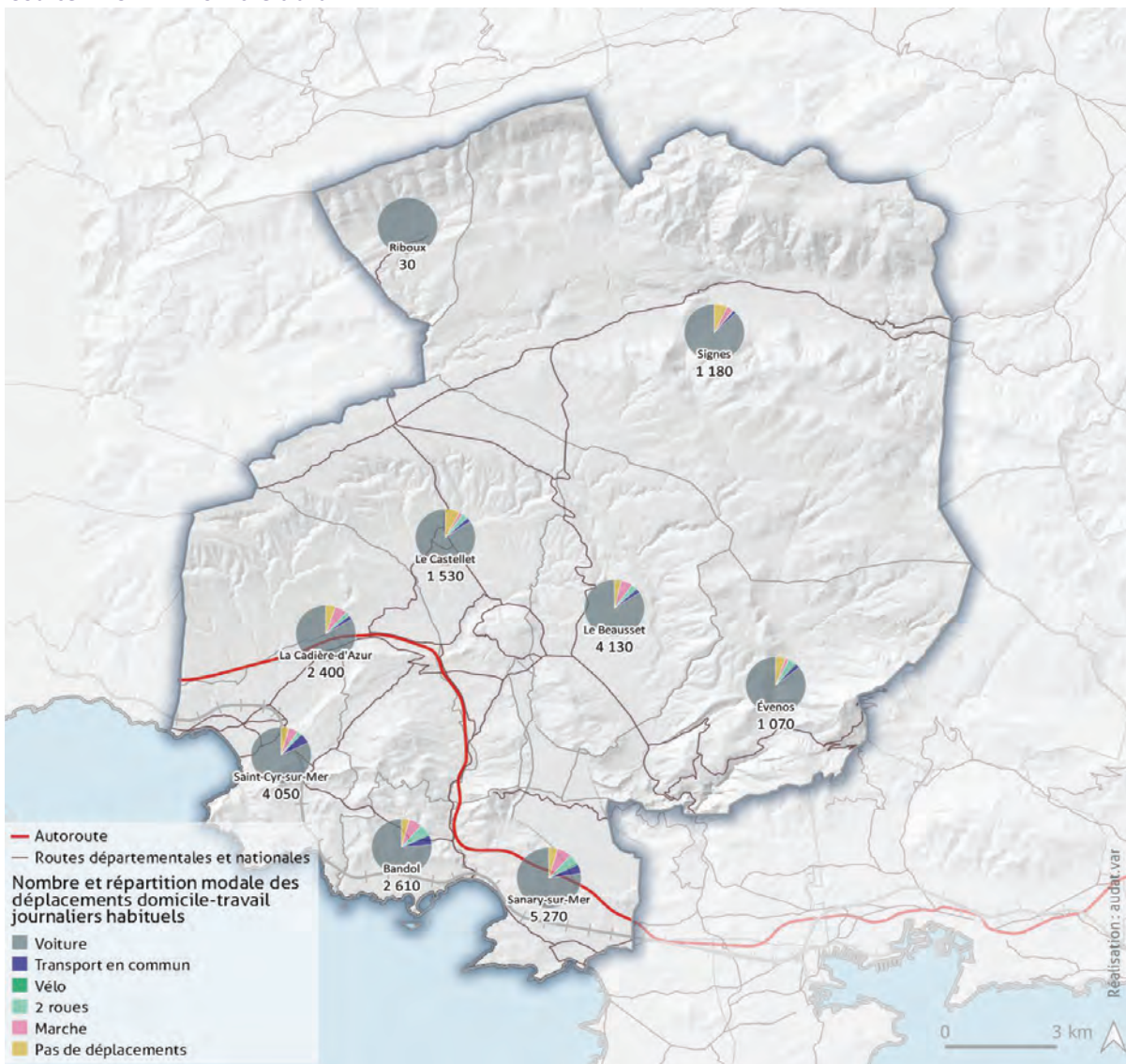
AR Prefecture

007 248700304 2022107 DIT CD 2012 87 DP
Reçu le 18/11/2022

Répartition modale des déplacements domicile-travail

Répartition modale des déplacements domicile-travail en 2018

Source : INSEE RP Domicile-travail



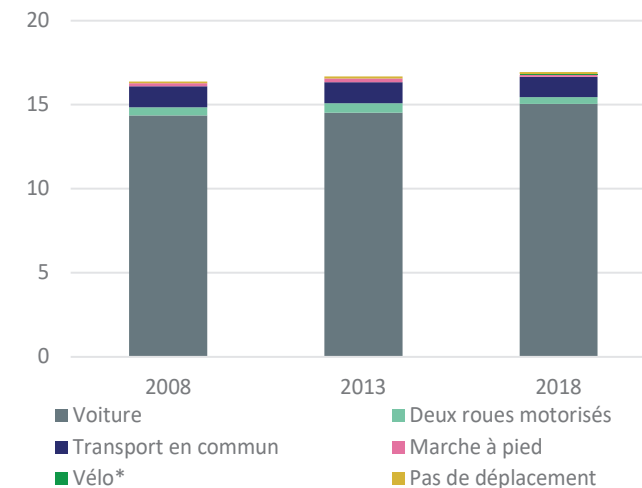
Part des déplacements domicile-travail en voiture (2018)

82 %

78 % dans le Var

Evolution de la distance Domicile-Travail habituelle moyenne (km/actif)

Source : INSEE (Fichier MOBPRO 2018 - distancier Metric)



*disponible depuis le millésime 2017

Définition et enjeu

La transition vers des modes de transports plus économes en émissions de GES et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. La variable «distance routière» intercommunale du distancier METRIC de l'INSEE associée aux flux domicile-travail permet de mesurer l'éloignement domicile-travail. On exclut les flux supérieurs à 150km en raison de la forte probabilité de double résidence et on affecte une distance de 2km aux flux internes aux communes. Plus de la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km.

Pour aller plus loin

<https://audat.org/wp-content/uploads/2018/02/LONGUES-DISTANCES-DOMICILE-TRAVAIL-DANS-LE-VAR.pdf>



Mobilité

AR Prefecture

Infrastructures en faveur de la mobilité durable

Reçu le 18/11/2022

Aménagements cyclables, bornes électriques et pôles d'échanges multimodaux en 2021

Source : audat.var, Enedis, fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (août 2021)



Linéaire d'aménagements cyclables recensé (2021)

11 km

475 km dans le Var

Nombre de bornes électriques et linéaire d'aménagements cyclables recensé (en km)

Source : audat.var, Enedis, Etalab 2021

	CA Sud Sainte-Baume	Var
Borne IRVE	8	445
Piste cyclable	0	85
Bande cyclable	3	68
Bande ocre	4	193
Voie verte	0	50
Espace partagé	2	64
Autre	1	13

Définition et enjeux

L'inventaire des aménagements réalisé par l'audat.var permet de comptabiliser 474 km d'aménagements cyclables en 2021 dans le Var (selon la méthodologie du Cerema : coefficient 1 pour les aménagements à double-sens et 0,5 pour les aménagements à sens unique, routes partagées et traversées cyclables non comptabilisées). Le fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques rassemble les déclarations de mise en service des stations de recharge réalisées par les collectivités. Il est enrichi quotidiennement. Le recensement des aires de covoiturages n'est, pour le moment, pas exhaustif sur le département.

Pour aller plus loin

<https://data.enedis.fr>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Déchets et économie circulaire



Déchets et économie circulaire

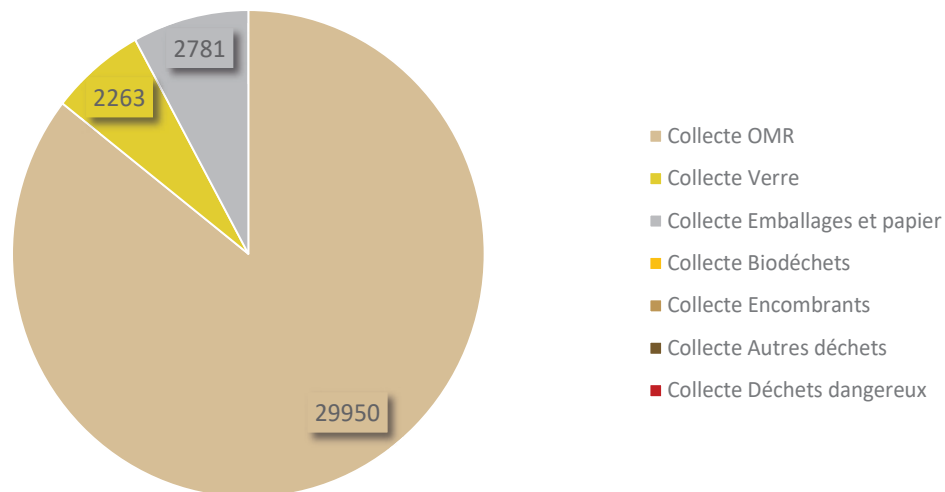
AR Prefecture

Production de déchets ménagers et assimilés par habitant

083-248201894 - 22221100122875-D
Reçu le 18/11/2022

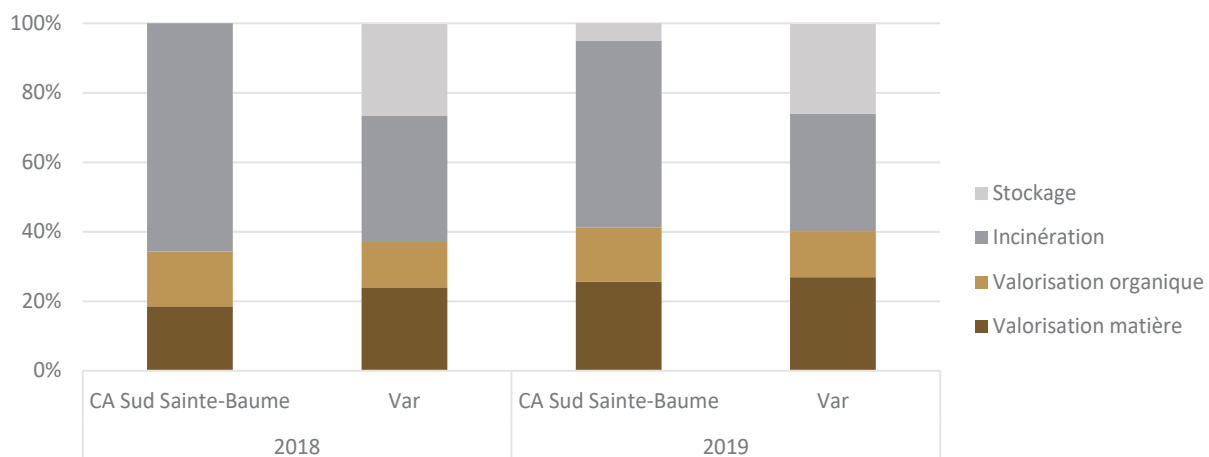
Répartition de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2019

Source : Ordeec



Evolution du traitement des déchets ménagers et assimilés

Source : Ordeec



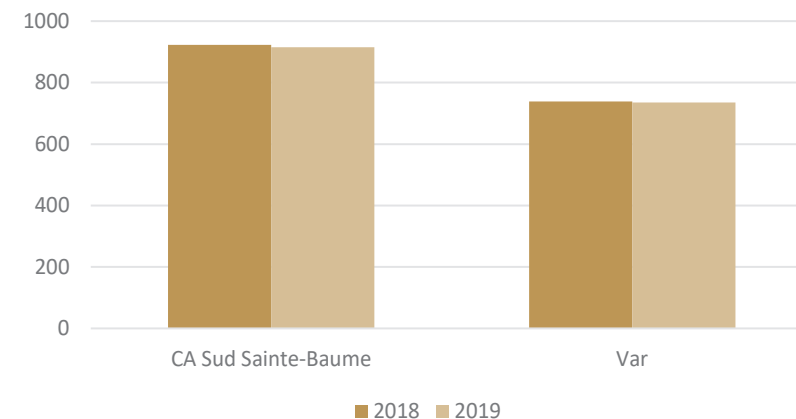
Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés (2019)

41 %

40 % dans le Var

Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes par habitant)

Source : Ordeec



Définition et enjeux

Les DMA regroupent les ordures ménagères, les déchets ménagers issus de la collecte sélective et les déchets collectés en déchetterie. Il existe quatre principaux modes de traitement des déchets ménagers et assimilés. La valorisation matière permet le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des déchets. La valorisation organique correspond au compostage ou à la méthanisation des déchets biodégradables. Lorsqu'ils ne sont pas orientés vers les filières de recyclage, l'incinération et le stockage (enfouissement) constituent les deux autres modes de traitement des déchets.

Pour aller plus loin

<https://www.ordeec.org/>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022



Mer et littoral



Mer et littoral

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Localisation des herbiers de posidonie en 2020

Source : Projet DONIA - Andromède - 2021



Définition et enjeux

Appelée le "poumon de la Méditerranée" car elle représente l'une des sources d'oxygène les plus importantes de son écosystème, la Posidonie est une plante aquatique endémique de la mer Méditerranée. Rempart contre l'érosion des plages, support de biodiversité, piège à carbone... Cette espèce assure de multiples fonctions écologiques.

Bien que protégée par la législation internationale, cette espèce est menacée de disparition sous l'effet de l'artificialisation du littoral (aménagements, rechargement de plage, enlèvement des banquettes...), de la pollution, des activités de pêche et de l'amarrage des navires qui balayent cette plante avec leur ancrage.

Pour aller plus loin

https://medtrix.fr/portfolio_page/donia-expert/

<https://ofb.gouv.fr/le-milieu-marin>



Mer et littoral

AR Prefecture

083-21830039# 20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Trait de côte artificialisé en 2021

Source : Cerema



Part d'artificialisation du linéaire littoral varois (2021)

51 %

35 % du linéaire littoral varois

Définition et enjeux

Le trait de côte est considéré comme artificialisé lorsqu'il supporte des ouvrages et des aménagements littoraux ou que son évolution est potentiellement influencée par ces constructions. Les ouvrages concernés sont les suivants : digues côtières, murs, perrés, brise-lames, épis, chemins et voies submersibles, cales, bâtiments, fortifications, protections individuelles, jetées, quais, aménagements hydrauliques.

Les ouvrages et les aménagements sont relevés le long du rivage dans les zones traitées par l'indicateur national de l'érosion côtière dans les zones suivantes : au niveau des marqueurs de position du trait de côte (limite de végétation, haut de falaise, jet de rive, etc) définis pour l'élaboration de l'indicateur national de l'érosion côtière (relevé des ouvrages se substituant aux marqueurs « naturels »), sur l'estran (notamment pour le relevé des épis), en mer (essentiellement les jetées et les brise-lames).

Les ouvrages et aménagements présents sur le littoral influencent les transits sédimentaires (mouvements de sédiments le long des côtes). C'est pourquoi leur bonne connaissance est un préalable à l'élaboration de toute stratégie de gestion du trait de côte. Ainsi, des ouvrages ayant un effet protecteur localement contre les risques littoraux (submersion marine, inondation, érosion) peuvent accentuer l'effet de la mer devant l'ouvrage en creusant la plage ou un peu plus loin en générant des phénomènes d'érosion ou d'accumulation de sable ou d'autres sédiments et avoir un impact fort sur l'évolution du trait de côte.

Pour aller plus loin

<https://www.monlittoral.fr/donnees/cartographie-de-lartificialisation-du-trait-de-cote/>

<https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=9dc4baf701d34b26a2f87e6e1e948887>

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Précisions méthodologiques

Les portraits de territoire ont été réalisés par la DDTM du Var et l'audat.var afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de l'état des lieux écologique initial qui doit accompagner leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Les EPCI vont désormais pouvoir se saisir et s'approprier ce diagnostic initial afin de l'enrichir et l'actualiser au fil de l'avancée du CRTE, afin d'étudier les dynamiques de transition du territoire.

Les indicateurs représentés dans les portraits écologiques ont été sélectionnés par la DDTM du Var et l'audat.var sur la base de la liste indicative fournie par la circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE, ainsi que sur le socle de 13 indicateurs élaboré par le commissariat général au développement durable (CGDD). Ils ont vocation à offrir un panorama synthétique et emblématique de la situation écologique du territoire, articulé autour de thématiques phares de la transition écologique.

Les bases de données utilisées proviennent de sources officielles et pour la plupart disponibles en open data. Elles sont identiques pour l'ensemble des EPCI du département et permettent des comparaisons avec les échelons géographiques supérieurs (département, région et/ou France métropolitaine).

Les fiches indicateurs ont été construites avec les dernières données disponibles, dont certaines seront actualisables prochainement. Elles ont vocation à être mises à jour au fil du temps par les collectivités porteuses de CRTE, afin de mesurer les tendances d'évolution du territoire face aux enjeux de transition écologique. Dans cette perspective, il est important de préciser que ce premier état des lieux est évolutif. Certains indicateurs pourront être modulés ou redéfinis sur la base de l'évolution des méthodes statistiques et/ou de la mise à disposition de nouvelles bases de données plus complètes ou plus qualitatives.

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

Directeur de publication :
David Barjon (DDTM 83)

Coordination et pilotage de projet :
Mélanie Gauche et Carmina Wehrbach (DDTM 83),
Cécile Mezger et Edouard Massonneau (audat.var)

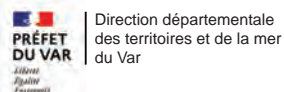
Cartographie et traitements statistiques :
Sébastien Morucci et Elodie Le Moal (audat.var)

Crédits photos :
audat.var, DDTM 83

AR Prefecture

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

La DDTM du Var remercie les producteurs de données, d'observatoires et d'indicateurs qui alimentent le système d'information environnementale et qui ont permis d'élaborer cette publication.



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

contact@audat.org



Direction départementale
des territoires et de la mer
du Var

ddtm@var.gouv.fr



AR Prefecture	Annexe 5 – Présentation Contribution Banque des territoires
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE Reçu le 18/11/2022	

Accompagnement en ingénierie et engagement des opérateurs publics :

Il est précisé à l'article 5 de la convention proposée que « *plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.*

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- *étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;*
- *partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;*
- *mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action. »*

Il est précisé à l'article 6 de la convention proposée que « *des opérateurs publics peuvent participer à la gouvernance du CRTE.*

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. »



La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour

accompagner les projets locaux

083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE

Recu le 18/11/2022

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)

- Ou co-financement à 50% d'étude (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.
AR Préfecture
083-248300394-20221107-DEL_CC_2022_87-DE
Reçu le 18/11/2022

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

AR Préfecture

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement,

la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.